



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

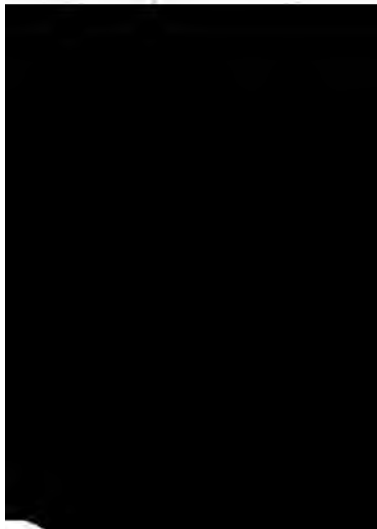
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









Q P

20

1981



LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
&
POUR
L'ANNEE M. DCC. XL.
JUILLET.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

TOURNAI
DE
SCAVANS

PAR
M. DE
M. DE
JULIEN



A PARIS,

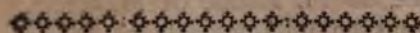
chez G. LAMBERT, Libraire de la Cour
à la Harmande & à la Bouteille

M. DE C. N. P.

AVEC PRIVILEGE DU ROY



LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.



JUIL. M. DCC. XL.

LEÇONS DE PHYSIQUE ;
*contenant les Elémens de la Phy-
sique déterminés par les seules loix
des Méchaniques, expliquées au
Collège Royal de France. Par Jo-
seph Privat de Molieres , Pro-
fesseur Royal en Philosophie , de
l'Académie des Sciences & Mem-
bre de la Société Royale de Lon-
dres. 1739. A Paris , chez la
Veuve Brocas , rue S. Jacq. au
Chef S. Jean ; chez Musier , à
Juil.*

3 Cij

423843

l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à l'Olivier ; & chez Joseph Bul-
lot, Imprimeur - Libraire, rue des Prêtres, près S. Severin, à l'Image S. Joseph. Tome IV^{me},
vol. in-12. pag. 594.

LORSQUE nous rendîmes compte du quatrième Volume de M. l'Abbé de Molieres, nous en restâmes à la vingtième Leçon, qui traite du Son, de la Lumière, & des Couleurs.

L'Auteur a partagé ce dernier Discours en 12 Propositions, ce sont autant de Théorèmes desquels dérivent comme par corollaires ce qu'il veut établir. Le son & la lumière ont plusieurs effets communs, la lumière s'étend de toutes parts depuis le point lumineux jusqu'au fond de nos yeux, qui reçoivent par ce mouvement une impression qui occasionne le sentiment de lumière. Le son est

Juillet, 1740. 1157

pareillement l'effet des frémissemens des parties du corps sonore, & dont l'action se fait entendre jusqu'à certaines distances. On sçait que les rayons de lumiere qui partent de divers points se croisent en tout sens sans recevoir aucune alteration sensible; il en est de même du son: plusieurs voix se font entendre, & la propagation n'en est pas interrompue. Les rayons de lumiere rencontrant quelque obstacle qu'ils ne peuvent pénétrer, se réfléchissent en faisant les angles de réflexion égaux aux angles d'incidence; cela est encore commun au son. Mais voici d'autres propriétés qui sont particulieres à la lumiere. Si un rayon de lumiere tend à passer obliquement d'un milieu dans un autre plus ou moins dense, il se rompra à la superficie qui sépare ces deux milieux en s'approchant ou s'éloignant de la perpendiculaire, selon la densité ou la rareté du milieu qu'il a à pénétrer. On a remarqué que les

1158 *Journal des Sçavans;*

rayons les plus refrangibles, sont aussi les plus réfléchibles, c'est-à-dire, que ceux qui s'approchent plus de la perpendiculaire, se réfléchissent sous une moindre obliquité. On sçait encore que la lumière blanche telle qu'elle nous vient du Soleil est composée de differens rayons qui ont chacun leur couleur propre, c'est-à-dire, qu'étant séparés, ils excitent une couleur que nous appellons rouge, jaune, &c. Lorsqu'un rayon tombe sur un milieu qu'il a à pénétrer, son inclinaison & la densité du milieu, peuvent être telles que s'il sort d'un milieu plus dense pour entrer dans un plus rare, il y a une inclinaison qu'il est facile de connoître sous laquelle il se réfléchira toujours, de là il s'ensuit qu'un rayon entre sous une plus grande obliquité en passant de l'eau dans l'air, que du verre dans l'air. La Géometrie détermine toutes ces positions avec facilité.

M. de M. voulant expliquer tous

ces phénomènes dont la Géométrie éclaire les conséquences ; & non les principes , il a fallu faire un système général qui puisse produire toutes ces variations. Il croit que dans le système du plein, la lumière ne peut se communiquer par un transport de matière , c'est-à-dire , se détacher de l'objet lumineux pour parvenir jusqu'à nous , parce qu'il ne conçoit pas que toutes ses parties jointes à celles qui nous viennent des étoiles fixes puissent n'être pas détournées dans leurs directions. La manière dont l'Auteur imagine que la lumière se transmet dans la matière éthérée est à peu près semblable à celle dont le son se transmet dans l'air, admettant plus volontiers que c'est la molécule qui est actuellement contre le fond de nos yeux , qui nous fait sentir son impression , que celle qui est voisine du Soleil qu'on a voulu supposer se transporter jusqu'à la retine.

Il falloit étendre l'idée de cette

1760 *Journal des Sçavans*,
propagation, il y a tant de manières de concevoir cette communication, & en même tems, tant de difficultés dans toutes celles qu'on propose que M. de M. n'a pû se dispenser d'expliquer sa pensée sur ce sujet. Selon lui la matiere étherée est composée d'une infinité de petites boules égales, & toutes à ressort dont le diametre sera si petit qu'on voudra l'imaginer, suivant le besoin. Dès-là leur force centrifuge sera prodigieuse, les particules de ce fluide infiniment élastique, étant frappées par le corps lumineux exciteront dans ce milieu des ondes semblables à celles d'une pierre jettée dans l'eau, ou à celles que les vibrations continuelles d'un corps frappé excite dans l'air, & selon les loix du choc, la premiere communiquera son mouvement sans qu'il soit réfléchi à cause de l'égalité de ces globules; ce même mouvement ne sera pas plus interrompu que celui des ondes sphériques, formées dans

Juillet, 1740.

FIGE

L'eau qui s'entre-mêlent, & se croisent les unes dans les autres, lorsqu'on y jette plusieurs pierres. Ces pressions de la lumière seront isochrones, & cette propagation sera comme instanstanée à cause du prompt ressort des globules de l'éther, & les centres ne changeront point de place. C'est ainsi qu'on conçoit la communication du choc dans une suite de boules égales frappées, & dont la dernière reçoit le mouvement de la première.

Comme cette maniere d'expliquer la propagation de la lumière n'est pas sans difficulté; notre Auteur ne veut pas que ces ondes de lumière se forment précisément comme celles de l'eau qui procedent d'un mouvement local des filets perpendiculaires de l'eau qui haussent & baissent, & qui se forment par l'adhérence mutuelle des particules d'eau, ce qui leur occasionne une séparation totale, quand elles rencontrent quelque obstacle.

1162 *Journal des Sçavans* ;

car alors elles se détachent , & font de nouvelles ondes qui n'ont plus pour centre le même lieu d'où elles étoient parties. On peut dire la même chose du son dont l'air est le vehicule , dont les parties changent continuellement de place. Mais dans les ondes de lumière , il n'y a point de mouvement local , ce n'est point l'avancement des particules qui contribue à leur production , c'est uniquement le ressort des globules de la matiere étherée qui ne sortent pas de leur place : elles sont mises en mouvement par le corps lumineux ; si les ondes de la lumière se formoient précisément comme celles de l'eau , elles seroient trop foibles , pour que l'action d'une seule de ses parties pussent faire impression sur nos sens , il faut penser que c'est un résultat d'impressions d'un grand nombre de ces points , dont l'effet se réunit dans une tangente commune à la dernière ondulation ; la matiere étherée n'étant pas suscep-

tible de cette grande compression & dilatation, les particules ne peuvent se rompre, se replier, se couder & changer de place pour transmettre l'action du corps lumineux, l'on ne pourra par conséquent appercevoir son effet qu'en lignes droites.

Tout ceci nous conduit à l'explication de la refraction, voyons comment notre Auteur conçoit cet effet qui a été le sujet des méditations des plus grands Physiciens. Jusqu'à présent M. de M. n'a adopté le système de Descartes qu'autant qu'il pouvoit convenir à ses propres idées; on ne sera donc pas étonné de voir qu'il s'en éloigne encore ici, voici ses suppositions.

Les pores des corps transparens sont remplis de petits tourbillons de la matiere étherée, plus denses, lorsque la densité de ces corps est plus grande: les ondes de lumiere se transmettront dans ces milieux plus lentement à cause de la densité qui leur fera un obstacle, il

1164 *Journal des Sçavans ;*

s'en suivra donc que la vîtesse d'un rayon de lumiere passant de l'air dans l'eau sera rallentie. Avec ses suppositions on auroit soupçonné qu'un rayon tombant sous une inclination quelconque , & passant de l'air dans l'eau , l'angle de refraction auroit été plus grand que celui d'incidence , & voici sur quel principe on se seroit fondé. Le rayon de lumiere qui tombe obliquement peut-être décomposé : or la force parallèle restant la même , & la directe étant retardée, la diagonale qui marque la direction du rayon de lumiere s'éloignera de la perpendiculaire & cependant il faut qu'elle s'en approche. M. de Fermat qui pendant long-tems avoit combattu le système Carthésien, avoit cédé & s'étoit rendu lorsqu'il se retrancha sur la propriété , que tout rayon qui pénétre un autre milieu plus dense doit aller par le plus court chemin , & avec cette propriété on démontre qu'il doit s'approcher de la per-

pendiculaire ; mais il faut faire attention que pour diminuer le tems il faut racourcir le chemin dans un milieu qui sera plus difficile , & l'allonger dans un milieu qui sera plus aisé , & alors on n'aura plus la direction que l'expérience indique pour la refraction (*). Ces raisons n'ont point frappé M. de M. qui d'après M. Hughens a expliqué la refraction par le moyen des ondes en supposant qu'un corps va du côté , où il trouve le plus de résistance , ce qui n'est pas facile à admettre.

L'inflexion que les rayons de lumière souffrent , soit à la rencontre des corps opaques , soit à l'entrée & à la sortie des corps transparens est une connoissance due aux nouvelles observations. Cette propriété a fait naître divers systèmes , & si l'attraction merite ce nom ; elle semble la favoriser.

(*) On peut consulter les Lettres de Descartes , & le M. 1723. de M. de Mairan.

Rapportons les principaux
& nous les expliquerons
vant M. de Molieres. Il faut
poser que tous les corps soient
tourrés d'une petite atmosphère
dont la densité va en augmentant
mesure qu'on s'approche du cor
dès-lors le rayon qui se présente
pour changer de milieu, doit choisir
de détermination avant d'aller
ver au second milieu qu'il a à
verser, il se formera une petite
déviation qui sera une petite courbe,
& lorsque le rayon se préparera
à sortir du milieu qui lui avoit été
présenté, la courbe sera tournée dans
un sens contraire à la première, puis
que l'atmosphère est plus rare en
densité, en s'éloignant du milieu
qu'elle environne. Avec cette même
hypothèse, notre Auteur prétend
trouver la solution d'une expérience
dont on a tenté plusieurs fois
l'explication. On expose un
prisme de verre sous une certaine
inclinaison, on y voit le rayon de
lumière, qui après avoir traversé

Juillet , 1745. 1167

le prisme , & être entré dans l'air , interrompt sa direction & retourne dans le prisme en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence , après avoir décrit une petite courbe. Pourquoi la chose arrive-t-elle ainsi , c'est dit l'Auteur parce que le rayon a perdu toute sa vitesse perpendiculaire , il ne lui reste plus que la vitesse parallèle, de manière qu'il ne peut sortir de la petite atmosphère , & la dernière couche élastique le renvoie , & l'oblige de rentrer dans le prisme.

On ne peut trouver à cela qu'un embarras , c'est d'imaginer que la vitesse du rayon soit retardée en s'approchant des dernières couches qui s'affoiblissent en densité , puisqu'ailleurs M. de M. nous a appris que ces couches diminuant en densité augmentoient la vitesse des rayons. De plus peut-être ne concevra-t-on pas encore aisément que les dernières couches aient assez d'élasticité pour renvoyer les rayons , car si les dernières sont

1168 *Journal des Sçavans* ;
assez élastiques pour cet effet , lors
même qu'elles sont plus rares , les
plus voisines du prisme doivent
l'être davantage étant plus denses ;
& par conséquent le rayon sembleroit
devoir ne point sortir du verre.
On explique encore ici une autre
observation de M. Newton ;
qui a reconnu qu'un rayon de lumière
tombant sur la superficie
d'un cheveu se détournoit peu à
peu , & décrivoit une courbe qui
tourne sa convexité au cheveu. Cela
a fait imaginer à notre Auteur
une atmosphère autour de ce cheveu ,
mais d'une autre nature que celle
dont nous venons de parler. Les
molécules de celle-ci diminuent
en densité à mesure qu'elles
s'approchent du corps ; il falloit
que notre Physicien la conçut ainsi ;
parce que l'inflexion s'éloigne de
la perpendiculaire. Mais avec cette
dégradation de densité , ne paroît-
roit-il pas que la vitesse du rayon
devoit augmenter suivant ses prin-
cipes , & par conséquent la cour-

be sera concave au lieu d'être convexe, ce qui ne s'accorderoit pas avec l'expérience. Il faut qu'il soit bien difficile de concilier les hypothèses que l'on fait en Physique; car dans quelques endroits notre Auteur demande une atmosphère répandue sur les corps dont la densité augmente à mesure qu'elle s'en approche, & dans d'autres, il en imagine dont les densités vont en diminuant. C'est ce qui fait sans doute dire à M. de M. que l'esprit de l'homme est borné, & qu'on doit se ressouvenir qu'on ne peut jamais répondre d'avoir tout vu & tout examiné dans les tentatives qu'on a formées pour donner un système général.

Après tout ce que nous avons dit, l'ordre naturel demandoit qu'on traitât des couleurs, & c'est ce qu'a fait M. de Mol. elles appartiennent à la lumière dont elles font une décomposition: on connoît sur cette matière les expériences de M. Newton que nous ne

1170 *Journal des Sçavans* ;
rapporterons pas , elles sont reçues
de tous les Phisiciens & de tous les
observateurs , de ce côté nulle dif-
ficulté , il ne s'agit que des expli-
cations. On a recours ici aux on-
dulations dont il a été parlé dans
la propagation de la lumiere , c'est
une suite du même principe. l'he-
terogeneité de la lumiere s'attri-
buera à la force & à la vîtesse
des vibrations des particules du
corps lumineux , ainsi les secousses
plus fortes produiront des ondula-
tions dans la matiere étherée qui
exciteront le sentiment de la cou-
leur rouge. Les parties qui les
composent étant plus fortes de-
vront moins perdre de leur vîtesse
en traversant le verre , mais com-
ment accorder cette plus grande
vîtesse du rayon rouge avec sa
moindre refrangibilité , n'y auroit-
il pas quelque contradiction dans
les principes de M. de Molieres.

Quoique la découverte des
differentes refrangibilités de la
lumiere méritât beaucoup d'at-

Juillet, 1740. 1171

sention , il ne falloit pas en
rester - là , & ce n'étoit qu'une
route ouverte pour chercher la cau-
se des couleurs dans les divers
corps sensibles. On reconnoît ici
que ces mêmes corps contiennent
dans leurs pores , & dans l'atmos-
phere qui les environne de peti-
tes particules capables de recevoir
certains ébranlemens occasionnés
les uns par les rouges , les autres
par les jaunes , avec cette condi-
tion que les analogues seuls puis-
sent agir les uns sur les autres. com-
me les ondulations d'une corde
d'un instrument n'ébranlent la cor-
de d'un autre instrument que lors-
qu'elle est à l'unisson, & lui procu-
re la faculté de faire les mêmes vi-
brations , & par consequent le mê-
me son ; de même on concevra
que les particules renfermées dans
les corps ou dans les liquides re-
mués par les ondes analogues, se-
ront mises en vibration pour pro-
curer le sentiment de couleur ; le
grand nombre fera la couleur do-

1172 *Journal des Sçavans*;

minante, & le mélange des particules fera les couleurs mêlées. Quant aux corps solides, ils peuvent contenir dans leurs pores des parties convenables à ces mêmes impressions, & de plus on aura recours à l'atmosphère qui suppléera à ce qui leur manqueroit de le chef.

Voici ce qu'ajoute l'Auteur pour expliquer la transparence & l'opacité : » lorsqu'un corps rouge » contient que fort peu de particules capables d'être mises en vibration par les rayons rouges » & qu'il n'en contient aucunes de » très peu de celles que les rayons » jaunes, bleus, violets, &c. peuvent exciter, alors ce corps soit dur, soit fluide sera rouge transparent, parce que la plus grande partie de l'action directe de la lumière se transmettra à l'ordinaire.

Quant à l'opacité des corps M. de M. dit. » Si ces particules capables d'être ébranlées par l'a

Juillet, 1740. 1173

tion des rayons rouges de la lumière sont en très grand nombre, alors la grande quantité des vibrations pourra interrompre l'action de la lumière, & le corps deviendra opaque.

On trouve à la suite de ceci l'explication de l'Iris ou l'Arc-en-ciel. Nous n'en disons rien, parce que M. de M. n'a sur cette matière aucune idée particulière, & la Géométrie sur ce point a tellement fait son devoir qu'elle a satisfait à tout ce qu'on pouvoit désirer, nous n'avons point parlé d'un petit traité des rapports des tons qui se trouve dans cette vingtième Leçon, & on ne peut qu'exhorter ceux qui aiment la Musique théorique à l'étudier, ils y trouveront en peu de mots l'explication du monochorde.

M. l'Abbé de M. n'a pas seulement pensé à prouver des vérités de Physique, mais une vérité plus importante & supérieure à toutes celles que nous pouvons connoi-

tre ; il termine son ouvrage par
une nouvelle démonstration de
l'existence de Dieu. L'Auteur
senti avec tous les Philosophes
clairés , que s'il est permis aux
hommes de s'appliquer aux con-
noissances naturelles , le terrain
& le but où elles doivent tout
aboutir , c'est de reconnoître cet
main puissante , qui a dirigé tous
ces mouvemens dont la plus per-
faite Philosophie ne nous donne
jamais que des idées très - super-
ficielles , mais toujours utiles lors-
qu'elles nous menent à admirer
la souveraine sagesse & l'intelligen-
ce du vrai constructeur de la machine
de l'Univers.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, pour servir de Continuation à celle de M. l'Abbé Fleury. Tom. XXXVI. depuis l'an 1585. jusqu'à l'an 1595. A Paris, chez Pierre-Jean Mariette, rue S. Jacq. 1738. in-4°. pp. 633. non compris la Table des Matieres.

CE 36^{me} & dernier Volume s'étend depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1595, & renferme principalement la suite de l'Histoire de la Ligue. » Ce parti, dit le Continu-
» *mate*ur, qui avoit commencé à
» se former dès l'année 1576. s'é-
» toit, ce semble, conduit jusques
» ici avec assez de sagesse. Il paroît
» qu'il n'avoit eu d'autre but que
» de s'opposer au progrès de l'Hé-
» résie en France, & de mettre la
» Religion Catholique & ceux qui
» la professoient à couvert des in-
» sultes des Hérétiques, mais des
» motifs purement humains dé-
» truisirent dans la suite ce projet,

176 *Journal des Sçavans* ;
» & la Ligue ne servit presque
» plus , que de voile à l'ambition
» des Guises , qui n'avoient d'autre
» vûe que celle de regner souve-
» rainement en France.

C'est ce que l'Auteur s'est attaché à développer dans le 177^{me} Livre, qui est le premier de ce Volume , où l'on trouvera aussi un détail très - circonstancié du jugement & de la mort de Marie Stuart, Reine d'Ecosse. Il rapporte que lorsque la nouvelle de cette sanglante tragédie fut portée à Rome , comme on s'y emportoit publiquement contre la Reine Elizabeth, qu'on y débitoit tous les jours des Satyres & des Libelles, qui la traitoient de barbare, de cruelle, de sacrilège, & que les Auteurs de ces Libelles s'attachoient principalement à la douleur feinte & hypocrite, que cette Princesse fit paroître pour un crime qu'elle avoit fait commettre, le Pape Sixte V. défendit, sous peine de galère, qu'on continuât à déchirer

déchirer cette Princesse par des Ecrits outrageans ; il disoit que quoiqu'elle fût héretique, on devoit toujours avoir du respect pour sa dignité, & de la considération pour son mérite ; ce qui étoit vrai, ajoute le Continuateur.

Mais ces égards ne lui firent pas oublier ce qu'il croyoit devoir à la conservation de la Foi Catholique, que la Reine Elizabeth persécutoit cruellement en Angleterre. Ce Pape engagea sous main Philippe II. à prendre les armes contre cette Reine, & il offrit même de contribuer aux frais de la guerre. Ses sollicitations eurent leur effet, Philippe fit armer contre l'Angleterre une des plus formidables flottes qui eût encore paru sur l'Océan ; il se flattoit de faire la conquête de ce Royaume, & s'étoit engagé à le tenir à foi & hommage du S. Siège. Mais le Ciel en disposa autrement. Cette flotte, ayant été battue par les Anglois & encore plus par les vents, fut en-

1178 *Journal des Sçavans* ;
tierement dissipée , & obligée de
reprendre honteusement la route
d'Espagne.

L'Auteur donne aussi , & dans
un grand détail , la suite des trou-
bles , que les disputes sur les ma-
tieres de la Grace & de la prédesti-
nation continuerent de causer dans
les Pays-bas. La soumission à la
Bulle de Pie V. & le corps de doc-
trine que l'Université de Louvain
avoit signé en conséquence de cet-
te Bulle , sembloient avoir établi
une paix durable parmi les Théo-
logiens Flamans , lorsque la Doc-
trine que Lessius & Hamélius Je-
suites , & tous deux Professeurs en
Théologie à Louvain , enseigne-
rent , renouvela les anciennes dis-
putes , & les rendit plus vives ,
qu'elles n'avoient été jusqu'alors.

» Rien (pour emprunter les
» termes de notre Auteur) ne pa-
» roît en effet plus opposé aux er-
» reurs de Baius que les principes
» de Lessius , & comme la Faculté
» de Louvain , malgré sa soumis-

Juillet, 1740. 1179

» sion à la Bulle, conservoit tou-
» jours beaucoup de penchant
» pour les opinions du premier,
» il n'est pas étonnant que la doc-
» trine du second l'ait revoltée,
» sur-tout si on suppose, comme
» il est vraisemblable, que Barus
» fut l'agent secret de toute cette
» affaire.

On fit donc quelques extraits de la Doctrine de Lessius qu'on lui lut en présence de tous les Docteurs ; il répondit par écrit, qu'il reconnoissoit en général, que la doctrine qu'ils contenoient avoit été tirée de ses Ecrits, que quelques propositions en étoient fidèlement extraites, d'autres tronquées, & détachées de ce qui en fixoit le sens ; dans le même tems il dressa un petit Ecrit dans lequel il exposa ses sentimens sur les 34 articles qu'on lui avoit présentés, pria la Faculté de l'examiner, & de trouver bon que les propositions qu'on lui objectoit fussent discutées amiablement en présence d'arbitres

1480 *Journal des Sçavans* ;
agrées de part & d'autres.

» C'étoit (reprend ici le Conti-
» nuateur) un moyen naturel d'é-
» claircir la vérité , & de prévenir
» les suites fâcheuses qui ne pou-
» voient manquer de naître d'une
» pareille contestation , . . . Mais
» toutes les instances des Jesuites
» furent inutiles , la Faculté étoit
» déterminée à porter une censu-
» re , & pour le faire avec plus
» d'avantage , au lieu de censurer
» les propositions que Lessius avoit
» avouées lui-même , & présentées
» à la Faculté , elle conclut qu'on
» s'en tiendroit à l'extrait que
» quelques - uns de ses Docteurs
» avoient fait des Ecrits de ce Pere
» & de ceux d'Hamélius , & dans
» lequel, comme nous l'avons dit ,
» ils prétendoient avoir réduit leur
» doctrine à 34 propositions.

On les trouvera ici en entier avec
les qualifications que les censeurs
y attachèrent. Ils y accusent en
général Lessius & Hamélius de re-
nouveler toutes les erreurs des Sé-

Juillet, 1740. 1181

mi-Pélagiens, & ils réfutent chacune de ces propositions par des autoritez tirées de l'Écriture Sainte, de S. Augustin, de S. Prosper, de S. Fulgence & d'autres.

Cette censure fut envoyée à tous les Evêques des Pays-bas & aux Universitez de Paris & de Douay, mais la première refusa positivement d'y souscrire, & on voit une apologie de Lessius dans laquelle il assure que les Docteurs de la Faculté de Théologie y enseignoient ses opinions. Celle de Douay adhéra aux sentimens de l'Université de Louvain, qu'elle regardoit comme sa mere. Le célèbre Estius qui professoit pour lors la Théologie à Douay, composa la censure; elle est plus longue & plus raisonnée que celle de Louvain, & conçûe en termes beaucoup plus forts.

Les Jesuites prévoyant les suites fâcheuses que pouvoient avoir toutes ces contestations, les porterent au Tribunal de Sixte V. Ce Pape,

1182 *Journal des Sçavans* ;
qui étoit habile Théologien , aiant
fait examiner dans une Congrégation
de Cardinaux les propositions
de Lessius & tout ce qui avoit été
écrit de part & d'autre à cette oc-
casion , approuva la Doctrine de
ce Jesuite , & ordonna à Frangi-
pani son Nonce à Cologne de se
transporter à Louvain pour assou-
pir cette affaire.

Ce Prélat , après avoir écouté
les deux partis & reçû tous les E-
crits qu'ils jugerent à propos de
lui donner , les fit consentir à ren-
voyer cette affaire au Saint Siège,
pour en attendre un jugement dé-
finitif , & rendit un Decret par le-
quel il défendoit , sous peine d'a-
nathême , d'agiter , soit par écrit ,
soit même de vive voix , aucune
des matieres controversées entre
les deux partis , & ce Decret sus-
pendit pour un tems toutes les dis-
putes.

Michel Baius , qui en avoit été
le premier Auteur , ne survécut
pas long-tems à la paix que la pru-

Juillet, 1740. 1183

dence du Légat Frangipani avoit établie dans les Universitez de Douay & de Louvain. Il mourut âgée de 77 ans le 16 Septembre de l'année 1389.

Sa mort avoit été précédée de celle de Jean - Etienne Duranty, premier Président au Parlement de Toulouse ; ce Magistrat voulant s'opposer à la fureur des Ligueurs de cette Ville, qui, conformément à la décision de quelques Docteurs de Sorbonne, confirmée par un Decret de l'Université de Toulouse, soutenoient qu'Henri III. étoit déchû de la Couronne, & qui, à l'exemple du Parlement de Paris, vouloient que celui d'Aix déclarât que toute l'autorité résidoit dans les chefs de la Ligue, fut assassiné à l'âge de 46 ans par une troupe de Factieux qui le percerent de mille coups, traînerent son corps par les rues, & l'attachèrent à une potence.

Il étoit très-sçavant & prétendoit sans preuves être parent de Guil-

1184 *Journal des Sçavans* ,
laume Durand Evêque de Mendes,
si connu par son *Traité des Divins
Offices* ; quelques-uns , dit notre
Auteur , ont avancé que pour
mieux ressembler à ce Prélat , qu'il
avoit pris pour modèle autant que
la différence des occupations le
permettoit , il avoit composé le
Traité Latin des Rites Sacrés , qui
est entre les mains de tout le mon-
de. Mais il y a lieu de croire, ajoû-
te-t-il , que cet Ouvrage est de
Pierre Danés Evêque de Lavour ,
& que Duranti n'en fut que le re-
viseur. Le stile & l'érudition qui
regnent dans plusieurs Livres de
Droit qu'il a composés , mar-
quent assez qu'ils sont d'une autre
main que le *Livre de Ritibus*. Cet
illustre Magistrat qui périt par la
main des Catholiques , fut tou-
jours néanmoins très-attaché à la
Religion , & le protecteur déclaré
de tous les Ordres Religieux ; il
introduisit les Jesuites à Toulouze,
y institua diverses Confréries , &
y fit venir les Capucins d'Italie.

Juillet, 1740. 1185

Duranti ne fut pas la seule victime de la fureur & de l'aveuglement des Ligueurs ; ce Volume n'est presque rempli que de leurs excès , & jamais Histoire ne montrera mieux que de tous les instrumens dont la politique abuse si souvent , il n'y en a point dont l'abus soit plus dangereux , que celui de la Religion. Mais comme la plupart de ces funestes scènes qu'il seroit à souhaiter qu'on pût effacer de nos Histoires , sont assez connues , nous nous contenterons de dire , qu'on les trouvera ici exposées avec sagesse , & peintes de toutes les couleurs qui en peuvent donner une juste horreur.

Il paroît sur-tout que le Continuateur a travaillé avec soin tout ce qui regarde la longue & difficile négociation qu'Henri IV. après son retour à la foi de ses peres , fut obligé d'essuyer , pour obtenir l'absolution du Pape. C'est par cet heureux événement qui arriva le dix-septième Septembre , 1595 ,

1186 *Journal des Sçavans*
par le commencement des
qui s'éleverent à l'occasion
vre de Molina, qui fut in
cette même année, que
Volume, & c'est le dernier de
Continuation de l'Histoire
l'Abbé Fleury.



Juillet, 1740.

1187

COUTUMES DES DUCHE,
Baillage & Prévôté d'Orleans,
avec les notes de Monsieur Henri
Fornier, Conseiller au Présidial
d'Orleans : Les notes de Dumou-
lin sur l'ancienne Coutume d'Or-
leans, & des Observations nou-
velles, où l'on a renfermé tout ce
qui a paru nécessaire pour faire
connoître le sens & l'application
des Articles, les Maximes auto-
risées par l'usage du Palais, & les
derniers progrès de la Jurispru-
dence. On y a joint un Discours
Préliminaire sur la Coutume d'Or-
leans, un Traité des Profits &
Droits Seigneuriaux, l'Eloge de
M. de la Lande & des Observa-
tions sur son Commentaire Tom. I.
pages 456. Tom. II. pages 231.
sans un Discours Historique, une
Table des matieres, une Table
parallele des Articles de la Cou-
tume de Paris, avec ceux de la
Coutume d'Orleans, & une Ta-
ble Alphabétique de toutes les Pa-

1186 *Journal des Sçavans*,
par le commencement des disputes
qui s'éleverent à l'occasion du Li-
vre de Molina, qui fut imprimé
cette même année, que finit ce
Volume, & c'est le dernier de cette
Continuation de l'Histoire de M.
l'Abbé Fleury.



Juillet, 1740. 1187

COUTUMES DES DUCHE',
Baillage & Prévôté d'Orleans,
avec les notes de Monsieur Henri
Fornier, Conseiller au Présidial
d'Orleans : Les notes de Dumou-
lin sur l'ancienne Coutume d'Or-
leans, & des Observations nou-
velles, où l'on a renfermé tout ce
qui a paru nécessaire pour faire
connoître le sens & l'application
des Articles, les Maximes auto-
risées par l'usage du Palais, & les
derniers progrès de la Jurispru-
dence. On y a joint un Discours
Préliminaire sur la Coutume d'Or-
leans, un Traité des Profits &
Droits Seigneuriaux, l'Eloge de
M. de la Lande & des Observa-
tions sur son Commentaire Tom. I.
pages 456. Tom. II. pages 231.
sans un Discours Historique, une
Table des matieres, une Table
parallele des Articles de la Cou-
tume de Paris, avec ceux de la
Coutume d'Orleans, & une Ta-
ble Alphabétique de toutes les Pa-

roisses qui suivent cette dernière Coutume , & qui dépendent en entier ou en partie du Baillage & des différens Sièges qui le composent. A Orleans , chez François Rouzeau , Imprimeur du Roi , de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans & de la Ville. in-12.

1740.

NOUS ne pouvons mieux faire connoître cet Ouvrage qu'en rendant compte d'un Discours Historique qui se trouve à la tête du second volume , & dans lequel on explique l'origine des Coutumes en général , l'Histoire de la Coutume d'Orleans en particulier , le Jugement qu'on doit porter sur les Auteurs qui l'ont commentée & le dessein de l'Ouvrage.

Suivant l'Auteur de ce Discours Historique avant que les Romains eussent conquis les Gaules , elles suivoient des Coutumes si semblables aux nôtres , qu'on seroit tenté de rapporter à cette source l'ori-

gine de notre Jurisprudence, mais on ne s'arrêtera gueres à cette-pensée, ajoute-t-il, si l'on fait réflexions que les Romains, ainsi que tous les monumens de l'Histoire nous l'apprennent, firent bien-tôt passer dans les Gaules leur langue, leurs mœurs, leur politesse, leur gouvernement & leurs loix. *Art illustre d'un peuple né pour être le maître des autres, d'assurer son Empire par les avantages qu'il procuroit aux nations vaincues, & de sçavoir les dédommager de leur défaite.*

Les Francs, les Gots, les Bouguignons en s'emparant des Gaules y détruisirent la domination des Romains, mais se soumirent à leur Droit qu'ils y trouverent établi. Il est vrai qu'ils publierent aussi leurs loix particulieres que nous avons encore sous les titres de loi Salique, Gombette, Ripuaire, &c. Mais outre que les anciens habitans du pays qu'on distinguoit alors des Barbares par le nom de *Romains ne furent jamais assujets*

1190 *Journal des Sçavans* ;
ris à ces loix , elles étoient d'ail-
leurs si informes & si bornées que
les peuples mêmes pour qui elles
avoient été faites , étoient obligés
d'avoir recours au Droit Romain
sur ce qui concernoit les mariages ,
les Contrats , les Testamens , &
même les Successions.

Sous la premiere & la seconde
race de nos Rois le Droit Ro-
main fut le droit commun de la
France. Il ne cessa de l'être vers la
troisième , que parce que dans les
desordres du dixième siècle tou-
tes les loix indistinctement s'étei-
gnirent. » Au commencement de
» la seconde race , dit notre Au-
» teur , les habitans des villes &
» campagnes à l'ombre des loix
» jouissoient tranquillement en
» France de leur liberté & de leurs
» biens , ils avoient à la maniere
» des Romains sous leur puissance
» les esclaves qu'ils avoient acquis.
» Sur la fin de la seconde race ou
» tout au plus à la naissance de la
» troisième , on voit avec surprise

Juillet, 1740. 1191

» routes les personnes, à la réserve
» des nobles, devenues comme es-
» claves des Seigneurs, réduites mê-
» me dans les grandes villes, à la
» condition de mainmortes &
» soumises à la servitude de corps
» ou d'heritage. Par une suite de
» la même révolution, les terres
» auparavant possédées librement
» pour la plus grande partie se
» trouvent toutes assujetties au
» droit, ou de fief, ou de main-
» morte.

» La foiblesse de l'autorité roya-
» le presque anéantie, la tyrannie
» des grands qui de gouverneurs
» devinrent comme souverains de
» leurs Provinces; les sermens de
» fidélité qu'ils exigèrent des villes
» & de tous ceux qui dépendoient
» de leur gouvernemens, l'effroya-
» ble misere des peuples & l'abat-
» tement qui en est une suite, les
» guerres, la violence & les bri-
» gandages continuels; cet esprit
» de licence, de desordre & de
» confusion, qui régnoit dans ces

1792 *Journal des Sçavans*,
» tems affreux , furent apparent-
» ment les degrés par lesquels les
» Seigneurs parvinrent à cet affer-
» villement général des personnes
» & des biens.

» De-là l'oubli des anciennes loix
» qui devenoient également inuti-
» les & pour les nobles & pour
» les roturiers. Pour les nobles pos-
» sesseurs des fiefs, parce que pleins
» de cette licence feroce qui carac-
» terisa les mœurs de ce siècle , ils
» ne vouloient plus reconnoître
» d'autres loix que le Droit des
» Fiefs & les conditions établies
» dans les investitures & les con-
» cessions. Pour les roturiers , par-
» ce qu'étant tous de condition
» servile , ils n'avoient plus d'au-
» tre loi que la volonté de leurs
» seigneurs qui les jugeoient eux-
» mêmes , ni d'autres règles que
» les charges imposées par ceux-ci
» dans l'établissement des mains-
» mortes , & dans l'abandon des
» terres dont ils leur accordoient la
» jouissance.

Juillet, 1740. 1193

Les anciennes loix étant éteintes, de nouvelles loix prirent leur place, ou plutôt differens usages s'introduisirent qui en tinrent lieu. Les Coutumes des Fiefs se formerent d'abord, ensuite ou à peu près dans le même tems, nos Rois établirent des communes dans plusieurs villes du Royaume, or comme les Chartres qui portoient concession de ces Droits de commune, contenoient par une suite nécessaire divers réglemens pour la Police, le Commerce & la sûreté des habitans qu'on réunissoit en communes, ces Chartres ont été regardées comme les premiers originaux de nos Coutumes.

Les Seigneurs ayant affranchi dans la suite la plupart des gens de la campagne qui dépendoient d'eux en main-morte, les conditions de l'affranchissement donnerent lieu aux droits de cens, de Champart, de Corvée, de Bannalité, de Justice.

» On sçait aussi, dit notre Au-

1194 *Journal des Sçavans* ;

» teur , que les François & les an-
» ciens Gaulois étoient dans l'ufa-
» ge de vivre avec leurs femmes, non
» seulement dans cette société de
» vie qu'exige la nature de l'union
» conjugale , mais encore dans une
» espece de société des biens acquis
» par les travaux & les vœux com-
» muns , avantage par lequel ils les
» dédommageoient de cette puis-
» sance absolue que les mœurs de
» ces nations , mais non pas l'ordre
» de la nature leur avoit donnée sur
» leurs femmes. Les traces qui s'é-
» toient apparemment conservées
» de cet ancien usage , ont été la
» source de toutes les dispositions
» des Coutumes sur la Commu-
» nauté de bien entre le mari & la
» femme , sur l'autorisation , sur le
» douaire & le don mutuel.

» Enfin , continue notre Auteur,
» les fiefs & les heritages mains-
» mortables , attachés & consacrés
» en quelque sorte par une espece
» de substitution à la famille de
» ceux auxquels ils avoient été ac-

» cordés sous ces charges, ont
» donné lieu à l'introduction du
» retrait lignager, à la distinction
» des propres en paternels & ma-
» ternels, à leur affectation à la
» ligne d'où ils étoient sortis, aux
» prérogatives des aînés.

Tels sont les degrés par lesquels se sont insensiblement formées nos Coutumes : Fruits de l'ignorance & de la grossiereté, elles prirent les mêmes caracteres ; mais un événement heureux pour l'Europe contribua bien-tôt à les perfectionner. On en fut redevable à la connoissance du Droit Romain, tel qu'il avoit été recueilli par les ordres de l'Empereur Justinien. Cet Ouvrage étoit perdu. Un Allemand qui avoit étudié à Constantinople alors le seul asile des bonnes lettres le retrouva, en connut le prix, l'enseigna publiquement en Italie & mérita par là à jamais, dit notre Auteur, la reconnoissance du genre humain.

Après avoir donné un idée gé-

nérale & abrégée de l'origine de nos Coutumes , l'Auteur passe à ce qui regarde en particulier la Coutume d'Orleans.

Parmi un grand nombre de Coutumes assez semblables , dit-il , pour faire reconnoître qu'elles étoient nées dans le même Royaume , & assez différentes pour juger qu'elles ne s'étoient pas formées dans la même Province , celle d'Orleans se distingua avantageusement. Elle servit *en partie de modèle aux établissemens de S. Louis : Réglemens sur la justice que ce Prince également pieux & éclairé donna vers l'an 1270.* On ne peut donc gueres douter , suivant notre Auteur , que cette Coutume n'eut été déjà rédigée par écrit par des Praticiens habiles qu'on appelloit alors *Coutumiers*. Elle le fut au moins, ajoute-t-il, & d'une manière encore plus authentique sous le règne de Philippe le Bel, si nous nous en rapportons à la tradition constante de nos Peres , qui avancent

Juillet, 1740. 1197

ce fait comme indubitable dans l'opposition solennelle qu'ils firent à la réduction de la Coutume de Montargis en 1531, ces rédactions ne subsistent plus.

Tout le monde sçait que Charles VII. ordonna par son Edit de Montis-les-Tours de l'an 1452. que les Coutumes de chaque Province seroient rédigées par écrit & arrêtées en l'assemblée des Etats de la Province pour servir desormais aux habitans du pays de loi fixe & invariable. Ses vûes & celles de Louis XI. s'étendoient plus loin suivant que notre Auteur le remarque d'après Philippe de Comines & Dumoulin, ces deux Princes avoient dit-il, formé le dessein de donner aux François un corps uniforme de Jurisprudence puisé dans cet esprit commun qui règne dans toutes les Coutumes, & tiré de ce qu'il y avoit en chacunes d'elles de meilleur, de plus sage, de plus judicieux, de plus assorti au génie & aux mœurs générales de la nation.

La rédaction particulière des Coutumes ne fut donc ordonnée , que parce qu'elle étoit un moyen nécessaire pour parvenir à l'établissement d'une loi simple & universelle , mais malheureusement , continue l'Auteur , ce qui n'étoit qu'un moyen est devenu l'objet seul de l'exécution & le but si naturel , & si désirable où tendoit ce moyen , seroit peut-être encore aujourd'hui regardé comme un pro et plus brillant que praticable , destiné tout au plus à flatter les vœux & charmer le loisir d'un spéculatif outré , si M. le Chancelier sous les auspices d'un Prince né pour être l'arbitre de l'Europe & le pere de ses peuples , n'avoit donné les premières de l'exécution dans l'ordonnance des donations & celle des testamens.

L'Ordonnance de Charles VII. pour la rédaction des Coutumes ne s'exécuta que bien lentement , & la rédaction de la Coutume d'Orléans ne fut commencée qu'en

1494. On s'assembla à Lorris, parce qu'Orleans étoit alors tenu en appanage. L'Ouvrage fut discontinué, on le reprit en 1509, l'Assemblée des Etats de la Province se tint à Orleans, où les Commissaires du Roi se rendirent. Ce fut alors que Montargis & les Baillages qui en dépendoient se séparèrent d'Orleans. D'une seule Coutume, dit notre Auteur, il s'en forma deux, mais si ressemblantes qu'on peut les regarder comme deux sœurs qui lassés de vivre en commun conservent toujours après leur séparation les heureuses marques d'une même origine & le caractère d'une étroite liaison.

Cette première rédaction de la Coutume d'Orleans se trouva si imparfaite, qu'à peine fût elle achevée qu'on s'aperçut qu'il étoit nécessaire d'en faire une nouvelle. On n'y travailla néanmoins qu'en 1583. les Avocats du Baillage d'Orleans au nombre de 34. furent alors nommés pour dresser sous la direction

1100 *Journal des Sçavans* ;
des gens du Roi , les cahiers de la
nouvelle Coutume. Le célèbre A-
chille de Harlay , Premier Prési-
dent du Parlement de Paris , Jac-
ques Viole , & Nicolas Perrot qui
en étoient Conseillers , & qui ve-
noient de présider à la réformation
de la Coutume de Paris , furent en-
core nommés pour présider à la ré-
formation de celle d'Orleans. On
y inséra la plupart des articles qui
avoient été ajoutés à celle de Paris ,
mais elle lui resta néanmoins beau-
coup inférieure & pour la forme &
pour le fond , *comme si* , dit notre
Auteur , *son insuffisance & son im-*
perfection eussent été une espece de tri-
but que la Province eut payé à la capi-
itale , & le respectueux aveu de sa
supériorité.

Notre Auteur entre ensuite dans
le détail des défauts de la Cou-
tume d'Orleans : à l'égard de la for-
me , il fait voir qu'il n'y a nul or-
dre dans l'arrangement des matie-
res , nulle précision dans la façon
dont les articles sont conçus ,

Juillet, 1740. 1201

à l'égard du fond, il prétend que plusieurs de ses dispositions sont bizarres ou injustes, & il en rapporte différens exemples. Plus la Coutume d'Orleans est imparfaite & plus elle a besoin d'un bon Commentaire. Pyrrhus Englebermæus entreprit le premier d'en donner un. Il vivoit au commencement du 16^{me}. siècle, & professoit le Droit Romain dans l'Université d'Orleans. Cet Auteur suivant le témoignage même de Dumoulin, avoit de l'esprit & du sçavoir, mais peu versé dans le Droit Coutumier, il ne connut point le véritable esprit de la Coutume d'Orleans; & il se contenta d'appliquer superficiellement à chaque article différens textes de loix qui leur sont étrangers pour la plupart. Il étoit sans doute réservé, dit notre Auteur, à Dumoulin d'être le premier de ce siècle qui sçut réunir une connoissance également parfaite des deux Droits. Poussé par la force d'un génie à qui rien n'étoit

1202 *Journal des Sçavans*,
difficile, il entreprit de former la
Jurisprudence Françoisse qui n'étoit
alors qu'un espece de cahos infor-
me & ténébreux & il l'exécuta; il
établit des principes, il tira des con-
sequences, démêla le véritable es-
prit de nos Coutumes & dans ses
sçavans écrits, il fit voir à la Fran-
ce étonnée qu'inventer l'art & le
perfectionner, sont quelquefois la
même chose pour les grands hom-
mer. Le Barreau prit alors une
nouvelle face & pendant que les
Cujas, les Duaren, les Hotman
travailloient si heureusement pour
le Droit Romain, les Dargentré,
les Lemaitre, les Mornac, les
Coquille n'établissoient pas avec
moins de succès les vrayes maxi-
mes de notre Droit François. Près
d'un siècle néanmoins s'écoula de-
puis Englebermcœus, sans qu'il pa-
rut de nouveau Commentaire de
la Coutume d'Orleans. Leon Tri-
paut Avocat, en donna bien une
nouvelle édition en 1570. mais seu-
lement avec quelques notes mar-

ginales, si succintes & en si petit nombre qu'elles ne peuvent être d'une grande utilité. Enfin vers le commencement du siècle passé il se trouva, dit notre Auteur, dans le Présidial d'Orleans un homme laborieux, appliqué, paisible, ami de la retraite, uniquement partagé entre les fonctions de sa charge & l'étude assidue de la Jurisprudence; c'étoit Henri Fornier, le second fils de Guillaume Fornier célèbre par ses écrits, le rival de Cujas, si quelqu'un eut pu l'être, & l'un des plus grands ornemens de l'Université d'Orleans dont il étoit Professeur. Henri Fornier laissant à son frere aîné le Droit Romain comme une espece de fief dans cette famille illustre par le sçavoir, s'attacha particulièrement à approfondir la Coutume d'Orleans & à en pénétrer l'esprit. Il renferma tout son travail dans des notes courtes à la vérité, mais qui paroissent, dit notre Auteur, le fruit d'une méditation profonde &

1204 *Journal des Sçavans* ;
de l'intelligence la plus parfaite de
la Coutume. *Ecrivain modeste ,
exact , judicieux , un seul mot lui suf-
fit pour ouvrir un champ fécond en
consequences. Il semble qu'il ne soit
avare des mots que pour enrichir la
pensée , semblable à ces grains d'es-
sence qui sous une petite masse renfer-
ment beaucoup de substance & de ver-
tu.* Notre Auteur convient néan-
moins que l'Ouvrage d'Henri
Fornier laissoit desirer un Com-
mentaire plus étendu & où les ma-
tieres fussent plus développées , ce-
la le conduit à celui de M. Delalan-
de. Voici comme il en parle. Dans
ce Commentaire le bon sens , la so-
lidité , l'érudition , la clarté , l'in-
telligence vive & lumineuse de l'es-
prit de notre Coutume & des prin-
cipes de la Jurisprudence François
par-tout caractérisent l'Auteur ;
une des plus grandes beautés de
son Ouvrage , & par laquelle il est
vraiment original , c'est le parallé-
le continuel qui y régne entre le
Droit Romain & le Droit François,

Juillet ; 1740. 1209

& l'art judiciaire avec lequel il sçait appliquer les plus beaux textes des loix à l'éclaircissement & l'interprétation des dispositions de la Coutume. On diroit dans ses écrits que le Droit Romain n'auroit été fait que pour servir heureusement le nôtre, tant il lui prête de jour & de beautés. Son stile négligé, le tour antique de son expression & son vieux langage presque digne du siècle d'Henri III. plaisent cependant toujours par l'énergie, la naïveté, la force & la netteté qui accompagnent son discours. En le lisant on seroit tenté de penser que nous avons affoibli notre langue en la polissant. Enfin le Commentaire de M. Delalande seroit parfait sans quelques fautes qui lui sont échappées sur les points qui dépendent particulièrement de l'usage du Palais & de ces maximes, qui se forment & s'épurent par l'agitation & la discussion tumultueuse du Barreau. Dans le temps que le

Commentaire de M. Delalande pa-

1206 *Journal des Sçavans*;
fut, M. de Givés Avocat du Roi à
Orleans travailloit à en faire un,
il en laissa le manuscrit à sa famil-
le, elle en avoit fait présent, dit
notre Auteur, à un Magistrat des-
tiné à devenir un jour dans le
Royaume le chef de la Justice,
dont malgré sa jeunesse il étoit dé-
jà l'oracle. M. Daguessseau toujours
zéle pour l'avancement des Lettres,
confia l'Ouvrage à M. de Lauriere
qui travailloit au grand projet d'un
Coutumier Général, & dans les
papiers duquel il n'a pas été possi-
ble de retrouver le manuscrit après
sa mort.

En 1711. il parut une nouvelle
édition de la Coutume d'Orleans.
L'Auteur y apprend qu'il avoit eu
communication de l'Ouvrage de
M. de Givés, & qu'il avoit enri-
chi ses notes de ce qu'il y avoit
trouvé de plus beau & de plus inte-
ressant; il s'appropriâ encore les
notes de Fornier qu'il refondit à
sa manière. De tout cela, dit notre
Auteur, il composa un Ouvrage utile

Juillet, 1740. 1207

quoiqu'il eut un des plus grands défauts que puisse avoir un bon Livre, celui de n'être point entendu. Cette édition fût néanmoins si recherchée qu'au bout de 20 ans il ne s'en trouvoit presque plus d'exemplaires. Sa forme commode & les notes où l'on apprenoit bien des choses essentielles qui avoient échappé aux recherches de M. De Lalande la rendoient nécessaire au public. Il falloit donc réimprimer l'Ouvrage tel qu'il étoit ou le perfectionner sans aminorer la commodité du volume, il falloit joindre aux articles les notes de l'Auteur, ou en substituer de nouvelles plus pleines, s'il étoit possible, plus claires, plus exactes, plus utiles en un mot & dans lesquelles on put fondre ce qu'il y avoit de bon dans les anciennes, sans y faire entrer les défauts. C'est ce dernier parti qu'on a pris, comme plus avantageux au public, ou pour mieux dire, c'est le dessein qu'on se en eut en vûe, mais dans lequel on n'ose se flatter d'avoir réussi.

Les nouvelles notes au surplus ; dit modestement notre Auteur , ne sont pas la partie la plus intéressante de l'Ouvrage qu'on offre au public , on lui a fait un présent plus précieux en lui redonnant les notes de Fornier si estimées & si rares , & l'on espere mériter par-là son indulgence pour le reste ; c'est donc proprement , ajoute-t-il , de l'Ouvrage du célèbre Fornier , qu'il s'agit ici , le reste ne peut être regardé que comme l'accessoire , & si l'on y a ajouté de nouvelles Observations , ce n'est que pour développer l'Ouvrage du sçavant Magistrat , pour y joindre les découvertes & les maximes que le tems a fait naître ou a éclaircies. On trouve encore dans cet Ouvrage des Observations sur les fautes qui sont échappées à M. Delalande , les Remarques de Dumoulin sur quelques articles de l'ancienne Coutume , on a même eu soin de les citer en marge des articles de la *nouvelle* auxquels elles ont rap-

Juillet, 1740. 1209

port. Enfin on y a inseré une table
parallèle de la Coutume de Paris
& de celle d'Orléans, & une Con-
ference de la Coutume d'Orléans
avec les Coutumes voisines, & par-
ticulierement celle de Montargis.
Cette table & cette Conference
faisoient partie de l'édition de 1711.



1210 *Journal des Sçavans,*

ŒUVRES SPIRITUELLES DE
*Monseigneur M. François de Salignac de la
Motte-Fenelon, Précepteur de
Messeigneurs les Enfans de Fran-
ce, & depuis Archevêque & Duc
de Cambrai, Prince du S. Em-
pire, &c. Nouvelle Edition, re-
vue & considérablement enrichie.
Se vend à Paris, chez Jean-
Baptiste Coignard, rue S. Jacq.
1740. in-12. 4. vol. Avec Ap-
probation & Privilège du Roi.*

NOUS avons rendu compte
dans le Journal du mois de
Mai dernier, du premier des qua-
tre volumes qui composent ce Re-
cueil, nous allons exposer en sub-
stance ce que renferment les trois
autres.

Le second volume est divisé en
quatre parties. La première est une
suite des *Traitéz Spirituels* au nom-
bre de vingt-deux. La seconde
contient des *Entretiens affectifs* pour
de saints tems de l'année. La troisié-

Juillet, 1740. 1211

me consiste dans des Méditations sur differens sujets, & la dernière dans des Reflexions Saintes pour tous les jours du mois; ce volume est terminé par des Prières du matin & des prières du soir.

Le troisième volume contient des Lettres sur différentes matières de spiritualité. Quelques-unes adressées à feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, d'autres concernant les moyens de remplir les devoirs de la Religion en vivant dans le monde, & un grand nombre d'autres sur la conduite de l'esprit, sur les peines, sur les consolations, sur les écueils de la vie intérieure. De pareilles lettres dont quelques-unes sont en même tems dogmatiques, forment le quatrième volume.

Comme ces Traités & ces Lettres sont en très-grand nombre, nous sommes obligés de nous restreindre à rendre compte seulement de quelques endroits que nous allons choisir.

Faisons connoître d'abord comment M. de Fenelon développe le fond de son ame , ainsi que la franchise & la candeur avec laquelle il expose ses foiblesses aux regards d'autrui : c'est dans une réponse à une personne qui a besoin de consolation. » Mon cœur
 » souffre , dit-il , dans ce moment
 » sur ce que vous m'avez mandé
 » & votre souffrance augmente la
 » mienne ; il y a en moi ce me
 » semble un fond d'Interêt propre
 » & une legereté dont je suis hon-
 » teux ; la moindre chose triste
 » pour moi , m'accable ; la moindre
 » qui me flatte un peu , me relève
 » sans mesure : rien n'est si humili-
 » liant que de se trouver si tendre
 » pour soi , si dur pour autrui , si
 » poltron à la vûe de l'ombre d'une
 » croix , & si léger pour secouer
 » tout à la premiere lueur flatteuse
 » . . . Dieu nous ouvre un étran-
 » ge Livre pour nous instruire ,
 » quand il nous fait lire dans notre
 » propre cœur.

Juillet, 1740. 1213

Et Dans une autre Lettre. » Je
» viens de faire une Mission à
» Tournai, tout cela s'est bien
» passé & l'amour propre même y
» pourroit avoir quelque petite
» douceur : mais dans le fond le
» bien que nous faisons est peu de
» chose : si on n'étoit soutenu par
» l'esprit de foi pour travailler
» sans voir le fruit de son travail ;
» on se décourageroit ; car on ne
» gagne presque rien, ni sur les
» hommes pour les persuader, ni
» sur soi-même pour se corriger.
» O qu'il y a loin depuis le mé-
» pris & la lassitude de soi-même
» jusques à la véritable correction.
» Je suis à moi-même tout un
» grand Diocèse plus accablant que
» celui du-dehors, & que je ne scau-
» rois réformer ; mais il faut se
» supporter sans se flatter comme
» on doit le faire pour son pro-
» chain.

C'est particulièrement dans les
portraits opposés que M. de Fenelon
fait des amertumes & des conso-

lations attachées à la vie intérieure ;
qu'on découvre mieux le caractère de son ame , & la connoissance profonde qu'il a du cœur humain.
» Il ne faut point demander ce qu'on fait avec Dieu , quand on l'aime , dit M. Fenelon : on n'a point de peine à s'entretenir avec son ami. On a toujours à lui ouvrir son cœur : on ne cherche jamais ce qu'on lui dira ; mais on le dit sans réflexion. On ne peut lui rien réserver : quand même on n'auroit rien à lui dire on est content d'être avec lui. O que l'amour est bien plus propre à soutenir que la crainte ! la crainte captive & contraint pendant qu'elle le trouble , mais l'amour persuade , console , anime , possède toute l'ame , & fait vouloir le bien pour le bien même.
» Il y a des ames qui tombent dans un état de dégoût , de sécheresse & de langueur où tout leur est à charge. Une ame en ce état sent que Dieu & tous se

« dans se retirent d'elle ; c'est pour
 « elle un état d'agonie, une espece
 « de desespoir; on ne peut se suppor-
 « ter soi-même.. On ne sçait plus où
 « en est, le cœur est flétri & presque
 « éteint, il ne sçauroit rien aimer :
 « L'amertume d'avoir perdu Dieu
 « qu'on avoit senti si doux dans
 « la ferveur est un absynthe ré-
 « pandu sur tout ce qu'on avoit
 « aimé parmi les Créatures. . . .
 « Alors ne parlés point d'amitié, le
 « nom même en est affligeant, &
 « fait venir des larmes aux yeux :
 « tout vous surmonte, vous ne
 « sçavez ce que vous voulez ; vous
 « avez des amitiés & des peines
 « comme un enfant, dont vous ne
 « sçauriez dire de raison, & qui
 « s'évanouissent comme un songe.
 « Dans le moment que vous par-
 « lez, ce que vous dites de votre
 « disposition, vous paroît tou-
 « jours un mensonge, parce qu'il
 « cesse d'être vrai dès que vous
 « commencés à le dire : rien ne
 « subsiste en vous. Mais attendez que

1216 *Journal des Sçavans* ;

» l'hiver soit passé , & que Dieu
» ait fait mourir tout ce qui doit
» mourir ; alors le printemps rani-
» me tout ; Dieu rend l'amitié avec
» tous les autres dons jusqu'au
» centuple , on sent renaître au de-
» dans de soi ses anciennes inclina-
» tions pour les vrais amis ; on ne
» les aime plus en soi & pour soi ,
» on les aime en Dieu & pour
» Dieu , mais d'un amour vif &
» tendre , accompagné de goût &
» de sensibilité , car Dieu sçait ren-
» dre la sensibilité pure. Ce n'est
» pas la sensibilité ; mais l'amour
» propre qui corrompt nos ami-
» tiés.

» Les Lettres à Monseigneur le
» Duc de Bourgogne sont remplies
» d'Instructions , qui peuvent être
» également utiles au Chrétien , au
» Prince & au Citoyen. Les conseils,
» les louanges mêmes ne tiennent
» jamais en rien à la flatterie , ni
» à la complaisance. C'est un ami
» tendre , éclairé , mais sévère qui ou-
» vre son cœur à un Prince digne

Juillet, 1740. 1217

d'entendre la vérité, & par consé-
quent d'être aimé : » Enfant de S.
» Louis (*) (c'est M. de Fenelon qui
» parle) imitez votre pere, foyez
» comme lui doux, humain, acces-
» sible, compatissant & liberal.
» Que votre grandeur ne vous em-
» pêche jamais de descendre avec
» bonté jusqu'aux petits pour vous
» mettre à leur place, & que cet-
» te bonté n'affoiblisse jamais, ni
» votre autorité ni leur respect...
» Etudiés sans cesse les hommes,
» apprenés à vous en servir sans
» vous livrer à eux. Allés chercher
» le vrai mérite jusqu'au bout du
» monde, d'ordinaire il demeure
» modeste & reculé. Ne vous lais-
» sez point obséder par des esprits
» flatteurs & insinuans, faites sen-
» tir que vous n'aimez les louan-
» ges ni des bassesses. Ne montrez
» de la confiance qu'à ceux qui ont
» le courage de vous contredire
» dans le besoin avec respect, &
» qui aiment mieux votre réputa-
» tion que votre faveur. Il faut

(*) Lettre 3. p. 14. 15. & 16. Tom. 3.

1218 *Journal des Sçavans*,

» que les bons vous aiment, que
» les méchans vous craignent, & que
» tous vous estiment.... « Plus loin il
lui trace ainsi le caractère de la
piété, qui est convenable aux
Princes. » La piété n'a rien de foi-
» ble ni de triste ni de gêné.... Le
» Royaume de Dieu ne consiste
» point dans une scrupuleuse obser-
» vation de petites formalités, il
» consiste pour chacun dans les
» vertus propres à son état. Un
» grand Prince ne doit point servir
» Dieu de la même façon qu'un
» Solitaire ou qu'un simple parti-
» culier. « M. de Fenelon, dans un
autre endroit, parle des fruits que
les Princes peuvent retirer de
l'adversité. » Les plus grands Prin-
» ces, dit-il, ont besoin de contra-
» diction pour apprendre à se mo-
» derer, comme les gens d'une mé-
» diocre condition ont besoin d'ap-
» pui. « Considérant toujours les
vertus d'un Prince par le rapport
qu'elles ont avec le bonheur des peu-
ples, M. de Fenelon fait connoître

le mot de M. de Fenelon sur le Prince.

Juillet, 1740. 1219

de la maniere dont nous allons
le rapporter comment les Princes
doivent penser sur l'opinion que les
autres hommes ont conçue d'eux.

» Il faut avoir un grand égard à
» l'improbation du public. Ceux
» qui doivent commander aux autres
» ne fçauroient le faire utilement
» dès qu'ils ont perdu l'estime &
» la confiance des peuples. Rien
» ne seroit plus dur & plus insup-
» portable pour les peuples, rien
» ne seroit plus dangereux & plus
» deshonorant pour un Prince
» qu'un gouvernement de pure au-
» torité sans l'adoucissement de
» l'estime, de la confiance & de l'af-
» fection réciproque.

On voit que M. de Fenelon étoit
ennemi de toute affectation &
de toute singularité dans les exer-
cices de piété, il ne faut que lire
les règles de conduite qu'il donne
à une personne qui étant dans le
monde vouloit se convertir à Dieu.

» Vous ne devez point dit-il,
» donner au public une scene de

» conversion qui fasse discourir a-
» vec malignité ; la vraie pieté ne
» demande point ces démonstra-
» tions , il suffit de faire deux cho-
» ses , l'une est de ne donner au-
» cun mauvais exemple. L'autre
» est de faire sans affectation & sans
» éclat , tout ce que le sincere
» amour de Dieu demande.

» Les extrémités sont de votre
» goût : une entière magnificence
» peut seule contenter votre déli-
» catesse & votre hauteur raffinée.
» Une simplicité austere est un au-
» tre raffinement d'amour propre ;
» alors on ne renonce à la gran-
» deur que par une maniere écla-
» tante d'y renoncer. Le milieu
» est insupportable à l'orgueil... un
» extérieur moderé vous coutera
» bien davantage au fond de votre
» cœur. Toutes les extrémités mê-
» me en bien , ont leur affecta-
» tion raffinée.

C'est vraisemblablement à la mê-
me personne que M. de Fenelon
dévoile dans les termes que nous

Juillet, 1740. 4221

allons rapporter les foiblesse que
la plupart de ceux qui recherchent
l'état de perfection, nourrissent en
eux sans les y appercevoir. » Ma
» chere fille souffrez que je vous
» représente ce qu'il me semble
» que Dieu veut que je vous met-
» te devant les yeux. Le fond que
» vous avez nourri dans votre
» cœur depuis l'enfance, en vous
» trompant vous-même, est un a-
» mour propre effrené & déguisé
» sous l'apparence d'une délica-
» tesse & d'une générosité héroï-
» que : c'est un goût de Roman
» dont personne ne vous a mon-
» tré l'illusion, vous l'aviés dans le
» monde, & vous l'avez porté
» jusques dans les choses les plus
» pieuses. Je vous trouve toujours
» un goût pour l'esprit, pour les
» choses gracieuses & pour la dé-
» licatesse profane, qui me fait
» peur.... Vous êtes d'un excellent
» conseil pour les autres, mais
» pour vous-même les moindres
» bagatelles vous surmontent: vous

„ n'êtes occupée que de la crainte
„ de faire des fautes ou du dépit
„ d'en avoir fait ; vous vous les
„ grossissés par un excès de viva-
„ cité d'imagination , & c'est tou-
„ jours quelque rien qui vous ré-
„ duit au désespoir.... Vous Vou-
„ driez toujours vous oublier vous
„ même pour vous donner aux
„ autres , mais cet oubli tend à
„ vous faire l'idole & de vous-
„ même , & de tous ceux pour qui
„ vous paroissez vous oublier. Voi-
„ là le fonds d'idolatrie de vous-
„ même que Dieu veut arracher.

„ Que vos lectures & vos orai-
„ sons soient simples : que l'esprit
„ cherche moins , & que le cœur
„ se livre davantage. Tout ce qui
„ paroît remplir votre esprit ne fait
„ que l'enfler, vous croyez nourrir
„ votre zèle & vous nourrissez
„ votre hauteur....désiez - vous de
„ votre esprit. Désiez - vous des
„ grands raisonneurs , ils feront
„ toujours un piège pour vous ,
„ & vous feront plus de mal que

vous ne sçauriez leur faire de
 bien. Ils languissent autour des
 questions , & ne parviennent ja-
 mais à la science de la vérité...
 Ils sont comme les Conquerans
 qui ravagent le monde sans le
 posséder.

Portrait de la Moleffe.

La moleffe est une langueur
 de l'ame qui l'engourdit , & qui
 lui ôte toute vie pour le bien.
 Une homme livré à la moleffe
 n'est pas un homme , c'est une
 demi-femme... C'est le paresseux
 de l'Écriture qui veut & ne veut
 pas ; qui veut de loin ce qu'il
 faut vouloir , mais à qui les
 mains tombent de langueur dès
 qu'il regarde le travail de près.
 Que faire d'un tel homme , il
 n'est bon à rien : les affaires l'en-
 nuient , la lecture sérieuse le fa-
 tigue ; le service d'armée trou-
 ble ses plaisirs , l'assiduité même
 à la cour le gêne. Il faudroit

1224 *Journal des Sçavans* ,
» lui faire passer sa vie sur un lit
» de repos. Travaille-t-il ? Les mo-
» mens lui paroissent des heures :
» s'amuse-t-il ? Les heures ne lui
» sont plus que des momens ; tout
» son tems lui échape , il ne sçait
» ce qu'il en fait : il le laisse cou-
» ler comme l'eau sous les ponts.
» Demandés lui ce qu'il a fait de sa
» matinée : il n'en sçait rien ; car il
» a vécu sans songer s'il vivoit. Il
» a dormi le plutard qu'il a pû ,
» s'est habillé fort lentement , a
» parlé au premier venu & fait
» plusieurs tours dans sa chambre :
» le dîner est venu : l'après dînée
» se passera comme le matin , &
» toute la vie comme cette jour-
» née... Il ne faudroit que de l'or-
» gueil pour ne pouvoir se suppor-
» ter soi-même dans un état si in-
» digne d'un homme.

De la Simplicité.

» La simplicité est une droiture
» de l'ame qui retranche tout re-
» tout

» tour inutile sur elle-même & sur
 » ses actions. Elle est différente de
 » la sincérité. La sincérité est une
 » vertu au-dessous de la simplicité.
 » On voit beaucoup de gens qui
 » sont sincères sans être simples.

» La simplicité consiste en un
 » juste milieu , où l'on n'est ni dis-
 » sipé ni trop composé , l'ame n'est
 » point entraînée par l'extérieur ,
 » en sorte qu'elle ne puisse plus fai-
 » re les réflexions nécessaires , mais
 » aussi elle retranche les retours sur
 » soi , qu'un amour propre inquiet
 » jaloux de sa propre excellence
 » multiplie à l'infini. Cette liberté
 » d'ame qui voit immédiatement
 » devant elle, pendant qu'elle mar-
 » che , mais qui ne perd point
 » son tems à raisonner sur ses pas ,
 » à les étudier , à regarder sans
 » cesse ceux qu'elle a déjà faits ,
 » est la véritable simplicité.

» Une personne pleine de défauts
 » qui n'en veut cacher aucun , qui
 » ne cherche jamais à éblouir , qui
 » n'affecte jamais, ni talens, ni ver-

» ru, ni bonne grace, qui paroît ne
» songer pas plus à elle-même qu'à
» autrui, qui semble avoir perdu le
» moi dont on est si jaloux, & qui
» est comme étrangere à l'égard de
» soi-même, est une personne qui
» plaît infiniment malgré ses dé-
» faits.

» La simplicité consiste à n'avoir
» point de mauvaises hontes ni de
» fausses modesties, non plus que
» d'ostentations, de complaisances
» vaines & d'attentions inquietes
» sur soi-même. Quand la pensée
» vient d'en parler par vanité, il
» n'y a qu'à laisser tomber tout
» court ce vain retour sur soi.
» Quand au contraire on a la pen-
» sée d'en parler pour quelque be-
» soin ; c'est alors qu'il ne faut
» point trop raisonner, il n'y a qu'à
» aller droit au but. Mais que pen-
» sera-t-on de moi ! on croira que
» je me vante fortement ! mais je
» me rendrai suspect en parlant li-
» brement sur mon propre inte-
» rêt. Toutes ces réflexions in-

» quietes ne méritent pas de nous
» occuper un seul moment. Par-
» lons généreusement & simple-
» ment de nous comme d'autrui.

» Mais communément le plus
» simple & le plus sûr , est de ne
» parler jamais de soi , ni en bien
» ni en mal sans besoin. L'amour
» propre aime mieux les injures
» que l'oubli & le silence.

» Quand on ne peut s'empêcher
» de mal parler de soi , on est bien
» prêt de se raccommoier avec
» soi-même : comme les amans in-
» sensés qui sont prêts à recommen-
» cer leurs folies lorsqu'ils paroîs-
» sent dans le plus horrible defes-
» poir contre la personne dont ils
» sont passionnés.

Les Lettres que nous venons
de parcourir nous meneroient bien
loin encore , si nous ne consul-
tions que le plaisir qu'on trouve
à se les rappeler. Mais les bornes
prescrites à nos Extraits nous ar-
rêtent. Nous ajouterons seulement
ici un portrait qui semble fait ex-

1228 *Journal des Sçavans*,
près pour y être inferé. On y trouve
dépeint, avec une extrême délicatesse,
le caractère d'esprit répandu dans les
Ecrits de M. de Fenelon. Voici comment
s'exprime le célèbre Académicien Auteur
de ce Portrait. (*)

» La vérité que M. de Fenelon
» représente, il la rend aimable,
» il persuade & contre l'ordinaire
» on est ravi d'être convaincu : on
» est charmé d'un tel guide, on
» voudroit ne le quitter jamais. Il
» n'employe ni les grands mouve-
» mens ni les figures passionnées
» & fortes, il fait bien mieux, il
» suit la naïve & pure simplicité
» de la nature. Ce n'est point un
» maître qui nous parle avec un ton
» d'autorité, quoiqu'il pût le pren-
» dre ; c'est un moniteur qui mena-
» ge notre délicatesse, & qui ne nous
» fait obéir qu'à nous-mêmes, il

(*) M. l'Abbé Houtteville, dans son
Discours Histor. & Critiq. de la dernière
Edition de son Traité de la Religion
prouvée par les faits.

Juillet ; 1740. 1229

» doute avec nous , il nous fait rai-
» sonner avec lui pour éclaircir
» nos doutes. Ce que nous au-
» rions peine à comprendre d'a-
» bord ou ce que nous com-
» prendrions imparfaitement ; il a
» des secrets pour le faire passer
» par tant d'images , que nous
» voyons l'objet , & toutes les
» faces de l'objet. Avec lui , on
» ne sent presque plus ses propres
» bornes ; je ne sçai comment il
» semble nous donner de son es-
» prit pour étendre le nôtre : il
» n'étale point ses connoissances ,
» il en fait part ; il ne veut que
» nous instruire , & s'il se peut s'ef-
» facer aussi-tôt de notre esprit.



DISSERTATION, DANS
*laquelle on examine les preuves sur
 lesquelles le R. P. B. établit le
 Passage de l'Air de la respiration
 dans le Sang, & où l'on prouve
 que cet Air ne peut s'introduire
 par les Vaisseaux du Pôumon dans
 le torrent de la circulation.*

SECONDE PARTIE,

*Dans laquelle on démontre que l'air
 de la respiration ne passe point
 dans le sang.*

QUAND, dans les matieres
 de Physique, & telle est la
 question du passage de l'air dans le
 sang, on ne peut avoir des experi-
 ences immédiates pour se déter-
 miner, l'erreur paroît toujours à
 craindre, parce qu'en effet la na-
 ture semble se plaire à démentir ce
 que la raison nous conduiroit à
 penser; il est néanmoins deux
 voyes qui au défaut des experien-

Juillet , 1740. 1232

ces immédiates peuvent nous assurer des vérités physiques : la première ressemble assez à l'analyse des Géomètres , & l'on en fait usage , lorsqu'en supposant une cause qui nécessairement doit produire un tel effet , on trouve néanmoins , en consultant l'expérience , que cet effet ne subsiste point ; certainement alors on est en droit de conclure la non - existence de la cause qu'on a supposée.

La seconde manière de s'assurer des vérités physiques , quand les expériences immédiates nous manquent , est encore par voye de conséquence , & nous nous en servons , quand , des vérités révélées par l'expérience même , nous concluons d'autres vérités qui en naissent nécessairement : cette seconde manière seroit aussi certaine que l'expérience immédiate elle-même , si nous avions la sagesse de ne faire dire aux faits que ce qu'ils disent réellement ; mais malheureusement il est ordinaire

1232 *Journal des Sçavans* ;

que le contraire arrive ; chacun envisage les differens phénomènes du côté qu'ils semblent le plus favoriser sa prévention : de sorte qu'il y voit ce qu'il a intérêt d'y voir , mais non pas ce qui est en effet ; tâchons de nous éloigner de ces extrémités , & raisonnons ici , non sur ce que notre opinion pourroit nous faire présumer des faits , mais sur les conséquences qui en naissent nécessairement. Premièrement s'il y avoit dans les vaisseaux sanguins des ouvertures qui offrisent passage à l'air , que devroit-il arriver , lorsqu'on gonfle les vésicules interlobulaires ? Certainement en les gonflant avec douceur, en introduisant une petite quantité d'air , les vésicules bronchiques ne devroient point s'affaïsser , ou du moins rester affaïssées ; cette conséquence paroît invincible, car l'air introduit dans les cavitez interlobulaires devroient alors se faire jour dans les vaisseaux sanguins : rien ne sçauroit l'empêcher , les

Juillet, 1740.

1233

passages sont ouverts par supposition: d'autre part la cause qui pourroit pousser l'air dans ces passages s'y trouve; car enfin cet air introduit dans les vésicules interlobulaires est plus comprimé, & par la force du souffle, & par le poids & l'élasticité des vésicules mêmes; donc il a plus d'élasticité, donc il devroit pénétrer, puisque encore une fois les passages sont ouverts, & cependant l'expérience justifie le contraire; cet air reste & tient toujours dans le même gonflement les vésicules interlobulaires, sans qu'il s'en échappe la plus légère partie par les vaisseaux sanguins; donc il faut qu'il n'y ait point de passage dans ces vaisseaux pour cet air.

En second lieu si l'on suppose que l'air de la respiration ne passe point dans les vaisseaux du sang, quel peut être l'effet de l'air poussé par la trachée-artère? il est clair que si l'on souffle d'une manière assez légère, assez douce pour ne

point alterer le tissu du poumon , ces vésicules doivent simplement se remplir d'un air que leur affaifement chassera aussi-tôt : qu'au contraire si l'on souffle avec assez de violence pour forcer le tissu des vésicules bronchiques , l'air doit passer à l'instant dans la substance du poumon , & percer même d'une manière sensible par les vaisseaux sanguins jusqu'au cœur , si toutefois la violence du souffle a été poussée jusqu'à rompre, jusqu'à déchirer tout ; or ces effets que nous croyons pouvoir regarder comme la suite nécessaire de la supposition que nous avons faite , sont précisément ceux que l'expérience soumet aux yeux ; réunissant cette dernière observation à la précédente , n'est-on pas autorisé à former ce raisonnement tout simple ? Ce qui arriveroit nécessairement dans la supposition du passage de l'air de la respiration dans les vaisseaux sanguins , n'arrive point , & ce qui devroit nécessai-

Juillet , 1740. 1235

rement arriver dans la supposition contraire , arrive très - certainement ; donc on ne peut s'empêcher de conclurre que l'air de la respiration ne passe point dans le sang.

Mais désons-nous du raisonnement & allons à des expériences si prochainement liées aux conséquences que nous en tirerons , qu'il soit impossible de s'y refuser. Gonflez le poumon & exposez - le en cet état dans l'air extérieur , le poumon demeurera également gonflé , donc l'air n'en sort point ; dira-t-on que ce n'est pas faute de passage ; mais seulement parcequ'il n'y a point de cause qui le pousse ? Nous avons démontré le contraire , puisque nous avons déjà fait voir que cet air nécessairement plus comprimé que l'air extérieur est aussi nécessairement plus élastique ; mais peut-être que cet excès d'élasticité ne suffit pas ? Et bien soit , veut-on une cause équivalente au prétendu pompe-

1236 *Journal des Sçavans*,
ment exercé par le cœur ? Trans-
portons le poumon ainsi gonflé
dans la machine du vuide, qu'ar-
rivera-t-il ? C'est que l'air n'en
sortira point davantage que dans
l'air extérieur; on a beau laisser le
poumon gonflé en experience, le
mercure que le coup de piston a
fait baisser ne remontera point de
la moindre quantité sensible; donc
il est clair que l'air ne sçauroit
passer par les vaisseaux sanguins :
Là cette experience n'est pas décisive,
je ne sçache rien de décisif en
Physique.

Mais d'autres preuves plus pal-
pables, plus sensibles, soumises
aux yeux du vulgaire comme à
ceux du Physicien, méritent sur-
tout de fixer notre attention, par-
ce qu'elles sont extrêmement inte-
ressantes pour nous. Si l'air de la
respiration s'introduisoit dans les
vaisseaux sanguins, aucun de ceux
qui sont obligés de vivre dans les
lieux infectés par la contagion,
n'échapperoit aux atteintes du

Juillet, 1740. 1237

Miasme pestilentiel ; on a beau faire pour éluder cette conséquence , il faut essentiellement qu'elle soit avouée : il est aussi nécessaire dans cette supposition que la contagion passe dans le torrent de la circulation , qu'il est nécessaire qu'on respire , & cependant l'expérience justifie qu'il est une infinité de gens qui ont vécu au milieu des Hôpitaux les plus infectés , sans que néanmoins le poison de la contagion ait eu tant soit peu de prise sur eux. Veut-on pousser l'examen plus loin , on sent assez que si la contagion étoit jamais à craindre par la voye de la respiration , ce seroit sur-tout lorsque par le malheur des circonstances on se trouveroit dans l'occasion , ou plutôt dans la nécessité de respirer dans le centre même de l'infection ; car il est clair que les parties du miasme , qui divisées dans une grande masse d'air auroient été peut-être fort peu à craindre , rassemblées pour lors dans la petite portion

1138 *Journal des Sçavans* ;
d'air qu'on respire devoient par
leur collection porter leurs plus
cruelles atteintes sur le principe
vital ; cependant quel est l'effet
qu'on a remarqué dans ce cas ?
c'est que les parties contagieuses
ont fait uniquement sentir leur
impression sur la surface du pou-
mon qui a été enflammé , ou mis
en convulsion de la même maniere
& par la même raison que des
matieres inflammantes ou capa-
bles d'exciter des mouvemens
spasmodiques auroient enflammé
ou mis en convulsion toute autre
partie à laquelle elles auroient été
appliquées : voilà donc tout ce que
peut la malignité de l'air introduit
dans le poumon ; les impressions
sont différentes à proportion que
le miasme dont il est chargé est
plus copieux , plus irritant , plus
inflammant , plus caustique ; mais
encore une fois la malignité de ses
impressions se borne au poumon
lui-même , sans que les parties in-
fectées passent jusqu'au sang : c'est

Juillet, 1740. 1239

ainsi qu'Ambroise Paré, en découvrant un bubon pestilentiel déjà ouvert pensa être suffoqué par l'exhalaison qui s'en éleva & qu'il respira. C'est ainsi qu'au rapport de Boerhaave, un autre Chirurgien fut attaqué d'une inflammation au poumon, pour avoir respiré de trop près l'air d'une vessie qu'il sondoit, ou plutôt la vapeur infecte de l'urine qui s'y étoit entièrement corrompue. Il est rare, sans doute, qu'on se trouve dans le cas des expériences dont nous venons de parler, mais ces faits n'en sont pas moins certains; il en résultera toujours que l'air infecté qu'on peut respirer ne passe point jusqu'au sang, puisqu'ainsi que nous l'avons dit tant de fois dans ces circonstances mêmes où sa malignité seroit la plus active, la plus pénétrante, ses effets ne se font sentir que sur la surface du poumon trop peu défendue contre de pareilles atteintes par la muco-sité qui l'enduit, sans que néan-

1240 *Journal des Sçavans* ;
moins nous ayons à nous plaindre
de la nature , qui comme la loi n'a
pris de précautions que pour les
cas qui arrivent ordinairement, &
non pour les cas extraordinaires.
Reprenons en deux mots les deux
preuves que nous venons de dédui-
re : si l'air de la respiration passoit
dans le sang la contagion seroit
universelle , ce qui n'est point : si
l'air de la respiration passoit dans
le sang , la contagion , lorsqu'on
respire dans le centre de l'infec-
tion , porteroit ses coups les plus
cruels au principe vital ; au lieu
que l'expérience démontre dans ce
cas que l'impression du miasme se
borne au poumon , donc il est
démonstré que l'air de la respira-
tion ne passe point dans le sang.

Objectera-t-on qu'il arrive non
seulement quelquefois , mais mê-
me souvent que l'air infecté infecte
le sang , lors même qu'on respire
dans les lieux où l'éloignement du
principe de la contagion semble-
roit devoir nous rassurer contre ses

atteintes. Ce fait , à un peu d'exagération près , est très-vrai ; mais que s'ensuit-il de-là , c'est précisément que l'air de la contagion passe non par la voye de la respiration , mais par une voye qui est telle que quelquefois on peut échapper au feu de la contagion , & que d'autre fois on y doit succomber dans les lieux mêmes où l'infection est beaucoup moins grande : quelle est donc cette voye , on va souvent chercher bien loin ce qui est bien près de soi , l'air infecté se mêle avec notre salive , avec nos alimens , & la salive & les alimens passent par les voyes connues jusques au sang , voilà comme le venin s'introduit par la déglutition jusqu'aux sources de la vie : ce que nous avançons ici ne souffre point de contestation , rien n'y est supposé , tout y est constant ; pourquoi donc aller imaginer d'autres voyes , lorsque malheureusement celle-ci n'est que trop ouverte.

Mais s'il est aisé de reconnoître

1242. *Journal des Sçavans* ;
la déglutition, comme la véritable,
comme l'unique voye par laquel-
le la contagion puisse s'introduire,
peut-on déterminer avec la même
facilité pourquoi cette route étant
également ouverte dans chacun de
nous à l'entrée de la contagion ;
on voit néanmoins ceux-ci se dé-
rober à la malignité de l'infection,
tandis que d'autres y succombent,
lors même qu'ils sembleroient
moins exposés au péril de la con-
tagion ; pour cela interrogeons
l'expérience & examinons ce qui
est arrivé dans les Hôpitaux les
plus infectés de maladies conta-
gieuses. Quels sont les ministres de
santé qui dans ces lieux ont été
les victimes de la contagion, est-
ce ceux dont l'assiduité étoit plus
grande auprès des malades ? Non,
mais ceux qui avoient l'impruden-
ce de charger leur estomac d'ali-
mens avant que d'entrer dans les
Hôpitaux : c'est ainsi que nous
avons vû périr un jeune Géomètre
d'une grande esperance, qui dans

Juillet ; 1740. 1243

moins de 15 heures de tems passa
de l'état de la santé la plus brillante
dans le tombeau , pour avoir vou-
lu imprudemment satisfaire sa cu-
riosité en visitant après un dîner
assez ample , un Hôpital infecté
de maladies extrêmement malli-
gnes. Mais pourquoi ceux qui
commettent une pareille impru-
dence , c'est-à-dire qui fréquentent
les lieux infectés après avoir man-
gé, pourquoi ceux-là n'échappent-ils
point à la contagion ; la raison en
est simple ; est on à jeun , on cra-
che tout naturellement la salive ; a-
t-on mangé , tout naturellement au
contraire on avale cette même sa-
live , & on l'avale en quantité pour
détremper la masse des alimens ,
pour en avancer la macération &
pour achever ainsi l'ouvrage de la
digestion ; la conséquence est facile
à tirer , il faut nécessairement que
ceux qui sont dans les derniers cas,
c'est-à-dire ceux qui a causé de la
plénitude de leur estomach avalent

1244 *Journal des Sçavans,*
ainsi leur salive soient attaqués de
la contagion, lorsque ceux qui
sont à jeun s'y dérobent, puis-
qu'il est clair que la salive doit être
infectée de l'air contagieux, &
que les premiers, comme nous
l'avons dit, l'avalent en quantité,
tandis que les autres ne l'avalent
point : mais ce n'est pas par cette
unique raison que ceux qui abordent
dans les lieux contagieux avec un
estomach chargé d'alimens risquent
de payer au prix de leur vie une
pareille imprudence : quand on
accable l'estomach d'alimens, de
sorte que sa force ne puisse suffire à
leur coction, quand sur-tout ces ali-
mens sont par eux-mêmes putres-
cens (tels sont les chairs des ani-
maux & spécialement les chairs
grasses, telles sont encore parmi
les substances végétales celles qui
ont peu de sel essentiel, ou dont
le sel tend à l'alcalifiation) alors il
est naturel qu'une indigestion pu-
tride punisse presque aussitôt cette

Juillet, 1740. 1245

intemperance : le péril seroit sans doute , par cela seul , assez grand , sans qu'il fut accru de celui de la contagion , mais qu'arrive-t-il malheureusement dans cette situation ? c'est que le miasme contagieux par la vertu concoctive qu'il a & par la grande affinité qu'il trouve dans les particules putrides , fruit de l'indigestion ; consomme la putréfaction de ces mêmes parties & les tourne en une substance d'une malignité parfaitement égale à la sienne , de sorte que nous ne sommes plus environnés simplement du petit extérieur de la contagion , mais que le foyer de l'infection même se trouve transporté dans notre sein ; comment pourrions nous ne point succomber ? telles sont donc les vraies raisons pour lesquelles ceux qui s'approchent des lieux infectés , sur-tout s'ils ont porté l'intempérance jusqu'au point que nous l'avons dit , sont si fort exposés aux coups de la contagion , tandis que tant d'autres

1246 *Journal des Sçavans*,
s'en sauvent, ils avalent en grande
quantité la salive nécessairement in-
fectée : & de plus le poison ainsi
introduit possédant au souverain
degré la force de se multiplier, se
multiplie en effet avec une promp-
titude extrême par la disposition
qu'il trouve dans les parties déjà
atteintes d'un mouvement de pu-
tréfaction ; c'est ainsi qu'un peu de
levain, tourne en levain de même
espece toute la masse de la pâte à la-
quelle on le mêle. Disons cepen-
dant que parmi ces intempérans, il
en est un assez grand nombre qui
non-seulement peuvent, mais même
qui doivent échapper au sort
des autres ; en effet il est impossi-
ble que dans plusieurs d'entr'eux
l'indigestion ne se tourne en acide,
& alors mille fois plus heureux
qu'ils ne méritent de l'être, ils
trouvent dans le vice même de leur
digestion le préservatif le plus
puissant contre le venin de la conta-
gion ; car on sçait qu'il n'est point de
frein si puissant pour contenir la ma-

ligne activité des parties putrides & pour arrêter leur propagation, que les substances ou l'acide domine. Ce que nous disons ici s'accorde avec la conduite qu'ont suivie pour leur propre sûreté les Médecins les plus éclairés. Diemer Broek n'entroit jamais dans les Hôpitaux infectés qu'après avoir pris la précaution d'avalier une cuillerée de bon vinaigre, on connoît d'ailleurs les heureux succès du vinaigre thériacal & du fameux vinaigre des trois voleurs.

Il nous reste à expliquer pourquoi le feu de la contagion s'étendant sur-tout un pays, l'infection néanmoins n'est pas universelle : car enfin il faut bien quoiqu'on fasse avaler sa salive & se nourrir d'alimens pénétrés par l'air qui est infecté; mais ceux qui concluroient de là pour l'universalité de l'infection, outre qu'ils iroient contre la vérité du fait, n'auroient pas assez réfléchi sur les différentes ressources que la nature & l'art fournissent

1248 *Journal des Sçavans* ;
contre la contagion , dès qu'il est
vrai qu'elle ne peut pénétrer jus-
qu'à nous que par la voye de la
déglutition.

D'abord il est constant que ceux
qui sont nés avec un courage fer-
me peu susceptible de ces terreurs
qui abattent le principe vital , &
qui répandent une langueur mor-
telle sur toutes les fonctions : Que
ceux encore que la nature a pour-
vûs d'un estomach fort & vigou-
reux , chez qui la coction des ali-
mens se fait d'une maniere aussi
prompte que facile , ou chez qui
du moins l'indigestion ne se tour-
ne jamais qu'en acide ; il est clair ,
dis-je , que ceux-là sont plus à l'a-
bri de la contagion par le seul bien-
fait de la nature ; le principe vital
qui se soutient dans toute sa vi-
gueur se défend contre les atteintes
du miasme contagieux , la diges-
tion prompte & aisée ne laisse pas
au venin le tems de se mêler aux
alimens en assez grande quantité
pour les infecter ; & si la digestion
tourne

Juillet, 1740. 1249

tourne en acide , il y trouve un correctif contre sa malignité : Par les raisons contraires , ceux qui ont l'ame foible & craintive , qui ont un estomach lent , foible , paresseux & tellement disposé qu'une indigestion putride s'empare ordinairement de leurs alimens , ceux-là certainement ont plus à craindre de la contagion : c'est ce qu'on comprend assez par ce que nous avons dit , mais s'ils savent sagement tourner à leur profit , & leur timidité même , & leur foible complexion , ils trouveront dans les précautions que la Physique enseigne , & que l'Art prescrit des ressources assurées pour vivre impunément au milieu même de la plus cruelle contagion.

En premier lieu , ils auront soin de ne manger jamais que dans des lieux purifiés par le feu d'un bois neuf , ou par les fumigations d'huile essentielles & aromatiques , ou de liqueurs acides. En second lieu ils ne se nourriront que des alimens

Juil.

3 G

1250 *Journal des Sçavans* ;
cuits à feu ouvert : la raison de
cette précaution est assez connue
des Physiciens qui sçavent que la
coction est ce qui s'oppose le plus
à la putrefaction ; & que si quel-
que chose peut dissiper les particu-
les contagieuses, c'est sur-tout l'ac-
tivité d'un feu ouvert. En troisié-
me lieu , ils choisirent pour leur
nourriture des alimens de la plus
prompte digestion , & sur-tout des
alimens acescens , & ils trouveront
dans cette précaution un double
avantage ; les alimens seront moins
long-tems exposés à la contagion
du miasme pestilentiel , & sa ma-
lignité sera puissamment reprimée
par la qualité des suc acescens ,
qui de toutes les substances sont
le plus antiputrides. En quatrième
lieu , ils seront sur-tout extrême-
ment sobres dans leurs repas , la
raison de ce précepte est palpable
par-tout ce que nous venons de
dire. En cinquième lieu , ils use-
ront , avec sagesse des liqueurs
acides , mais non ardentes , parce

que celles-ci sont fébrifuges, & favorisent par-là le feu de la contagion qu'elles repriment d'ailleurs par leur acidité. Enfin à ces précautions que les connoissances Physiques suggerent, ils ajouteront celles que les sages Médecins ont prescrites conséquemment aux observations, & on peut assurer que s'ils sont fidèles à ces maximes, ils auront peu à craindre, lors même qu'ils vivront dans les lieux les plus empestés: Une double raison suffiroit pour les rassurer: il seroit difficile qu'avec ces précautions, ils avalassent quelque particule du miasme contagieux: s'il leur arrivoit, malgré tout d'en avaler, ce poison trouveroit son correctif dans le caractère des alimens & des boissons, & des antidotes dont ils useroient. Nous ne pousserons point ces réflexions plus loin; notre but a été uniquement dans cette dissertation de rassurer contre les vaines terreurs de la contagion en exposant au vrai les voyes qui lui sont

1252 *Journal des Sçavans ;*
ouvertes , s'il est certain que l'air
de la respiration ne passe point
dans le sang , & que la contagion
ne puisse parvenir jusqu'à nous
que par la voye de la digestion ,
il suit nécessairement de tout ce que
nous avons dit que ceux qui vivent
dans les lieux infectés ont leur sort
entre leurs mains : que par consé-
quent rien ne peut autoriser ces
folles craintes qui refroidissent
la charité , qui intimident le de-
voir , qui éloignent le secours des
malades , qui portent le trouble
dans toutes les fonctions de la so-
cieté civile , enfin qui en abattent
le principe vital , appellent le pé-
ril même qu'on veut éviter , ou
causent des maux encore plus à
craindre que la contagion même,



Juillet, 1740. 1293

LA RELIGION CHRETIEN-
NE, prouvée par les faits. Par
M. l'Abbé Houtteville de l'Acadé-
mie Française. Troisième &
dernier Livre, où l'on détruit les
difficultez générales que les Déistes
opposent aux vérités de l'Évan-
gile, avec une Dissertation sur
les faux principes des incrédules.
Nouvelle Edition. A Paris, rue
S. Jacq. chez G. Dupuis, & P. G.
le Mercier, Imprimeur de la
Ville, au Livre d'or : 1740. 3.
vol. in-4°. Tom. I. pag. 590.
dont 55 pour la Préface, & 248
pour le Discours Historique &
Critique. Tom. II. pag. 577.
Tom. III. pag. 379. dont 48.
pour la Table des matieres.

MONSIEUR l'Abbé H. avant
que de rapporter les difficul-
tés, que les incrédules alleguent
contre la Religion, demande une
grace d'autant plus juste, que si
on la lui avoit accordée, il n'au-

1254 *Journal des Sçavans* ;
roit pas essuyé une partie des re-
proches, qu'on lui a faits sur la pre-
miere édition de cette derniere par-
tie de son Ouvrage. » Il demande
» donc, plus encore pour l'interêt
» de la vérité que pour le sien, qu'on
» ne décide sur ce qui va suivre,
» qu'après avoir lû sérieusement
» tout ce qui précède; nul Ouvrage
» de raisonnement n'est solide dit-
» il, qu'autant qu'il a cette unité,
» qui le rend tout entier, simple
» & indivisible C'est le tissu
» qui fait le véritable esprit d'un
» livre, & c'est cet esprit répan-
» du par-tout, qui concilie, qui
» éclaire, qui unit toutes les par-
» ties pour en faire un tout regulier;
» car il est impossible de dire toutes
» choses en chaque endroit; par
» cette méthode qui seroit moins
» une méthode qu'une confusion
» perpétuelle, un Ecrivain tombe-
» roit dans des rédites qui par leur
» nombre, l'accableroient bien-
» tôt lui-même, & le lecteur tout
» ensemble.

Juillet, 1746. 1255

Comme dans cet Extrait aussi-bien que dans les deux que nous avons déjà donnés, notre dessein n'est que de parler des additions considérables dont l'Auteur a enrichi cette nouvelle édition, nous remarquerons, qu'en répondant à la première difficulté de l'incrédulité fondée sur l'incertitude, que l'éloignement où nous sommes des tems de l'Évangile, répand sur les faits qui y sont contenus, il expose le système de M. Craig, célèbre Mathématicien Anglois, qui s'est imaginé de trouver par le calcul, en quelle quantité Géométrique décroît la certitude des faits à proportion, qu'ils s'éloignent de leur source. Or il résulte de ses supputations, que dans 1500 ans d'ici la certitude des faits de l'Évangile ne fera pas même égale à celle, qui résulte du témoignage d'un homme seul, c'est-à-dire, qu'elle sera presque égale à zero. D'où il conclut, qu'il n'y aura plus alors de foi sur la terre; & par conséquent

1256 *Journal des Sçavans*;

que selon la parole de J. C. la fin du monde arrivera, & qu'ainsi la durée du monde ne devoit plus être que de quinze siècles. Monsieur l'Abbé H. fait sentir l'abus que ce sçavant a fait des Mathématiques, en transportant les principes qui lui sont propres à des matieres qui lui sont étrangères, & montre que l'Histoire & la Critique ont leurs preuves d'un autre genre, mais dont la certitude équivaloit cependant à celle des Géometres.

Mais venons aux deux nouvelles difficultés, qui ont été proposées à l'Auteur, & qu'on l'a prié de résoudre. La premiere qui dans l'ouvrage est la quatrième, est établie sur l'impossibilité qu'il y auroit eu, que les Juifs eussent méconnu J.C. supposé que les Miracles arrivés selon les Evangelistes au tems de sa naissance, & dans les premieres années de sa vie eussent été véritables. Comment, disent les incrédules, la naissance miraculeuse de S. Jean-Baptiste, l'apparition des Anges.

aux Pasteurs, celle d'une Etoile
 aux Mages, l'adoration de ces mê-
 mes Mages, la Prophétie du saint
 Vieillard Simeon, les cruelles
 frayeurs d'Herode, &c. comment
 tous ces prodiges de son enfance
 furent-ils oubliés au point, que
 lorsqu'âgé de 30 ans, il ouvre la
 carrière de sa Mission, les Juifs se
 demandoient, *si ce n'étoit pas ce
 Charpentier fils de Marie, & s'ils
 n'avoient pas vû parmi eux ses fre-
 res & ses sœurs?* Ces prodiges ne
 » sont donc apparemment qu'une
 » fiction des Apôtres, qui pour
 » donner quelque éclat à leur maî-
 » tre, l'ont fait pour ainsi dire,
 » jouer avec les Miracles dès son
 » enfance.

Il montre que quelque imposan-
 te, que paroisse cette objection,
 ce n'est cependant qu'un Paralogis-
 me fondé sur un principe si faux,
 que nulle dialectique ne permet de
 l'employer. Ce principe est, qu'un
 fait prouvé d'ailleurs n'est pas vrai,
 parce qu'il n'a pas eu les suites, qu'il

1258 *Journal des Sçavans*,
semble, que naturellement il de-
voit avoir. Il faut bien distinguer
les suites de nécessité d'avec les sui-
tes de convenance, les premières
sont tellement liées avec un fait, que
si elles manquent, elles entraînent
nécessairement la fausseté de ce
fait; mais il n'en est pas de mê-
me des suites de convenance; com-
me elles ne lui sont point essentiel-
les, ce fait peut absolument subsis-
ter sans elles. Notre Auteur appli-
que ensuite ce raisonnement à cha-
cun des prodiges qui signalèrent la
naissance de J. C. Quoique très-
constans il prouve qu'eu égard à la
disposition, où les Juifs étoient a-
lors, & sur-tout les principaux de
la nation, ces prodiges n'ont pas dû
nécessairement le faire reconnoître
pour le Messie, lorsqu'il commença
l'exercice de sa Mission; d'où il suit
que si la Religion doit avoir pour
objet des choses *certaines*, il n'est
pas nécessaire qu'elles soient tou-
jours vraisemblables; & que quoi-
que nous devions être pleinement

Juillet , 1740. 1259

assurés des faits que nous croyons ,
il n'est pas nécessaire , que ces faits
soient toujours liés aux circonstan-
ces que nous souhaiterions y trouver.

La deuxième difficulté que l'Au-
teur a ajoutée ici à celles , qu'il a-
voit déjà résolues dans sa première
édition, roule sur l'autorité divine du
ministere public , & sur l'infailibi-
lité de la Synagogue au temps de
J. C. On ne pouvoit , & on ne
peut encore aujourd'hui dit l'in-
credule , contester la décision d'un
Tribunal dont les Arrêts en fait de
doctrine , étoient infailibles & di-
vins. Ceux de la Synagogue jouis-
soient de ce privilege , donc il fal-
loit y deferer en tout ; or la Sina-
gogue a condamné J. C. donc il
donnoit en sa faveur une fausse in-
terprétation aux Prophetes, donc il
n'est pas le Christ promis , donc
enfin la Religion Chrétienne por-
te dans ses principes mêmes celui
de sa propre destruction.

M. H. convient , que cette dif-
ficulté est du nombre de celles ,

1260 *Journal des Sçavans*,
qui ne manquent presque jamais
de faire impression, parce que le
faux y est caché sous les dehors du
vrai, ou ce qui est plus séduisant,
parce que le faux y est confondu
avec le vrai même. Il entreprend
donc de les démêler & d'en rendre
le discernement aisé aux yeux de
la multitude. Et pour le faire avec
méthode, il examine d'abord en
quoi consistoit l'infailibilité de la
Sinagogue, & jusqu'où elle s'éten-
doit; il montre qu'on ne peut la
mettre en parallèle avec celle, qui
est promise à l'Eglise; pour y sup-
poser quelque égalité entre elles,
il faudroit que dans nos principes
la nécessité d'une Eglise visible fut
établie, non sur ce que Dieu ne
donne aux simples, que ce moyen
pour s'assurer de la vérité, mais sur
l'impossibilité de leur en fournir
un autre, quel qu'il soit. Or il faut
que le Deïste avoue, que Dieu
n'est pas astringé à faire connoître
ses volontés par telle voye plutôt
que par telle autre; & quand même

Juillet, 1740. 1261

me l'idée que nous avons de sa puissance ne le décideroit pas, on en trouveroit la preuve dans la maniere dont il a gouverné le monde sous la Loi de nature, sous la Loi de Moïse, & enfin sous la Loi de Grace. Comme dans ces trois états les Loix ont été différentes, aussi sous chacun d'eux le moyen de discerner ces Loix a été différent. D'où il conclut, que vainement on nous oppose, que la Synagogue a décidé contre J.C. que l'objection seroit raisonnable; si la Synagogue avoit eu des promesses d'une éternelle indéfectibilité; si dans son déclin il n'y avoit pas eu pour les simples un autre moyen extérieur & sûr pour éclairer leurs doutes; si il n'y avoit pas eu un autre guide visible, qui pût les préserver de l'erreur, si il n'y avoit pas eu une autorité certaine, prédite, attendue, & présentée enfin à qui il falloit céder, & qu'on ne pouvoit contredire

manuscript

sans résister à l'évidence, celle de J. C. c'est-à-dire, celle de la vérité même, qui s'étoit rendue sensible au milieu des hommes.

Il faut voir encore ce que notre Auteur a ajouté, pour fortifier la réponse qu'il donne à la 13^me difficulté, fondée sur ce que la vérité des faits produits en faveur de l'Evangile a moins d'évidence que n'en a la prétendue absurdité des dogmes qu'il propose à notre foi. Nous avons encore remarqué dans cette 3^me partie plusieurs autres augmentations en tout genre. Mais sur-tout sur des points de critique & d'érudition, tant sacrée que Profane, dont la lecture ne peut être que très-instructive, & sur lesquels nous insisterions avec plaisir, si les bornes d'un extrait nous permettoient d'entrer dans un si long détail.

Nous nous pressons de venir à la Dissertation sur les faux principes des incrédules. Morceau entièrement neuf, par lequel l'Auteur

finit cette nouvelle Edition, & dans lequel il examine les divers Systèmes, que les incrédules opposent à la Religion Chrétienne.

» Jusqu'à présent je m'étois,
» dit-il, renfermé dans la seule
» question de fait, car au fond
» c'est toujours à ce point, qu'il
» en faut revenir, c'est - là qu'est
» le vrai nœud de la controverse;
» le reste n'est qu'allongement,
» écart & superfluité. Je veux bien
» cependant sortir une fois de la
» méthode que je m'étois prescri-
» te, & par là m'accommoder à
» un certain ordre d'esprits, le plus
» rebelle de tous, & le plus diffi-
» cile à réduire; ce sont ces pré-
» tendus Métaphysiciens, cette
» espèce superbe de méditatifs,
» qui dédaignant toute critique,
» toute science de faits, toute au-
» torité, se flattent de ne marcher
» qu'à la lumière des demonstra-
» tions. . . . « Il entreprend de leur
montrer, » que de toutes les voies
» où ils s'engagent pour nous luir,

» il n'y en a pas une qui ne se ter-
» mine à l'erreur la plus évidente ,
» & qui n'aboutisse enfin à la con-
» tradiction la plus sensible.

Mais comme tous ces Systèmes n'ont entre eux aucune liaison , il espere que par cette raison, on n'exigera pas qu'il en mette beaucoup dans tout ce qu'il dit pour les combattre.

D'abord M. l'Ab. H. rappelle les incrédules à un principe dont on ne peut contester la vérité. Or ce principe est qu'on ne doit juger que sur des idées claires , & lorsqu'il y a une évidente proportion entre la faculté qui juge en nous, & l'objet dont elle juge. Or cette proportion se trouve-t-elle entre les Mysteres de la Religion , & un esprit essentiellement borné , tel qu'est celui de l'homme? Sur quel fondement donc juge-t-il que nos mysteres sont absurdes , parce qu'ils sont incompréhensibles , & qu'il n'en peut sonder toutes les profondeurs? Ce qui paroît faux

Juillet, 1740. - 1265

à l'homme, quand il juge de ce qui ne lui est pas clairement & distinctement connu, ne peut-il pas être vrai aux yeux de Dieu, qui connoît tout l'objet, & tous les rapports que renferment les propriétés de l'objet ? Donc le mépris que l'incrédule fait de nos mystères ne vient, que de ce qu'il oublie dans une occasion si importante, un principe, dont il fait usage en toute autre matière, où il ne se permet de juger, que de ce qu'il voit. Non content de l'évidence des motifs, qui pressent de se soumettre aux dogmes, qui est la seule qu'il doit demander, il voudroit encore voir avec l'évidence le fond des dogmes mêmes, & les comprendre distinctement, au lieu de le croire avec la soumission, qui est due à l'autorité infailible qui les atteste.

Les hommes sont foibles, mais en mêmes tems ils sont raisonnables. Comme foibles, ils sont presque tous incapables de discer-

1266 *Journal des Sçavans,*

ner même les vérités, qui les intéressent le plus. Mais aussi comme raisonnables, ils sentent que sur-tout en matière de Religion, il seroit insensé d'abandonner au hazard le choix de leurs sentimens.

» Or de toutes les Religions nulle
» n'a eu d'égard à ces deux caractères ensemble, quoique tous
» deux réunis dans l'homme. Ou
» elles ont voulu lui faire chercher
» & trouver la vérité par de longs
» examens, comme s'il n'eût pas
» été foible, ou elles ont voulu le
» conduire par une autorité destituée de preuves, comme s'il
» n'eût pas été raisonnable. La seule Religion Chrétienne s'est proportionnée tout ensemble à nos lumières & à nos ténèbres, à la dignité de notre être & à son infirmité. D'un côté si Dieu n'a pas soumis ses dogmes à nos recherches, de l'autre, il en a garanti la divinité par d'innombrables prodiges.

Mais, réplique l'incrédule, les preuves de l'autorité divine de J.C.

ne sont pas évidentes. Pour juger si des faits naturels tels que la mort de César sont arrivés, on a des règles sûres. En a-t-on de même pour les événemens extraordinaires, tels que les miracles, comme par exemple celui de la Résurrection de Lazare? Ainsi la Religion que l'évidence ne démontre pas, est donc encore à notre égard déstituée des preuves mêmes de l'autorité.

M. l'Ab. H. montre que rien n'est plus frivole, que la distinction entre les miracles & les événemens naturels, quant à la certitude du fait. La différence du principe dont ils partent ne détruit point ce qu'ils ont de commun; & ce qu'ils ont de commun, c'est que les preuves de leur certitude ou de leur fausseté, sont soumises à l'évidence, & aux loix ordinaires du raisonnement. Les règles de critique dont je fais usage pour m'assurer des conquêtes de César sont les mêmes, que j'emploie pour

1268 *Journal des Sçavans* ;
me convaincre de la resurrection
de Lazare.

Mais, disent certains Philo-
sophes, Dieu ne peut exiger de
l'homme, que ce que l'homme peut
lui donner ; or malgré tous nos
efforts les preuves de la Religion
n'ont pû encore nous toucher ;
nous sommes donc excusables de
ne pas les croire ; c'est donc à tort,
qu'on nous reproche notre incréd-
ulité ; des qu'elle est involontaire
elle est innocente, & les hommes
sont injustes de nous refuser une
indulgence, que Dieu lui-même
accorde aux méprises d'une con-
science errante.

M. l'Ab. H. prétend avec raison,
que cette impossibilité de croire est
imaginaire. Elle ne pourroit être
réelle, que lorsqu'il s'agiroit de
croire ce qui est démontré faux ;
mais il n'en est pas ainsi de ce qui
n'étant pas évident par soi-même,
n'est qu'au-dessus du sens humain ;
la sagesse infinie peut exiger avec
justice une pareille soumission,

d'autant plus, qu'elle ne vous oblige de croire que sur une autorité, qui elle - même vous fournit les preuves claires & constantes, qu'elle est infaillible.

Notre Auteur étend beaucoup ce raisonnement ; il y jette même du pathétique, ainsi que dans plusieurs endroits de cette Dissertation, qui par cette raison a beaucoup moins de secheresse & d'air de Dialectique, que ce titre ne sembloit le promettre, & conclut que ni la bonne foi qui se trompe, ni la conscience qui égare, ne justifient point l'erreur, quand elle n'est pas la suite d'une ignorance invincible ; en établissant une fois le principe contraire, toute distinction entre la vérité & la fausseté seroit anéantie, & même entre les vices & les vertus. D'ailleurs pour qu'un homme fût en droit de dire, qu'il lui est impossible d'être persuadé des preuves de la Religion, il seroit nécessaire qu'il pût dire, qu'il a approfondi toutes

ces preuves. Mais » cet examen,
» dit-il, qui l'a fait, & qui ne croit
» pas, je défie qu'on le nomme,
» ou qu'il se presente.

D'autres veulent reduire tout le Christianisme à la simple règle des mœurs. Qu'importe, disent-ils, de croire les Mystères de l'Evangile, pourvû qu'on en suive la morale? C'est à quiconque aime Dieu, c'est à la charité que le Ciel est promis, c'est donc à cet unique point que la Religion se borne, le reste n'est qu'une matiere inutile de controverses & de raisonnemens interminables.

Mais la morale de l'Evangile, ainsi que ses dogmes a souvent ses profondeurs & ses obscuritez; qui est-ce qui les dévoilera, qui est-ce qui les expliquera, si chaque homme en particulier s'en arroe le droit? La règle des mœurs dépendra donc des caprices, des passions, & des intérêts des hommes, & il n'y aura ni folies ni extravagances qu'on ne puisse ju-

stifier, par ce principe commode de bien vivre, comme si de bien croire n'en étoit pas l'unique fondement ?

Les incrédules insistent encore, & disent qu'il suffit d'aimer Dieu, de s'unir à lui, que cette maxime comprend tout, & qu'elle est avouée de tous. Mais, répond le sçavant Apologiste, qu'est-ce qu'aimer Dieu? n'est-ce pas l'aimer, tel qu'il a voulu se faire connoître à nous, & par ce qu'il nous a révélé de sa nature & de ses volontez? Qu'est-ce que s'unir à lui? n'est-ce pas se conformer aux règles qu'il nous a prescrites, & se soumettre aux véritez qu'il nous a découvertes? Ne pas croire ce qu'il révèle, & toutefois prétendre l'aimer, est donc le comble de l'absurdité.

Il faut voir dans l'Auteur même la maniere dont il combat une autre espece d'incrédules, qui prétendent qu'au milieu de cette grande diversité de sentimens, qui

1272 *Journal des Sçavans*,
regnent parmi une infinité de Sec-
taires, qui reconnoissant tous les
mêmes Ecritures, font cependant
divisés sur les principaux articles
de la Religion, il leur est impossi-
ble de se déterminer, & qu'ainsi il
leur suffit de croire les Mysteres
d'une maniere vague & implicite,
& de reduire toute leur foi à la
soumission générale au vrai sens
des Ecritures, tel que Dieu le
connoît, & qu'ils esperent de le
connoître un jour.

Il ne fait pas moins bien voir l'il-
lusion de ceux, qui soutiennent que
toutes les Religions, & en parti-
culier la Religion Chrétienne, doi-
vent leur origine à la politique des
Souverains & des Législateurs.

» On compteroit, *dit-il*, l'infir-
» ni plutôt que les paradoxes, les
» absurditez, les ignorances mê-
» me dont ils appuyent cette opi-
» nion. Est-ce donc, *continue-t-il*,
» que tout est permis en attaquant
» la Religion, que dans ce genre
» de controverse, il ne s'agit point
de

Juillet , 1740. 1273

» de raisonner , & qu'enfin l'on se
» croit quitte de tout , pourvû
» qu'on érige en fait positif la plus
» frivole conjecture ; s'il en est
» ainsi , raisonnons-nous : jamais nous
» n'épuiserons les folles pensées ,
» qui peuvent monter au cœur de
» l'homme. Cependant , *ajoute-t-*
» *il* , il faut vous répondre , puisque
» nous avons commencé de vous
» entendre.

Il soutient donc 1°. qu'il seroit facile de faire voir que la racine , dont les fausses Religions mêmes sont toutes sorties est l'idée ineffaçable d'un être parfait , & la forte , autant que naturelle conviction de sa providence ; mais pour se renfermer dans le Christianisme , il prouve fort au long , que de lui imputer d'être né de la politique , c'est ne sçavoir ni ce que c'est que Christianisme , ni ce que c'est que politique.

Quelques - uns , pour trancher par la racine toutes ces grandes difficultez , qui agitent les hom-

274 *Journal des Sçavans* ;
mes sur le choix d'une Religion ,
veulent nous obliger à convenir ,
que tous les cultes , sans excepter
le nôtre , n'ont d'autre source ,
que l'orgueil , & que prétendre ,
que Dieu exige de nous quelque
Acte de Religion ou de foi , c'est
connoître aussi peu la nature de
notre propre être , que celle de l'E-
tre Suprême.

Pour répondre à cette objection ,
il s'agit d'examiner si indépendam-
ment de l'infinie disproportion ,
qui est entre le Créateur & la créa-
ture , Dieu a daigné faire part aux
hommes de sa volonté sur eux. Or
la révélation est invinciblement
prouvée par les miracles innom-
brables , que les Chrétiens rap-
portent en témoignage que Dieu
leur a parlé , donc on ne doit &
on ne peut plus écouter aucun ar-
gument contre l'existence actuelle
de la Religion. De-là passant à la
nécessité du culte intérieur & ex-
terieur , il prouve , qu'elle est éga-
lement fondée sur la nature de

Juillet, 1740. 7275

Dieu & sur celle même de l'homme; mais c'est un raisonnement qu'il faut voir dans l'Auteur même & dont un simple extrait ne pourroit faire sentir toute la force, ainsi que de la plûpart de ceux que l'Auteur employe dans cette Dissertation.

Cependant, repliquent les Déistes, si Dieu, comme vous l'assurez, avoit voulu manifester sa volonté aux hommes, il la leur auroit fait connoître à tous également. Il se seroit annoncé lui-même & le même dans tous les tems comme dans tous les lieux; or, sans entrer dans de plus grands détails, combien de siècles se sont écoulés avant que la Religion Chrétienne se soit établie, combien de peuples nombreux se sont éteints, qu'elle n'a point éclairés.

» Pourquoi cette distinction entre
» des êtres également sortis de sa
» main? Est-ce qu'il auroit pour
» les uns un amour qu'il refuseroit
» aux autres? Il faut donc en con-

» clre, qu'il n'abaisse pas ses re-
» gards jusqu'à nos frivoles senti-
» mens, & que toutes les Reli-
» gions n'ont leur source que
» dans l'orgueil de l'homme, qui
» ne craint pas de s'imposer de
» pénibles devoirs, pourvû qu'il
» en puisse conclurre, que Dieu
» s'occupe assez de lui, pour les lui
» prescrire.

M. l'Ab. H. répond, que cet argument peut être retorcqué contre les Deïstes. Un Athée pourroit dire, que s'il y avoit un Dieu, toutes ses créatures seroient également heureuses, & que le mal physique seroit inconnu, parce que la Souveraine puissance ne feroit pas ce que la souveraine bonté ne sçau-
roit permettre.

J'entens votre réponse, reprend notre Auteur, vous diriez à l'Athée, je ne connois pas tous les desseins de Dieu, & l'ignorance où je suis de ses voyes, ne me peut être une raison de les condamner. Il m'est évident qu'elles ne sçau-

Juillet, 1740. 1277

soient être qu'infiniment sages ,
quoiqu'elles me soient incompré-
hensibles. Au surplus les biens ,
qu'il répand sur les uns avec pro-
fusion , ne lui sont pas une Loi
rigoureuse , qu'il s'impose , pour
en faire aux autres la même largesse ;
dès qu'il est bon à tous , il est libre de
l'être à divers degrez ; en faisant à
ceux-là plus de graces , il n'est
point injuste pour ceux-ci ; & pour
ce qui regarde les maux physiques
dont les hommes sont affligés , il
sait en tirer une plus grande
abondance de biens pour eux , &
de gloire pour lui.

Ainsi le D^{iste} se trouve réfuté
par ses propres principes ; notre
Auteur ajoute d'ailleurs , que s'il y
a eu des Nations où la foi de l'E-
vangile n'ait pas été portée , elles
n'ont point été abandonnées sans
ressource ; que comme Dieu ne
commande point l'impossible , aussi
qu'il n'impute point aux hommes
l'ignorance de ce qu'ils n'ont pu
connoître ; qu'au défaut de la Loi

1278 *Journal des Sçavans* ;
révélée , les peuples à qui elle n'a
point été annoncée , portent une
Loi naturelle écrite dans leurs
cœurs ; & que c'est par elle , que
Dieu jugera sans grace & dans la
rigueur de sa justice , ceux qui n'ont
point connu d'autre Loi. » Il est
» vrai , *dit il* , qu'il auroit pû faire
» d'avantage pour ce grand nom-
» bre de peuples , & les éclairer
» comme nous des lumieres de la
» révélation ; il est vrai encore ,
» qu'il ne l'a point voulu ,
» mais il a voulu tout ce qu'il fal-
» loit pour n'être point chargé de
» leur perte. « Par conséquent dès
qu'il y a d'autres Loix données à
ceux qui ne connoissent point la
révélation , de ce qu'elle n'est pas
universelle , on ne peut en con-
clurre , que ceux qui l'ont reçûe ,
ne soient point dans l'indispensa-
ble obligation de la suivre.

Enfin si l'on demande à notre
Auteur , d'où vient , malgré la
multitude & la certitude des preu-
ves , qui établissent la Religion

Juillet , 1740. 1279

Chrétienne , qu'on fait tant de vains efforts , pour en contester , la vérité , il répond nettement que la source de ces oppositions est le défaut de sincérité des contradicteurs. Il les prie de lui pardonner ce reproche ; mais la force de la vérité le lui arrache ; on a pû voir jusqu'ici , dit-il , où j'ai porté les égards dans le cours de ma dispute avec eux , & je ne voudrois pas , quand je la finis , démentir ce caractère de modération ; mais je trahirois , ajoute-t-il , la cause que je soutiens , je trahirois les incrédules mêmes.

Il prouve donc , que l'infidélité ne commence pas d'abord en eux par une évidente conviction de la fausseté du Christianisme , & que tous lui seroient fidèles , s'il ne prétendoit soumettre que l'esprit , sans rien entreprendre sur la liberté du cœur , mais ce cœur qui se sent gêné dans tous ses penchans , entraîne insensiblement l'esprit dans sa révolte , & le ferme aux démonstra-

1280 *Journal des Sçavans;*

strations les plus fortes & aux témoignages les plus authentiques.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire, en finissant cet Extrait, que l'Auteur n'a rien oublié pour rassembler dans le cours de son Ouvrage tout ce qu'il y a de plus constant dans les témoignages & de plus fort dans les démonstrations qu'on peut apporter en faveur de la Religion, & qu'il y a lieu de croire que ceux qui le liront avec une volonté sincère d'en profiter, y trouveront la lumière & cette heureuse tranquillité d'esprit, qui est toujours la récompense de la droiture & de la simplicité du cœur.



PARALLELE DES ROMAINS & des François, par rapport au Gouvernement. A Paris, chez Didot, Quai des Augustins, près le Pont-S. Michel, à la Bible d'or. 1740. deux Volumes in-12. le premier pp. 346. le second pp. 369.

ON trouve à la tête de cet Ouvrage une Préface, dans laquelle l'Auteur expose en peu de mots son dessein. Après avoir fait quelques réflexions, sur les grands avantages que chaque particulier retire de la Société politique dans laquelle il vit, il observe judicieusement que si tous les hommes étoient raisonnables, chaque citoyen regarderoit le bien public comme le sien propre, qu'il prévieroit les Loix, & qu'il se serviroit à lui-même de Magistrats. Mais il s'en faut bien que ce soit par la raison que la plupart des gens se conduisent, il a donc été

1282 *Journal des Sçavans*,
nécessaire, que ceux qui sont char-
gés de gouverner les autres, trou-
vassent l'art de faire servir au bien
général, la folie même & les éga-
remens des particuliers. » L'Hi-
» stoire, dit notre Auteur, seroit
» d'un grand secours pour se per-
» fectionner dans cet art, si elle
» avoit été écrite par des Philoso-
» phes qui eussent développé les
» ressorts qui font mouvoir la socie-
» té & qui y entretiennent la vie ;
» mais quel que soit d'ailleurs le
» mérite des Historiens anciens &
» modernes, faute de s'être élevés
» au-dessus des préjugés de la
» Nation dont ils parlent, ou
» soit qu'ils ayent cru qu'ils de-
» voient ne mettre sous les yeux,
» qu'un tableau des siècles passés,
» leurs Ouvrages égarent souvent
» les Lecteurs au lieu de les in-
» struire, ou du moins ne leur
» offrent qu'un spectacle inutile.
» On se charge de dates & de noms
» propres, & l'on s'accoutume à ne
» regarder les événemens qui ont

Juillet , 1740. 1283

» changé à tant de reprises la face
» du monde , que comme des jeux
» & des caprices de la fortune.
» C'est à la Philosophie qu'il ap-
» partient d'éclairer l'Histoire ,
» mais elle ne peut agir avec trop
» de circonspection , il faut qu'elle
» se défie de ses forces , & tou-
» jours des prestiges de l'imagina-
» tion : toujours esclave de l'ex-
» perience , elle ne doit que mé-
» diter les faits , & ce n'est qu'avec
» leur secours qu'elle peut re-
» monter jusques aux principes
» fondamentaux de la Société , &
» aux vérités qui lui sont utiles .

» C'est avec ces vûes , *poursuit*
» *notre auteur* , que j'ai entrepris
» l'examen de l'Histoire des Ro-
» mains & des François. J'ai mis
» ces deux peuples en parallèle.
» J'ai cru que cette méthode ren-
» droit mon Ouvrage plus interes-
» sant ; j'ai cru même qu'il me
» conduiroit plus sûrement à la vé-
» rité en me donnant occasion de
» *considérer la Société dans des cir-*

» constances toutes différentes.

» J'examine les Romains & les
» François au dedans & au dehors :
» ce plan embrasse tout ce que les
» Législateurs eux-mêmes se sont
» proposés en donnant des Loix
» à une Nation. Ainsi dans ma
» premiere Partie je tâche de dé-
» couvrir les maximes que je crois
» les plus certaines pour la tran-
» quillité & le bonheur du dedans
» d'un Etat : & dans la seconde
» Partie, je fais mes efforts pour
» pénétrer les causes, qui le rendent
» redoutable au dehors.

Tout l'Ouvrage est partagé en
fix Livres, trois pour la premiere
Partie & trois pour la seconde. La
méthode de l'Auteur consiste à sui-
vre l'Histoire de siècle en siècle, &
à rappeler les principaux évène-
mens de l'Histoire Romaine & de
l'Histoire de France, à peu près
dans l'ordre dans lequel ils se sont
passés. Il est vrai néanmoins qu'il
ne s'est pas attaché si scrupuleuse-
ment à cette méthode qu'il ne s'en

Juillet, 1740. 1285

écarte quelquefois quand les questions qu'il examine le demandent. Il ne se borne pas non plus tellement à l'Histoire Romaine & à l'Histoire de France qu'il ne fasse quelques excursions dans l'Histoire des Peuples avec qui les Romains & les François ont eu affaire.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Vers le commencement de son premier Livre l'Auteur examine quelle est la meilleure forme de gouvernement. Il ne veut pas qu'on décide absolument que tel gouvernement, en tous Pays, en tous tems, en toutes circonstances est le meilleur. Il soutient que la bonté d'un gouvernement n'est jamais que relative, & que les différentes conjonctures dans lesquelles se trouve une Nation, rendent préférable pour cette Nation, quelquefois l'Etat Démocratique.

1286 *Journal des Sçavans*,
quelquefois l'Aristocratique, quel-
quefois le Monarchique, & quel-
quefois le gouvernement mixte :
car, par exemple, un Etat d'une
grande étendue ne doit point avoir
les mêmes principes de gouverne-
ment, qu'un Etat qui se borne à
une seule Ville & à son territoire:
L'un & l'autre ont des besoins
différens, dans tous les deux
les hommes ont des vûes, des pas-
sions différentes. Cette maxime est
d'un grand usage pour notre Au-
teur, c'est pour lui un principe
sur lequel il fonde tout son Systé-
me politique. Elle lui sert à déter-
miner le terme où les Romains &
les François devoient arriver, pour
avoir un Gouvernement également
sage, quoiqu'établi sur des princi-
pes différens. Les Romains obéirent
d'abord à des Rois : mais quoique
le Gouvernement Monarchique
ait par sa nature plusieurs avanta-
ges sur les autres especes de Gou-
vernement, il étoit vicieux par
rapport à la situation des Ro-

Juillet, 1740. 1287

main ; cette police n'est point faite pour un peuple pauvre & qui n'a qu'une Ville. Les François, en entrant dans les Gaules, obéissoient aussi à des Rois, mais ces Rois n'étoient que les premiers Magistrats de la République, Gouvernement vicieux dans les principes de l'Auteur qui examine dans quelles circonstances il est avantageux pour un peuple, de conserver sa liberté, ou de reconnoître un Suprême Législateur; les Romains, selon lui, étoient dans le premier cas, & les François se trouvoient dans le cas opposé.

De ces réflexions qui sont accompagnées de beaucoup de raisonnemens & de preuves, l'Auteur tire des conséquences qui développent son Système, il approuve tout ce qui conduit les Romains à la liberté, & tout ce qui établit chez les François un pouvoir absolu. L'exil des Tarquins fait place à l'Aristocratie; ce Gouvernement qui étoit méprisé des anciens, &

1288 *Journal des Sçavans* ;

qui , selon l'Auteur , ne fait que multiplier les abus de la Monarchie , ne pouvoit subsister avec les préjugés que Brutus avoit donnés aux Romains. Ce peuple à qui son premier Consul avoit persuadé, que le peuple étoit le maître des Loix, mais qui s'apperçut qu'il demeureroit sous la puissance des Nobles , se souleva contre la Noblesse. La création des Tribuns changea la forme du Gouvernement, le peuple partagea avec le Sénat la suprême puissance.

Cette forme de Gouvernement étoit fort vicieuse. Cette autorité ainsi partagée étoit contraire aux premiers principes de la politique qui ne veut qu'un seul premier mobile dans la Société. Il en naquit des divisions perpétuelles dans la République. Cette agitation de la Noblesse & du peuple qui pouvoit les perdre , grace à des circonstances particulières dont l'Auteur fait un grand détail , fut utile aux Romains , elle perfectionna

Juillet, 1740. 2289

leur Gouvernement. Le peuple , qui devenoit de jour en jour plus puissant , soumit la Noblesse , ou plutôt le peuple s'éleva assez , pour qu'il n'y eût plus de distinction entre la Noblesse & lui. Tout Citoyen entra au Sénat & parvint à la Magistrature. Le Gouvernement fut une Démocratie , mais tempérée , comme le dit l'Auteur après Polybe , par l'Aristocratie & la Monarchie qui lui étoient tous ses défauts.

Ce Gouvernement est toujours , selon notre Auteur , sans difficulté le plus sage que puisse avoir un peuple , qui se trouve dans des circonstances qui lui rendent la liberté utile , parce que rassemblant tous les avantages des trois polices les plus connues , il n'a aucun de leurs défauts. Mais les circonstances ne sont pas toujours également favorables. à l'établissement du Gouvernement Mixte , dès que ce Gouvernement n'est pas le plus parfait , il est le plus vicieux , & ce

1290 *Journal des Sçavans* ;
sont les circonstances dans lesquelles une Nation se trouve qui en décident.

L'Auteur , après avoir fait voir les obstacles qui s'opposoient au progrès du Gouvernement sous les Rois Mérovingiens , vient à l'examen du regne de Charlemagne. Ce Prince , par le retablissement du champ de Mars , sous le nom de Parlement , forma un Gouvernement *Aristo Monarchique*. L'Auteur examine à ce sujet la nature du Gouvernement mixte , non-seulement il pretend faire voir que le mélange (*) des Gouvernemens n'étoit point établi en France sur les mêmes principes & avec les mêmes proportions qu'à Sparte & qu'à Rome , mais il veut prouver même qu'il est impossible de l'établir exactement le même dans un grand Etat , où la Police mixte doit necessairement faire naître autant d'inconvéniens qu'il peut rassembler d'avantages dans une

(*) Pag. 91.

Juillet , 1740. 129

Republique telle que Sparte ou
que Rome naissante.

L'Auteur , pour prouver cette
doctrine , rappelle les principaux
événemens de l'Histoire Romaine
& de l'Histoire de France. Le Gouver-
nement mixte des Romains ne
donna à tous les Citoyens qu'un
même intérêt , & leur inspira une
émulation qui les rendit à la fin
les maîtres du monde entier. Le
Gouvernement mixte des François
produisit au contraire parmi eux
les plus cruelles divisions. Leur va-
ste Monarchie plus puissante que
l'Empire d'Occident fut démem-
brée ; le Prince tomba dans le der-
nier abaissement : enfin la Police
mixte donna naissance au Gouver-
nement barbare des Fiefs , dont
l'Auteur , à la fin de son premier
Livre , recherche soigneusement
les défauts.

Au commencement du second
Livre , l'Auteur nous peint Rome
triomphante & maîtresse des Rois
& la France déchûe de sa grandeur

1292 *Journal des Sçavans*,
& dont la Capitale se soûtient à
peine, contre les entreprises des
Seigneurs des Places voisines. L'u-
ne cependant, dit l'Auteur, mar-
che à sa ruine que hâtent ses vic-
toires, & l'autre est prête à de-
venir la Société la plus sage de
l'Europe. Les Loix qui avoient
servi à agrandir la République Ro-
maine, deviennent incapables de la
gouverner après son agrandisse-
ment. La liberté qui convenoit à
un Etat borné ne peut plus subsister
avec un Empire immense, & la
puissance que possédoit le corps de
la République, doit passer entre les
mains d'un seul Citoyen, & les Ro-
mains veulent recouvrer quelque
tranquilité.

Le Gouvernement des Fiefs me-
naçoit ruine de tous côtez, mais
sa chute devoit procurer autant
de biens aux François que la dé-
cadence des Loix de la République
devoit produire de maux aux Ro-
mains. La Superiorité que la Poli-
ce des Fiefs accordoit au Prince,

sembloit établir une véritable subordination, mais d'un autre côté l'indépendance dont les vassaux jouïssent par le droit des armes ruinoit entièrement cette subordination apparente. Le Prince & ses vassaux n'étoient rapprochés les uns des autres par des Loix frivoles, que pour être mieux divisés. Avec un Gouvernement si vicieux, il n'étoit pas possible que la paix pût subsister, il devoit regner en France, la même agitation, qui troubla si long-tems les Romains depuis la mort de Tarquin. Mais les suites en devoient être bien plus terribles : Il ne falloit pas s'attendre que les François pussent s'en tenir à de simples querelles: Ils devoient décider leurs différens les armes à la main: il falloit nécessairement que les vassaux détruisissent la Royauté pour se rendre indépendans, ou que le Prince, en ruinant ses vassaux, acquît l'autorité qui lui est propre dans une sage Monarchie.

Après nous avoir fait un portrait des desordres dont la décadence des Loix fut suivie chez les Romains : l'Auteur nous parle de la ruine des Fiefs, laquelle doit être attribuée en partie à la politique peu éclairée des vassaux, qui n'affermirent point leur liberté sur les mêmes fondemens que les Princes d'Allemagne. Il examine la conduite de plusieurs de nos Rois, il condamne les premiers Capétiens, il donne de grands éloges à Philippe-Auguste, il désapprouve S. Louis & le Roi Jean, il entre enfin dans un examen très-détaillé du regne de Louis XI. De ce regne on découvre que les François vont faire des progrès rapides; il forme en quelque sorte, dit l'Auteur, une époque dans notre Histoire, comme la dictature de Sylla en a été une pour les Romains, & il ne fut plus douteux que le Gouvernement des deux peuples alloit devenir purement Monarchique.

» La Dictature perpétuelle de
 » Sylla, dit notre Auteur, fut le
 » premier fondement de la Mo-
 » narchie. Souvent ce qui est capa-
 » ble d'effrayer & d'arrêter le plus
 » grand courage, paroît facile à
 » des hommes d'un génie médio-
 » cre, après que l'exemple les a en-
 » hardis. Sylla donna une vaste
 » ambition à tous ceux qui le sui-
 » virent. Louis XI. l'éteignit dans
 » les François; l'un par son usur-
 » pation découvrit toute la foi-
 » blesse de la République, & l'au-
 » tre en affermissant le Trône de
 » ses successeurs fit sentir toute la
 » force du nouveau Gouverne-
 » ment.

» Tous les Romains voulurent
 » marcher sur les traces de Sylla,
 » En France l'indocilité de la No-
 » blesse jetta un dernier éclat dans
 » la guerre du bien public. L'on
 » fut d'abord sage par nécessité, &
 » la Noblesse enfin plus heureuse,
 » en suivant son devoir, se fit une
 » habitude de son bonheur. Char-

296 *Journal des Sçavans* ;
» les VIII. & Louis XII. furent
» aussi puissans que Louis XI. &
» François I. parvint à exiger de
» nouveaux impôts sans assembler
» les Etats. On ne jöüit à Rome
» de quelque apparence de liberté,
» que parce que aucun Citoyen
» n'étoit encore en état d'usurper
» la Dictature. Il se forma chaque
» jour de nouvelles conjurations ,
» & les consuls Q. Lutatius-Catu-
» lus, & M. Emilius-Lépidus après
» la mort de Sylla, auroient replon-
» gé la République , dans les mal-
» heurs dont elle croyoit fausse-
» ment être délivrée , si l'un ou
» l'autre eut eu quelqu'une des
» qualitez de Pompée & de César.

Les Guerres Civiles des Ro-
mains & des François remplissent
la fin du second Livre. L'Auteur y
fait voir , ce qu'elles ont eu de
commun ou de différent , chez ces
deux peuples ; Pourquoi elles ont
eu aussi des succès différens. On y
voit les causes de la ruine de la Li-
gue. Ce morceau nous offre les
portraits

portraits des Guises, de l'Amiral de Coligny, de Cathérine de Médicis, d'Alexandre Farnèze & de Henri IV. qui en triomphant de la Ligue, rétablit la paix dans l'Etat. Ce grand Prince alloit affermir le Gouvernement, mais cet Ouvrage étoit réservé à son fils. Les guerres civiles des Romains leur ôtent leur liberté. L'Auteur considère la conduite du Sénat & de Ciceron après la mort de Cæsar, il en relève les fautes. Le Triumvirat ne subsiste pas long-tems, & la Bataille d'Actium établit la Monarchie chez les Romains.

L'Apologie des Rois Capetiens, par laquelle l'Auteur ouvre le 3^{me} Livre est une refutation de plusieurs opinions de M. de Boulainvilliers. Après avoir rapporté en peu de mots ce que les anciens ont pensé de la Royauté, l'Auteur recherche quelle doit être la puissance du Prince. Les deux inconvéniens les plus redoutables dans les Societez, sont la défobéis-

1298 *Journal des Sçavans*,
fance aux Loix par le défaut d'une
autorité supérieure qui les prote-
ge, & l'indifférence du Citoyen
pour le bien de l'Etat. Ce dernier
malheur est une suite du Despo-
tisme, lorsque le Prince, au lieu
de sujets, n'a que des esclaves; &
l'autre inconvénient est une suite
de l'Anarchie, qui regne dans tout
Etat, où le Prince n'a pas une au-
torité qui lui soit propre, & indé-
pendante des Loix.

Pour remédier à ces deux vices,
la politique exige, selon notre
Auteur, que la puissance du
Prince s'étende jusqu'au point
où elle commenceroit à être Des-
potique, & elle est parvenue à
ce degré quand le peuple jouit d'u-
ne liberté dont il ne peut abuser :
ce milieu, poursuit toujours notre
Auteur, dont j'expose le senti-
ment dépouillé des preuves & des
raisonnemens qui l'accompagnent;
ce milieu, dis-je, qui a été géné-
ralement ignoré dans les Monar-
chies anciennes, & dont il paroît

d'abord si difficile de démontrer qu'un Prince, qu'on suppose tout-puissant, ne se puisse éloigner, n'est point une vaine Théorie qu'il soit impossible de réduire en pratique.

En effet l'Auteur, après avoir peint le caractère d'Auguste, & fait un parallèle des conjonctures où se trouvoit Auguste & Louis XIV. & de l'administration de ces deux Princes, fait voir qu'il ne pouvoit point s'établir dans le Gouvernement des Romains, une barriere contre le Despotisme, & que le Gouvernement François ne peut point dégénérer en Despotisme. Cet endroit est curieux & intéressant pour des François, mais il faut le voir dans le Livre même, nous craindrions de le gâter en l'abrégeant, & il est trop long pour pouvoir être copié ici tout entier.

L'Auteur fait ensuite la peinture des premiers Successeurs d'Auguste ; il se demande pourquoi l'Empire Romain, ne souffre pas les mêmes malheurs, que la Mo-

1300 *Journal des Sçavans* ;
narchie Françoise, qui, après la
mort de Charlemagne, se vit par-
tagée en mille Souverainetez diffé-
rentes, au lieu qu'une Démocra-
tie militaire succeda au Despotif-
me des Empereurs : l'Auteur fait
encore un paralléle, de l'âge & du
Gouvernement des premiers Ro-
mains, avec notre âge & le Gouver-
nement present de la Monarchie
Françoise. Il ne balance point à dé-
cider, que le Gouvernement pre-
sent des François, est plus parfait
que celui des premiers Romains.
Il fait voir que quand les Romains,
auroient eu une police particuliere,
aussi-bien assortie avec les princi-
pes fondamentaux de leur Gou-
vernement, que l'étoit la police
des Spartiates avec leurs Loix, leur
Gouvernement ne seroit point en-
core aussi sage que celui des Fran-
çois ; cet endroit est encore un de
ceux que nous regretons de ne
pouvoir presenter en entier à nos
Lecteurs, c'est une suite de rai-
sonnemens fort serrés dont il est

impossible de faire un Extrait.

L'Auteur finit cette première partie par exposer, les changemens qui arriverent dans le Gouvernement de l'Empire. Pour n'être plus les esclaves des Légions, les Empereurs consentirent à se dépouiller d'une partie de leur autorité : l'usage des associations fut établi, & l'Empire eut deux Empereurs & deux Cæsars ; ce partage de la puissance devoit naturellement conduire les Empereurs à un partage de leurs Provinces. L'Auteur conjecture que ces circonstances, auroient été favorables à l'établissement d'une sage Monarchie, mais selon lui, les irruptions des peuples du nord empêcherent ce bon effet, & l'Empire fut accablé.

Après avoir exposé, avec le plus d'ordre qu'il nous a été possible, les principaux articles du Système politique de notre Auteur pour le dedans d'un Etat, nous allons donner quelques échantillons des portraits & des parallèles, dont il a

1302 *Journal des Sçavans* ;
enrichi cette premiere Partie.

Caractere d'Auguste.

» Octave , à qui les Romains
» donnerent depuis par reconnois-
» sance le nom d'Auguste , étoit
» encore dans sa premiere jeunesse,
» quand il vint à Rome, pour y re-
» cueillir la succession de son pere
» adoptif. Il avoit autant d'ambi-
» tion que Cæsar , mais ce qui pa-
» roitra peut-être un paradoxe à
» quelques personnes , il avoit en-
» core plus de talens pour gouver-
» ner. C'est un spectacle assez sur-
» prenant , que de voir conquerir
» l'Univers à un homme , qui n'a
» pas le courage de se trouver à
» une bataille , après avoir affronté
» avec témérité , de plus grands
» dangers au milieu de Rome. Cet-
» te espece de contradiction dans
» le caractere d'Auguste a pendant
» long-tems embarrassé tous les
» Ecrivains. Dire en effet qu'il fut
» *tour à tour* brave & lâche, ce se-

Juillet , 1740. 1303

» roit le connoître mal : Auguste
» craignit toujours constamment
» les périls & la mort; sa prudence,
» qui dans un jour de combat , le
» laissoit exposé à l'épée & au dard
» de l'ennemi , l'abandonnoit tout
» entier à la crainte ; mais dans les
» autres especes de dangers , sa ti-
» midité naturelle dispa-roissoit, de-
» vant la foule infinie de ressour-
» ces & d'expediens, que lui prodiguoit
» le génie le plus heureusement
» formé , pour l'intrigue , la politi-
» que & le commandement.

» Né avec une ambition , qui
» occupoit toutes ses pensées , il
» ne fut point partagé par d'au-
» tres passions , du moins elles
» obéissoient toutes à celle-la dont
» elles sembloient naître. Il prit
» sans effort & par l'effet naturel
» d'une lumiere supérieure, toutes
» les formes qu'exigeoit l'état de ses
» affaires. Il n'avoit aucune des
» vertus qui font l'honnête hom-
» me , il n'avoit aucun des vices
» qui le dégradent. Toujours prêt

2304 *Journal des Sçavans ;*
» à se revêtir de la vertu, ou du vi-
» ce, que le tems & les circonstan-
» ces , lui rendoient utiles , il est
» tour à tour l'ami & l'ennemi
» d'Antoine , de Ciceron , de Lé-
» pidus & des Conjurés. Il est
» cruel sans aimer le sang , s'il ces-
» se de le répandre , ce n'est ni par
» lassitude ni par remord , & il
» pardonne , quand il lui est aussi
» utile de pardonner, qu'il auroit
» été auparavant dangereux pour
» lui , de ne pas punir. Auguste ,
» qu'on me pardonne cette com-
» paraison , fut en politique ce
» que Socrate avoit été en morale ;
» Ni l'un ni l'autre ne peignit ja-
» mais dans ses actions , ce qu'on
» appelle , humeur ou temperam-
» ment. Le premier n'étoit attaché
» à aucune vertu en particulier ; le
» tems seul & les circonstances dé-
» ciderent de la politique du se-
» cond , comme ils avoient décidé
» du choix des vertus dans Socra-
» te : celui-ci prit toujourns le parti
» le plus honnête & l'autre le plus
» utile.

Juillet, 1740. 1305

» Un homme d'un caractère
» aussi odieux du côté du cœur,
» mais dont le génie étendu, pé-
» nétrant, fécond & juste for-
» moit tous les desseins, avec d'au-
» tant plus de précision & d'exac-
» titude, que sa timidité, en le dé-
» livrant de ces fougues souvent
» trop familières aux grands hom-
» mes, l'entretenoit dans cette
» espèce de calme, & de modéra-
» tion, si utiles aux ambitieux, pour
» tracer & faire meurir les plus
» grands projets; un homme,
» dis-je, de ce caractère étoit
» dans ce tems-là nécessaire au
» bonheur des Romains. Ce que
» Sylla & Cæsar eurent de vertu,
» fut précisément, ce qui fit renâi-
» tre dans la République, tous les
» maux que leurs vices & ceux du
» gouvernement y avoient déjà
» produits. Parce que le premier
» ne fut pas aussi ambiteux que
» vindicatif, il ouvrit une seconde
» fois la barrière aux guerres civi-
» les, en abdiquant la Dictature.

1306 *Journal des Sçavans*,

» l'humanité & le courage du fe-
» cond, ne lui permirent pas de
» suivre les conseils terribles, mais
» nécessaires, d'Hirtius & de Pan-
» fa; ou de descendre enfin dans les
» détours politiques auxquels Au-
» guste dut son salut, &c.

*Parallèle de l'Amiral de Coligny, &
de François de Lorraine
Duc de Guise.*

» Coligny étoit le plus grand
» Capitaine de son tems; aussi
» courageux que le Duc de Guise,
» mais moins hardi, parce qu'il
» avoit toujours été moins heu-
» reux; il étoit plus propre à for-
» mer de grands projets & plus
» sage dans le détail de l'exécution.
» Guise, par un courage plus
» brillant, & qui étonnoit ses en-
» nemis, ramenoit les conjonctu-
» res à son génie, & s'en rendoit
» pour ainsi dire le maître. Coli-
» gny leur obéissoit; mais en Ca-
» pitaine qui leur étoit supérieur.

Juillet, 1740. 1307

» Dans les mêmes circonstances,
» les hommes ordinaires, n'au-
» roient remarqué dans la condui-
» te de l'un, que du courage, & dans
» celle de l'autre, que de la pru-
» dence, quoiqu'ils eussent l'un &
» l'autre ces deux qualitez, mais
» diversement subordonnées.

» Guise plus heureux, eut moins
» d'occasions de développer les
» ressources de son génie. Son am-
» bition adroite & fondée en ap-
»arence comme celle de Pom-
»pée, sur les intérêts du Prince,
» qu'elle ruinoit en feignant de le
» servir, se vit appuyée de son
» nom, jusqu'à ce qu'elle eût acquis
» assez de force, pour se soutenir
» par elle-même. Coligny moins
» coupable, quoiqu'il le parut
» davantage, fit comme César,
» ouvertement la guerre à son
» Prince & à toute la France. Gui-
»se sçut vaincre & profiter de la
» victoire. Coligny perdit quatre
» batailles, & fut toujours l'es-
»froi de ses vainqueurs, qu'il sem-

» bloit avoir vaincus. On ignore ce
» qu'auroit été le premier dans les
» malheurs qui accablèrent Coli-
» gny, mais il est aisé de conjectu-
» rer que celui-ci auroit paru en-
» core plus grand, si la fortune lui
» avoit été aussi favorable.

» On le vit partir dans une li-
» tière, & pour ainsi dire, entre
» les bras de la mort, ordonner
» & conduire les marches les plus
» longues, traverser la France au
» milieu de ses ennemis, rendre
» par ses conseils le jeune courage
» du Prince de Navarre plus re-
» doutable, & le former à ces gran-
» des qualitez, qui en devoient fai-
» re un Roi bon, généreux, popu-
» laire, & capable de gouverner
» l'Europe entière; après en avoir
» fait un Héros sçavant, terrible,
» & clément dans les combats.
» L'union qu'il maintint, entre les
» François, & les Allemands de son
» armée, que l'intérêt de la Reli-
» gion seule ne lioit pas assez; la
» *prudence* avec laquelle il sçut

Juillet , 1740.. 1309

» tirer des secours d'Angleterre, où
» tout n'étoit pas tranquille ; son
» art à ébranler la lenteur des
» Princes d'Allemagne, qui n'ayant
» pas tant de génie que lui , desef-
» peroient plus aisément du salut
» des Protestans de France , & dif-
» feroient d'envoyer des secours ,
» dont l'espoir du butin ne hâtoit
» plus la marche, dans un Pays ra-
» vagé , sont les chefs-d'œuvre de
» la politique..

» Coligny étoit honnête hom-
» me , Guise avoit le masque d'un
» plus grand nombre de vertus ,
» mais toutes étoient empoison-
» nées par son ambition ; Il avoit
» toutes les qualitez qui gagnent
» le cœur de la multitude. Coligny
» plus renfermé en soi-même, étoit
» estimé de ses ennemis & respecté
» par les siens. Il aimoit l'ordre &
» sa patrie. L'ambition put bien le
» soutenir , mais elle ne le fit point
» commencer à agir..



GENEALOGIES HISTORIQUES des Maisons Souveraines. contenant les Maisons qui ont possédé les différentes parties des Royaumes de Bourgogne, & d'Arles ; exposées dans des Cartes Généalogiques & Chronologiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des explications historiques & les Armes différentes de chaque Branche. *Tome IV.* A Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques, à la Science; Chauvert; la Veuve Pissot, & autres Libraires: 1738. in-4^o. pp. 557.

CE Volume est une suite nécessaire de celui que nous avons annoncé dans notre Journal du mois de Juin dernier. Pour bien posséder notre Histoire, il ne suffit pas de sçavoir celle de la Maison Royale, il faut y joindre la connoissance de plusieurs autres Maisons, que les différens changemens arrivés dans la Monar-

Juillet, 1740. 1311

chie Françoisé ont rendu souveraines, & voir, pour ainfi dire, d'un coup d'œil, comment plusieurs grandes Provinces du Royaume en ont été détachées, & par quelles voyes elles y ont été enfin réunies.

C'est ce que M. de C. entreprend d'expliquer dans ce Volume, & ce que dans un tems où le mérite de son Livre n'est plus douteux, nous ne craignons pas de dire qu'il a exécuté fort heureusement. Il commence par le Royaume de Bourgogne sous lequel sont comprises toutes les Provinces renfermées entre le Rhone & les Alpes, depuis la source de la Seine jusqu'à la Méditerranée.

Pour ce qui regarde l'origine des Bourguignons, notre Auteur embrasse le sentiment de M. Dunois dans son Histoire des Séquanois. C'étoit, selon lui, des peuples de la Germanie, qui au commencement du 5^me siècle, ayant passé le Rhin, s'établirent dans les

1312 *Journal des Sçavans* ;

Provinces des Gaules voisines de ce Fleuve, d'où ils se répandirent insensiblement dans la Viennoise, la première Lyonnaise, & la 2^{me} Narbonnoise. Le Royaume qu'ils y fonderent ne dura environ que 122 ans sous sept Rois, & fut conquis par les fils de Clovis, qui conserverent à cet Etat le titre de Royaume.

Mais il le perdit sous les Rois Carlovingiens, & fut confondu dans le reste de la Monarchie Française. Par le partage qu'en firent entr'eux les enfans de Louis le Débonnaire, tout le Pays situé entre la Saone; le Rhone jusqu'à la Méditerranée, & la riviere de Rufs, tomba dans le partage de l'Empereur Lothaire, le reste de l'ancien Royaume de Bourgogne jusqu'à la Saone entra dans celui de Charles le Chauve, & fut annexé à la Couronne de France, dont il fut ensuite détaché, & il devint une Souveraineté particulière, comme l'Auteur le montre dans *le second Livre.*

Juillet, 1740. 1315

Après nous y avoir donné l'Histoire & la suite des Ducs de Bourgogne, il passe à celle des Comtes de Dijon, de Sens, d'Autun, de Châlons, de Mâcon, de Nevers, d'Auxerre, & de Tonnerre, tous compris sous le Duché de Bourgogne, & qui par différens évènements qui sont rapportés ici, furent par succession de tems réunis à la Couronne.

Le Comté de Sens y rentra le premier, & c'est dans ses anciens Comtes que M. de C. trouve le premier Auteur des Sires de Courtenay, dont Pierre de France, fils puîné de Louis le Gros, épousa l'héritière.

Dans le Chapitre qui traite des Comtes de Châlons, on découvre les erreurs dans lesquelles Duchêne & le P. Chifflet lui-même, qui avoit voulu redresser le premier, sont tombés dans la Généalogie, qu'ils nous ont donnée des Comtes de Châlons, successeurs du Comte Lambert. On nous fait voir

le droit qu'avoient à ce Comté Hervé de Donzi, & Sçavaric de Vergi, sortis l'un & l'autre de la Maison de Semur, mais que le dernier ayant épousé l'héritière de Vergi en prit le nom, & le transmit à sa posterité, ce qui montre clairement qu'il y a eu deux Maisons de Vergi, que du Chêne a confonduës en une.

Le partage de l'Empereur Lothaire en Bourgogne fait la matiere du troisieme Livre. La partie de cet Etat qui échut à Lothaire II. son fils fut nommée Bourgogne Transjurane, & celle qui tomba à Charles son cadet, fut appellée Bourgogne Cisjurane. Après la mort de ces deux Princes, qui aussi-bien que l'Empereur Louis II. leur aîné, ne laisserent point de posterité, leur succession fut partagée entre Louis le Germanique, & Charles le Chauve leurs oncles. Celui-ci eut la Bourgogne Cisjurane, & l'autre la Bourgogne Transjurane. Le Comte Boson que Char-

Juillet, 1740. 1315

lors le Chauve avoit établi Gouverneur de Provence profita des troubles qui suivirent la mort de ce Prince, & celle de Louis le Beugue son fils, pour se rendre indépendant, & forma l'an 879. un nouveau Royaume, connu sous le nom de Royaume d'Arles.

Quelques années après la Bourgogne Transjurane éprouva un pareil changement. Cet exemple reveilla l'ambition de Rodolphe qui en étoit gouverneur, & qui selon notre Auteur étoit neveu de Robert le Fort, & fils de Conrad d'Altorf Comte de Paris; Rodolphe ayant usurpé sur les descendants de Charlemagne les Provinces renfermées dans la Bourgogne Transjurane, en forma le Royaume de Bourgogne, auquel fut peu après uni celui d'Arles.

Rodolphe III. surnommé le Faible, le dernier de la postérité masculine de Rodolphe I. étant mort sans enfans la Bourgogne à l'Empereur Conrad le Salin.

1316 *Journal des Sçavans* ;

que ; elle resta dans sa postérité ;
jusqu'à l'Empereur Henri V. qui
mourut sans enfans mâles , & dans
lui fut éteinte la Maison de Franconie ; & la deuxième Race des Rois
de Bourgogne.

Ses Etats hereditaires au nom-
bre desquels étoit le Royaume de
Bourgogne, appartenoient de plein
droit à la Maison de Souabe , qui
descendoit par femmes de celle de
Franconie , mais Lothaire qui suc-
ceda à l'Empereur Henri V. s'en
empara , prétendant qu'ils étoient
unis à l'Empire , & ils ne rentre-
rent dans la Maison de Franconie ,
que par l'élevation de Frideric de
Souabe à l'Empire.

„ Ce Prince jugeant qu'il lui se-
„ roit difficile , par les affaires , qui
„ l'empêchoient de résider en Bour-
„ gogne , de réunir toutes les par-
„ ties que les Comtes , & les gour-
„ verneurs avoient usurpées en ren-
„ dant leurs gouvernemens here-
„ ditaires , crut , que pour en con-
„ server les débris , il ne pouvoit

Juillet , 1740. 1317

» mieux faire , que de laisser aux
» usurpateurs ce que chacun d'eux
» avoit pris, à condition de lui rendre
» hommage , & de lui prêter ser-
» ment de fidélité. . . . ce fut-là
» l'occasion de tant de Bulles d'or-
» données par cet Empereur. L'u-
» ne des plus solennelles est celle ,
» qu'il donna en faveur d'Hera-
» clius de Montboissier , Arche-
» vêque de Lyon , & frere de Pier-
» re le venerable... par cette Bulle
» il le créa *glorieux Exarque* du
» Royaume de Bourgogne , & le
» le chef suprême de son Conseil ,
» en lui donnant pour lui & pour
» ses successeurs dans l'Archevê-
» ché de Lyon , l'investiture de
» tout le corps de la Communauté
» de cette ville , & tous les droits
» de Régale dans son Archevêché
» en deça de la Saone.

Il faut voir dans l'Auteur com-
ment insensiblement les Empereurs
d'Allemagne perdirent toute l'au-
torité qu'ils avoient en Bourgogne.
Ce qui leur y porta le dernier

1318 *Journal des Sçavans;*

coup, fut la Sentence d'excommunication, que le Pape Innocent IV. lança contre Frideric II. dans le Concile de Lyon; ce Prince y fut déclaré déchu de l'Empire & de tous ses Etats.

„ Quoique, pour me servir des
„ termes de M. de C. le Concile
„ & le Pape eussent outre-passé
„ leurs pouvoirs, n'ayant aucun
„ droit de disposer des Couronnes
„ que les Souverains tiennent de
„ Dieu seul, cependant les Arche-
„ vêques, & les Evêques, sur-tout
„ ceux du Royaume de Bourgo-
„ gne, prirent occasion de ces ex-
„ communications, aussi-bien que
„ la plupart des Comtes, de ne plus
„ reconnoître l'autorité de l'Em-
„ pereur, pour se l'attribuer à eux-
„ mêmes.

L'Auteur s'étend dans le quatrié-
me Livre sur les Comtés principales,
qui sortirent des débris du Royau-
me de la Bourgogne Transjurane,
& comprise dans le district de la
petite Bourgogne ou Helvétie.

Juillet, 1740.

4319

Nous nous contenterons de remarquer, qu'on y trouvera rassemblés en plusieurs Cartes les seize Systèmes differens auxquels on peut réduire cette étonnante diversité d'opinions, que l'ignorance ou l'adulation ont enfantées sur l'origine des Comtes d'Hapsbourg, dont la Maison d'Autriche est sortie; il expose & discute le sentiment du P. Marquard Herrgott dans sa Généalogie Diplomatique de la de la Maison d'Hapsbourg, Ouvrage dont nous avons rendu un compte très-détaillé dans nos Journaux des mois de Mars, Avril & Juin derniers. Monsieur de C. peu satisfait des preuves que ce Pere apporte pour faire remonter l'origine de cette Maison au Duc Ethicon ou Adelric, croit qu'on peut la rapporter à Gontram le Riche dont le P. Herrgott place la mort vers l'an 970. „ On lui donne com-
„ munément trois fils dit notre
„ Auteur, sçavoir, Landule, ou
„ Lanzelin duquel sont descendus
„ *les Comtes d'Hapsbourg*, Bezi.

1320 *Journal des Sçavans ;*

lon, ou Gebhard & Berchtion,
duquel on a cru jusqu'à présent,
qu'étoient sortis les Ducs de
Zeringhen & la Maison de Ba-
de. Mais le P. Herrgott dans sa
nouvelle Généalogie en retranche
ces deux derniers, & prétend que
la Maison de Zeringen, & celle
de Bade qui en est sortie, n'ont
rien de commun avec celle
d'Hapsbourg ; sçavoir, ajoute-
t-il, si des raisons de politique
n'ont pas quelque part dans ce
nouveau changement. Parmi les
différentes branches de la Maison
d'Hapsbourg, il compte celle de
l'Aufsembourg, dont on prétend
que sont descendus les Comtes de
Denbigh & Desmond du surnom
de Felding, qui subsistent encore
en Angleterre, & dont il rapporte
la Généalogie avec les preuves ti-
rées de Dugdall, qu'on peut regar-
der selon lui, comme le Duchesne
d'Angleterre.

On trouvera dans le cinquième
Livre l'Histoire des Comtes de
Bourgogne,

Juillet, 1740. 1521

Bourgogne, des Maisons de Châlon, & d'Oiselet, ou Oiselay, qui en étoient issues; celle des Comtes de Ferrete, & de Montbelliard, des Comtes de Neuchatel, &c.

Le Comté de Neuchatel passa par alliance à différentes Maisons, & entr'autres à celles de Fribourg. De cette dernière il entra dans la Maison de Bade Hochberg. Rodolphe Marquis d'Hochberg qui succeda à son cousin Jean Comte de Fribourg, eut pour successeur son fils nommé Philippe, dont la fille unique épousa Louis d'Orleans Duc de Longueville, auquel elle apporta la Comté de Neuchatel. Elle avoit une tante nommée Barbe d'Hochberg, qui épousa Philippe Seigneur de Chatelus, de Baserne, de Coulanges, & Vicomte d'Avalon, petit fils de Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, Maréchal de France. Cette Barbe Hochberg est la quatrième ayeule de Guillaume - Antoine Comte de Chatelus Vicomte d'Avalon. L'Au-

Juil,

3 K

teur à cette occasion, nous apprend dans une note l'origine du privilège qu'ont les Seigneurs de Chateletus d'entrer dans l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, d'y prendre séance, avec les Chanoines & d'assister aux assemblées du Chapitre l'épée au côté, revêtus d'un surplis, & l'Aumusse sur le bras.

Nous n'oublierons pas d'avertir ici que M. de C. a répandu dans son Ouvrage grand nombre de notes toujours fort instructives, & quelquefois extrêmement curieuses.

Il est parlé dans le sixième Livre des Seigneurs de la Bresse, qui étoit partagée entre les sires de Baugé, de Coligni, de Thoire-Villars & de Montluel, &c.

L'Auteur a renfermé dans le septième Livre ce qui concerne l'Histoire des Comtes d'Albon & de Viennois, dont Guigue IV. du nom prit celui de Dauphin, qui passa à sa postérité, sans que les Auteurs aient pû nous rien dire de certain sur l'origine, ou la vraie significa-

Juillet , 1740. 1323

tion de ce titre ou surnom. On y voit aussi la Généalogie d'Amédée fils naturel d'Humbert dernier Dauphin , dont la posterité subsiste encore en Dauphiné sous le nom de Viennois.

Enfin le huitième & dernier Livre roule sur les Maisons de Provence , qui tirent leur origine de celle de Bourgogne ; il est divisé en 5 Chapitres. Dans le premier l'Auteur traite des Comtes d'Arles , dans le second des Marquis de Provence , & des Comtes Venaisins , dans le quatrième du Comté de Forcalquier , qui passa par alliance dans la Maison de Sabran. A cette occasion l'Auteur donne la Généalogie de cette illustre Maison , & observe que non-seulement les deux sœurs Garlinde , & Beatrix de Sabran Forcalquier furent mariées, la cadette à André de Bourgogne Dauphin de Viennois ; & l'aînée à Alphonse d'Arragon Comte de Provence ; mais encore que celle-ci fut ayeule de quatre

, K ij

1324 *Journal des Sçavans*,
Reines, içavoir, de Marguerite
femme de S. Louis Roi de France,
d'Eleonore Reine d'Angleterre,
de Sancie, mariée à Richard d'An-
gleterre Roi des Romains, & de
Beatrix Comtesse de Provence, qui
époufa Charles de France Comte
d'Anjou & Roi de Naples.

Dans le quatrième Chapitre sont
les Vicomtes hereditaires de Mar-
seille, & enfin dans le cinquième
les anciens Comtes & Princes d'O-
range, avec la Généalogie de la
Maison de Baux, à laquelle cette
principauté passa par Alliance, aus-
si bien qu'à une branche de la Mai-
son de Nassau; il nous en fait mê-
me connoître une autre qu'on avoit
ignorée jusqu'à présent, & qu'il
appelle Nassau Corroy; il lui don-
ne pour tige Alexis bâtard de
Nassau, & frere naturel de René de
Nassau Prince d'Orange, tué d'un
coup de canon au siège de S. Di-
zier l'an 1544.

C'est par cette découverte, que
l'Auteur termine ce quatrième vo-

Juillet, 1740. 1325

lume, qui doit être encore suivi de deux autres. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit de cet important Ouvrage, que la manière avec laquelle la partie historique, s'y trouve continuellement liée avec la partie Généalogique, qui en est le principal objet, adoucit non seulement la sécheresse ordinairement inséparable de ces sortes de matières, mais qu'elle est encore à graver plus facilement dans l'esprit les Généalogies des Maisons, soit souveraines, soit particulières, qu'on y verra représentées avec autant d'ordre, que de netteté, dans plus de cent quinze Tables.



NOUVELLES LITTERAIRES.

I T A L I E.

D E V E N I S E.

ON a publié ici depuis peu le Catalogue des Manuscrits Grecs de la Bibliothèque de Saint Marc, sous ce titre : *Græca D. Marci Bibliotheca Codicum Manuscriptorum per titulos Digesta, Præside & Moderatore Laurentio Tencpolo Equite ac D. Marci Procuratore; jussu Senatus. Apud Simonem Occhi, Bibliopolam. 1740. in fol* Il y a au commencement une Préface, composée par M. Ant. Mar. Zanotti, Garde de la Bibliothèque de S. Marc, & M. Ant. Buon giovanni dans laquelle on explique avec étendue de quelle manière s'est formé ce précieux Recueil de Manuscrits, les différentes classes dans lesquelles il a

Juillet, 1740. 1327

été rangé, & les matieres contenues dans chaque classe.

Jean-Baptiste *Asquali*, Libraire, avoit répandu, il y a quelque tems, un projet de l'Édition qu'il avoit dessein de faire des divers Ouvrages qui se trouvent épars dans le Recueil des Actes des Sçavans de Lipsick, touchant les Arts & les Sciences; en conséquence il vient d'en publier le premier Volume sous ce titre: *Opuscula omnia Actis Eruditorum Lipsiensibus inserta, quæ ad universam Mathematicam, Physicam, Medicinam, Anatomiam, Chirurgiam, & Philosophiam pertinent; nec non Epitome si quæ materia vel criticis animadversionibus celebriores. Tom I. ab anno 1682. ad annum 1687. Venetiis 1740. in-4°.* Ce premier vol. est dédié à M. Bernardin Zandrini, Mathématicien, & Inspecteur Général des Eaux qui sont dans l'étendue de la domination de la Sérénissime République de Venise. Les Pièces, qui sont contenues

1328 *Journal des Sçavans*,
dans ce premier Tome, regardent
l'Analyse & l'Arithmétique, l'A-
natomie, l'Astronomie, la Chi-
rurgie, la Chimie, la Géographie,
la Géométrie, l'Histoire naturelle,
les Mécaniques, les différentes
Machines, la Statique, la Mede-
cine, la Métaphysique, les Mé-
téores, l'art de construire les Na-
vires, l'Optique, la Dioptrique,
la Catoptrique, la Physique: cet
Ouvrage, dont l'impression est
très-belle, est aussi enrichie de fi-
gures bien dessinées & bien gra-
vées.

DE PALERME.

Il paroît ici depuis quelque
tems un Recueil d'*Opuscules Phi-
losophiques*, intitulé: *Opuscoli Fi-
losofici del Signor Tommaso Cam-
pilla Patrizo Modicano, Acade-
mico Arcade, de gli Afforditi di
Urbini, &c. in Palermo. 1738.
in-4°*. Ce Recueil contient premie-
rement un Discours de l'Auteur
sur les feux qui s'élevent du Mont

Juillet , 1740. 1329

Etna, dell'incendio del Monte Etna; e come s'accende. 2°. Un autre Discours du même adressé à M. Muratori , dont le sujet est : *come la mente umana e delusa a sentire discorrere , e giudicare pazzamente.* 3°. Deux Dialogues contenant des Réflexions sur la Physique de M. Newton ; en-voici le titre : *Considerazioni sopra la Fisica de Signor Isaco Newton , nella sua opera de Principi di Filosofia Matemat. &c.* Dédiés au Sieur D. Nic. di Martino , Professeur de Mathématique à Naples. Ce Recueil est terminé par quatre Problèmes , dont nous avons cru devoir rapporter le titre & le sujet en entier : *Problemi Naturali Spiegati con nuovi pensieri secundo i principi della Filosofia corpuscolare del Signor T. Campailla.*

1. *Problem. de Giorni critici ; come influiscono le Stelle.*

2. *Probl. de Morbi Epidemici.*

3. *Probl. come s'imprimono ne' Bambini le note delle Voglie Maternali.*

1330 *Journal des Sçavans,*

4. *Probl. della trasformazione de gli umori nelle glandole del corpo animale. I orche lo stesso cibo fa in diverse specie di animali carne di diversa specie. Perche lo stesso cibo nell' uomo nutrisce parti sì differenti. Perche son piu vigorosi, e virili gli animali intieri, de Castrati.*

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK.

On a donné depuis peu une nouvelle Edition de la Bible Hébraïque sur celle d'Everard *Hooght*, & revûe de nouveau sur de bons Manuscrits, avec la version Latine de *Sebast. Smith*; voici le titre: *Biblia Hebraïca secundum Editionem Belgicam Everardi vanHooght, collatis aliis bonæ notæ Codicibus, una cum versione Latinâ Sebast. Schmidii. Lipsiæ. 1740. in-4°.*

On a réimprimé ici en deux vol. *in-8°.* l'Ouvrage de *M. de Leibnitz*, qui porte pour titre:

Juillet, 1740. 1331
*Tentamina Theologica de bonitate
Dei, libertate hominis, & origine
mali.*

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

M. Arthur-Collins a donné depuis quelque tems deux Ouvrages: le premier contient, *The life and glorious actions of Edward Prince of Wales commonly call'd the black Prince, eldest son of King Edward the Third, &c.* c'est-à-dire: *La Vie & les actions glorieuses d'Edouard Prince de Gales, surnommé le Prince Noir, fils aîné d'Edouard III. Roi d'Angleterre, &c.* le second intitulé: *The History of John of Gaunt, &c.* c'est-à-dire: *l'Histoire de Jean de Gand, frere du Prince Edouard & Roi de Castille & de Leon, Duc de Lancastre & frere de Henri IV. Roi d'Angleterre.* in-8°. deux vol.

Il paroît aussi depuis peu un

3 K vj.

1332 *Journal des Sçavans*,
 autre Ouvrage, dont voici le titre:
*A new Memoirs of the life and Poë-
 tical Works of M. John Milton*,
 &c. c'est-à-dire : *nouveaux Mé-
 moires de la Vie & des Ouvrages
 Poëtiques des M. Jean Milton*,
 » avec les Pièces suivantes : 1°.
 » Examen du style de Milton. 2°.
 » Remarques critiques sur divers
 » passages Milton & de Kespéard.
 » 3°. *Baptistes*, Poëme Dramati-
 » que Sacré de Buchanan, traduit
 » du Latin en Anglois par Milton
 » 4°. Parallèle de l'Archevêque
 » Laud & du Cardinal Wolsey,
 » par Milton. 5°. Légende du Che-
 » valier Nic. Trockmorton, Poë-
 » me Historique écrit par le Che-
 » valier Thomas Trockmorton son
 » neveu, le tout accompagné de
 » notes & de Préfaces, « par M.
Peck, in-4°.

Le même Auteur a encore pu-
 blié depuis peu : *Memoirs of the
 life and actions of Oliver Cromwel*,
 &c. c'est-à-dire : *Mémoires de la
 vie & des actions d'Olivier Crom-*

Juillet ; 1740. 1333

wel, contenus dans trois Panegyriques de Cromwel, écrits en Latin, (qu'on croit avoir été composés par Milton) avec une version Angloise, & une Préface Historique. L'Auteur a ajouté un Recueil de plusieurs Pieces Historiques, qui contiennent des Anecdotes & des particularitez curieuses touchant Cromwel, & plusieurs autres personnes de marque : in-4^o.

H O L L A N D E

DE LA HAYE.

Examen du Livre intitulé : *Réflexions politiques sur les Finances & le Commerce*. Chez les Freres *Vaillant*, & *Nic. Prevôt*. 1740. in-12. 2. vol.

Le Procès entre la Grande Bretagne & l'Espagne, ou *Recueil des Traitez, Conventions, Mémoires & autres Pieces touchant les démêlez entre ces deux Couronnes*. Par *M. Rouffet* de l'Académie des Sciences.

1334 *Journal des Scandans ;*
de Petersbourg & de Berlin. Chez
P. Goffe. 1740. 8°. Ce Volume est
écrit dans le même goût que le
13^{me} vol. du *Recueil Historique*
d'Actes & de Négociations, &c. &
pourroit y servir de suite ou de Sup-
plément. L'Auteur avertit qu'il a
observé la plus exacte impartialité,
mais il ne répond pas qu'il n'y ait
eu de la partialité dans les Auteurs
des Pièces qu'il rapporte. Il ajoute
qu'il n'en rapporte que d'authen-
tiques, dont il donne la Table au
commencement. Il a mis à la fin
les Traitez sur lesquels chaque
parti fonde ses prétentions & ses
plaintes, pour épargner aux Lec-
teurs la peine de les chercher ail-
leurs.

Le Gouvernement admirable, ou
la République des Abeilles, avec
les moyens d'en tirer une grande uti-
lité, imprimé en Hollande. 1740.
in-12. On trouve cette Inscription au
frontispice de ce Livre: *Gens virtu-*
nis, belli, pacis, laborisque perita,
nescia quietis. L'Auteur de cet Ou-

Juillet, 1740. 1335

vrage a négligé les agrémens du
stile ; il s'est renfermé uniquement
dans la description de la manœu-
vre des Abeilles, & de la maniere
de tirer le meilleur parti d'une
chose que la nature offre d'elle-
même, qui ne coûte rien, & qui
ne demande que de l'attention &
de la vigilance.

Cet Ouvrage se débite à Paris,
chez *Lambert & Durand*, Librai-
res, à la Sagesse & à S. Landry,
rue S. Jacq.

S U I S S E.

DE GENEVE.

*Défense du Christianisme, ou
Préservatif contre un Ouvrage in-
titulé : Lettres sur la Religion essen-
tielle à l'homme, par François de
Roches Pasteur de l'Eglise de Genève.*
Chez *Marc - Michel Bousquet &
Compag.* 1740. in-12. 2 vol.

Le même Ouvrage se trouve
aussi à Lausanne.

F R A N C E.

D E P A R I S.

Pierre Clément, Libraire, Quai de Gêvres, du côté du Pont Notre-Dame, vend un Recueil intitulé : *Heures de récréation, contenant les Poësies amusantes, sérieuses & badines, Critiques & Morales de M. *** (Dreux Duradier)*. Imprimé avec Approbation & Privilège. 1740. in-12. Ces Poësies qui forment 97 pag. sans comprendre une Epître Dédicatoire, sont divisées en trois parties : la première, qui a pour titre : *Heures amusantes*, renferme 32 Fables ; la seconde, que l'Auteur appelle *Heure sérieuse*, contient quelques Poësies Sacrées, & une traduction de la 5^{me} Satyre de Perse ; la 3^{me} partie intitulée : *Heure badine*, consiste en quelques Odes, Rondeaux & autres petits Ouvrages de Poësie. On trouve ensuite un Dialogue

Juillet , 1740. 1337

mêlé de prose & de vers entre
Lucrèce & Dominique, ancien Ar-
lequin de la Comédie Italienne ,
ce qui termine le Recueil.

*Mémoires pour servir à l'Histoire
des Insectes : par M. de Réaumur de
l'Académie Royale des Sciences , de
la Société Royale de Londres & des
Académies de Petersbourg , & de
l'Institut de Boulogne, Commandeur
& Intendant de l'Ordre Royal &
Militaire de S. Louis. Tom. V. suite
de l'Histoire des Mouches à deux
aîles, & l'Histoire de plusieurs Mou-
ches à quatre aîles, sçavoir des Mou-
ches à scies , des Cigales & des A-
beilles. De l'Imprimerie Royale.
1740. in-4°.*

*Histoire de l'Académie Royale des
Inscriptions & Belles-Lettres depuis
son établissement ; avec les Eloges
des Académiciens morts depuis son
renouvellement , & le Catalogue de
leurs Ouvrages. On y a rassemblé
aussi & disposé par ordre de matie-
res les titres & tous les articles lit-
teraires contenus dans les 12 vol.*

1338 *Journal des Sçavans*,
que l'Académie a déjà publiés. Ce
Recueil est divisé en 3 Tom. i-12.
& se vend à Paris chez Louis-Hyp-
polite *Guerin* rue S. Jacq. a Saint
Thomas d'Aquin. 1740. Le papier,
le caractère, & la distribution en
sont d'une beauté parfaite.

*Degré du Méridien entre Paris
& Amiens, déterminé par la mesu-
re de M. Picard & par les Obser-
vations de Messieurs de Maupertuis,
Clairaut, Camus, le Monnier de
l'Académie Royale des Sciences ;
d'où l'on déduit la figure de la Ter-
re, par la comparaison de ce degré
avec celui qui a été mesuré au cer-
cle polaire. Chez G. Martin, J. B.
Coignard, H. L. Guerin, Libraires.
1740. in-8.*

On trouve encore dans le mê-
me Volume cette addition: *Mesure
de la Terre, par M. l'Abbé Pi-
card. Et Observations sur l'aberra-
tion des Etoiles fixes faites à Paris
depuis 1738. jusqu'en 1740 par M.
le Monnier.*

L'Histoire des Empires & des Re-

Juillet, 1740. 1339

publiques, depuis le Déluge jusqu'à
Jesus Christ: composée par M.
l'Abbé Guyon, dont nous avons
annoncé le 5^me & le 6^me Tomes
dans nos Nouvelles du mois de Mai
dernier, est parvenue maintenant
jusqu'au nombre de 8 vol. Nous
avons cru que nous ferions plaisir
à plusieurs de nos Lecteurs en leur
en retraçant de nouveau la distri-
bution: Les Egyptiens, Tom. I.
les Assyriens, les Médes, & les
Babyloniens, Tom. II. les Perles,
Tom. III. Les Macédoniens, pre-
miere Part. ou la Vie de Philippe
& d'Alexandre, Tom. IV. les Ma-
cédoniens, 2^me partie, ou les Suc-
cesseurs d'Alexandre, Tom. V. Les
Ptolomées Rois d'Egypte, To. VI.
Lacédémone, 1^{re} part. & Thèbes
& Athènes, 1^{re} part. Tous ces
Volumes reliés se vendent 50 sols
piece. Il doit y en avoir 12; l'Au-
teur les a achevés & travaillés
avec soin. Chez Hipolyte - Louis
Guerin, à Saint Thomas d'A-
quin, rue Saint Jacques; Jean
Filette, vis-à-vis les Mathurins, &

1340 *Journal des Sçavans*,
la Croix d'or & à S. Bernard ; &
Charles-Jean-Baptiste *Delapine*, à
la Victoire & au Palmier, Libraires,
qui débitent présentement le
5^m & le 6^m vol. ils ont mis depuis
peu sous la Presse les Séleucides
Rois de Syrie, Tom. VII^m, les
Thraces & les Parthes, T. VIII^m;
& après ils mettront au jour les
secondes parties des Lacedémoniens
& des Athéniens.

Chaubert, *Osmont*, *Huart*, &
Cloufier ont mis depuis peu en
vente le 5^m vol. de l'*Histoire Litté-
raire de la France*, où l'on traite
de l'origine & du progrès, de
la décadence & du retablissement
des Sciences parmi les Gaulois &
parmi les François ; du goût & du
génie des uns & des autres pour
les Lettres en chaque siècle, de
leurs anciennes Ecoles, de l'éta-
blissement des Universitez en Fran-
ce, des principaux Colléges, des
Académies des Sciences & des
Belles-Lettres, des meilleurs Bi-
bliothèques anciennes & moder-

Juillet, 1740. 1341

nes, des plus célèbres Imprimeries, & de tout ce qui a un rapport particulier à la Litterature, avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque reputation, le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits, des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages, le dénombrement des différentes Editions : le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Ce 5^{me} vol. dont nous rendrons incessamment compte, comprend la suite du ix^{me} siècle de l'Eglise jusqu'à la fin : le 6^{me} vol. de cet important Ouvrage est actuellement sous la Presse,

Catalogue des Livres de feu M. Bellanger, Thésorier Général du Sceau de France Par G. Martin, Chez Gabriel & Claude Martin, rue S. Jacq. à l'Etoile : 1740. in-8°. On a mis à la tête une courte Préface, ou un Avis, où nous ap-

1342 *Journal des Sçavans* ;
preuons , que » ce Catalogue a été
» imprimé tel que M. *Bellanger*
» l'avoit fait faire pour son usage
» particulier ; il est extrêmement
» détaillé , & même raisonné ; il
» contient un choix de Livres sur
» toutes les matieres , bons par
» eux-mêmes , & par leurs Edi-
» tions , très-bien conditionnés ,
» reliés pour la plûpart en maro-
» quin , ou en veau doré sur tran-
» che , de la relieure du célèbre
» *Boyer* , Relieur du Roi. On n'a
» point changé l'ordre des N^{os} ; on
» a laissé celui dans lequel les Li-
» vres étoient rangés dans les Ta-
» blettes ; c'est pour cette raison
» qu'on prie ceux qui donneront
» des commissions pour la vente ,
» de marquer exactement les N^{os} ,
» & d'indiquer aussi les pages du
» Catalogue. On a ajouté à la fin
» le Catalogue des Estampes qui
» font partie du Cabinet de M.
» *Bellanger*. On y trouvera des
» Œuvres de grands Maîtres , an-
» ciens & modernes , François &

Juillet , 1740. 1348

« étrangers ; un grand nombre de
« Pièces choisies en portraits &
« autres sujets ; l'ancien Cabinet
« du Roi presque entier : le tout
« de bonnes épreuves , & très-
« proprement recueilli, disposé &
« collé à châffis sur du grand pa-
« pier , dans des Volumes reliés
« exprès. La vente sera indiquée
« par des affiches , & on distribu-
« ra chaque Semaine des Listes
« pour marquer l'ordre des arti-
« cles qui seront exposés chaque
« jour,



T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Juil. 1740.

L <i>Leçons de Physique , &c.</i>	pag. 1155 & suiv.
<i>Histoire Ecclesiastique , &c.</i>	1175
<i>Coûtumes des Duché , Bailliage , & Prévôté d'Orléans , &c.</i>	1187
<i>Ouvres Spirituelles de M. de Sali- gnac de Fenelon , &c.</i>	1210
<i>Dissertation sur le passage de l'air de la respiration dans le sang , &c.</i>	1230
<i>La Religion Chrétienne prouvée par les faits , &c.</i>	1253
<i>Parallèle des Romains & des Fran- çois , &c.</i>	1281
<i>Généalogies Historiques des Maisons Souveraines , &c.</i>	1310
<i>Nouvelles Litteraires ,</i>	1326

Fin de la Table.

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

§
POUR
L'ANNEE M. DCC. XL.
A OUST.

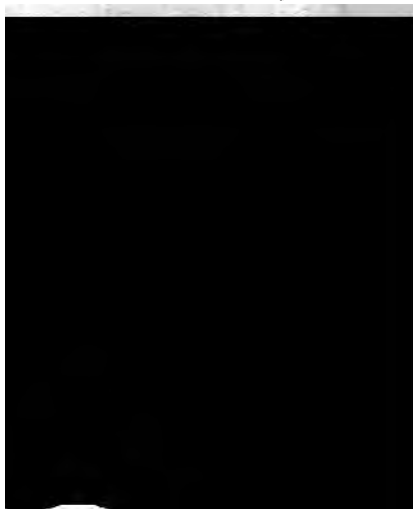


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

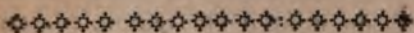
M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





L E
JOURNAL
DES
SCAVANS.



AOUST. M. DCC. XL.

*MEMOIRES POUR SERVIR
à l'Histoire des Insectes. Par M.
de Réaumur, de l'Académie R.
des Sciences, de la Soc. R. de Lon-
dres & des Acad. de Petersbourg,
& de l'Inst. de Bologne, Command.
& Intendant de l'Ordre Royal &
Militaire de S. Louis. Tome V.
Suite de l'Histoire des Mouches à
deux ailes, & l'Histoire de plu-
sieurs Mouches à quatre ailes,
sçavoir des Mouches à scie, des
Aoust.*

3 Lij

Cigales, & des Abeilles. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1740. in-4°. pp. 728. sans une Préface, planch. dét. 38. *Et se vend chez Lambert, rue S. Jacq. vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.*

VOICI le cinquième volume d'un Ouvrage dont l'objet infiniment curieux par lui-même, le devient encore davantage par la façon dont il est rempli. M. de Réaumur ne se contente pas de nous faire voir qu'il y a peu d'êtres dans la nature aussi admirables que les Insectes, en nous les faisant connoître il les fait agir, il leur prête des vûes, nous les suivons avec lui dans toutes leurs opérations, & ils en deviennent plus intéressans pour nous. Nous sommes étonnés de voir des êtres auxquels la plupart des hommes n'accordent qu'une demie-vie, pour ainsi dire, pourvoir plus habilement que nous à tous leurs differens besoins,

Aouſt, 1740. 1349

& employer à ſe loger, à ſe nourrir & à ſe perpétuer un art non ſeulement ſupérieur à celui des hommes groſſiers, mais que l'induſtrie des villes les plus policées ne ſçauroit égaler. Cette induſtrie naît avec les Inſectes, & la Providence en leur donnant un inſtinct propre à leur conſervation, les fournit encore de tous les inſtrumens néceſſaires pour le mettre en œuvre.

Au reſte la ſagacité avec laquelle M. de R. aſſujettit à ſes Obſervations des opérations délicates qui ſemblent ſe dérober aux recherches les plus fines, offre un ſpectacle qui ne fait gueres moins de plaisir que les opérations mêmes. Non ſeulement on s'inſtruit par ſes obſervations, mais on apprend encore à obſerver ſoi-même, & le compte qu'il rend de ſes procédés ingénieux ſuffit pour lui former des élèves de ceux que leur goût porteroit à cultiver les mêmes connoiſſances.

Le quatrième volume dont nous

1350 *Journal des Sçavans*,
avons donné l'Extrait dans les
Journaux des mois d'Avril, de
Juin & de Novembre dernier, fi-
nit par l'Histoire des Cousins; M.
de R. observa alors que plusieurs
Auteurs célèbres avoient confon-
du avec ces Insectes les Mouches
Tipules qui en effet leur ressem-
blent beaucoup à plusieurs égards,
c'est par l'Histoire de ces Mou-
ches Tipules que commence le
nouveau volume dont nous allons
donner l'Extrait. On trouve à la
tête une Préface dans laquelle l'Au-
teur donne une idée générale des
différens Mémoires qui composent
ce volume. Le premier Mémoire
a pour objet de nous faire connoi-
tre les Mouches Tipules, dans le
second il est question des Mouches
de S. Marc, on y trouve encore
quelques supplémens au quatrième
& au deuxième Mémoire du qua-
trième volume. Ce second Mémoi-
re termine l'Histoire des Mouches
à deux aîles; M. de Réaumur
commence dans le troisième, cel-

le des Mouches à quatre aîles ; celles qui s'offrent d'abord sont les Mouches à Scie auxquelles M. de R. a donné ce nom , parce que toutes les femelles de cette espece ont un instrument au derriere qui ressemble à une scie. Les Cigales viennent après les Mouches à Scie, elles font le sujet du quatrième Mémoire , le cinquième & les suivans qui sont au nombre de huit contiennent l'Histoire des Abeilles

Voilà en gros ce qui fait la matiere des 13. Mémoires dont ce nouveau volume est composé. Nous allons essayer d'en donner une idée moins générale. M. de R. dans le précédent volume a divisé les Mouches en deux classes générales. La premiere, de celles qui ont deux aîles; la seconde, de celles qui en ont quatre. Les Observations qu'il a faites sur les differens organes dont les Mouches se servent pour prendre leurs alimens , lui ont fourni *une seconde division des Mouches*

352 *Journal des Sçavans*,
en quatre classes, sçavoir, la première des Mouches qui ont une trompe, & qui n'ont point de dents, la seconde des Mouches qui ont une bouche sans avoir de dents du moins sensibles, la troisième des Mouches qui ont une bouche & des dents, la quatrième enfin des Mouches qui ont une trompe & des dents.

Toutes les Mouches à deux aîles que l'Auteur a observées appartiennent aux deux premières de ces classes, c'est à dire qu'elles ont une trompe ou une bouche, mais qu'elles n'ont point de dents. Ainsi les Cousins, par ex. ont une trompe sans dents, mais munie de plusieurs aiguillons au lieu que les Mouches Tipules ont une bouche, & c'est ce qui fait la différence des Cousins, aux Tipules; d'ailleurs ces deux especes de Mouches ont une très-grande ressemblance. Elles ont l'une & l'autre le corps allongé, leurs jambes sont longues, elles les portent de

Augst, 1740.

1353

même maniere, la figure de leurs aî-
les & la forme de leur corcelet sont
les mêmes, c'est ce qui a induit
en erreur d'illustres Observateurs
qui ont confondu l'une avec l'au-
tre. Les Tipules different donc des
Cousins, en ce qu'elles n'ont pas
une trompe, mais une bouche,
& elles different des autres Mou-
ches qui ont une bouche par la
ressemblance qu'elles ont avec les
Cousins, & parce que d'ailleurs leur
bouche n'est pas conformée com-
me celle des autres. Au reste les
Tipules n'ont pas la même origine
que les Cousins. On a vû que ceux-
ci étoient dans leur premier état
des vers aquatiques, l'eau est pour
ainsi dire leur berceau, mais autant
elle est nécessaire à leur conserva-
tion lorsqu'ils sont sous la forme de
vers, autant leur deviendroit-él-
le funeste lorsqu'ils prennent celle
de Cousins, s'ils n'avoient l'adresse
de quitter leur dépouille sans se
mouiller. M. de R. a observé que
c'étoit de leur part un tout d'é-

1354 *Journal des Sçavans*,
quilibre & de force très-difficile.
Les Tipules n'ont pas toutes été
des vers aquatiques comme les
Cousins, il y a en un grand nom-
bre d'especes venues de vers
qui se sont nourris sous terre ou
sur des plantes, elles ont toutes
de commun d'avoir une bouche,
un corps long & de grandes jam-
bes. Quelques-unes, qu'on trouve
sur-tout dans les prairies pendant
l'Automne, surpassent beaucoup
les Cousins en grandeur, elles sont
si haut montées qu'elles semblent
l'être sur des échasses, aussi M. de R.
dit-il que leur longues jambes leur
servent à passer sur les herbes com-
me les Echasses servent aux habi-
tans des pays inondés & maréca-
geux, pour marcher dans l'eau
& dans la fange.

La grande espede de Tipules n'a
rien d'agréable dans les couleurs,
leur corps est d'un gris blanchâtre,
leur corcelet qui est ondé par des-
sus y est de là même couleur, il est
en dessous d'une nuance plus claire.

Il s'éleve d'une maniere qui fait
 fait paroître l'Insecte bossu. La tête
 qui tient au corcelet par un es-
 pece de col très-court est petite &
 couverte en grande partie par deux
 grands yeux à réseau d'un verd
 changeant dans lequel on apper-
 çoit du pourpre mêlé lorsqu'on les
 regarde en certain sens. M. de R.
 dit qu'il a inutilement cherché des
 yeux lisses sur cette tête, il a bien
 découvert avec une loupe une tu-
 bercule à l'origine de chaque an-
 tenne, mais ces tubercules n'ont
 pas le luisant ordinaire aux yeux
 lisses. Il ajoute qu'on seroit plus
 tenté de prendre pour deux yeux
 de cette espece deux petits grains
 arrondis d'un brun presque noir,
 mais très-brillans, que la loupe
 fait appercevoir à chaque côté de
 la partie anterieure du corcelet, ce
 seroit à la vérité des yeux placés
 bien singulierement, mais d'autres
 Insectes, les Faucheurs par exem-
 ple en ont qui nous doivent paroître
 aussi bizarrément placés. Les

56 *Journal des Sçavans*,
aues des grandes Tipules quoique
transparentes laissent appercevoir
une teinte de brun plus forte sur
les extrémités & sur les grosses ner-
vures, elles sont étroites par rap-
port à la grandeur de l'Insecte, on
n'y découvre point de ces écailles
qui ornent le dessus des aîles des
Cousins, & qui forment une jolie
frange à leurs extrémités, il y a
d'autres especes de Tipules qui ont
des franges, mais il n'y en a point
qui ayent d'écailles. La grande es-
pece n'a ni frange ni écailles, mais
seulement un duvet sur le corcelet
& sur les anneaux qu'on ne décou-
vre qu'à la loupe. Elle n'a pas non
plus de ces coquilles ou aîlerons
qu'on trouve à tant de Mouches à
deux aîles, mais elle est pourvûe
de deux balanciers ou maillets
qu'on apperçoit fort aisément.
Chacun d'eux est posé au dessus
d'un très-grand stigmate vers la
partie posterieure du corcelet.
Ces deux stigmates sont fort sensi-
bles, les deux anterieurs le sont

Moist, 1740. 1357

béaucoup moins, mais cependant on les trouve sans peine quand on sçait que chacun d'eux est placé au-dessus de l'origine d'une des jambes de la première paire, & qu'il s'étend jusqu'auprès de l'origine de la jambe suivante. Les Tipules portent deux antennes qui n'ont rien de remarquable que quatre à cinq grands poils placés à l'origine de chaque articulation, du reste les antennes des mâles ne sont pas plus brillantes que celles des femelles, si ce n'est dans quelques autres especes que la grande.

Toutes les especes de Tipules que l'Auteur connoît ont été des vers sans jambes & à tête constante, mais nous avons observé que les uns vivoient sous terre, ou sur des plantes, & que les autres étoient aquatiques.

La grande especes de Tipules vient de vers à qui la terre sert de logement & de nourriture. Toute terre qui n'est pas sujette à être trop fréquemment remuée leur est

1358 *Journal des Sçavans* ;
bonne. On les trouve sur-tout dans
celle des prairies basses & humi-
des , ils ne font pas quelquefois à
un pouce ou deux de sa surface.
M. de R. dit qu'il connoît dans le
Poitou de grands cantons de ma-
rais deséchés qui en certaines an-
nées n'ont pas fourni l'herbe né-
cessaire pour nourrir les bestiaux à
cause du desordre que ces vers y
avoient causé. Dans les mêmes can-
tons & dans les mêmes années ils
ont fait beaucoup de tort à la re-
colte des bleds ; ces vers ne se nour-
rissent néanmoins ni des plantes
ni de leurs racines , la terre est
leur unique aliment & la meilleure
pour eux est celle qui n'est encore
que du terreau. Quelle peut donc
être la cause du dégât qu'ils font ?
M. de Réaumur en adopte une
qui lui a été indiquée par M. Ba-
ron Médecin de Luçon ; ces vers
ne demeurent pas tranquilles , ils
changent de place , il labourent la
terre qui est auprès des racines ,
ils détachent celles-ci , les soule-

Aoust, 1740. 1359.

lèvent & les exposent par-là à être désechées lorsque le soleil devient ardent : Peut-être aussi, ajoute notre Auteur, qu'ils en coupent plusieurs pour se faire des chemins.

Quoiqu'il en soit, ces vers avant que de prendre la forme de mouches doivent passer par celle de nymphes, & c'est sous terre que se fait cette première transformation. Le corps du ver étoit lisse, mais celui de la nymphe est tout hérissé de tuberosités & de piquans, tous les anneaux en sont garnis, mais principalement les postérieurs, il y en a plus aussi du côté du dos que du côté du ventre. Ces piquans les uns simples, les autres fourchus sont inclinés vers le derrière. Ce n'est pas inutilement que la nymphe en a été revêtue, elle est sans jambes & il faut néanmoins qu'elle perce, & qu'elle souleve la terre lorsque sa métamorphose en mouche est prête de se faire; c'est à quoi lui servent ses piquans, elle s'en sert pour s'élever peu à

1360 *Journal des Sçavans*,

peu jusqu'à ce que son corcelet soit au dessus de la terre. Alors il se fend & la Tipule tire successivement toutes ses parties de son fourreau qu'elle laisse à moitié engagé dans la terre.

Le corps des Tipules femelles se termine par une pointe écailleuse. Elle leur sert pour déposer leurs œufs en terre. Lorsqu'elles sont prêtes à pondre elles marchent en tenant leur corps droit, la pointe écailleuse qui est au bout leur sert comme un plantoir à un Jardinier, elles font plusieurs trous dans la terre où elles mettent leurs œufs. Chacun de ces œufs est un petit grain noir comme un grain de poudre à canon, mais bien plus luisant, il est un peu oblong, & un peu recourbé en forme de croissant.

M. de R. parle ensuite de différentes especes de Tipules plus petites que celles de la grande espece dont les vers vivent sur des plantes dont ils se nourrissent. Le plus singulier de tous est celui qui vit

Aoust, 1740.

1361

sur l'Agaric du chêne; ces vers n'ont point de jambes, ils rampent, mais ils ne rampent pas immédiatement sur l'Agaric, lorsqu'ils se fixent en un endroit, ils ont soin de se faire un lit & de se construire une tente & lorsqu'ils vont en avant, ils tapissent le chemin sur lequel ils vont ramper d'une matière semblable à celle dont ils ont formé leur lit. Cette matière est une liqueur gluante qui sort de la bouche de notre ver, & qui n'est pas comme dans les Limaces une humeur visqueuse qui s'attache sans dessein aux endroits par où il passe & les rendent luisans; il ne faut que voir agir notre ver pour se convaincre qu'il n'agit pas sans dessein; lorsqu'il veut reposer en quelque endroit, il fait sortir de sa bouche la liqueur dont nous avons parlé, il l'applique contre un des points de l'endroit qu'il veut enduire, & retirant ensuite sa tête en arrière, il file cette liqueur gluante, non en un fil de-

lié tel que celui des chenilles ou des Araignées , mais en une espece de ruban quelquefois aussi large que de la nompaille. Continuant ainsi de faire sortir à différentes reprises de la liqueur gluante & de l'étendre en lames minces , il parvient à se faire une espece de lit bien lisse , & assez grand pour qu'il s'y puisse aisément retourner. Quand il ne veut pas seulement se reposer dans un endroit , mais y fixer quelque tems sa demeure il choisit un enfoncement & tirant des lames d'une figure irréguliere d'une élévation à l'autre , il se forme une tente de la même matiere qu'il a formé son lit. Il se trouve ainsi à couvert sous un toit qui , quoique mince & transparent suffit néanmoins pour dérober son corps aux grandes impressions de l'air qui pourroit en le desséchant lui ôter une humidité nécessaire à sa conservation. Lorsqu'il veut se mettre en marche , il tapisse son

chemin ainsi que nous l'avons dit ,

il porte sa tête en avant , forme en la retirant un ruban sur lequel il s'avance & continue ce manége jusqu'à ce qu'il juge à propos de s'arrêter. M. de R. n'a jamais trouvé plus de huit à 10. de ces vers sur les plus grands Agarics. Ces Agarics étoient sains , mais très-humides; de sorte qu'il y a grande apparence, suivant notre Auteur, que les vers se nourrissent de l'eau que l'Agaric leur fournit. Cette conjecture est appuyée de l'expérience. Ces vers ont péri sur l'Agaric que M. de Réaumur a laissé trop dessécher , ils ont vécu sur celui qu'il a eu soin de tenir humide.

Lorsque ces vers sont prêts à se transformer , ils se construisent une coque de la même liqueur dont ils tapissent leur chemin , mais cette coque est moins luisante. La Nimphe dans laquelle ils se métamorphosent est blanche & si tendre que pour la prendre il faut la coler contre un doigt mouillé , on la contrefait autrement. M. de R. nous

1364 *Journal des Sçavans* ;
apprend dans sa Préface qu'un au-
tre ver qu'il ne connoissoit pas
lors de l'impression de son premier
Mémoire pousse l'industrie encore
plus loin que celui dont nous ve-
nons de parler. Ce ver se nourrit
de truffes qui pourrissent. M. le
Marquis de Gouvernet qui pense,
suivant notre Auteur , que malgré
une très-grande naissance, que quoi-
que possesseur de terres très-consi-
dérables , on peut vivre sans être
dévoré par l'ambition , qu'on peut
mener une vie douce & tranquille ,
celle d'un Philosophe , admirer les
productions de la nature , la forcer
à étaler ses plus rares beautés dans
les jardins qu'on prend plaisir à
cultiver soi-même , M. le Marquis
de Gouvernet, disons-nous , ayant
envoyé des truffes à M. de Réau-
mur dans le mauvais état , où il
sçait que notre Auteur aime à les
voir , M. de Réaumur a découvert
dans quelques-unes le ver dont il
s'agit. Il se sert comme le précédent
d'une liqueur visqueuse pour se

préparer un chemin , mais il s'en fait un tuyau dans lequel il marche enveloppé , prolongeant ce tuyau à mesure qu'il avance. La portion que le corps vient de quitter en allant en avant s'affaïsse & devient une lame plate , si le ver juge à propos de reculer , cette lame reprend la forme cylindrique , enfin ce tuyau se laisse élargir autant qu'il est nécessaire quand le ver veut se retourner dedans. M. de Réaumur n'a pas vû la mouche dans laquelle ce ver se transforme, mais selon lui , l'analogie veut que nous la croyons une Tipule.

Nous ne parlerons point de plusieurs especes de Tipules qui proviennent de vers aquatiques , nous renvoyons au mémoire ceux qui voudront faire connoissance avec elles.

Le second mémoire de ce volume contient l'Histoire des Mouches de S. Marc , & quelques supplémens au neuvième & douzième Mémoires du quatrième volume.

Les Mouches de S. Marc ont été ainsi appellées en Poitou & en Touraine où on les a traitées , dit notre Auteur , avec une distinction dont elles ne sont pas trop dignes. Elles n'ont rien de plus remarquables qu'un grand nombre d'autres especes de mouches qu'on n'a pas honorées d'un nom particulier; mais elles paroissent des premières au printems, d'ailleurs il est probable, suivant M. de R. qu'il y a eu quelque année ou vers la fête de la S. Marc, elles ont paru en prodigieuse quantité & qu'elles ont causé quelque mal , ou qu'on leur en a attribué la cause. Les paysans qui se croient les mieux instruits prétendent qu'elles étoient autrefois comme les Guespes armées d'un éguillon que S. Marc leur a fait perdre. Ce sont des Mouches de grandeur médiocre qui ont une bouche sans dents , mais avec laquelle néanmoins elles peuvent exprimer le suc des bourgeons & des fleurs qui ne sont pas épanouies.

Aoust, 1740. 1367

& peut-être y occasionner un dessèchement qui les fait périr. Nous ne nous arrêterons pas à ces Mouches qui n'offrent rien de singulier non plus que quelques autres petites & communes dont notre Auteur n'a pas cru devoir laisser ignorer l'origine quoique peu merveilleuse. A l'égard des supplémens qui font partie de ce Mémoire, nous n'entretiendrons nos lecteurs que d'un seul qui est le plus curieux.

On a vû dans le douxième Mémoire du précédent volume que plusieurs Mouches à deux aîles qui ont la forme de Bourdons déposent leurs œufs dans l'anus d'un cheval, que d'autres percent la chair de nos grandes bêtes à cornes & des cerfs entr'autres, & ferment leurs œufs dans la chair de ces animaux, que de chaque œuf il sort un ver qui fait élever une tumeur dans laquelle il croit & du fond de laquelle il sçait se conserver une communication avec

1368 *Journal des Sçavans*,
l'air extérieur. Ces tumeurs sont
connuës des chasseurs, ils appel-
lent Taons les vers dont ils les sça-
vent habitées, quelques-uns même
pensent que la chute du bois du
cerf est leur ouvrage : M. de Réau-
mur a découvert depuis un ver qui
se loge encore plus singulièrement
que les premiers. Dans le fond de
la bouche du Cerf à chaque côté du
larinx, il y a deux bourses charnuës
qui semblent n'avoir été faites que
pour servir de berceau à ce Ver,
c'est là du moins qu'il naît & qu'il
croît. Les Cerfs n'ont pas de ces
Vers dans toutes les saisons ; le
tems qui précède, & celui qui
suit de près la chute du bois,
sont ceux où il lui est le plus ordi-
naire d'en avoir. En voilà plus qu'il
ne faut pour faire imaginer encore
que ces vers ont grande part à la
chute du bois des Cerfs, d'autant
plus qu'ils ont un avantage qui
manque aux vers des tumeurs,
ceux-ci ont des dents en crochets,
mais M. de R. qui avoit déjà fait
voir

voir que les premiers sont fort innocens de ce dont on les accuse, prouve que ces derniers n'en sont pas plus coupables. Leurs dents qui ne sont pas plus dures que la corne du cerf ne peuvent agir qu'en piochant ; & il leur faudroit d'ailleurs un tems plus long peut être que celui de la vie du cerf pour creuser jusqu'au centre une masse aussi grosse & aussi dure que son bois. Au reste ceux qui seroient fâchés que M. de R. détruise cette prétendue merveille, peuvent s'en consoler par une autre qui n'est pas moins grande, & qui est réelle. Ces Vers doivent leur origine à une mouche qui sçait ou semble sçavoir, dit notre Auteur ; que pour perpétuer son espece, elle doit entrer dans les narines du cerf, cheminer tout le long de son nez, se rendre auprès de son gosier, que là se trouvent deux cavités charnuës destinées à loger & à nourrir les Vers auxquels elle se prépare à donner naissance, que

ces Vers parvenus à une grosseur assez considérable sçauront qu'ils doivent abandonner leur cavité charnuë , & que pour sortir du gosier du cerf , ils sçauront trouver la même route que leur mere a suivie pour y arriver.

Nous voici parvenus au troisiéme Mémoire , l'Auteur commence l'Histoire des Mouches à quatre aïles. Celles qu'il offre les premières à notre curiosité sont les Mouches à scies , M. de R. leur a donné ce nom , parce que les femelles de cette espece portent toutes au derriere un instrument semblable à nos scies , mais plus parfait & plus composé. Elles doivent leur origine à un ver que sa ressemblance avec les Chenilles a fait confondre avec ces Insectes par d'habiles observateurs , c'est pourquoi l'Auteur lui a donné le nom de fausse Chenille : Ce Ver a le corps oblong & couvert d'une peau de la consistance de celle des Chenilles , on voit sur plusieurs des couleurs différentes & dif-

Année, 1740. 1371

ferement distribuées comme sur la peau des Chenilles rases, enfin leur corps est porté comme celui des Chenilles par des jambes de deux especes différentes, par des jambes écailleuses & par des jambes membraneuses. Malgré ces traits de ressemblance il y a une difference très-réelle entre les Chenilles & les fausses Chenilles, elle n'est pas même difficile à appercevoir lorsqu'on ne se contente pas d'un léger examen. Les fausses Chenilles ont bien plus de jambes membraneuses que les Chenilles. Les Chenilles qui en sont les mieux pourvûes n'en ont que dix, les fausses Chenilles en ont pour le moins 12. il y en a qui en ont 14. 16. je ne sçai pas, dit M. de R. si quelques-unes n'en ont pas dix-huit. D'ailleurs les jambes membraneuses des fausses Chenilles ne sont point armées de crochets, comme celles des Chenilles le sont, mais la tête de ces Insectes est ce qui les distingue le plus. Toutes les fausses Chenilles ont la tête

1372 *Journal des Sçavans*,
courte & arrondie, les Chenilles
l'ont allongée, les fausses Chenil-
les n'ont qu'un œil de chaque côté
de la tête, & il est assez gros pour
être distingué à la vûe simple, les
Chenilles en ont cinq ou six ar-
rangés sur une portion de cercle
plus grande que la moitié, & on
ne les apperçoit gueres, si on ne
les cherche avec la loupe. Les fauf-
ses Chenilles d'une certaine espece
sont sujettes à une variation de cou-
leur très-remarquable, elles chan-
gent de peau comme les Chenilles
& plusieurs fois, mais à chaque muë
leur nouvelle peau est d'une nou-
velle couleur, elles changent d'ha-
bit en changeant de peau, on diroit
même que leur goût pour la parure
se conforme à ce qui convient aux
differens âges. Leurs premiers habil-
lemens sont très-recherchés, ils le
sont moins ensuite, ils finissent par
être extrêmement simples: Il y
a des fausses Chenilles que leur
derniere muë rend méconnoissa-
bles. Telle qui jusques-là avoit été

Augst, 1740. 1373

rayée ou tachetée de jaune ou de noir ou de quelque autre couleur est entièrement blanchâtre , après avoir quitté sa vieille peau. Quelques-unes qui avoient le corps couvert d'épines ou de tubercules chargés de poils prennent une dernière peau qui est absolument rase. Entre ces fausses Chenilles , il y en a plusieurs qui se font remarquer par leurs attitudes bizarres en apparence. Les unes ont le corps couronné en S & tiennent leur derrière en l'air & plus élevé que leur tête , d'autres se roulent en pain de bougie , d'autres se roulent simplement en cercle , une de celles-ci se tient sur le chevreuille & a de particulier que lorsqu'on la prend le matin , elle fait suinter de petites goûtelettes d'eau de toutes les parties de son corps. M. de R. conjecture que les trous nécessaires pour laisser des issues à une partie de l'air que l'insecte respire , sont les mêmes qui laissent sortir l'eau dont les vaisseaux se trouvent

petites trachées. Les fausses
les se construisent une coque
laquelle elles se métamorphosent
en Nymphes. La coque
pece est double. L'intérieur
l'Insecte est logé est d'un tissu
mais mince & flexible, l'exté-
rieur est à réseau, elle est formée de
grosses fibres qui par rapport aux
fils de la coque intérieure
que les cordes d'une Raquette
par rapport aux fils d'une Ten-
nuaire. Cette coque leur sert
faire pour les défendre d'être
de fourmis qui est très-dangereux
de la leur, c'est pourquoi
ses chenilles la font très-fort

Aoust, 1740.

1375

ches sans sortir de leur coque. La mouche dans laquelle elles se transforment sont de celles qui n'ont point de trompe, mais qui ont une forte dent à chaque côté de la tête. C'est un instrument dont elle se sert pour fendre sa coque & sortir de prison, mais la femelle de cette mouche porte à son derriere une instrument beaucoup plus admirable. Ce sont deux scies appliquées l'une contre l'autre, & qui peuvent jouer alternativement. Ces scies dont les dents sont elles-mêmes dentelées ont l'avantage d'être des limes ou des rapes par le plat. Elles sont nécessaires aux femelles pour faire des entailles dans le bois de differens arbrustes où elles doivent déposer leurs œufs. On voit que ces deux scies qui sont minces & destinées à déchirer des fibres ligneux, ont besoin d'être maintenues pendant qu'elles agissent pour qu'elles ne puissent se courber ni s'écarter, la nature y a pourvû, le dos de chacune est logé tout du

1376. *Journal des Sçavans;*
long dans une coulisse formée par
deux pieces écailleuses, comme
l'est souvent la coulisse des lames
de couteaux à ressort. Ces mouches
ne sont point farouches, & on peut
aisément se donner le plaisir de les
voir travailler & pondre. Il n'y a
gueres de jardins où il n'y ait quel-
que rosier, & il n'y a presque point
de rosier dont les branches ne ser-
vent à loger bon nombre d'œufs de
mouches à scies. M. de R. y en a
vû pondre au printems vers la mi-
Mai, en Eté dans tout le mois
d'Août & les premiers jours de
Septembre. Celle de ces mouches
qu'il y a le plus & le mieux obser-
vée a la tête & le corcelet noir,
le côté extérieur de chacune de ses
ailes, est aussi bordé de noir
dans presque toute sa longueur,
son corps est d'un jaune qui tire
sur l'orangé, ses jambes sont du
même jaune, elles ont seulement
deux jarretieres, ou points noirs.
Les œufs des mouches à scies sont
oblongs & enveloppés d'une forte
membrane, comme ceux des au-

Aoust, 1740. 1377

très Insectes, mais ils ont une propriété bien singulière : c'est de croître de jour en jour, & d'acquies des dimensions en tout sens jusqu'à ce que le petit ver en sorte.

M. de Réaumur passe des mouches à scies aux Cigales : elles sont l'objet de son quatrième Mémoire.

Les environs de Paris ne nourrissent point de Cigales, M. de R. ne s'est trouvé dans aucun pays où il ait été à portée d'en voir. Il nous apprend que les soins officieux & éclairés de M. le Marquis de Caumont y ont suppléé, & il ajoute qu'il ne croit pas qu'il eût été en état de donner plus d'observations sur les Cigales, quand il auroit été exposé plusieurs mois de différentes années à être fatigué de les entendre chanter. Aristote & ceux qui sont venus après lui ont réduit les Cigales à deux espèces, l'une plus grande, l'autre plus petite, M. de R. en fait connoître une troisième qui tient le milieu entre les deux premières. Il y a des gens

1378. *Journal des Sçavans* ;
qui prétendent que la Cigale ne vit
que de rosée , mais la trompe dont
elle est munie , prouve qu'elle a be-
soin d'un aliment plus solide. Cette
trompe est composée de deux pie-
ces dentelées, capables de pénétrer
dans les corps les plus durs. Tout le
monde a entendu parler du chant
de la Cigale , il n'est pas agréable ,
mais l'organe en est placé très-sin-
gulièrement. La Cigale chante du
ventre au pied de la lettre , l'orga-
ne dont elle tire les sons est placé
près de l'origine du ventre en des-
sous & sur les côtés. Cet organe n'a
été accordé qu'aux mâles, les femel-
les sont muettes. Il est étonnant ,
dit M. de R. combien d'appareil
a été employé par la nature pour
mettre la Cigale mâle en état de
former des sons qui peuvent nous
déplaire , mais qui sont apparem-
ment touchans pour la femelle. Il
y a à chaque côté du ventre dans
l'intérieur une espece de timbale
faite d'une membrane plus roide
que le parchemin le plus sec , dont

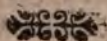
Aoust, 1740. 1379

toute la convexité est pleine de plis qui se touchent : L'air agité par ces timbales trouve en sortant de la cellule qui les contient une voûte plate, un volet écailleux qui le réfléchit dans une grande cavité où il est modifié & rendu plus sonore. Cette cavité est divisée par une espèce de cloison en deux parties au fond de chacune desquelles est une membrane mince, si lisse, si tendue, si transparente & si brillante qu'elle paroît un miroir, & qu'en effet le nom lui en a été donné par les enfans.

Cet organe ne se trouve point dans la femelle, mais elle a de son côté un instrument qui ne se trouve point au mâle. Elle porte à son derrière une tariere de cinq lignes de long. Cette tariere qui est cachée dans une coulisse où elle est conservée par un double étui ne ressemble pas à la nôtre. C'est un instrument composé de deux piéces qui peuvent jouer alternativement, mais toujours parallèlement l'une

1380. *Journal des Sçavans* ;
à l'autre , parce qu'elles sont assem-
blées avec la plus grande préci-
sion à coulisse & à languette dans
un support commun. Cette tariere
sert à la Cigale femelle pour percer
les trous dans lesquels les œufs doi-
vent être déposés. Ils le doivent être
dans l'interieur de très - menuës
branches de bois sec & remplies de
moëlle , la Cigale les y range par
file , de façon qu'ils soient à l'a-
bri de la pluye & des injures de
l'air. La circonstance d'un bois
plein de moëlle est essentielle ; c'est
la premiere nourriture de l'Insecte
au sortir de l'œuf. Une femelle
peut pondre quatre ou cinq cens
œufs.

L'Hittoire des Cigales est suivie
de celle des Abeilles : nous remet-
tons au Journal suivant ce qui regar-
de ces Insectes , que leur utilité &
les merveilles fausses & vraies qu'on
leur attribuë ne peuvent que rendre
extrêmement interessant.



SPECIMEN VARIÆ LITTERATURÆ quæ in Urbe Brixîâ, ejusque ditione paulò post Typographiæ incunabula florebat, scilicet vergente ad finem sæculi decimo-quinto, usque ad medietatem sæculi decimi - sexti. Undè præter ingenii Brixiani gloriam, tam Annalium Typographicorum series, quam Historia Litteraria temporis illius quo bonarum artium renata sunt studia, illustrantur. Pars prima. Poëtas Latinos Aureæ & Argenteæ ætatis quos Brixiani Scriptores illustrarunt, complectitur, &c. in-8^o. pag. 172. Pars secunda, Grammatica, Oratoria, Poëtica, Philosophica complectitur, in-4^o. pag. 348. *Brixia, excudebat Joannes-Maria Rizzardi, ann. 1739. cum Superiorum permissu.*

Etat des Belles-Lettres dans la Ville de Bresse & dans son territoire, à la fin du quinzième siècle.

& au commencement du seizième,
 tems qui suivit immédiatement
 celui où l'Art de l'Imprimerie
 avoit été inventé. L'on trouve-
 ra, dans cet Ouvrage, outre le
 Catalogue des Livres sortis de la
 Presse de Bresse, l'Histoire Litter-
 aire de l'âge où l'on vit renaître
 les Arts & les Sciences. *Premiere*
Partie qui traite des Poètes Latins
de l'âge d'or & de l'âge d'argent,
commentés par des Ecrivains
Bressans : in-4°. pp. 172. Seconde
Partie qui traite des Grammai-
riens, des Orateurs, des Poètes,
& des Philosophes Bressans :
in-4°. pp. 348. A Bresse, chez
Jean - Marie Rizzardi, 1739.
Avec Permission des Superieurs.

L'EDITEUR du Livre dont
 nous allons rendre compte,
 nous apprend que le motif qui a
 engagé l'Auteur à le composer,
 est le peu de justice qu'on a jusques
ici rendue aux Ecrivains Bressans

du quinzième & du seizième siècle. Son intention est donc de les faire un peu mieux connoître qu'ils ne le sont par ce qu'en dit la Bibliothèque Bressane de Léonard Cozzandi. Dans ce dessein l'Auteur du Livre dont nous rendons compte a fait une infinité de recherches, & sur-tout il a eu soin de ramasser les Epîtres Dédicatoires, & tous les Avis au Lecteur mis à la tête des premières Editions des Livres composés par les Ecrivains dont il veut faire revivre la mémoire, & qui avoient été supprimés dans les Editions postérieures. On trouve souvent dans ces Monumens Littéraires des particularitez curieuses de la vie & des Ouvrages des Sçavans, lesquelles ne se rencontrent point ailleurs. Comme il est impossible d'écrire l'Histoire d'une Province sans faire souvent mention de ce qui se passoit au tems dont on parle, dans les Provinces limitrophes; notre Auteur se trouve quelquefois dans l'ob

1384 *Journal des Sçavans* ;
de sortir du Bressan pour parcourir
les Pays voisins , & d'entretenir
son Lecteur de ce qui s'y passoit.
C'est de quoi l'Editeur nous aver-
tit. Il nous informe encore que le
Catalogue des Livres imprimés ,
soit à Bresse , soit dans le Bressan,
depuis l'invention de la Presse jus-
qu'au milieu du seizième siècle , &
que l'on promet de donner dans
la suite , sera beaucoup plus ample
qu'on ne le croiroit. La plus gran-
de partie de ces Livres ne se trou-
ve plus communément en Italie.
Mais les recherches que l'Auteur a
fait faire dans les Bibliothèques du
Bressan , lui ont fait déterrer plu-
sieurs Livres sortis des Presses de
la Ville de Bresse ou de celles qui
étoient établies dans d'autres lieux
de son territoire , & dont on n'a-
voit presque plus de connoissance.
La Préface cite entr'autres Impri-
meries celle de *Valle-tropia* , lieu
du Bressan , & qui donna au pu-
blic , en mil cinq cens trois , une
Edition du Pontifical Romain ,

Aoust, 1740. 1385

beaucoup plus conforme à celle du Pape Innocent VIII, que beaucoup des Editions postérieures.

L'Editeur n'a pas jugé à propos de nous dire le nom de l'Auteur dont il publioit l'Ouvrage. Mais il trouvera bon que nous informions ceux des lecteurs qui pourroient l'ignorer, que la voix publique le donne à Monsieur le Cardinal Quirini Evêque de Bresse. Ce qu'on lit à la fin de la Préface donne encore plus de crédit à ce bruit-là. *Autor cujus nomen lectori minimè proditur, is est cui semper arrisit Ciceronis sententia de studiis quæ nobiscum pernoctant, peregrinantur, & rusticantur, quique addere de suo solet, & nobiscum episcopantur.* C'est-à-dire : l'Auteur dont nous faisons ici le nom, est une personne qui a souvent à la bouche le passage de Cicéron où il loue les Muses de la bonne Compagnie qu'elles tiennent dans les insomnies, dans les voyages, & durant les séjours à la campagne. Cette per-

3386 *Journal des Sçavans ;*

sonne ajoute encore au Texte de Ciceron , dans une partie des fonctions Episcopales. Elle pourroit y joindre encore aujourd'hui, & pendant les Conclaves. D'ailleurs , les curieux croyent voir dans la lettre grise de la Préface , les armes que porte aujourd'hui la Maison Quirini, l'une des premières familles de Venise. Peut - être le nom de cet Auteur respectable, paroîtroit-il à la tête de son Livre qui n'est pas certainement indigne de le porter, si l'ordre public du lieu où il a été imprimé , n'avoit point exigé que ce Livre ne pût paroître que sur l'approbation des Nobles Vénitiens nommés par leur République, *Réformateurs des Etudes.*

Nous avons déjà dit que la première partie de l'Ouvrage dont nous rendons compte , contenoit l'éloge des Bressans qui dans les tems dont on donne l'Histoire Littéraire , ont commenté les Poëtes Latins du siècle d'or & du siècle d'argent.

Aoust, 1740. 1387

Le premier dont il soit fait mention est Plaute. Ce fut à Venise & en mil quatre cens soixante & douze que parut la premiere Edition de ses Ouvrages, donnée au public par George Mérula. Elle fut suivie de quelques autres. Pylade Buccardi Bressan, peu content de ces Editions & des critiques qui les avoient données, travailla à une nouvelle qu'il ne vit point paroître. Elle ne fut imprimée qu'après sa mort. Son ami Jean Britannico, Bressan, la fit imprimer dans sa patrie en mil cinq cens six. Mais tous ces détails qui cessent d'être interessans dès qu'ils sont abrégés, demandent d'être lûs dans le Livre même.

Les autres Poëtes Latins commentés par des Bressans sont Terence, Catulle, Horace, Ovide, Lucain, Perse, Stace, Juvenal, Martial. Nous ne rapportons point les noms de ces Editeurs & de ces Commentateurs, parce que ceux qui sont venus depuis, soit en Ita-

lie, soit ailleurs, ont fait presque oublier ces premiers Sçavans, dont la reputation interesse plus les Bressans en particulier, que la Republique des Lettres en général.

Le second Tome de notre Ouvrage est subdivisé en trois parties, la premiere traite des Grammairiens illustres, la seconde des Poëtes, & la troisième des Orateurs qui ont illustré le Bressan, où ils étoient nés : on compte jusqu'à douze Grammairiens célèbres de leur tems, six Orateurs & vingt-sept Poëtes Latins, outre plusieurs Poëtes Italiens.

Le plus connu des Latins est Quintianus Stoa, qui fut couronné Poëte par les mains de notre Roi Louis XII. Personne n'ignore qu'il a été long-tems en usage de couronner solennellement ceux des Poëtes qui par des talens supérieurs se distinguoient de tous les autres. C'est sur quoi l'on peut consulter la Dissertation de M.

l'Abbé du Resnel concernant les Poëtes couronnés, & qui se trouve dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (1). Pour revenir à Stoa, il s'étoit attaché à Louis XII, dans le tems que ce Prince se trouvoit le maître de Bresse. Tout le monde sçait qu'après la conclusion de la Ligue de Cambrai Louis XII passa en Italie, & qu'après y avoir gagné en personne la bataille d'Agnadel contre les Vénitiens (2), il s'étoit emparé de Bresse, qui devoit lui appartenir suivant le Traité de la Ligue.

L'Auteur rapporte les Lettres-Patentes que Louis XII donna à Quintianus-Stoa, quand il l'eut couronné. Comme nous ne sçavons point qu'elles se trouvent ailleurs, nous croyons rendre un service agréable au public en insérant ici le contenu de cet Acte, dont l'original se trouve être en Latin, apparemment parce qu'il fut

(1) Tom. X. p. 507.

(2) Le 14. Mai, 1509.

1390 *Journal des Sçavans*,
expédié par la Chancellerie de Mi-
lan. D'ailleurs Stoa est peut-être le

LOUIS, PAR LA GRACE DE
DIEU, ROI DE FRANCE ET DUC DE
MILAN: A tous, presens & à venir:
les hommes peuvent se rendre il-
lustres & recommandables aussi-
bien par les travaux de l'esprit
que par ceux du corps, puique
nous sommes des êtres composés
de l'une & de l'autre substance.
Aussi la Providence a daigné per-
mettre que dans notre Royaume,
comme dans les autres Pays de
notre obéissance, il se rencontre,
tant parmi nos sujets naturels que
parmi les étrangers qui sont venus
pour s'y instruire ou pour y cher-
cher de l'Emploi, un grand nom-
bre de personnes qui méritent,
soit par leurs talens militaires,
soit par leurs Ouvrages d'esprit,
les distinctions les plus honorables.
On voit sur-tout fleurir dans nos
Etats, l'étude de l'Histoire & celle
de la Poësie, dont les productions

Juillet , 1740. 1391
seul Poëte qu'un Roi de France ait
couronné avec solennité.

LUDOVICUS , Dei Gratiâ ;
Francorum Rex & Mediolani Dux,
&c. Ad perpetuam rei memoriam :
Quoniam sicut ex animâ & corpore
constamus , sic duplex quærenda glo-
ria via fit patens , & aperta morta-
libus ; quarum altera mentis , cor-
poris altera viribus præcipuè pera-
genda est : utriusque rei omnipotens
in Regno nostro , & universali do-
minio gratiam constituit ab eterno ,
ex quo quidem innumerabiles tam in-
genii dotibus quam bellicis artibus
memorandos hoc idem Regnum
nostrum , totumque dominium proge-
nuit , alibi genitos erudit , & illu-
stravit. Inter multa nimirum , que
animi viribus geruntur , & impre-
sentiarum corporis artibus tentamus ,
florentissimum , atque omni laude
dignissimum in Dominio nostro Histo-
riarum , & maxime Poetarum stu-
dium efflorescit : quorum industria
& labor tam sibi ipsis , quam aliis

1392 *Journal des Sçavans* ;
sont également capables d'éterni-
fer la réputation des Guerriers di-
gnes de cette gloire immortelle
que les nôtres & nous , nous tâ-
chons de mériter. Sans le secours
de l'Histoire & de la Poésie , les
plus beaux faits d'armes tombent
bien-tôt dans l'oubli. Voilà ce qui
a donné lieu à l'usage introduit
chez les peuples polis , de couron-
ner de laurier les grands Poetes
& les grands Historiens. En effet ,
n'est-il pas juste qu'ils ayent quel-
que part à la gloire des belles ac-
tions , dont ils empêchent la mé-
moire de s'éteindre. C'est ce
que l'ancienne Rome nous a si
bien enseigné , lorsqu'elle a décer-
né aux Poetes illustres pour la re-
compense de leurs travaux , une
couronne de laurier , une couron-
ne pareille à celle dont elle cei-
gnoit le front de ses Généraux &
de ses Empereurs , lorsqu'ils a-
voient terminé avec avantage
quelque guerre importante. A ces
causes & d'autant qu'il nous au-
pro.

Augst, 1740. 1393

præclaris viris, sublimibusque, & memoria dignis operibus, carminibus suis tribuunt immortalitatem. Et sanè sicut Poëtarum Historicorumve copia multis inclytam, & diuturnam, perpetuamque præbet memoriam: sic eorum defectu, labentibus annis, multis æternitate nominis non indignis fama oblivione involuta demitur ac eripitur. Hinc est quod propter gloriam, quam (ut diximus) sibi, & aliis olim quærebant, pro premio quodam, & studiorum proprio ornamento laurea coronâ quondam donari capere. Tanti enim honoris illos urbs olim censuit, ut unum atque idem lauri decus indicaret Caesaribus, atque Poëtis, & quidem Cæsares, Ducesque victores post bellorum discrimina, Poëtas pariter post studiorum labores lauro insignibat. Ideò circumspicientes inter subditos nostros quam plures & dignos extare Poëtas, inter quos non solum fama, & nomine accepimus Joannem - Franciscum Quintianum Stoam egregium Poëtam excellere:

Augst.

3 N

1394 *Journal des Sçavans*,
roit apparu , par le bruit public &
spécialement par le rapport , de
très-sçavant & très-révérénd per-
sonnage, notre très-cher Jacques
Evrard Evêque d'Autun , ainsi que
par la lecture de divers Ouvrages
de Jean-François Quintianus-Stoa,
& notamment par celle du Poëme
qu'il a composé sur la guerre con-
tre les Vénitiens , laquelle vient
d'être heureusement terminée ,
que cet Auteur est l'un des plus
excellens Poëtes qui se trouvent
aujourd'hui dans nos Etats, nous
avons résolu à ce portés singulier-
ment par l'affection que nous
avons toujours eue pour les ama-
teurs des Lettres qui ne sçauroient
être trop honorées , & qui ont
toujours fait notre délassément le
plus agréable, comme par le desir
de recompenser les talens du sus-
dit Stoa , & son attachement à
nos interêts , de déferer aux solli-
citations de plusieurs grands &
notables personnages , qui nous
ont requis de le couronner. Nous

August, 1740. 1395

verum etiam approbatione, relatione, certificatione reverendi, eruditissimique, ac bene dilecti nostri D. Jacobi Euraldi Episcopi; prætereaque rerum experientia ob plurima Poëmata multi vago stilo composita, quæ jam sub omnium litteratorum judicio edidisse, videre est, & maxime per novissimum Heroicum opus de bello Veneto per nos Deo favente confecto, aliaque innumera-bilia ejus Poëmata certò demonstrant. Quum igitur semper litterarum cultores dilexerimus, virtutesque animam exilarent nostrum; animadvertentes insuper divinam litterarum eminentiam laurea corona, omniumque laude dignissimam, ac fidem erga nos, atque devotionem, nec non & bene-merita prædicti Quintiani, & cum à nobis per eundem, aliosque nostri benedilectos reverenter petitum fuerit, Quintianum nostrum laurea corona-ri, verumque Poëtam constitui; nos igitur hujusmodi honestæ petitioni annuere volentes, Coronam lauream manibus nostris ejus capiti apposui-

1396 *Journal des Sçavans*,

lui avons, de notre main propre, mis sur la tête une couronne de laurier, dont nous voulons que la figure soit dessinée sur les présentes. En conséquence de quoi nous avons octroyé & octroyons au susdit Stoa tout pouvoir d'écrire, d'enseigner, & d'expliquer, ainsi qu'il le trouvera bon, tous les Ouvrages des anciens & des modernes en matière d'Histoire & de Poësie, esperant que les Livres qu'il composera sur ces matières mériteront de passer à la dernière posterité. Nous ordonnons encore qu'en vertu des présentes le sus-nommé pourra porter dans tous les lieux d'assemblée tel habillement qu'il jugera le plus propre & le plus convenable à un Poëte couronné, & qu'il y paroîtra couronné de laurier, de lierre ou de myrthe, suivant que le cas lui paroîtra le demander. Nous approuvons au surplus tous les Ouvrages qu'il a publiés jusqu'ici, dignes productions d'un homme

August, 1746. 1397

mus, presentibusque etiam imprimi
jussimus: dantes eidem tam in dicta
arte poetica atque Historiis, & in
omnibus ad easdem spectantibus auc-
toritatem componendi, legendi, dis-
putandi, auspicandi & interpretan-
di veterum & notericorum volumi-
na, ut libet, atque suos Libros
omnibus seculis, auxiliante Deo,
mansuros, ac Poemata componendi,
liberam tenore presentium potesta-
tem, nec-non ubi, & quotiens sibi
placuerit, possit hujcemodi, atque
alios actus poeticos quoscunque lau-
reatus seu myrto, vel hedera, si id
genus elegerit coronatus, & in actu
atque habitu quolibet poetico priva-
tim, & publico solemniter exerceri.
Adhuc scripta per eum hactenus,
velut per virum in talibus expertum,
ac verum Poetam, illis in scriptis
approbamus. Reliqua vero, que
scripturus erit imposteriorum, atque
etiam ab eodem jam promulgata, &
in lucem edita fuerunt, simili modo
approbanda censemus, decernentes

1398. *Journal des Sçavans* ;
doué du génie poétique , & nous
nous flattons que ceux qu'il pu-
bliera dans la suite mériteront une
semblable approbation. Déclarons
en outre , qu'en conséquence des
motifs qui viennent d'être exposés,
nous voulons que Jean Quintianus-
Stoa jouisse de toutes les immuni-
tez , marques d'honneur & privi-
lèges dont jouissent les Professeurs
des Arts Libéraux , & dont son
rare mérite le rend très-digne de
jouir. Nous entendons qu'il jouisse
aussi du droit d'être applaudi lors-
qu'il paroîtra dans quelque Assem-
blée publique , ainsi que de tous
ceux dont jusqu'ici ont joui les
Poètes couronnés. Si mandons à
tous nos Officiers dans notre
Royaume & autres Etats , tant en
deçà qu'au-delà des Monts , qu'ils
ayent à faire jouir le susdit Stoa du
droit à lui accordé de porter publi-
quement une couronne de laurier,
ainsi que de tous les privilèges &
honneurs à lui octroyés par les
presentes. Donné dans notre Châ-

August, 1740. 1399.

munitatibus, & insignibus perfrui debere, & iis omnibus, quibus ubique terrarum uti possunt, aut posse soliti sunt liberalium, & honestarum artium professores, eoque magis, quia eminentia sue raritas uberioribus eum favoribus, & ampliori benevolentia dignum facit. Insuper eundem Quintianum - Stoam propter ingenii sui dotes, ac propter indubitatam devotionem, qua nos statumque nostrum afficit, ut communis omnium fama, & actus, ejusque verba testantur publicis acclamationibus collaudari omnibus etiam privilegiis, quibus Poëta laureati per antea usi sunt, & fuere, uti, & gaudere jussimus; mandantes omnibus Judicibus & justiciariis, tam Regni nostri & Ducatus Mediolani, ceterarumque terrarum & Dominiorum nostrorum tam citrà Montes quàm ultra, quatenus prefatum Quintianum prefatis insignis, laurea & privilegiis uti & gaudere faciant & permittant. Datum in Castro nostro Mediolanensi die decimâ - quartâ

3 N üij.

1400 *Journal des Sçavans* ;
teau de Milan le quatorzième Juil-
let de l'an de grace mil cinq cens-
neuf, & de notre regne le 12^{me},

On peut bien croire que Stoa ne demeura point à Bresse lorsque les Vénitiens rentrèrent en possession de cette Ville trois ou quatre ans après l'expédition des Lettres-Patentes dont on vient de lire le contenu. Il se retira en France, où l'on imprima ses principaux Ouvrages, qui sont des Poésies Saintes, ou des Eloges. Plusieurs personnes ont même cru qu'il y avoit été Recteur de l'Université de Paris, mais quelque recherche qu'on ait faite dans les Archives de ce Corps, on n'y a rien trouvé qui justifie cette croyance.

Les bornes d'un Extrait ne nous permettent point de nous étendre davantage sur le Livre dont nous parlons. Il est à souhaiter que la troisième partie de cet Ouvrage que les deux premières donnent *impatience* de voir, ne se fasse *point attendre* long-tems.

Aoust , 1740. 14CI
mensis Julii , anno Domini millesimo
quingentesimo nono , & regni nostri
duodecimo.

DE MORBIS VENEREIS.

Auctore Joanne Astruc :

Editio altera.

C'est-à-dire : *Traité des Maladies
Veneriennes par M. Astruc, Mé-
decin Consultant du Roi. A Paris,
chez Guillaume Cavelier, rue
saint Jacques, près la Fontaine
saint Severin, au Lys d'Or, 1740.
Nouvelle Edition. 2. vol. in-4^o.*

L nous reste à rendre compte de
la Dissertation par laquelle M.
Astruc termine son premier volu-
me ; elle a principalement pour
objet de faire connoître la maniere
dont les Chinois traitent la mala-
die vénérienne qu'on sçait être re-
pandue chez eux , comme parmi
les autres peuples. Cette nation
que des intervalles immenses se-

1402 *Journal des Sçavans*,
parent de nous , a de tout temps
cultivé les Lettres & la Médecine ,
elle n'a rien emprunté des autres
peuples ; & comme elle est pour
ainsi dire éclairée par un autre so-
leil , elle a de même sa doctrine , sa
méthode , ses regles propres ; il
étoit donc très interessant pour la
Médecine de découvrir , s'il étoit
possible , ce que les Chinois pen-
soient sur la nature & le traite-
ment du mal vénérien ; il n'y avoit
qu'un seul moyen pour y réussir ,
& M Astruc a sçu le saisir. Après
avoir rédigé en un certain nombre
de questions , ce qu'il souhaitoit
sçavoir sur la dénomination , sur
l'origine , sur les causes , sur la na-
ture , sur les simptômes , & sur les
differentes méthodes curatives de
cette espece de contagion , il a
envoyé ces questions au Révérend
Pere Foureau Jesuite , Missionnai-
re à la Chine , & l'a prié instam-
ment de vouloir bien consulter avec
soin quelque habile Médecin Chi-
nois sur chacun des points conte-

Aoust, 1740. 1403

nus dans ces questions; le P. F. qui joint à beaucoup d'esprit & de lumieres, un caractere extrêmement officieux, s'est si bien acquitté de cette commission, que le succès a surpassé de beaucoup les esperances de M. Astruc; d'abord le P. Foureau s'est adressé à un Médecin Chinois son ami, & fort sçavant, à qui il a proposé en langage Chinois tout ce qui étoit contenu dans les questions de M. Astruc: le Médecin ayant donné ses réponses les plus détaillées & les plus précises sur chaque article; le Pere Foureau les a traduites en François avec une fidelité scrupuleuse, & après s'être assuré par des entretiens réitérés qu'il avoit rendu parfaitement la pensée de celui qu'il consultoit, il a envoyé à M. Astruc, & les réponses mêmes du Médecin en langage Chinois, & la traduction qu'il en avoit faite; l'attention du sçavant Missionnaire ne s'est pas bornée-là, il avoit obtenu du Médecin Chinois les formules des dis-

1404 *Journal des Sçavans* ;
ferens remedes qu'on employe à la
Chine pour la Cure de la maladie
en question ; mais les especes qui
entroient dans ces compositions ,
étoient dénommées en Chinois ,
& les poids y étoient designés se-
lon la maniere de peser , qui est en
usage à la Chine ; le Pere Foureau
auroit bien pû réduire les poids
Chinois aux poids usités dans l'Eu-
rope ; mais peu familiarisé avec la
matiere médicale & la Botanique ,
il avoit à craindre de se tromper ,
s'il avoit entrepris de rendre , ou
en François ou en Latin , les dé-
nominations Chinoises ; il a donc
pris le parti d'envoyer les formules
telles qu'il les avoit reçues , mar-
quant d'un côté avec exactitude la
proportion entre les poids Chinois
& les poids dont nous nous ser-
vons , & joignant outre cela à cha-
que nom Chinois la meilleure in-
terprétation qu'il a été possible d'en
donner , c'est-à-dire , l'espece mê-
me enfermée dans un paquet à part
bien étiqueté avec le nom au-des-

Aouſt, 1740. 1405

ſus ; par ce moyen M. Aſtruc ſ'eſt vû en état de rendre les formules Chinoiſes dans le langage ordinaire de notre Médecine, & avec la deſignation des poids qui nous ſont connus : ceux que ces matières intéreſſeur par état pourront lire à la fin de cet Extrait la traduction dont nous parlons, & il dépendra d'eux de lire à côté les formules mêmes auxquelles cette traduction répond.

Venons au fonds de la Diſſertation ; M. Aſtruc après avoir détaillé les queſtions qu'il a faites & qu'il a envoyées au P. Foureau, expoſe les réponſes qu'il en a reçues ſuivies de l'interprétation des formules dont nous venons de parler, & il joint à cela différentes remarques, tant ſur la théorie des Chinois, que ſur leur pratique, qu'il compare avec la nôtre. Nous avons déjà dit ſur quoi rouloient les queſtions de M. Aſtruc, & de plus nous avons averti qu'on trouvoit à la fin de cet Extrait les formules Chinoiſes avec leur interprétation.

1406 *Journal des Sçavans* ;
il ne reste donc plus qu'à donner
ici en substance & les réponses du
Pere Foureau & les remarques de
M. Astruc.

*Réponses du Pere Foureau aux ques-
tions de M. Astruc sur la dénomi-
nation , l'origine , la nature , &c.
des Maladies Vénériennes.*

Le Pere Foureau suit dans ses ré-
ponses l'ordre des questions de M.
Astruc , il lui marque d'abord que
la maladie vénérienne est en effet
aussi commune à la Chine qu'ail-
leurs , & qu'elle y est appelée de
plusieurs noms qui tous sont dé-
rivés de langue Chinoise ; entre
ces noms, que nous renvoyons à la
fin de cet Extrait , on doit en re-
marquer trois , dont l'un signifie *ul-
cere du tems*, l'autre *ulcère de Canton*,
& le troisième enfin *ulcère qui res-
semble au fruit Yang-mei*; ce fruit, qui
est égal en grosseur à une petite noix,
& dont la couleur tire du blanc au
rouge, ne croît, ou du moins meurt,

que dans les Provinces Méridionales de la Chine.

En ſecond lieu , qu'on penſe communément à la Chine que le mal vénérien y a fait ſentir ſes ravages de tous les tems ; que les livres Chinois , qui paſſent pour fort anciens , en parlent comme d'une maladie très-ancienne elle-même , dans le tems qu'ils ont été écrits ; que néanmoins ces livres n'en traitent qu'à part & hors de la claſſe des autres maladies , que par la dénomination d'*ulcère de Canton* , qu'on a donnée à celle-ci , on pourroit conjecturer (cette remarque eſt du Pere Foureau & non du Medecin Chinois) qu'elle s'eſt faite plutôt ſentir dans cette Ville , l'une des plus méridionales de la Chine , que dans les autres Contrées de cet Empire , qu'au reſte on n'a aucune connoiſſance que cette maladie ait paru jamais s'adoucir , mais qu'on peut aſſurer , d'après les remarques du Pere Pa-

1408 *Journal des Sçavans*,
renin (1) & du Frere Roussel (2) ;
qui tous deux ont fait d'utiles ob-
servations sur les maladies de l'Eu-
rope & sur celles de la Chine, que
ce mal est en général beaucoup
plus cruel parmi les Européens
que chez les Chinois.

3°. Quant aux sources du mal
vénérien ; que les Chinois en re-
connoissent trois , premierement
le commerce qu'on peut avoir avec
les femmes débauchées , & cette
source est la plus commune ; se-
condement l'inspiration de l'air
d'un malade infecté , sur-tout
quand l'odeur empestée qui exhale
de ce malade vient à frapper for-
tement l'organe de l'odorat ; mais
si la contagion pénètre aussi cer-
tainement par cette seconde voye
que par la premiere , les effets ce-
pendant n'en sont point les mê-
mes ; la contracte-t-on par la dé-
bauche avec les femmes ? alors
elle attaque les parties inférieures ,

(1) Sçavant Missionnaire Jesuite.

(2) Aussi Missionnaire Jesuite.

Aouſt, 1740. 1409:

& elle s'annonce, tant par des taches rouges qui paroissent sur la peau, que par de cruelles douleurs qu'on sent dans les os & dans les nerfs; se communique-t-elle par la voye de la respiration? pour lors ce sont au contraire les parties superieures qui sont frappées, sur-tout la tête & la face.

La troisieme maniere dont les Chinois pensent qu'on peut contracter cette maladie. C'est le mauvais régime. L'excès du manger & du boire, par exemple, s'échauffer beaucoup après avoir trop bû, ou quand on est encore trempé de pluie, ou enfin quand le tems est tout à la fois chaud & pluvieux, tel qu'il est ordinairement, lorsque le vent de midi souffle; dans tous ces cas il peut bien arriver qu'on ne soit puni de son imprudence que par une légère incommodité; mais aussi il arrive souvent que la maladie vénérienne en est la suite, & les exemples en sont fréquens dans les parties mé-

1410 *Journal des Sçavans*,
ridionales de la Chine, où les terres sont beaucoup plus basses, & l'air beaucoup plus humide que dans les parties septentrionales. Au reste quand ces trois especes de maladie sont recentes & légères, on les guerit assez aisément, & elles ne sont point accompagnées de symptomes bien graves, mais si on les laisse vieillir & faire des progrès, elles sont suivies d'accidens très-fâcheux.

Pour ce qui regarde les méthodes que suivent les Chinois, elles se reduisent à deux, ils employent la premiere quand ils veulent chasser le virus peu à peu par la voye des sueurs; & la seconde, quand ils veulent l'attaquer de vive force; les remedes par lesquels ils croient remplir la premiere intention, se reduisent à des *Tizannes sudorifiques*, dans lesquelles ils font entrer l'*Esquine*, la *farse pareille*, ou *quelqu'autre plante congenerre*, le *Sassafras*, ou un autre bois de la même espece, enfin les racines

Aoust, 1740. 1411

de quantité d'autres plantes, toutes de la classe des *vulnérables* & des *sudorifiques* : voyez les formules ci-après.

Mais pour remplir la seconde intention, les Chinois employent les *pilules mercurielles*, dans lesquelles ils font entrer, outre le *Mercur*, le *Cachou*, les *fleurs de Genest*, l'*écaille de Tortue brûlée*, & beaucoup de *farine de froment* ; ces pilules excitent souvent une forte salivation ; mais quelle que soit leur vertu, la maladie, lorsqu'on l'a traitée par ce remède, est sujette à retours, & dans ce cas, non seulement les douleurs des os & des nerfs se font sentir de nouveau, mais le mal se porte encore d'une manière très-vive vers les parties supérieures, de sorte que quelquefois les narines & l'intérieur de la bouche tombent en pourriture ; alors les Chinois ne connoissent point de remède plus efficace pour exterminer le virus que l'usage d'un vin préparé qu'ils

F412 *Journal des Sçavans* ;
croient rendre *alexipharmaque* ;
en y faisant cuire un *crapaut en vie* ;
voyez encore les formules.

Outre ces remedes , que les
Chinois employent pour la cure
universelle de la maladie , ils ont
encore *des emplâtres mercuriels* ,
dont ils font usage , pour la cure
particuliere des ulcères vénériens ,
qui rongent la peau ; ces emplâtres
sont composés non seulement de
mercure & de matieres grasses com-
me la graisse de cochon & la cire ,
mais encore d'*encens* , de *myrrhe* ,
de *sang-dragon* , de *Camphre* , &
même d'*orpiment*.

Par le détail de ces remedes , on
voit que les Chinois employent
contre la maladie vénérienne le
mercure , de même que les Euro-
péens , mais ils ne le font entrer
(poursuit le Pere Foureau) dans
leurs compositions , que lorsqu'il
est préparé , alors ils l'appellent
(*Kin-sen*). L'art de cette prépara-
tion (ajoute encore le Pere Fou-
reau) n'est connu que d'une seu-

Aouft , 1740. 1413

le famille dans tout l'Empire de la Chine ; ce qu'il y a de vrai , c'est que le mercure préparé des Chinois est un mercure très - beau & très-blanc , fixé , à ce qu'on croit, par simple sublimation.

Si l'on veut sçavoir le procédé , que les Chinois suivent , pour la composition des remedes , dont nous avons parlé , les doses qu'ils prescrivent , la maniere enfin dont ils les employent , on pourra s'instruire de tout cela dans les formules , auxquelles nous avons déjà renvoyé.

Comme ce que nous avons dit suffit pour faire connoître ce qui donne lieu aux remarques que fait M. Astruc , nous allons presentement rendre compte des remarques mêmes,

*Remarques de M. Astruc sur la
Théorie & sur la Pratique des
Chinois.*

Notre Auteur observe d'abord

ser que depuis si long-tems, ce secret n'eût point échappé ? Peut-on penser que l'imprudence ne l'eût point trahi ? Que l'interêt ou la curiosité ne l'eussent point arraché ? Rien de tout cela ne paroît probable.

M. Astruc soutient ensuite que le mal s'est répandu des Provinces méridionales, dans les septentrionales ; c'est ce qui paroît évidemment prouvé par deux des dénominations qu'on lui donne, & que nous avons remarquées plus haut ; on l'appelle *ulcère de Canton*, *ulcère qui ressemble au fruit Yang mei*, mais Canton est une des Villes des plus méridionales de la Chine, & le fruit *Yang-mei* ne croît aussi que dans les Provinces méridionales ; on sent combien l'Auteur peut faire valoir ces observations en faveur de son opinion, il pousse ses conjectures encore plus loin, il pense pouvoir assurer non seulement que la maladie est nouvelle chez les Chinois, mais encore que
cette

cette maladie n'a été répandue parmi eux que par voye de contagion; elle leur a été apportée, selon lui, par les Portugais, qui sont les premiers des Européens qui ayent pénétré jusqu'à la Chine, & qui aborderent au port de Canton vers l'année 1517. Nous ne suivrons pas l'Auteur dans les discussions historiques, sur lesquelles il appuye son opinion; nous remarquerons seulement avec lui qu'en supposant la vérité de ses conjectures, il n'est pas surprenant qu'on ne se soit pas aperçu de l'invasion d'un mal qui, apporté par une petite troupe de Pirates dans les extrémitez d'un grand Empire, n'a été d'abord communiqué qu'à quelques femmes de la lie du peuple, & ne s'est ensuite répandu plus loin, que par des progrès lents, sourds, & cachés.

Les Chinois ne paroissent pas plus éclairés sur la cause, que sur l'origine de la maladie; il est vrai

1418 *Journal des Sçavans ;*

sans doute qu'à la Chine, comme par-tout ailleurs, cette cruelle maladie se contracte par le commerce avec les femmes débauchées; mais se peut-elle contracter aussi par la seule voye de la respiration? Nous n'en avons point vû d'exemple en Europe, & il paroît naturel de penser que la maladie, que les Chinois disent se communiquer par la seule respiration, n'est point le mal vénérien même, mais quelque autre mal, qu'ils n'ont pas assez bien distingué de la maladie vénérienne.

Quant à ce que disent les Chinois sur la troisiéme maniere dont la maladie en question peut être produite, c'est-à-dire par le vice, ou par le mauvais usage des choses non naturelles; on peut assurer, selon notre Auteur, que cette opinion est fausse en toute supposition; cela est d'abord évident, si cette maladie est transportée à la Chine, & cela n'est pas moins sûr, selon notre Auteur, si elle s'y produit naturellement, car,

Aoust, 1740. 1419

poursuit-il, dans les lieux mêmes, où cette maladie est endémique, elle n'est jamais la suite que du commerce impur avec ces femmes prostituées, chez qui la débauche porte le principe d'une corruption certaine.

Pour ce qui regarde les symptômes de la maladie vénérienne, M. Astruc fait observer que le Médecin Chinois garde un profond silence sur plusieurs de ceux qui ne sont malheureusement que trop connus en Europe, & particulièrement sur la gonorrhée; d'où notre Auteur conclut qu'il faut que ce dernier symptôme ne soit pas chez les Chinois, comme il l'est parmi nous, l'avancoureur le plus ordinaire du mal vénérien; ce qui confirme admirablement bien ce que l'Auteur a déjà dit dans son premier Livre des différentes vicissitudes que ce mal a essuyées dans l'Europe.

Les observations de M. Astruc

7420 *Journal des Sçavans*,
sur la pratique des Chinois, ne sont
ni moins judicieuses, ni moins in-
teressantes, que celles qu'il vient de
faire sur leur Théorie. Ce qui frap-
pe d'abord notre Auteur, c'est la
conformité singuliere qui se trou-
ve entre la Medecine Chinoise &
la nôtre; on sçait que les differen-
tes méthodes qu'on a suivies en
Europe pour la cure de la maladie
vénérienne, peuvent se reduire à
trois: 1°. à la méthode rationnelle,
qui n'employoit que les purgatifs
& les alterans; 2°. à la méthode
bornée à l'usage de *certaines sudori-
fiques*, sur-tout de l'*Esquine*, de
la *sarse pareille*, du *sassafras*, &
spécialement du *Gayac*; enfin à la
méthode *mercurielle*, méthode de
toutes la plus sûre, la plus effica-
ce; or les Chinois ont ces trois
méthodes, ou du moins des mé-
thodes parfaitement analogues. Il
est vrai que dans les réponses en-
voyées de *Pequin*, on lit peu de
chose sur la méthode rationnelle;
le Medecin qui a répondu au Pere

Aoust, 1740. 1427

Foureau, ne fait aucune mention, ni des remedes purgatifs, ni des remedes alterans; peut-être cela vient-il de ce que ces remedes ne satisfont qu'aux indications générales, & non aux indications particulieres, ou bien de ce que l'inutilité de ces remedes a été aussi-bien reconnue à la Chine, que parmi nous. Quoiqu'il en soit, ce vin *alex:pharmaque*, c'est-à-dire ce vin, où l'on a fait cuire un crapaud en vie, ne peut avoir rapport qu'à la méthode rationnelle; c'est ainsi que nous employions autrefois nous-mêmes contre la maladie vénérienne, un vin dans lequel on auroit fait mourir & fait cuire plusieurs viperes.

Quant à la méthode qui attaque la maladie par la voye des sueurs, il est clair par la description que nous avons donnée des ptizanes fudorifiques des Chinois, que cette méthode est en usage parmi eux, comme elle l'a été autrefois parmi nous, & comme elle l'est encore

1422 *Journal des Sçavans* ;
en plusieurs endroits de l'Europe ;
il n'est pas moins constant qu'ils
font entrer dans leurs décoctions
les mêmes bois que nous faisons
entrer dans les nôtres , à l'excep-
tion toutefois du Gayac , le plus
puissant des bois sudorifiques , qui
peut-être ne croît pas à la Chine ,
ou dont la vertu y est ignorée. En-
fin les Chinois ont aussi leur mé-
thode mercurielle , & s'ils ne con-
noissent point l'art d'administrer le
mercure par les frictions , en quoi
ils sont à plaindre , au moins ont-
ils , comme nous , & leurs pilules
mercurielles , & leurs emplâtres
mercuriels , & même leurs fumi-
gations mercurielles. Il est vrai
que le Medecin Chinois , que le
Pere Foureau a consulté , ne fait au-
cune mention de cette dernière
maniere d'administrer le mercure ,
mais elle n'en est pas moins en
usage dans la Chine ; cela est dé-
montré par une formule extraite
d'un fameux Ouvrage Chinois qui
s'appelle (Pen-tSao-cang-mou) où

Aouſt, 1740. 7423

La quantité du mercure & les autres eſpeces, qui doivent entrer dans les matieres de la fumigation, ſont décrites ; on trouvera à la fin de cet Extrait cette formule à la ſuite des autres.

Une ſi grande conformité de pratique, entre des peuples ſéparés par des intervalles immenſes, qui ne paroiffent avoir entr'eux aucun commerce, aucune ſociété de lumieres, a ſans doute de quoi ſurprendre, ſur-tout quand on réſéchéit à l'usage du mercure, qui eſt également employé & chez les Chinois & dans notre Europe. Si cette conformité ſe bornoit à la méthode rationnelle, ou même à la méthode des ſueurs, on auroit moins lieu d'en être ſurpris ; car enfin les mêmes beſoins & la même analogie qui nous a conduits à employer les purgatifs, les alterans, les ſudorifiques, a dû conduire auſſi les Chinois à faire usage des mêmes remedes ; mais comment ſe peut-il que le mercure,

1424 *Journal des Sçavans* ;
dont rien, ce semble, ne pouvoit
faire soupçonner la vertu antivéné-
rienne, ait été également employé,
& chez les Chinois & dans notre
Europe ? Ce qu'il y a de certain,
c'est que nous devons l'usage du
mercure aux Arabes. Les Chinois
leur en seroient-ils aussi redeva-
bles ? Où les Arabes l'auroient-ils
reçu des Chinois ? C'est ce qu'il se-
roit difficile de décider.

Après toutes ces observations,
M. Astruc passe au parallèle de la
pratique des Chinois avec la nô-
tre, & comparant remède à reme-
de, il conclut que les Chinois
doivent se féliciter de ce que la
maladie vénérienne est chez eux
moins grave, moins difficile à dé-
raciner, que parmi nous. En effet
si ce mal avoit le même degré de
malignité dans la Chine, qu'en Eu-
rope, comment les Chinois pour-
roient-ils venir à bout de le com-
battre efficacement, au moins
dans tous les cas ? Ils ne con-
noissent point l'usage des frictions.

Aoust , 1740. 1425

mercurielles , par lesquelles seules nous avons pû réussir à dompter cette maladie, quand elle est confirmée ; seroit-ce donc de leur *vir alexipharmaque* , de leurs boissons sudorifiques , de leurs pilules mercurielles, de leurs emplâtres mercuriels, de leurs fumigations mercurielles , qu'ils espéreroient les mêmes effets ? Mais le mal vénérien a toujours éludé chez nous la force de ces remèdes , ou des remèdes analogues , dont la force étoit même plus grande ; c'est ce que M. Astruc prouve par un détail qu'il faut lire dans l'Ouvrage même.

Les différens noms par lesquels les Chinois désignent la maladie vénérienne, sont les suivans :

1. Yang - méi - Tchouang :
2. Tien - Pao - Tchouang :
3. Mien - hoa - Tchouang :
4. Kouang - Tong - Tchouang :
5. Chi - Tchouang :

Le mot *Tchouang*, qui se trouve dans toutes ces dénominations, veut dire playe, ulcère; reste à sçavoir la signification des autres mots, qui avec celui-là entrent dans ces dénominations; *Yang-mei*, est cette espece de fruit dont on a déjà parlé, & qui croît dans les Provinces méridionales de la Chine; *Tien pao*, signifie une grande ampoule, une ampoule dont la grandeur égale celle du Ciel; *Mien-hoa* signifie du coton; *Kouang-Tong* est le nom Chinois de la fameuse Ville que les Européens appellent *Canton*; *Chi* veut dire le tems; de sorte qu'on peut rendre ces dénominations Chinoises par les expressions suivantes :

1°. Ulcère qui ressemble au fruit *Yang-mei* :

2°. Ulcère où il y a de grandes ampoules, ou des pustules. Le Pere Parenin & M. Fourmon veulent qu'on rende autrement la seconde dénomination, voyez l'Ouvrage.

Aoust, 1740. 1427

3°. Ulcère opiniâtre dont la ténacité égale celle des petits flamens de Cotton, lorsqu'ils s'attachent aux habits.

4°. Ulcère de Canton.

5°. Ulcère du tems.

Formules telles qu'elles ont été envoyées par le P. Foureau, où les especes sont dénommées en Chinois, & où les poids sont aussi désignés à la maniere des Chinois.

Les mêmes Formules rendues par M Astruc à la forme des nôtres, soit pour la dénomination des especes, soit pour les poids.

FORMULA I.

Pilulae quae hunc venereum curant, morbum vi exterminando.

FORMULA II.

Pilulae quae hunc venereum per sanare dicuntur.

R. Ex Kinfen,
Mas ij.

Hæc species in
 tenuissimum
 pulverem con-
 terenda est, do-
 nec atomi nullæ
 conspicuæ sint,
 quæ micent.

Ex Eul Tchia,
Mas iij.

Genus est la-
 pidis cujusdam
 mollioris, qui
 ad Sinas foris
 deferitur, sed
 unde deferatur,
 nondum com-
 pertum habeo;
 species illa te-

R. Mercurii de
cis 3i. gr. lv
 $\frac{3}{5}$

Terræ Japon
 3ii gr. L. $\frac{2}{5}$.
 Florum Genit
 torrefactorum
 Corticis ustul
 Testudinis, A
 3 B. gr. xxxvi

Conterant
 seorsum spec
 illæ in pulvere
 tenuissimum.
 Adde farina
 ticis 3iii. 3iii

Misceantur
 omnia accu-
 tissimè & affi-
 aquâ commu-
 pinantur in
 stam submo-
 lem, ex c
 fiant pilulæ u
 gnitudinis pi

Aoust,
tenuissimè quo-
que & seorsum
contendienda est.

1740. 1429
dosis harum ce-
pilularum ad
3ii. gr. L. $\frac{2}{3}$.

Ex hoac-hoa-mj,
Mas V.

Torretur illa
species super
batillo & in pul-
verem tenuissi-
mum extenua-
tur.

Bis in die ma-
nè & serò, per
dies 6 vel 7 imò,
si morbus gra-
vior sit, per dies
11 vel 12 illa-
rum usu pya-
lismus plerum-
que movetur
cum oris fœtore
& dolore dentium.

Ex Kouei-Pan, *Mas V.*

Ea species est cortex inferior
Testudinis vulgaris, seu Cortex
quo venter obtegitur, lineam
unam circiter crassus, qui prunis
impositus leviter torretur, vinum
vel acetum guttatim instillando,
quod plumâ diffunditur in omnem
superficiem, ut altius penetraret,
ubi primùm eâ ustulatione Testudo
flavum colorem contraxit & fragili

1430 *Journal des Sçavans* ;
lis evasit , in subtilem pulverem
comminuitur.

Ex Farinâ Triticî Taclos , ij.

Misceantur omnia accuratissimè
guttatim affundendo aquæ com-
munis Q. S. & massa versetur at-
que pinsatur, dùm in pastam coeat
neque duram , neque mollem, seu
ut Sinæ aiunt , neque humidam ,
neque siccam , ex quâ fiant pilulæ
magnitudinis pisi.

Ægroto exhibentur harumce pi-
lularum , Mas iij , bis in die manè
& serò per dies continuos sex ,
septemve , si morbus levior fit ; si
verò gravior , seu , ut Sinæ lo-
quuntur , ponderosior fuerit , per
dies undecim vel duodecim, vetan-
do per id temporis spatium cali-
diores cibos , maximè carnem ver-
vecinam ; ab usu harumce pilula-
rum dentes plerumque dolent , &
fluit ab ore saliva uber & valdè
foetens , quod celeris curationis
signum est.

August, 1740. 1431

FORMULA II.

Vinum efficax
ad curationem
luis recidivæ &
inveteratæ.

℞. Vini optimi
libras Sinicas V.

Infunde in ca-
tinum, in quem
immitte bufo-
nem magnum,
validumque, su-
perimposito ca-
tino altero, com-
missuras a: gilla-
cum sale mari-
no diluta obdu-
ce, seu luta, ne
quid exhalari
possit. Coque
balneo mariæ
per horas duas

FORMULA II.

Vinum efficax
ad curationem
luis venereæ re-
cidivæ & inve-
teratæ.

℞. Vini optimi
lib. V 3. X.

Infunde in ca-
tinum, in quem
immitte Bufo-
nem vivum ma-
gnum validum-
que.

Superimposito
catino altero, &
lutatis commis-
suris; coque bal-
neo mariæ per
horas ij vel iij.

Dosis vini ibi-
lius est ad satie-
tatem primâ die,

1432 *Journal des Sçavans*,
cum mediâ, vel sed tamen citrà
per horas tres, ebrietatem, die
& deinde nocte sequente duplo
totâ decoctum minor, & sic
refrigescat. deinceps sem-

Manè sequente per decrescendo
ægro tantum vini ad dimidias.

ni illius medica-
ti leviter calidi, quantum bibere
poterit citrà ebrietatem, ministra-
bitur in lecto jacenti, ut sudet,
quâcumque anni tempestate, seu
hyemali, seu æstiva remedium ad-
hibeatur. Manè altero bibet æger
ex eodem vino dosim minorem, &
quæ sit hesternæ pars dimidia; suda-
bitque pariter, nisi hesternæ sudatio
uberrima fuerit. Sic deinceps die
quovis dosis ex eodem vino, sed
præcedente dimidio minor exhibe-
tur, donec virus exhaustum sit,
ægrum sedulo admonendo ut sibi
caveat ab aère per dies octo, cibos
adhibeat leviores per dies quindecim,
& à venere se abstineat per
dies centum.

FORMULA III.

Decoctum probatissimum & præsentis operæ:

℞. Ex hoa-fen, *Mas ij*;

Ex Fang-fong, *Mas j*;

Ex Fang-ki, *Mas j*;

Ex Tſao-kio-Tchin, *Mas j*;

Ex Pe-sien-pi, *Mas j*;

Ex Lien-kiao, *Mas j*;

Ex Tchouen-hiong, *Mas j*;

FORMULA III.

Decoctum probatissimum quo morbus paulatim depelli creditur:

℞. Mehocannæ albæ ʒi. gr. LVII.

$\frac{3}{4}$.

Radiciſ Dauel vulgaris Aristolochiæ longæ;

Ligni Sassafras, vel certè laurini cujusdam;

Radiciſ Fraxinellæ;

Capsularum ſeminum Adatodæ;

Radiciſ Contrayervæ luſoniſ;

Radiciſ plantæ cujusdam umbelli-feræ, de cu-

jus ſpecie non ſatis liquet;

Y434 *Journal des Sçavans,*

Ex Tang-kouei, Sarsæ parilliæ,
Mas j; vel plantæ maxi-
 mè affinis ;

Ex Fong-Teng, Mali Cydonici;
Mas j;

Ex Mou-koua, Summitatum
Mas j; Caprifolii;

Ex Kin-yn-hoa, Exuviarum Ci-
Mas j; cadarum ;

Ex Tchan-Toui, Seminum des-
Mas j; quamatorum
 lacrimæ Jobi,

Ex Y - mi - gin, Ana, gr. LXIV
Mas j; $\frac{4}{5}$.

Ex Kan - Tsaou-
 fen V; Radicis Glic-
 cyrrhisæ, gr.
 xxxij. $\frac{2}{5}$.

Ex Tou-fou-lin, Radicis Chinæ
Taelos ij; $\frac{3}{5}$ ij. $\frac{3}{5}$ ij.

Si morbus par-
 tes corporis in-
 feriores occu-
 pet, adjice Si morbus par-
 tes corporis in-
 feriores obli-
 deat, adde

Ex Nieou - si, *Nieou - si*, de
Mas j; quâ nihil com-
 pertum habeo,
 gr. LXIV. $\frac{4}{5}$.

Indantur omnia in ollam terream non vitreatam, & superaffusâ aquâ communi circiter ad libras j̄s, seu Taclos xxiv. f. decoctio ad consumptionem Taclorum jy.

Affunde tunc Cyathum unum vini optimi, & decoctum ægroto ministra jejuno quidem ventriculo, sed permisâ post duas horas comedendi licentiâ; quotidie iterando per dies 20, si morbus gravior sit; per dies tantum 10, si levior.

Inde in ollam terream non vitreatam, & superaffusâ aquâ communi ad lib. j.

§ xj. fiat decoctio ad consumptionem § IV B.

Adde Cyathum unum vini optimi; exhibe decoctum totum, ægroto manè jejuno ventriculo, per dies x, si morbus levior; per dies xx, si gravior sit.

FORMULA IV.

Decoctum aliud, quod facit ad venenum expellendum, sive recens, sive inveteratum sit :

R. Ex Tou-foulin, *Taelos ij;*

Ex Tang-kouei, *Mas j. & fen v;*

Ex Pe-Tchi, *Mas IB;*

Ex Tfoa-kio-Tchin sive Tfoa-kio-Tse, nam utrumque nomen idem sonat;

Mas IB.

Ex Y-mi-gin, *Mas j. fen v;*

Ex Mou-koua, *Mas j;*

FORMULA IV.

Decoctum alterum, quod creditur facere contra venenum, sive recens, sive inveteratum;

R. Radicis Chinæ *3i. 5ii;*

Radicis Plantæ cujusdam umbelliferæ;

Radicis Imperatoriæ majoris;

Ligni Sassafras, *vel* Ligni cujusdam Laurini;

Seminis desquamati Lachrymæ

Jobi, Ana $3 \text{ l. gr. XXV. } \frac{2}{5}$.

Mali Cotonei;

Caveto opus est ne cultro, vel
instrumento quovis ferreo species
illa attingatur.

Ex Pe - sien-pi, Radicis Fraxi-
- Mas j; nellæ;

Ex Mou-Tong, Radicis plantæ
- Mas j; quæ videtur ex
aquaticarum familiâ;

Ex Kin-yn-hoa, Summitatum
- Mas j; Caprifolii Ger-
manici, Ana gr. LXLV. $\frac{1}{5}$.

Ex Kan - Tſao, Radicis Glycyrr-
- ſen v; hisæ gr. xxxij.
 $\frac{1}{5}$

Coque in aquæ
communis lib. ij.
ad quartam par-
tem, idest, ad
libram dimi-
diam, quæ æ-
groto quotidie,
manè jejuno
ventriculo exhi-
benda est, dies
continuos unde-
cim vel duodecim,

Coque in aquæ
communis lib. ij.
ꝓ IV. ad quar-
tam partem, hoc
est ad ꝓ IX. quæ
ægro manè jeju-
no ventriculo
quotidie exhi-
beantur per dies
continuos III.
vel 12.

FORMULA V.

Emplastrum
quod valet ad-
versus ulcera
venerea dysepu-
lota, ex albo ru-
bentia, sive me-
dicina quædam
alia, ut par est, priùs intus adhibi-
ta fuerit, sive non.

℞. Ex Jou-hiang,

Mas j;

Exprimatur o-
leum ex Thure
calesfacto, & in-
ter chartas duas

crassiores fortiter compresso.

Ex Mei-yo,

Mas j;

Ex Ziong-

hoang, *Mas j*;

Ex Zuce-kic,

Mas j;

FORMULA V.

Emplastrum
Mercuriale
quod valet ad-
versus ulcera
venerea dysepu-
lota.

℞. Thuris, ex
quo Oleum ex-
pressum fuerit;

Myrrhæ;

Auripigmenti;

Sanguinis Dra-
conis, Ana gr.
LXIV. $\frac{4}{5}$.

Camphoræ gr.
XIX. $\frac{11}{16}$.

Aouft, 1740. 1439

Ex Ping - pien,
fen iij ; Mercurii dulcis
3 III. gr. XLIII.
 $\frac{1}{5}$. vel 3 IVB.

Ex Kin - fen,
Mas iv ; Adipis suillæ
3 III. gr. XLIII.
 $\frac{1}{5}$. vel 3 IVB.

Conterantur omnia seorsum in
pulverem subtilissimum. Adde

Ex Pe - la, *Mas iij* ;

Ex Adipe Suillâ, *Mas iv. vel v* ;

Liquatis simul
ceræ & adipi
cæteras species
adde, & una
misce, subigen-
do in Empla-
strum satis fir-
mum, quod su-
pra cartham
crassiolem ex-
tenditur, vel
supra lintheum &
ulcerosæ parti
admoventur.

Liquatis simul
ceræ & adipi cæ-
teras species
commisce om-
nia accuratè per-
misce & subige
in emplastrum
satis firmum ;
quod supra car-
tham crassio-
rem, vel lin-
theum, vel alu-
tam extenditur,
& ulcerosæ par-
ti admoventur ;

On a vû que , si on en croit le Medecin Chinois , il n'est qu'une seule famille dans toute la Chine qui sçache l'art de préparer le mercure : on croit , ajoute le Medecin, que cette préparation se fait de la manière suivante.

Mettez telle quantité de mercure qu'il vous plaira dans un vase que vous couvrirez avec un couvercle bien ajusté , ayant soin d'ailleurs de luter exactement les jointures , de sorte que rien n'en puisse échapper , & que tout accès soit fermé à l'air extérieur. Mettez ce vase ainsi préparé sur le feu , & vous verrez que le mercure qui s'élevera en vapeur par la force de la chaleur , s'attachera au couvercle en forme de neige ; & c'est-la la matiere qu'on appelle , *Kin-fen*. Voici cependant trois autres procedez extraits du fameux Ouvrage Chinois dont nous avons parlé.

PROCESSUS I.

P R O C E S S U S I.

Rx. Mercurii crudi ʒ I.
 Aluminis ʒ II.
 Salis Marini ʒ I.

Conterantur hæc in pulverem, donec nullæ micæ splendeant, & contrita indantur in vas ferreum, cui superimponatur vas alterum ferreum, quod cum priore conveniat. Obductis commissuris luto ex cineribus & sale communi; ignis supponatur per tres horas. in nitâ operatione, reperietur in part. superiore vasis, *Kin fen* seu mercurius sublimatus dulcis, candidissimus.

P R O C E S S U S II.

Rx. Mercurii crudi, ʒ I.
 Virrioli viridis ʒ VII.
 Salis Marini, ʒ V.

Contere, & deinde tegere, ut supra.

PROCESSUS III.

Vel ℞. Vitrioli viridis ꝓ IV,
Salis Marini ꝓ I.
Nitri purificati, ꝓ V.

Quæ contrita in pulverem, & una commixta exponantur igni, donec materies flavescat.

Ex hâc effinge pilulas, sive globos, & deindè :

℞. Mercurii crudi ꝓ I.
Globulorum de quibus modò ꝓ II,
Aluminis ꝓ I,

Contere, misce & te gere ut suprâ.

Preparation du Mercure pour les Fumigations, extraite du même Ouvrage.

℞. Mercurii ꝓ IV.
Plumbi & Stanni Ana gr. L.

Zoangtan, quod lithargirii genus est.

Augst, 1740.

1443

Cinnabaris Anagr. XXIV.

Singula in pulverem contrita
misceantur & dividantur in par-
tes æquales duodecim, ex parte
qualibet in tubi speciem confor-
mata fiant, velut ellychnia, quæ
oleo immersa accedantur: æger si
fumum quem exhalant, in loco
clauso exhauriat, convalescet pro-
vocatâ salivatione.



EXAMEN DU LIVRE
intitulé: Réflexions Politiques sur
les Finances & le Commerce.
A la Haye , chez les freres Vail-
lant , & Nicolas Prévôt , 1740.
in-12. 2. volumes. Tom. I. pag.
404. sans la Table. Tom. II. pag.
462.

NOUS avons rendu compte de l'*Essai Politique sur le Commerce* dans le Journal du mois d'Août 1736. & des *Réflexions Politiques sur les Finances & le Commerce* dans le Journal du mois d'Août 1738 ; le Livre dont nous allons donner l'Extrait , a rapport à ces deux Ouvrages , & principalement au dernier. L'Auteur paroît persuadé que le sien rendra plus circonspects les Ecrivains dont la plume attaque la conduite & tend à flétrir la réputation des Ministres, & de ceux qui ont participé au maniement des affaires. Il développe, en effet, les plus grandes opérations de finances depuis l'année

Aoust, 1740.

1445

1709. jusqu'en 1726. & les motifs qui les ont déterminées : motifs puisez dans la nécessité des conjonctures, & appuyez de raisonnemens solides & de monumens authentiques: ainsi l'Ouvrage peut beaucoup servir à la postérité, ne fut-ce que par la certitude des faits Historiques qu'il expose; & il ne sera pas moins utile à nos contemporains, en ce qu'il porte un grand jour sur des matières dont on est d'autant plus avide, qu'on les ignore davantage.

Ce Livre roule sur plusieurs point importans, que nous indiquerons tous, en donnant seulement un peu plus d'étendue à ceux que nous croirons les plus intéressans.

Sur la maxime qu'il ne faut point toucher aux Monnoyes. Feu M. Melon avoit avancé que le prix des Monnoyes étoit indifférent, & que souvent il étoit avantageux de l'augmenter. Le but de M. Melon en posant ce principe

1446 *Journal des Sçavans* ;
étoit de justifier le systême de
M. Law , qui avoit eu pour base
l'augmentation des Monnoyes & pour
tout soutien , leur variation continuel-
le.

L'Auteur des Réflexions Politi-
ques , quoiqu'Apologiste de ce
Systême , avoit combattu le senti-
ment de M. Melon sur les Mon-
noyes , & soutenu que la saine po-
litique ne permet pas que l'on tou-
che à leur valeur numéraire , une
fois bien établie. Dans l'*Examen*
des Réflexions Politiques , on ad-
met cette dernière proposition, dans
toute la force que lui donne la ma-
nière dont elle est conçüe. Mais on
soutient que l'Auteur ne devoit
pas en faire une maxime générale
qui domine dans tout son Li-
vre , ni la pousser jusqu'à proscrire
toute mutation de Monnoye. On
prétend qu'il a lui-même senti que
ce principe étoit insoutenable dans
un sens absolu qui n'admet aucune
exception , qu'il a été obligé d'y
mettre quelques restrictions , & de

Aouſt, 1740.

1447

déclarer même que le moyen de
procurer au Roi du secours par les
mutations d'Espèces, ne doit jamais
être tenté, qu'après avoir épuisé
tous les autres. » Il est donc justi-
» fié, (telle est la conclusion de
» l'Examen) par ces divers passa-
» ges de l'Auteur, qu'après avoir
» posé pour maxime qu'il ne faut
» jamais toucher aux Monnoyes,
» il adoucit sa proposition généra-
» le, & la réduit à un sens plus limi-
» té, qui est de ne jamais y toucher
» sans un besoin si pressant, qu'il
» n'y ait point d'autre expédient
» praticable pour sauver le Royau-
» me en péril. C'est pourquoi il ne
» s'agit plus que d'examiner s'il é-
» toit possible de trouver d'autres
» ressources, lorsque l'on a eu re-
» cours aux mutations de Mon-
» noye qu'il condamne avec tant
» de force ; car s'il n'y avoit pas
» d'autre moyen pour soutenir les
» dépenses qui sont de toute néces-
» sité pour la conservation de l'E-
» tat, il s'ensuit que ces opérations

» forcées par la fatalité des con-
» jonctures , doivent être plaintes
» comme des malheurs attachez au
» tems , & qu'il seroit injuste d'en
» faire un reproche aux Ministres
» qui les ont ordonnées. » C'est la
règle dont l'Auteur de l'Examen
se sert pour en juger.

Il établit cette maxime constan-
te , que le droit de battre mon-
noye & d'en fixer le prix , est infé-
parable de la Couronne ; il prouve
que tous nos Rois en ont joui de-
puis l'Origine de la Monarchie , &
qu'ils y ont trouvé plus ou moins
de secours , suivant les occasions ,
que l'on payoit tous les trois ans
une Taille aux premiers Rois de la
de la troisième Race , afin qu'ils
ne changeassent ni n'affoiblissent les
Monnoyes ; que par un droit si
bien établi , ils engageoient sou-
vent les Etats du Royaume à leur
accorder des subsides , à condition
que les Monnoyes seroient rédui-
tes ; & que faute de continuation
de subsides, les Rois se réservoient le

Aoust , 1740. 1449

droit de mettre aux Espèces tel prix
qu'ils jugeroient à propos. Il cite
ceux qui se sont trouvez le plus
souvent dans la nécessité de chan-
ger les Monnoyes.» Tous ces Prin-
ces (continuë-t-il) étoient bien
persuadez que c'étoit un mal que
de toucher aux Monnoyes, mais
ils sçavoient aussi que c'en eût été
un plus grand encore de laisser pé-
rir le Royaume. Et une preuve de
la violence qu'ils se faisoient à
eux-mêmes dans les augmenta-
tions & altérations d'Espèces,
c'est qu'ils revenoient à la mon-
noye forte, dès que la tranquil-
lité de l'Etat le leur permettoit.

Il ajouté un peu plus bas,
que si l'on examine avec des
dispositions judicieuses, la con-
duite des Ministres de la Finance
depuis 1709. jusqu'en 1726. on
trouvera qu'excepté M. Law, dont
il ne parle point encore, ils ont
tous été dans une conjoncture si
fâcheuse, que tout autre expédient
étant épuisé, il ne leur restoit

1450 *Journal des Sçavans* ;
» que celui du bénéfice des Mon-
» noyes.

Il est surpris que l'Auteur des Réflexions ait entrepris à la fois de justifier le Systême de M. Law , & de condamner sévèrement les augmentations de Monnoyes. Il montre que ces deux idées sont contradictoires , que M. Melon en avoit usé avec plus de franchise , qu'ayant fait son Essai politique sur le commerce pour défendre le Systême , il n'en avoit pas déguisé le principe fondamental , qui étoit l'indifférence du prix des Monnoies , qu'il avoit seulement fait tous ses efforts pour établir ce principe , & que s'il y avoit réussi ; la plupart des opérations du Systême , qui en découlent naturellement , étoient justifiées. Passons à une autre matière.

Sur la Censure de la Maxime établie par M. Melon : QUE TOUT LE RESTE ÉGAL EN MATIÈRE D'ÉTAT , C'EST LE DÉBITEUR QUI DOIT ÊTRE FAVORISÉ. L'Auteur des Réflexions Politiques avoit :

Aouſt , 1740.

1458

condamné vivement cette maxime, & il avoit fait tous ſes efforts pour en établir une contraire, qu'il n'y a pas plus de raiſon à favoriſer le Débiteur que le Créancier. On lui obſerve qu'en combattant la maxime de M. Melon, qui fut un des moyens les plus ſéduiſans pour autorifer le Syſtème & lui donner du relief, il ſemble qu'il prenne à tâche de détruire tout ce qui fait pour la cauſe. Après cela, on compare les égards que mérite le Débiteur avec les droits du Créancier, & on conclut ainſi. » Cette maxime de favoriſer le débiteur eſt » donc également conforme à la » politique & à l'humanité ; elle » eſt uſitée parmi nous de tems immémorial, & M. Melon a eu » droit de l'admettre ; mais il n'a » voit pas celui de l'étendre au delà de ſes juſtes bornes. Autant elle » eſt excellente quand elle eſt modifiée, autant elle eſt pernicieuſe » quand elle eſt pouſſée trop loin. » Le Syſtème nous a montré l'a-

1452 *Journal des Sçavans,*
» bus que l'on en peut faire, &c.
Sur l'augmentation & la refonte
des Monnoyes en 1709. On re-
proche d'abord à l'Auteur des
Réflexions son inattention à décou-
vrir la suite, la liaison & le véri-
table sens du Mémoire Apologéti-
que de M. Desmaretz, & son er-
reur dans le calcul qu'il fait du pro-
duit des revenus du feu Roi en
1709. ensuite on expose la triste si-
tuation, où la continuation d'u-
ne guerre malheureuse avoit mis
les Finances, & combien la con-
joncture devint encore plus difficile
par l'extrême calamité où l'hiver
de 1709. plongea le Royaume. Ce
tableau est conduit jusqu'en 1721.
& l'Auteur en conclut que la con-
duite de M. Desmaretz est pleine-
ment justifiée.

L'article qui suit regarde *les Di-*
minutions de Monnoyes, qui furent
faites en exécution de l'Arrêt du Con-
seil du 30. Septembre 1713: & de
quelques autres Arrêts postérieurs. On
oppose à la Censure que l'Auteur

Aoust, 1740. 1453

fait de ces diminutions, les vûes que M. Desmaretz eut pour les ordonner, & on laisse au public à juger la question. On trouve ici la solution d'un problème de Finance sur les diminutions d'Espèces, & plusieurs particularités sur le change, sur le commerce & sur la conduite des Finances.

Un autre article digne d'attention, est celui qui a pour titre ces mots : *sur le fiel de l'Auteur* (des Réflexions Politiques) *contre ce qu'il appelle l'ancienne Finance, & sur les efforts qu'il fait pour la dégrader.* Cet Auteur avoit absolument condamné la manière dont les Finances avoient été administrées depuis la guerre de 1688 jusqu'au tems du Systême de M. Law ; il avoit proscrit toutes les ressourcés ordinaires dont les Ministres avoient usé dans la nécessité de l'Etat, & il avoit indiqué pour expédient capable de fournir à tous les besoins, un établissement de crédit tel que celui des billets de Banque. On pro-

1454 *Journal des Sçavans*,
ve dans cet article , que son opi-
nion est illusoire , & que sa Criti-
que du Gouvernement de Louis
XIV. tomberoit également sur le
Gouvernement de Louis XV. dont
les Finances sont conduites par les
mêmes principes.

Sur le Visa de 1715. On soutient
contre le sentiment de l'Auteur
des Réflexions , que cette opéra-
tion n'avoit point été fautive ni mal-
faisante , comme il l'a prétendu , &
qu'au contraire , elle a rempli tout
son objet ; l'on rapporte à ce sujet
des calculs tout opposez à ceux de
l'Auteur.

Sur la Chambre de Justice de 1716.
On distingue dans cette opération
la forme & le fond : On convient
que la forme fut trop rigoureuse ,
mais on observe que le motif en
étoit juste , puisqu'il s'agissoit de
libérer l'Etat par le secours de ceux
que l'Etat avoit enrichis. L'Auteur
de l'Examen ajoute , qu'il est possi-
ble d'employer des voyes plus dou-
ces pour recouvrer dans les grands

Aoust, 1740. 1455.

besoins, une partie de ce que les gens d'affaires auront pû gagner dans des conjonctures trop favorables pour eux : mais qu'il y faut apporter des tempéramens si mesurez que leur honneur n'y soit pas compromis, que la vexation ne s'y fasse pas seulement soupçonner, que le commerce & la circulation n'en soient pas troublez, qu'au lieu de causer leur ruine, on leur laisse pour prix de leurs travaux, une fortune qui y soit proportionnée, & qu'enfin le recouvrement paroisse venir plutôt d'une contribution volontaire que d'une restitution forcée.

Sur l'augmentation & la remarque des Monnoyes, ordonnées par Edit du mois de Décembre 1715. L'Auteur de l'examen n'approuve pas les augmentations de Monnoyes; il croit seulement que l'on peut les admettre pour sauver l'Etat, lorsqu'il n'y a pas d'autre ressource dans les grands besoins. Il expose ceux de l'année 1716. & il en conclut qu'il ne restoit point d'au-

1456 *Journal des Sçavans*,
tre expédient que la mutation de
Monnoyes avec bénéfice pour S.
M. il répond ensuite à toutes les
objections de l'Auteur des Réfle-
xions, & il trouve plusieurs con-
tradictions dans ses principes com-
me dans ses raisonnemens, & des
erreurs considérables dans les cal-
culs sur lesquels sa Critique étoit
fondée.

Sur le Systême de M. Law. L'é-
xamen de cette opération célèbre,
occupe près de la moitié du Livre
dont nous rendons compte. On
observe que le Systême est le véri-
table but des Réflexions Politiques,
& que tous les efforts de l'Auteur
de ces Réflexions, toutes les Cri-
tiques qu'il fait pour dégrader les
opérations de Finance qui ont pré-
cédé & suivi celles de M. Law,
ne tendent qu'à justifier le fameux
Systême. On attribue à l'Apologif-
te d'en avoir coupé la narration,
& d'avoir changé l'ordre des faits,
pour ne pas donner à connoître
que la chute du Systême émanoit

Juillet , 1740. 1457

de la foiblesse de ses fondemens ;
& l'on promet non-seulement de
rétablir l'ordre qu'il a renversé ,
mais encore de suppléer les faits
qu'il a passez sous silence , & de
réformer ceux qu'il a changez.

L'Auteur de l'examen relève d'a-
bord les erreurs qu'il y a, selon lui,
dans les principes généraux du
crédit public , établis par l'Apolo-
giste ; il fait sentir , par exemple ,
qu'un crédit fixé au montant des
des Espèces du Royaume, seroit un
crédit exorbitant , outré , chimé-
rique & insoutenable , & il mon-
tre les inconvéniens d'un pareil
crédit.

Ensuite , il développe toutes les
opérations du Systême depuis son
origine jusqu'à sa chute entière , &
il les divise en trois parties suivant
l'ordre des tems. Il analyse tout ,
il découvre la cause & le but ,
Pharmonic ou la dissonance , enfin
l'avantage ou l'inconvénient de
chaque opération particulière ; il
en tire des conséquences naturel-

1458 *Journal des Sçavans*,
les, & par-là, il prétend porter
jusqu'à l'évidence le vice radical du
Système. Il combat les raisons de
l'Apologiste, il distingue le vrai de
ce qui n'est, selon lui, que spé-
cieux; il trouve de l'illusion dans
les calculs rapportez en preuve
par son adversaire, & il en établit
de contraires sur des titres plus cer-
tains. On ne s'attend par qu'astreints
à des bornes étroites, nous puis-
sions suivre l'Auteur de l'examen
dans un si grand détail. Nous nous
contenterons d'observer que l'on
ne sçauroit bien connoître le sys-
tème, cette matière qui est encore
si intéressante, que l'on n'ait pris
la peine de lire l'Ouvrage dont
nous parlons; & pour donner seu-
lement une idée de la manière dont
elle y est traitée, nous en rappor-
terons un fragment.

L'Auteur de l'examen, après a-
voir conclu des faits qu'il a déve-
loppé, que le Système avoit pré-
paré la ruine des anciens créanciers
de l'Etat, & qu'il n'est pas éton-

Aouft , 1740. 1459

nant qu'une opération aussi injufte
ait trouvé des adverfaires , pouffe
beaucoup plus loin fon argument.
» La force du raifonnement , *dit-il* ,
» nous entraîne à des conféquences
» encore plus profondes , & nous
» met en état de montrer que les
» parties du Syftême étoient mal
» assorties , & que l'édifice entier de-
» voit s'écrouler de lui-même. N'est-
» il pas vrai (poursuit l'Auteur) que
» M. Lavv ne pouvoit donner de
» la confiance aux Actions qu'en
» les faisant monter ? N'est-il pas vrai
» que plus les Actions acquéroient
» de valeur , & plus il fe trouvoit
» de dettes de l'Etat abforbées dans
» une Action ? Donc , le prix exces-
» sif où les actions furent portées ,
» étoit dans le plan de M. Lavv.
» Toute fa conduite en fournit une
» preuve fans réplique. Après cela ,
» comparons avec le montant des
» dettes de l'Etat le prix de 624
» mille Actions porté à 10 mille
» livres , il en réfulte que pour con-
» sommer 1500 millions d'ancien-

1460 *Journal des Sçavans ;*

» nes dettes , il a donné cours à 6
» milliards , 240 millions de va-
» leurs fictives de la Compagnie
» des Indes , sans compter celles
» de la Banque. Donc, il n'y avoit
» pas de mesure entre ces deux
» objets ; donc, le plan de M. Lavo
» étoit outré.

» De la haute élévation du prix
» des Actions , naissoit encore un
» inconvénient qui seul devoit en-
» traîner la chute du Système : C'est
» le gain prodigieux des premiers
» Actionnaires. Il étoit naturel
» qu'ils songeassent à réaliser les
» présens de la fortune , & c'est ce
» qui est arrivé. Rien de plus facile
» à prévoir , & M. Lavo ne l'a pas
» prévu. En voici toute la gradá-
» tion.

» Du desir de réaliser est venuë
» la vente des Actions. De la vente
» des Actions , la diminution de
» leur prix, & la traite de l'or & de
» l'argent des Caisses de la Banque.
» De la diminution du prix des
» Actions , la multiplication infi-

Aoust, 1740. 1461

» nie des Billets de Banque pour
» soutenir l'Action. Du vuide de la
» Banque ; les Opérations forcées
» que fit M. Lavy pour le réparer
» & pour faire circuler sa Monnoye
» de papier.

» Et de ces opérations forcées ;
» aussi-bien que de la multiplicité
» des Actions & des Billets de Ban-
» que , le discrédit général des uns
» & des autres.

» Donc, il suit que le Systême é-
» toit vicieux dans ses fondemens,
» dans son application , dans son
» but & dans ses effets. Donc , il
» portoit en lui-même les princi-
» pes de sa destruction.

Après que l'Auteur de l'examen
a exposé tout le Systême , & qu'il
en a discuté & éclairci tous les
points , il rapproche les principaux
objets par une courte récapitula-
tion qu'il faut lire dans le Livre
même , aussi bien que le tableau
de la situation du Royaume au pre-
mier Janvier 1721.

Il montre enfin par des calculs

1462 *Journal des Sçavans* ;
positifs , que les dettes publiques ,
qui pouvoient être remboursées a-
vec 1500 millions au commence-
ment du Systême , & qui avoient
été portées à plus de six milliards
pendant le cours de cette opéra-
tion , montoient encore, en y com-
prenant le prix de 125 mille , 24
Actions , à 3 milliards , 189 mil-
lions , 401 mille , 704 livres , lors-
que M. Lavo quitta le Royaume :
d'où il suit qu'elles avoient été plus
que doublées par ses opérations.
Dans la supputation des arrérages
qu'il fait ensuite , on trouve pareil-
lement que les arrérages des det-
tes publiques après le Systême ,
en y employant le Dividende fixé
pour les Actions , montoient à 99
millions , 588 mille , 375 livres ,
au lieu qu'auparavant il n'y en a-
voit que pour 60 millions , qu'il
étoit même facile de réduire à 37
millions , 500 mille livres par la
diminution du denier d'intérêt à
2 & demi pour cent. » Donc ,
» (telle est sa conclusion) le Systême

» en doublant d'un côté les capi-
 » taux , a de l'autre, augmenté des
 » deux tiers en sus , les arrérages,
 » nonobstant la réduction du denier
 » d'intérêt ; donc , il est démontré
 » que cette opération n'a pas été
 » moins ruineuse dans ses effets, que
 » fautive dans ses principes. Achéons
 d'indiquer les autres matières qui
 font l'objet de l'examen des Réfle-
 xions Politiques.

*Des suites du Système , qui com-
 prennent le Visa de 1721 , avec la dé-
 charge , libération , & seconde fon-
 dation de la Compagnie des Indes. Le
 but de l'opération de ce Visa fut
 de réduire les dettes publiques pro-
 portionnellement aux forces du
 Royaume & aux règles de la Jus-
 tice , en conservant les privilèges
 des créanciers légitimes , & en
 faisant tomber la réduction plus ou
 moins forte sur les autres, suivant les
 circonstances plus ou moins favo-
 rables dont il seroit justifié. L'Au-
 teur , en développant la manière
 dont le Visa fut exécuté , indique*

l'accomplissement de ce projet , tant à l'égard des particuliers , que de la masse entière des effets publics , dont il ne resta ensuite , conformément à ce qui avoit été réglé auparavant par le Conseil de Régence , que 55316 Actions , & que 1613 millions , 911 mille , 681 livres de dettes reconnues par S. M. Sur quoi il observe, que dans la vûe de les diminuer encore , pour alléger un jour le poids des impositions , il en fut admis 400 millions en rentes viagères , dont l'extinction doit être bien avancée.

Il s'ensuit encore selon lui , que la Compagnie des Indes doit au Vif l'appurement de toutes ses dettes , & la solidité de l'état heureux dont elle jouit , & que cette opération lui a procuré les moyens de retirer la grande quantité de ses effets & des billets de Banque qui étoient encore dans le public , & de faire rendre le compte de la Banque , faute de quoi cette Compagnie auroit succombé à la demande

de

de qui , tôt ou tard , lui en auroit été faite.

Réponse à la Critique amère que l'Auteur (des Réflexions Politiques) fait du visa de 1721. La Censure du visa est suivie & discutée sur chaque point , les reproches personnels aux Auteurs de cette opération y sont réfutez ; on y expose les avantages qu'elle a procurez à l'Etat & aux particuliers, & cela par des calculs qui rectifient ceux que l'Apologiste du Systême avoit ajustez à la manière , pour dégrader le visa. On combat le sentiment de l'Apologiste qui préfère hautement au visa la réduction de la valeur des billets de Banque à la moitié , telle que l'Arrêt du 21 Mai 1720. l'avoit ordonnée ; & l'on remarque à ce sujet. 1°. Que si cette réduction avoit eu lieu , les effets publics n'en au oient pas été moins décréditez. 2°. Que les anciens créanciers , tant de l'Etat que des particuliers , auroient été les principales victimes de cette rédu-

tion qui leur eut enlevé d'abord la moitié de leurs capitaux , & ne leur eut pas assuré la jouissance de l'autre moitié , qui n'en auroit pas acquis plus de solidité ; au lieu que le visa en distinguant les possesseurs légitimes , a donné la préférence aux anciens créanciers dans la répartition des effets conservez , & en a constaté la valeur. On rapporte sur cela deux exemples dignes d'attention. » L'ancien créancier (c'est le premier exemple) » qui a » conservé par le visa mille livres » de rente sur la ville , n'en auroit » eu que 500 livres , si la réduction du 21 Mai avoit subsisté ; » & sa perte de 500 livres de rente , » aussi bien que de la moitié du » capital , auroit été la proie de » celui à qui l'Etat ne devoit rien » & que le Système avoit enrichi. Le second exemple est tel : » L'ancien créancier qui a rapporté dix » Actions au Visa , & qui en a retiré sept , n'auroit eu que 450 » livres de dividende pour ses dix

Aouſt, 1740. 1467

» Actions, & il reçoit actuellement
» 1050 liv. pour celui des 7 Ac-
» tions qui lui ont été conſervées ;
» parce que les Actions conſervées
» ont profité du dividende de celles
» qui ont été retranchées, ce qui ne
» ſeroit pas arrivé ſans les réductions
» faites au viſa dans le nombre des
» Actions. On obſerve que dans les
» classes au deſſous de 5 Actions, le
» traitement fut encore plus avanta-
» geux pour les anciens créanciers ;
» que celui qu'on vient de citer.

Enfin, la conclusion de l'*Examen*
est que le viſa a remédié autant que
les conjonctures pouvoient le per-
mettre, aux maux de l'Etat que le
Système ſeul avoit cauſez. Nous ne
nous étendrons pas davantage ſur
cette matière : il eſt impoſſible de
l'approfondir dans un Extrait.

*Sur les diminutions d'Espèces de
l'année 1724.* On reproche au dé-
fenſeur du Système, non ſeulement
d'avoir gliffé ſur les grandes & con-
tinuelles mutations de Monnoyes,
qui furent les principaux reſſorts

1468 *Journal des Sçavans* ;
de M. Lavv , mais encore d'avoir
censuré vivement les diminutions
que l'on fit pour remettre nos Es-
pèces au prix qu'elles avoient avant
que M. Lavv en porta si haut la va-
leur , & d'avoir supprimé les motifs
de ces diminutions. On y supplée,
pour mettre les gens éclairés en
état de juger , s'il convenoit ou
non , de les faire. On observe que
l'on a suivi dans cette conduite, la
maxime pratiquée dans tous les
tems de la Monarchie , qu'il n'y a-
voit pas d'autre moyen de faire
baisser le prix exorbitant des den-
rées , des Marchandises & de la
main d'œuvre , & que si le marc
d'argent , qui est depuis l'année
1724 , à 49 liv. 16 s. étoit demeu-
ré à 75 liv. on payeroit 3 liv 15 s.
ce que l'on a pour 50 sols. Il faut
voir dans le livre même l'exposi-
tion de tous ces motifs , & la ma-
nière dont on attaque l'argument le
plus spécieux de l'Auteur des Ré-
flexions sur la perte de 34 millions
& 28 mille 81 liv. que ces diminu-

trions causerent au Roi.

Le dernier article est, *sur la refonte générale des Monnoyes, ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726, qui fut précédée de deux diminutions, accompagnée & suivie d'augmentations d'Espèces.*

Les premiers mois de l'année 1725, faisoient espérer que le Royaume jouïroit d'un état florissant. Le Tableau que l'on en donne fait voir que les affaires commençoient en effet à se rétablir. L'Auteur ajoute qu'il existoit néanmoins deux maux intérieurs ; 1°. La perte entière de la confiance depuis l'époque des remboursemens forcez en billets de Banque ; mais la régularité du paiement des dettes publiques & le rétablissement de la liberté des Constitutions au denier 20 devoient y remédier selon lui. 2°. La masse des dettes du Roi, dont les arrérages consommoient de grands fonds chaque année : ce qui obligeroit de lever sans cesse de fortes impositions sur les sujets, qui par

conséquent se trouveroient épuisez avec le tems, sans que les dettes fussent diminuées, (c'est encore une observation de l'Auteur.) Le Ministère crut qu'il devoit travailler efficacement à l'extinction des capitaux pendant un certain nombre d'années, afin que dans la suite les revenus de l'Etat se trouvant libres, il fût possible de soulager les peuples, & que le Royaume pût se soutenir & se défendre même s'il étoit attaqué, sans le secours toujours onéreux des ressources extraordinaires.

L'intempérie des saisons déconcerta les projets du Gouvernement. La famine, ce fléau du Ciel, déranger toutes ces dispositions, & replongea le Royaume dans la calamité. L'Auteur peint la disette de l'année 1725, causée par les pluies qui durèrent sans interruption depuis le premier Avril jusqu'au 5. Septembre, & qui firent périr la récolte toute entière, sans qu'il fût au pouvoir des hommes de la

Aoust, 1740. 147

fauver. Il retrace la misère publique, les efforts extraordinaires que fit le Gouvernement pour la soulager, les soins qu'il eut de pourvoir à la subsistance de Paris & des Provinces, par des bleds tirez de tous les pays de l'Europe, & distribuez dans les marchez par ordre des Magistrats. » Malgré
» tant de précautions (c'est l'Au-
» teur qui parle) que jamais on
» n'avoit prises dans aucun tems de
» disette, combien de bruits inju-
» rieux au Ministère & à ceux qui
» n'étoient occupez que du soin de
» secourir le Royaume ! Combien
» d'accusations odieuses dont les
» Magistrats connoissoient toute
» l'injustice, &c. Dans une aussi
» funeste conjoncture, on n'avoit
» pas épargné M. Desmaretz ni
» Louis XIV même: il y auroit eu
» du prodige si le Ministère de
» 1725, avoit été ménagé.

Les malheurs de 1725, & 1726.
font connoître le besoin que l'on
avoit d'une ressource extraordinai-

1472 *Journal des Sçavans*,
re; c'est pourquoi le Gouvernement,
nonobstant la résolution qu'il avoit
prise de ne point toucher aux Mon-
noyes, & la Déclaration portée
par l'Arrêt du 22. Septembre 1724.
que le prix en seroit invariable,
se trouva forcé de mettre en œu-
vre l'expédient d'une refonte &
d'une mutation d'Espèces. Ensuite,
l'Auteur fait voir qu'il n'y avoit
pas d'autre ressource. Il répond a-
près cela aux objections que le Cen-
seur fait contre la refonte; il mon-
tre que la différence du prix des
anciennes & des nouvelles Espèces
n'a pas, à beaucoup près, causé tant
de pertes à l'Etat qu'il le prétend;
il conclut enfin que l'opération du
Chevalier Bernard, chargé de re-
monter & de soutenir les Changes, à
remédié efficacement au passage de
l'argent du Royaume chez l'étran-
ger, & sa conclusion est tirée des
principes & des raisonnemens mê-
mes du Censeur.

Par l'Arrêt du 26. Mai 1726. les
Monnoyes furent remontées d'un

Aoust, 1740. 147³

fixiême & fixées au prix actuel de
49 liv. 16 s. le marc d'argent.
L'Auteur de l'examen expose,
pour justifier cette opération, la
nécessité qu'il y avoit de remettre
dans la circulation un plus grand
nombre de valeurs numéraires,
d'autant plus que la langueur du
Commerce causée par la disette &
la cherté des grains, fit sentir que
le Royaume étoit encore privé de
la plus grande partie des matières
d'Or & d'Argent que le Systême lui
avoit enlevées. » Le surhaussement
» & la fixation de notre argent à 49
» liv. 16 s. le marc (ajoute-t-il) é-
» toient si nécessaires & si bien me-
» surés que le Gouvernement actuel
» à qui l'Auteur des Réflexions
» donne de si justes loüanges pour
» avoir laissé la valeur de nos mon-
» noyes invariable, n'y a rien chan-
» gé. On trouve à la suite de l'Ou-
vrage un Appendice où l'on relève
l'Auteur des Réflexions Politiques
sur quatre propositions.

1^o. Sur l'augmentation du prix des

1474 *Journal des Sçavans ;*
Fermes des terres , & des denrées.
On établit contre son sentiment ,
en détachant des Fermes des Terres
les redevances en argent qui ne font
plus un objet dans le revenu , que
le progrès ou augmentation des
valeurs numéraires & l'abondance
ou multiplication des matières d'Or
& d'Argent , ont produit le même
progrès & la même augmentation
dans les Fermes des Terres & dans
toutes sortes de marchandises ; qu'il
y a entre ces valeurs un rapport si
essentiel qu'elles ne peuvent jamais
s'écarter l'une de l'autre pour long-
tems ; & qu'après quelques petits
mouvemens irréguliers , il faut tou-
jours qu'elles se remettent d'elles-
même en équilibre.

2^o. *Sur la comparaison des revenus*
de Louis XII avec ceux de Louis
XV. L'Auteur des *Réflexions* avoit
posé différens principes & employé
divers calculs , pour conclure que
Louis XV, est moins riche que ne
l'étoit Louis XII. On discute les
preuves de cet Auteur , on les

Aoust, 1740. 1475

trouve presque toutes insuffisantes & peu solides, & l'on prétend élever sur les ruines de son Paradoxe, une proposition toute contraire à la sienne, & conforme à l'opinion commune.

3°. *Sur le Commerce.* On dispute à l'Auteur des Réflexions la vérité de ces deux maximes, qu'il faudroit donner au Commerce du Royaume toute protection & aide par préférence à la Finance, & même à son préjudice; & que l'on devroit aussi égaler par des prérogatives & des distinctions pareilles, le Corps des Négotians au Corps de la Noblesse. Sur la première maxime, on répond que le Commerce & la Finance doivent être si bien dirigés qu'ils puissent se prêter un secours mutuel; & que l'objet d'un gouvernement éclairé, est de maintenir l'équilibre & l'harmonie dans toutes les parties de l'État, sans sacrifier l'une à l'autre. Sur la seconde maxime, on remarque que les Armes & le Commerce sont l'un

1476 *Journal des Sçavans*,
telle occupation de deux Ordres
qu'il faut bien se garder de con-
fondre, si l'on veut en tirer le mê-
me concours de services qui ren-
dent la Nation guerrière & opulente
; qu'il est important de les laisser
jouir l'un & l'autre de leurs privi-
lèges, & que ce seroit rompre
l'harmonie de l'Etat que de leur ac-
corder les mêmes honneurs & im-
munités.

4°. *Sur le Change étranger.* On
fait connoître ici qu'il ne faut pas
s'en tenir au témoignage seul du
change, comme le prétend l'Au-
teur des *Réflexions Politiques*,
pour conduire le Commerce à l'a-
vantage de la Nation, & qu'il y
faut joindre l'examen de la balance
des quantités & des prix des mar-
chandises & denrées qui entrent
dans le Royaume & qui en sortent.
La discussion de cet article est fort
importante pour le Commerce, &
elle mérite d'être lûe dans l'Ouvra-
ge même.



Aouſt , 1740.

1477

HISTOIRE DE L'ACADE-
MIE ROYALE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES, depuis ſon é-
taſſiſſement, avec les Eloges des A-
cadémiciens morts depuis ſon renou-
vellement. 3. vol. in-12. premier
vol. pages 23 pour la Préface, 150
pour l'Hiſtoire, & 251. pour les
Eloges. Second vol. p. 471. Troiſié-
me vol p. 468. y compris les Titres
des Ouvrages contenus dans l'Hiſ-
toire & les Mémoires de l'Acadé-
mie Royale des Inſcriptions &
Belles-Lettres. A Paris, chez
Hipolyte-Louis Guerin, ruë ſaint
Jacques, 1740.

LA plupart des morceaux qu'on
a rasſemblé dans ces trois vo-
lumes, ſi on en excepte les trois
derniers Eloges, ſe trouvent déjà,
à peu de choſes près, dans les
Mémoires que l'Académie a pu-
bliés en différens temps. Mais ils y
ſont répandus parmi divers Ouvra-
ges de littérature, & coupez ſe-

lon les années auxquelles ces Ouvrages répondent.

La difficulté de se procurer un nombre considérable de volumes, dont les matières même ne sont pas toujours à la portée de tout le monde, la nécessité fatigante, où l'on étoit de passer incessamment d'un volume à l'autre pour y trouver la partie historique, faisoient désirer depuis long - temps de la voir réunie en un seul corps.

Mais la crainte de redonner en quelque façon deux fois la même chose, avoit jusqu'ici empêché M. de Boze de répondre sur ce point à l'empressement du public ; enfin le desir de lui être utile, l'a emporté sur une crainte que la seule modestie de l'illustre Auteur pouvoit lui suggérer. Et nous ne doutons point que cette nouvelle édition, soit par le mérite & l'agrément des pièces qui y sont rassemblées, soit même par la beauté de l'impression, qu'on peut regarder comme un chef d'œuvre de

AOÛT, 1740. 1479

l'Art, ne soit très-recherchée par tous ceux qui cultivent les Lettres, & qui s'intéressent à leur gloire.

Une Préface qui a déjà paru à la tête du premier volume de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie, est la première pièce qui se présente dans ce Recueil. On a cru, dit M. de Boze dans un court avertissement, devoir y rappeler cette Préface, parce qu'on y voit les divers genres d'occupations de l'Académie, & qu'on y rend compte du choix & de l'arrangement des pièces qu'elle fait imprimer, soit en entier, soit par Extraits.

L'Histoire proprement dite vient ensuite. C'est un tissu de ces différens morceaux, qui, comme nous venons de le dire, se trouvoient détachés & épars dans tous les volumes. On n'y a ajouté, que ce qui étoit absolument nécessaire pour la liaison des faits ou du discours. Nous ne nous arrêterons point sur ces deux pièces; outre qu'elles sont déjà fort connues, on en trouvera l'Extrait dans nos Journaux.

1480 *Journal des Sçavans*,
mais comme on s'est contenté d'y
indiquer les Eloges, & qu'ils rem-
plissent la plus grande partie des
trois volumes dont il est ici que-
stion, nous essayerons d'en donner
quelque idée.

Nous observerons d'abord, que
quelque la qualité d'homme de
Lettres, soit celle que l'Académie
considère principalement dans les
Eloges dont elle honore la mé-
moire des Membres qu'elle a le
malheur de perdre; cependant
comme ils sont tirés de tous les
Ordres de l'Etat, & quelquefois de
tout ce qu'il y a de plus grand
dans ces Ordres, il ne faut pas croi-
re que ces Eloges ne soient remplis
que de faits & de discussions pure-
ment littéraires. Ils offrent au con-
traire de temps en temps, des exem-
ples éclatans de vertu; & en tout
genre, des actions brillantes, des
traits dignes de l'Antiquité, &
quelquefois même, qui tiennent de
ce merveilleux que la vie d'un
sçavant sembleroit ne devoir pas

1740. 1748

comporter. On en trouvera sur-tout de ces derniers dans les Eloges de MM. Vaillant, Galland, du Cardinal Gualtério, de l'Abbé Couture, du Président de Valbonnays, de M. l'Evêque de Castres, &c.

Ce qu'il y a de plus grand dans la vie de ces Académiciens qui se font fait un nom dans l'Eglise, dans l'épée, ou dans la robe, loin de paroître étranger dans l'Eloge qu'on en fait comme gens de Lettres, y entre naturellement. Les uns ont été redevables de leur élévation aux Lettres, ou du moins de la réputation qu'ils se sont acquise dans les différens emplois dont ils ont été revêtus, & les autres se sont distinguez par les établissemens qu'ils ont faits en faveur des Lettres, ou par la protection qu'ils leur ont accordée. Nous renvoyons pour cela aux Eloges du Président de Lamoignon, du P. de la Chaise, de M. de Sillery Evêque de Soissons, de MM. Foucault, Bignon, & le Peletier de Souzy, de M.

1482 *Journal des Sçavans*,
le Duc de Coislin Evêque de Metz,
du Maréchal d'Étrées, &c.

Le premier de tous ces Eloges ;
qui est celui de M. Charpentier, n'a
point été prononcé. Il a été suppléé
par M. de Boze sur les Mémoires
du tems, & sur les Ouvrages mê-
mes de M. Charpentier. Il mourut
peu de temps après le renouvelle-
ment de l'Académie, & dans un
tems où l'on n'étoit point encore
dans l'usage de faire l'éloge des A-
cadémiciens après leur mort.

Les cinq Eloges qui suivent ce-
lui que nous venons d'annoncer,
ont été lus dans les assemblées pu-
bliques de l'Académie, par M. l'Ab.
Tallemant, qui y a rempli quelque
tems les fonctions de Secrétaire. » Ce
» fut alors, dit M. de Boze, que
» sous le nom d'éloge on comença
» à donner au public une idée de
» la vie & de Ouvrages de chaque
» Académicien, que la mort nous
» enlevait ; & peut-être, « ajoute-
t-il dans l'éloge qu'il en a fait, &
qu'on trouvera dans le premier
volume, » que la manière ingé-

Augst, 1740. 1483

» nieuse, dont il décrivoit nos per-
» res, a souvent fait souhaiter,
» qu'elles fussent plus fréquentes.
Mais comme M. l'Abbé Tallemant
étoit déjà avancé en âge, les fonc-
tions du Secrétariat, dont celle de
faire ces sortes d'éloges, n'est pas
assurément la plus aisée, lui
ayant paru trop fatigantes, il s'en
démit en 1706. & M. de Boze qui
dès-lors s'étoit fait un grand Nom
dans la République des Lettres,
fut choisi pour lui succéder. Ainsi
le reste des Eloges que renferme
ce Recueil, est de cet illustre Aca-
démicien, assez heureux pour s'être
immortalisé lui-même, tandis
qu'il n'étoit occupé que du desir
d'immortaliser ses Confreres.

Le premier qui lui fut redevable
de cet avantage, presque le seul
que les véritables sçavans se pro-
posent, fut M. Vaillant célèbre
Antiquaire, dont, comme on le ver-
ra dans son Eloge, le talent se dé-
velopa tout d'un coup par un de
ces heureux hazards qui n'arrivent

1484 *Journal des Sçavans* ;
qu'à des gens de génie, ou du moins
dont eux seuls sçavent profiter. L'Hi-
stoire de sa Captivité à Alger, y
paroîtra d'autant plus intéressante,
qu'on ne s'attend pas à trouver de
pareilles aventures dans l'Eloge
d'un sçavant : la crainte d'en es-
fuyer de nouvelles, ne l'empêcha
pas cependant d'entreprendre en-
core différens voyages dans le Le-
vant, & jusque dans la Perse. » Ces
» voyages enrichirent tellement le
» Cabinet du Roi, qu'à voir cet
» amas prodigieux de Médailles,
» on eût dit, que la Terre avoit
» exprès restitué tous ses dépôts
» en faveur d'un Prince, qui se plai-
» soit à consulter ces restes de l'An-
» riquité sçavante.

La plupart des gens du monde
qui ne connoissent guères le P. de
la Chaise, que par sa qualité de
Confesseur du Roi, apprendront
dans son Eloge, qu'une érudition
fort variée, jointe à une grande
connoissance de ce que la belle An-
tiquité a de plus curieux, lui avoit

Aoust, 1740. 1483

procuré une place d'Académicien honoraire. M. de Boze après nous l'avoir fait connoître comme homme de lettres, s'exprime ainsi.

» Le public attend peut-être en-
» core, que nous lui représentions
» le P. de la Chaise remplissant les
» délicates & sacrées fonctions de
» son ministère. Les uns voudroient
» qu'on leur dit tout ce que sa pié-
» té & son zèle pour la Religion
» lui ont fait entreprendre : com-
» bien il a contribué à la destruc-
» tion de l'hérésie en France, &
» ce que lui doivent les Missions
» Apostoliques dans les Pays les
» plus éloignez. D'autres souhaite-
» roient qu'on le leur peignît au-
» dessus du travail & des con-
» trariétés, toujours occupé sans
» le paroître jamais, toujours
» affable, & tranquille, juste
» & exact dans la décision des af-
» faires qui lui étoient renvoyées,
» persuasif, pressant, actif dans
» celles qui dépendoient de la né-
» gociation ou du mouvement, &
» toujours incapable d'une fausse

» démarche.

» Mais , continue-t-il , la société
 » qui le forma dans son sein , ne
 » manque ni d'Historiens , ni d'O-
 » rateurs , pour transmettre à la
 » posterité un détail si intéressant.
 » Nous, dont les Eloges sont moins
 » des Histoires & des Panégyriques,
 » que de simples Mémoires sur la
 » vie des Académiciens , nous
 » croyons qu'il suffit presque d'y
 » rapporter ce qu'ils ont fait pour
 » les lettres , & ce que les lettres
 » ont fait pour eux.

Nous avons copié ce morceau, bien moins par ce qu'il peint parfaitement le caractère du P. de la Chaise, que parce qu'on y trouve le caractère qui régné dans ces sortes d'Eloges, & ce que, sans trop s'arrêter à ce nom même, on doit particulièrement y chercher.

L'endroit que nous allons rapporter fera voir avec quel art M. de Boze sçait développer les replis les plus secrets du cœur humain; ce morceau est tiré de l'Eloge de

1487
Aoust, 1740.

Thomas Corneille ; il roule sur l'extrême douleur qu'il ressentit à la perte de Pierre Corneille son frere aîné, & sur la parfaite intelligence qui régnoit entr'eux.

» La mort d'un frere, quand elle n'est pas prématurée, ne touche, dit M. de Boze, la plupart des hommes que par un triste retour sur eux-mêmes. Ils mesurent l'intervalle, ils supputent les momens qu'ils croyent leur rester; ce calcul les effraye; & la nature qui suit toujours ses foibleffes, mais qui est souvent habile à les couvrir, met sur le compte de la tendresse une douleur causée par l'amour propre. Il n'en étoit pas ainsi de ceux dont nous parlons. Outre que Pierre Corneille étoit de 20 ans plus âgé que son frere, il y avoit entr'eux la plus parfaite union que l'on puisse imaginer.

» Nous en rapporterons un exemple qui paroitra peut-être singulier. Ils avoient épousé les

1488 *Journal des Sçavans*,

» deux sœurs, en qui se trouvoit
» la même différence d'âge qui
» étoit entr'eux ; il y avoit des
» enfans de part & d'autre, & en
» pareil nombre. Ce n'étoit qu'une
» même maison, un même domes-
» tique. Enfin, après plus de vingt-
» cinq ans de mariage, les deux
» freres n'avoient pas encore songé
» à faire le partage des biens de leurs
» femmes ; biens situez en Nor-
» mandie, dont elles étoient ori-
» ginaires comme eux ; & ce par-
» tage ne fut fait, que par une né-
» cessité indispensable à la mort de
» Pierre Corneille.

L'Eloge de M. Despréaux a ce-
la de particulier, que M. de Boze,
y montre toujours dans cet illustre
satyrique » l'homme de bien in-
» séparable de l'homme d'esprit,
» & le sage toujours uni avec le
» Poëte.

Ceux qui regardent la connoissan-
ce de l'antiquité comme une étu-
de plus curieuse qu'utile, appren-
dront dans l'Eloge de M. Oudinot,
combien

Aoust, 1740. 1489

Combien cette connoissance est quelquefois nécessaire pour éclairer les esprits sur plusieurs restes de l'Histoire & de la Religion Payennes, que la simplicité de nos Peres nous a transmis comme de très - anciens monumens de notre Religion.

On conservoit sous ce titre, depuis plus de sept cens ans dans une Eglise célèbre, deux Agathes.

» La première, qui représente Ju-
» piter & Minerve aux-deux côtés
» d'un Olivier avec une Chouette,
» un Serpent & quelques autres
» animaux, passoit avant que M.
» Oudinet eût ouvert les yeux de
» ceux qui la gardoient depuis si
» long-tems, pour une description
» du Paradis Terrestre, & l'Histoire
» du péché d'Adam une pieuse
» ignorance avoit achevé de confa-
» crer ce monument, en écrivant
» sur le biseau de la pierre ces mots
» tirez de la Genèse, *la femme con-*
sidera que le fruit de cet Arbre étoit
bon à manger, qu'il étoit beau & a-
gréable à la vûe.

Aoust.

3 R

L'autre Agathe qui, suivant l'opinion commune, representoit S. Jean l'Evangeliste enlevé par un Aigle, & couronné par un Ange, est comme M. Oudinot l'a prouvé, un monument de l'Apothéose de Germanicus que couronne la victoire ; il tient de la main droite le Bâton Augural, que le peuple prenoit pour une Crosse ; & de la gauche, il soutient une corne d'abondance, que l'on disoit être un symbole de l'Evangile prêt à se répandre sur toute la terre. Ces deux Agathes ont passé dans le Cabinet du Roi.

Quoique nous ayons déjà donné un échantillon de la force & de la vérité qui regnent dans les portraits de M. de Boze, nous croyons devoir encore rapporter celui qu'il fait de M. de Toureil. » Il pensoit, » dit-il, & aimoit à s'exprimer d'une façon non commune ; il osoit » heureusement en ce genre ; il amenoit si finement une pensée, il » savoit si droitement une expression, qu'il venoit enfin à bout de

1740. 1491

» faire passer avec grace les idées
» les plus singulières, & les plus
» hardies Métaphores. Les faillies,
» la promptitude & la force de ses
» réparties ne lui donnoient pas
» seulement quelque supériorité,
» elles alloient jusqu'à le rendre re-
» doutable dans la conversation.

» Zélé partisan de la vérité, il la
» cherchoit, avec obstination, jusque
» dans les choses les plus indiffé-
» rentes. Il vouloit blâmer impie-
» toyablement ce qui lui paroissoit
» blâmable, & louer, même en pu-
» blic & malgré les plus sévères
» défenses, ceux qui méritoient les
» Eloges, &c. Ce portrait comme
tous ceux qui sont sortis de la
même main, n'est pas flatté, mais
quiconque peindra parfaitement les
hommes, ne les peindra jamais
parfaits.

Donnons maintenant un exem-
ple de l'élégante simplicité, qui ca-
ractérise les narrations de l'illustre
Auteur. C'est ainsi qu'il raconte
comment M. Galland dans un conte

1492 *Journal des Sçavans* ;
sième voyage au Levant , qu'il
avoit entrepris par ordre de M. de
Louvois , pour y continuer ses re-
cherches sur les Médailles & les au-
tres monumens de l'Antiquité, pen-
sa périr à Smyrne par un prodigieux
tremblement de terre. » La gran-
» de & première secousse , dit M.
» de Boze , vint sur le midi ,
» tems où il y a communément du
» feu dans toutes les maisons , &
» cette circonstance joignit au bou-
» leversement général un incendie
» épouvantable. Plus de quinze
» mille habitans furent ensevelis
» sous les ruines , ou dévorés par
» les flammes. Monsieur Galland
» fut préservé du feu par un privi-
» lège assez ordinaire aux cuisines
» des Philosophes , & les décom-
» bres d'un toit léger l'enterrèrent
» de manière , que par des espèces
» de petits canaux interrompus , il
» jouissoit encore de quelque respi-
» ration ; c'est ce qui le sauva ,
» car il n'en fut retiré que le len-
» demain.

Aouſt , 1740. 1493

C'eſt ce même M. Galland , qui a fait l'immenſe traduction de ces Contes Arabes , ſi connus ſous le nom de *Mille & une Nuits*.

L'Eloge de M. Cuper Académicien honoraire étranger , ſuffiroit ſans parler de pluſieurs autres , pour deſabuſer le commun des hommes du préjugé où ils ſont , que les ſçavans ne ſont bons qu'à être renfermez dans leur cabinet , & que la ſociété civile & politique n'en peut tirer aucune utilité. M. de Boze , après s'être étendu ſur les différens écrits de M. Cuper , ajoute
» qu'au récit de tant d'Ouvrages ,
» & d'Ouvrages remplis de la plus
» profonde érudition , il ſeroit naturel de ſe repréſenter M. Cuper
» comme un ſçavant toujours enſoncé dans ſon cabinet , toujours
» collé ſur les livres ; & le portrait
» ne ſeroit point du tout reſſemblant : c'étoit un Républicain ,
» affable , poli , répandu dans le
» monde , ſage , occupé de ſa famille.

2497 *Journal des Sçavans;*

Il avoit été élevé aux premières Magistratures de sa ville (Deventer) ; il avoit été ensuite Député de la Province d'Ouverffel aux Etats Généraux ; puis Député de ces mêmes Etats à la grande armée des Pays-Bas ; chargé enfin dans les dernières années de sa vie , de diverses commissions importantes. Mais , au milieu de tous ces emplois , il étoit demeuré fidèle aux lettres , & si fidèle , que le Roi Guillaume III. disoit ordinairement de lui , qu'il avoit fait leur fortune , & que par reconnoissance elles le soulageoient dans l'expédition des affaires.

Nous souhaiterions pouvoir nous étendre sur la manière dont M. de Boze rend compte de tout ce qui regarde les travaux littéraires des Académiciens , sur la netteté qui regne dans les courtes analyses qu'il donne de leurs Ouvrages , & sur la précision avec laquelle il expose les matières qui y sont traitées. On sent à l'élégance & à la clarté qu'il ré-

Aouſt, 1740. 1495

pend ſur ce qu'il y a de plus profond & de plus obſcur dans l'Antiquité, qu'il n'eſt pas moins verſé dans tout ce que les Belles-Lettres ont de plus délicat & de plus poli. Auſſi, quoique la vie de pluſieurs Académiciens, comme celle de preſque tous les ſçavans de profeſſion, paroiſſe d'abord n'avoir rien que d'uniforme; les Eloges qu'il en fait n'ont entr'eux aucune uniformité. Tous ſont remplis d'une variété d'autant plus agréable, qu'elle eſt naturelle, ce qu'il y a même de ſec en apparence dans certains détails, où M. de Boze ne pouvoit ſe diſpenſer d'entrer, eſt adouci par des réflexions fines, par des vûes philoſophiques, & par des tours heureux, qui ſans avoir la moindre teinture d'affectation, offrent tous les charmes de la nouveauté. Pour ſ'en convaincre, il ne faut que lire les Eloges de Meſſieurs Cuſtér, Renaudot, Galland, Boivin freres, &c.

Les deux derniers Eloges ren-

2496 *Journal des Sçavans* ;
fermez dans ce Recueil , sont
ceux du Maréchal d'Etrées , & de
Monsieur de la Barre mort en
1738. M. de Boze observe dans l'é-
loge du premier » que ceux dont il
» a été le moins connu , s'imagi-
» ront bien qu'une personne de sa
» naissance, de son caractère, & dont
» la Maison avoit toujours respiré
» le goût des Lettres , & l'amour
» des Arts , n'a pû leur être indif-
» ferent, mais il y auroit, ajoute-t-il,
» plus que de l'injustice à penser ,
» que c'en eût été assez pour orner
» de son nom la liste de trois célé-
» bres Académies ; il leur a apparte-
» nu en propre comme à l'Heroïsme
» même. C'est ce qu'il montre en
détail, & sur-tout par rapport aux
connoissances sur lesquelles l'Aca-
démie des Inscriptions & Belles-
Lettres s'exerce principalement.

On trouve ensuite, dans une ad-
dition aux Eloges qui ont été pro-
noncez dans l'Académie , ceux de
Messieurs Morin & Moreau de Mau-
tour , qui en étoient tous deux Pen-

Aoust, 1740. 1497

tionnaires. M. de Boze avertit, qu'il n'a pas cru que les raisons particulières, qui empêchèrent de leur donner dans le temps cette marque publique d'une estime, & d'une attention qu'ils méritoient, dussent le dispenser de la leur donner ici plus sommairement, & d'y joindre à l'ordinaire une liste de leurs Ouvrages. C'est ainsi qu'il en a mis à la suite de l'Eloge de chaque Académicien. Elles renferment un détail très-exact des différentes éditions de leurs Ouvrages, & font connoître, ceux même qu'ils ont laissez en manuscrit, & qui ne sont point encore imprimez.

Enfin, pour ne rien laisser à desirer de tout ce qui pouvoit rendre ce Recueil plus utile au public, M. de Boze y a rassemblé à la fin, & disposé par ordre de matières le titre de tous les articles littéraires contenus dans les douze volumes, que l'Académie a déjà publiez. Il est aisé de voir tout l'avantage que l'on peut retirer de ce travail, & combien il

... l'objet
de l'Académie de
ment.

NOUVELLES LIT

ITAL

DE ROM

JOSEPH *Colin*,
Libraire, publie
ment une nouvelle
Dissertation touchant
Hymnographes de l'Egl
considérablement aug
M. le C...

Aouſt, 1740. 1499

Rome. 1740 in-4^o.

On continue de débiter ici avec ſuccès le 3^{me} vol. de l'*Histoire de M. Vincent Luccheſini*, intitulé : *Joannis Vincentii Luccheſini Patricii Luccenſis Pontif. Maxim. à Brevibus ad Principes Historiarum ſui temporis. Tom. 3. Rome. in-4^o. &c.* Cette Histoire, qui eſt fort eſtimée par beaucoup d'endroits, & principalement par le caractère de vérité & d'impartialité qui regne dans la narration, commence à l'année 1678. après la paix de Nimégue, & le 3^{me} vol. va juſqu'au commencement de ce ſiècle. L'Auteur eſpere qu'il la continuera, autant néanmoins que ſes autres occupations le lui permettront.

Sur la fin de l'année dernière M. l'Abbé Gaëtan - Cenni donna un Recueil de *Canons de l'Egliſe d'Eſpagne*, ſous ce titre : *Codex veterum Canonum Eccleſie Hiſpanæ, & de Antiquitate Eccleſie, præſertim Occidentalis. Rome. 1739 in-^o.*

Il a paru auſſi à peu-près dans le

3 R vj.

1500 *Journal des Sçavans* ;
même tems une sçavante Dissert-
tation sur deux anciennes Pierres
gravées ; elle porte pour titre :
Dissertatio Glyptographica ; sive
Gemmae duæ Græco artificis nomine
insignita , quæ extant Romæ in Mu-
seo Victorio , explicata & illustrata.
Romæ 1739 in 4^o. Cet Ouvrage
est sans nom d'Auteur , mais on
l'attribue à M. le Chevalier Fran-
çois *Vittori*, qui donna ici en 1737.
un autre Ouvrage également esti-
mé sous ce titre : *Nummus æreus*
veterum Christianorum. Rom. in-4^o.

DE BOULOGNE.

Voici deux Ouvrages de piété,
imprimés tout récemment à Bou-
logne ; l'un & l'autre de M. le
Card. *Prosper-Lambertini*, Arche-
vêque de Boulogne, élevé depuis
quelques jours sur la Chaire de S.
Pierre. Le premier est intitulé :
Annotazioni sopra le Feste di nostro
Signore , della B. Virgine. In Bo-
logna , 1740.

August , 1740. 1501

Le second : *Annotazioni sopra gli Atti d'alcuni santi di Bologna , e sopra il Sacrificio della Missa.* In Bologna , 1740.

Le quatrième vol. du Recueil , *delle Notificazioni , Editti , e Istruzioni dal Signor Cardinale Lambertini Arcivescovo di Bologna ,* avoit été publié quelque tems auparavant. Ces 4 vol. composent un Trésor de connoissances Ecclesiastiques excellentes , & d'avertissemens très-utiles pour la conduite de tous les Diocèses de la Chrétienté.

On a publié aussi dans le même tems le 4^{me} vol. du grand Ouvrage du même Auteur , *de Servorum Dei Beatificatione , & Beatorum Canonizatione Liber 4.* in-fol.

DE FLORENCE.

Pierre Gaëtan - Viviani , Imprimeur - Libraire , a publié depuis peu un vol. contenant les Actes du Chapitre général des FF. M.

1702 *Journal des Sçavans* ;
neurs , tenu cette année à Floren-
ce dans le Couvent de S. Joseph ;
le premier qui ait été tenu dans
cette Ville , & le 51^{me} depuis la
fondation de l'Ordre par S. Fran-
çois de Paule : *Capitulum genera-*
le. LI. Ordinis Minorum , Florentie
primò celebratum in Convèntu S.
Josephi anno Domini 1740. à die 29
Maii ad diem 6 Junii. 1740. in-4°.

Il paroît ici depuis peu une tra-
duction en Italien du Livre des
Caractères de la Charité (que
tout le monde sçait être de M.
l'Abbé du Guet) intitulé : *Spiega-*
zione delle qualita , o de i caratteri,
che S. Paolo attribuisce alla Carita,
in Firenze. Ant. Mar. Albizini ,
1740. Cette Traduction est dédiée
à M. Franc. Mar. Ginori , Evêque
de Fiesoli , Assistant du Thrône
Pontifical & Comte de Turicchi.
Le Traducteur ne s'est point nom-
mé , & il a mis sous le nom de
l'Imprimeur la Préface qui est à la
tête de la Traduction. Au reste ,
cette Traduction passe pour être
fidèle & élégante.

Aoust, 1740. 1503

DE VENISE.

Jean-Baptiste Pasquali, Imprimeur - Libraire, a publié depuis peu l'*Histoire d'Aquilée*, composée par le R. P. Bernard de Rubis, Dominicain. Cette Histoire a été reçue du public avec applaudissement.

Il a encore paru ici depuis peu un autre Ouvrage : *Sotto il nome d'Academico intronato*, intitulé : *Trattato de gli Studii delle Donne in due parti diviso*. In Venezia. 1740.

La Relazione di una nuova Isola Scoperta nel nuovo Mondo sopra le Coste dell'Isola Caribdi in America, tradotta dallo Spanolo in Venezia, 1739. Cette Relation est de D. Louis Campo-Bello, Capitaine du Vaisseau la Stella.

1504 *Journal des Sçavans*;

A L L E M A G N E.

D E G O T T I N G U E.

Hermanni Boërhaave Praelectiones Academica in proprias Institutiones rei Medicæ. Edidit & notas addidit D. Albertus Halles. Gottingæ. 1740. in 8^o. 2 vol. C'est-à-dire: Dictées Académiques de M. Herm. Boërhaave sur ses Institutions de Medecine, &c. M. Albert Halles, Docteur & Professeur en Medecine, qui a entendu & reçu ces Dictées, a pris soin de les donner au public, il y a ajoûté ses remarques, & les citations exactes des Auteurs, qui n'avoient été qu'indiquées par M. Boërhaave.

On a encore donné ici depuis peu un Recueil de divers morceaux de Litterature ancienne, sous ce titre : *Mulierum Græcarum, quæ oratione prosa usa sunt, fragmenta & elogia, græcè & latinè. Curante Jo. Christ. Wolfio. Gottingæ 1740. in-4^o.*

Aoust, 1740.

1509

DE LEIPSICK.

Job. Georg. Wachteri Archæologia Nummaria, continens præcognita nobilissima Artis, quæ Nummos antiquos interpretatur. Lipsiæ. 1740. in-4°.

Sacramentorum in veteris Romæ Judiciis solemnium Antiquitates. Auctore Joanne-Friderico Schreiter. Lipsiæ: 1740. in-4°.

ANGLETERRE,

DE LONDRES.

Guillaume Parker a réimprimé depuis peu les *Sermons du Docteur Shorp, Archevêque d'York*, en 7 vol. in-8°.

Whiston, Imprimeur-Libraire, a imprimé aussi depuis peu par voye de Souseription, *A collection of State papers relating to the affairs in the Reign of King Henry VIII. Edward VI. &c.* C'est-à-dire: Une

1506 *Journal des Sçavans* ;
Collection de Mémoires d'Etat , qui
ont rapport aux affaires arrivées
sous le regne de Henri VIII , d'E-
douard VI , de la Reine Marie , &
de la Reine Elizabeth , depuis l'an-
née 1542. jusqu'à l'année 1570. tirés
des *Manuscrits originaux* laissés
par Guillaume Cecil Lord Burghley,
qui n'ont jamais été publiés , & que
l'on conserve dans la Bibliothèque
du present Comte de Salisbury , &c.
Par M. Samuel Haynes , Ministre
de Hatefield , 1740. in folio.

Supplément aux Essais de Montagne , contenant la Vie de Montagne , par le Président Bouhier , avec le caractere & la comparaison d'Epictète & de Montagne , par Pascal , & plusieurs autres Pieces. Londres , 1740. in-4°.

Histoire de la Pairie de France & du Parlement de Paris , où l'on traite aussi des Electeurs de l'Empire , & du Cardinalat. Par M. D. B. On y a joint des Traitez touchant les Pairies d'Angleterre , & les Pairies femelles d'Angleterre : par M. G. &

1111 *August*, 1740. 1507

touchant l'origine des Grands d'Espagne, aussi par M.G. Londres, chez Samuel *Harding*, 1740. in-12. L'Auteur de cet Ouvrage a non seulement écrit l'Histoire de la Pairie de France, mais il a encore discuté avec beaucoup d'étendue & d'érudition les privilèges, les prérogatives, les droits & les marques d'honneur & de distinction qui appartiennent, selon lui, aux Pairs de France & les fonctions attachées à leur dignité.

The Negotiations of Sir Thomas Roe in his Embassy to the Ottoman Porte from the year 1621. to 1628. &c. C'est-à-dire: *Les Négociations du Chevalier Thomas Roe pendant son Ambassade à la Porte, depuis l'an 1621. jusqu'à l'année 1628. inclusivement*; „ lesquelles contiennent un grand nombre de faits „ curieux & importants, qui ont „ rapport non seulement aux affaires de l'Empire Ottoman, mais „ encore à celles des Etats de „ l'Europe pendant cet espace de

1508 *Journal des Sçavans*,
» tems , sa correspondance avec
» les personnes les plus illustres,
» comme la Reine de Boheme
» Bethlem Gabor, Prince de Tran-
» sylvanie , & plusieurs autres. «
Le tout entremêlé de particulari-
tez instructives touchant le Com-
merce , & de divers fujets de Lit-
terature , comme d'anciens Mss ,
de Médailles , d'Inscriptions , &
autres Antiquitez , *in-fol.* Cet Ou-
vrage se trouve chez Straban ,
Revington , Vaillant , Brindley ,
&c.

*A Musical Dictionary ; being a
Collection of terms and Characters ,
&c. C'est-à-dire : Dictionnaire de
Musique , ou Recueil de termes &
de caracteres , tant anciens que mo-
dernes , comprenant les parties Hi-
storique , Théorétique & Pratique
de la Musique , avec l'explication
de quelques parties de la Doctrine
des anciens , & des remarques sur
leur méthode & leur pratique , &
des observations curieuses sur les
Phénomènes du son considéré mathé-*

Aoust, 1740. 1509

matiquement en tant que ses Relations & proportions constituent les intervalles, & ceux-ci les accords & les desaccords. Le tout tiré des meilleurs Auteurs Grecs, Latins, Italiens, François, Anglois, &c.

H O L L A N D E.

D'AMSTERDAM,

Histoire de Thamas Kouli-kan Sophi de Perse. Amsterdam. 1740. in-12. Cette Histoire, qui contient deux parties, commence par une Description Géographique du Royaume de Perse, & un Abrégé Chronologique de la plûpart des Rois qui y ont régné. L'Auteur rapporte ensuite les principales Révolutions, qui sont arrivées dans ce Royaume, & principalement celle qui a placé Thamas Kouli-kan sur le Thrône des Sophis : ce n'est proprement qu'après ce long préambule que l'Auteur entre en matière; il ter-

1510 *Journal des Sçavans*,
termine la premiere partie de cette
Histoire par le caractere de son
Guerrier ; & il promet qu'aussi-
tôt qu'il aura des Mémoires , sur
lesquels il puisse compter , il passe-
ra à la seconde partie qui regarde-
ra la guerre que Thamas Kouli-
kan a déclarée au grand Mogol.

Cet Ouvrage se trouve aussi à
Leipsick , in-12.

*Mémoires , ou Essai pour servir
à l'Histoire de M. le Tellier ; Mar-
quis de Louvois, Ministre & Secre-
taire d'Etat de la Guerre sous le
regne de Louis XIV. Amsterdam,
1740. in-8°.*

DE LA HAYE.

Outre le *Cours de la Science Mi-
litaire* , &c. par M. Bardet de Vil-
leneuve , que nous annonçâmes
dans nos *Nouvelles* du mois de
Juin dernier ; voici encore une
suite d'Ouvrages sortis de la mê-
me plume touchant la même ma-
tiere ; c'est-à-dire , l'Art de la

Aoust, 1740. 1511.

Guerre, imprimés ici chez Van-
Duxen, tous avec figures.

1°. *La Tactique, ou l'Art de
ranger des Bataillons, & de faire
faire à une Armée en campagne,
tous les mouvemens, qui convien-
nent suivant les différentes occasions,*
1740. in-8°.

2°. *Fonctions & devoirs des Offi-
ciers, tant d'Infanterie que de Ca-
valerie :* 1740. in-8°.

3°. *Géométrie - pratique à l'usage
des Officiers, qui enseigne toutes les
operations les plus nécessaires, tant
sur le papier que sur le terrain :* 1740.
in-8°.

4°. *Traité de l'Architecture Ci-
vile, à l'usage des Officiers :* 1740.
in-8°.

La Veuve Levier, Imprimeur-
Libraire, a achevé d'imprimer
l'*Histoire de l'origine & des premiers
progrès de l'Imprimerie :* composée
par M. Prosper Marchand : 1740.
in-4°.

On trouve ici la *Physique Sacrée,*
ou l'*Histoire Naturelle des Plantes*

1612. *Journal des Sçavans ;
& des animaux , connus dans les
Saintes Ecritures , avec plus de 700
figures , in-fol. 8 vol.*

On trouve aussi les 11^{me} , 12^{me} ,
& 13^{me} vol. de l'*Histoire d'Angler-
re de Theiras* : in-4^o.

FRANCE.

DE BORDEAUX.

*Programme de l'Académie Roya-
le des Belles - Lettres , Sciences &
Arts.*

L'Académie propose à tous
les Sçavans un prix fondé à perpé-
tuité par feu M. le Duc de la Force.
C'est une Médaille d'or de la va-
leur de trois cens livres.

Cette Compagnie a déjà averti
que le sujet du prix de l'année sui-
vante 1741. sera la cause physique
*de la couleur des Nègres , de la qua-
lité de leurs cheveux , & de la dégé-
nération de l'un & de l'autre.*

Elle annonce aujourd'hui , qu'el-
le destine le prix de l'année 1742.

Aouſt , 1740. 1515

à celui qui donnera l'Explication la plus probable de la cause & des effets de l'Electricité des corps.

Les Dissertations sur la couleur des Nègres , ne seront reçues pour le concours, que jusqu'au premier du mois de Mai de l'année 1741. & les Dissertations sur l'Electricité, ne seront reçues que jusqu'au premier de Mai de l'année 1742. Elles peuvent être en François ou en Latin: on demande qu'elles soient écrites en caracteres bien lisibles.

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualitez, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les paquets seront affranchis de port, & adressés à M. le Président Barbot, Secrétaire de l'Académie, sur les Fosses du Chapeau rouge; ou au Sieur le Brun, Imprimeur & Aggrégé de l'Académie, rue S. James.

Aouſt.

35

1514 *Journal des Sçavans,*

Les deux prix de cette année, l'un sur l'origine des Fontaines & des Rivieres; l'autre, sur la cause de la fertilité des Terres, ont été remportés; le premier, par M. Cuhn, Docteur en Droit & Professeur de Mathématiques à Dantzick; le second, par M. Kulbel, Medecin du Roi de Pologne, à la Forteresse de Konigstein.

On trouve chez le Sieur le Brun, Imprimeur, le Recueil de toutes les Dissertations de ceux qui ont remporté ce prix depuis l'établissement de l'Académie, en 6 vol. in-12.

D E P A R I S.

Description Géographique & Historique de la Haute Normandie, divisée en deux parties, dont la premiere comprend le Pays de Caux, & la seconde le Vexin. On y a joint un Dictionnaire complet, & les Cartes Géographiques de ces deux Provinces. Chez Nyon pere, Place de Conty, à Sainte Monique;

Aoust, 1740. 17515
Didot, Quai des Augustins, à la
Bible d'or; Giffart, rue Saint Jac-
ques, à Sainte Thérèse; Nyon fils,
Quai des Augustins, à l'Occasion:
1740. 2 vol. in-4°.

L'Académie Royale des Inscryp-
tions & Belles - Lettres vient de
donner son douzième Volume con-
tenant l'Histoire de cette Compagnie,
avec les Mémoires de Litterature,
tirés de ses Registres, depuis l'année
1734 jusques & compris 1737. De
l'Imprimerie Royale 1740. in-4°.
Et le Volume 13^{me} contenant les
Mémoires de Litterature, tirés des
Registres de la même Académie, de-
puis l'année 1734. jusques & com-
pris 1737. de l'Imprimerie Royale
1740. in-4°.

L'Académie Royale des Inscryp-
tions & Belles - Lettres a voulu
ajouter à l'Histoire & aux Pièces
de Litterature, dont elle a enrichi
jusques à present le public, une
Table ample, exacte & détaillée
de toutes les matières qui ont été
traitées dans les dix premiers Vo-

1516 *Journal des Sçavans* ;
lumes , & dont la plûpart ne sont
point annoncées par le titre des
Ouvrages. Cette Table est alpha-
bétique ; & elle forme un Volu-
me semblable à ceux des Mémoi-
res mêmes , aussi de l'Imprimerie
Royale , 1740. La même Acadé-
mie se propose d'en user ainsi dans
la suite de dix en dix Volumes.

*Panegyriques , Sermons , Haran-
gues & autres Pieces d'Eloquence* ,
Par feu M. de la Parisiere , Evêque
de Nîmes. A Paris , chez Giffey ,
rue de la vieille Bouclerie , *Borde-
let , Lambert , & Durand* , rue S.
Jacq. 1740. in-12. 2 vol.

Ce sont ici les Œuvres posthu-
mes d'un Auteur dont les talens
Litteraires sont connus des Sça-
vans. M. de la Parisiere , Evêque
de Nîmes , avoit cultivé les Bel-
les-Lettres dès sa plus tendre jeu-
nesse , & on sçait qu'il a continué
toute sa vie à en faire , dans ses
momens de loisir , le délassement
de ses travaux : il seroit à souhai-
ter qu'il eût été moins indifferant à

Aouſt, 1740. 1517

conſerver les productions de ce genre que la beauté de ſon génie faiſoit éclore de tems en tems ; la République des Lettres y auroit gagné , ſans qu'il en eût rien coûté à l'Épiſcopat.

Les deux Volumes que nous annonçons contiennent un Recueil de Panégyriques , d'Oraifons Funébres & de beaucoup de Pièces d'Eloquence : nous ne doutons point que le Public ne voye & ne reçoive avec plaifir des Ouvrages qui reſpirent le goût des bonnes Lettres , les ſaintes maximes de la Religion , & dans leſquels on voit revivre l'eſprit & les talens de l'illuſtre M. Fléchier , prédéceſſeur de M. de la Parifiere.

On trouve au commencement du premier Volume un Avertiſſement ou une Préface ſur le caractère de M. de la Parifiere , ſur ſon ſtyle & ſur le goût qui regne dans tous ſes Ouvrages , de quelque nature qu'ils ſoient : on a mis à la fin de cet Avertiſſement l'Eloge

2518 *Journal des Sçavans*,
du même Prélat, composé par M.
Ménard, Conseiller au Présidial
de Nîmes, & Associé à l'Académie
des Belles - Lettres de Marseille,
qui se trouve à la fin de l'Histoire
des Evêques de Nîmes qu'il vient
de donner.

Ces deux premiers Volumes
nous ont paru imprimés correcte-
ment & avec soin. L'Editeur pro-
met qu'il donnera encore au Pu-
blic plusieurs autres Ouvrages du
même Auteur.

*Observations sur l'Art de faire la
guerre, suivant les maximes des plus
grands Généraux, en trois parties,
par le Sieur Vantier, Lieutenant
d'Artillerie. Chez la Veuve de
Laulne, rue S. Jacques, à l'Em-
pereur. 1740. in-12.* La première
partie, dont cet Ouvrage, est
composé, a pour objet les opera-
tions de campagne, c'est-à-dire,
les campemens, & les marches;
la seconde, l'art de défendre une
Place; & la troisième, dans la-
quelle l'Auteur a réduit ses obser-
vations à un exemple, contient un

Aoust, 1740. 1519

état des munitions de bouche & de guerre nécessaires pendant trois mois de siège, pour la défense d'une Place, où il y a huit mille hommes de garnison. Ce n'est point ici une tactique générale, mais un Recueil d'Oblervations d'autant plus utiles, dans ce qu'elles renferment, qu'elles sont routes puisées par un homme de l'Art, dans la conduite de M. le Maréchal de Luxembourg, & dans la fidélité des calculs, & des supputations.

Causes Célèbres, Tomes XV. & XVI. Chez Nully, dans la Grand-Salle du Palais, du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France, & à la Palme. A la tête du Tome 15^{me} est une *Lettre de l'Auteur*, servant de défense aux *Causes célèbres* & de réponse à deux *Ecrivains périodiques*. Voici les titres des différents morceaux qui y sont contenus.

1^o. *Filiation vainement réclamée, malgré la preuve admise par le premier Juge.*

1520 *Journal des Sçavans* ;

2°. *Histoire d'une Coquette de l'Opera.*

3°. *Mariage de la belle Tourneuse.*

4°. *L'Histoire d'une Comédienne célèbre , qui se pourvoit contre son mariage.*

5°. *Copie d'un Testament Militaire confirmé.*

6°. *Si après trente ans la mort civile est prescrite , & l'accusé quelle a proscrit , est censé revivre civilement , & les effets qu'elle a éteints peuvent renaître.*

7°. *Des Peines parmi les Romains.*

Les morceaux contenus dans le 16^m Tom. ont pour titre :

1°. *Histoire du differend de Furetiere avec l'Académie Française.*

2°. *Avocats & Medecins de Lyon attaqués pour avoir pris le titre de Nobles.*

3°. *Histoire d'un Parricide commis par deux enfans , où leur mere a participé.*

4°. *Charles I. Roi de la Grande-*

Août , 1740. 1521

Bretagne , condamné à mort par ses
Sujets.

Voici la suite des Livres que de
Bure le jeune , Libraire , Quai des
Augustins , à l'Image S. Germain ,
a fait venir d'Allemagne , & dont
nous annonçâmes une partie dans
nos *Nouvelles* du mois de Juin
dernier.

1°. *Gyges - Gallus sive Petri Fir-
miani ingeniosa in mores suæ gentis
Quæstio & animadversio , Opus po-
liticis , Comicis , Sacris & Profanis
Oratoribus utilissimum , omnibus
eruditis jucundissimum , quod in hac
novâ Editione summaris , notis st-
cubi visum & Indice copioso illu-
stravit P. Gabriel Liebheit. . . . in
Liceo frisینگensi Rhetorices Professor.
Ratisbonæ : in 8°. L'Auteur de cet
Ouvrage est un Capucin de Lizieux
appellé le Pere Zacharie , qui a
caché son nom sous celui de *Petrus
Firmianus*. Ce Livre a été imprimé
in-4°. à Paris en 1658. chez Denys
Thierry , & en 1659. in-12. chez le*

1522 *Journal des Sçavans*,
même, & en Allemagne en 1663.
in 12. Le nouvel Editeur, dans
une courte Préface qu'il a mise au
commencement de cet Ouvrage,
& dans laquelle il en porte son ju-
gement en peu de mots, le regar-
de comme un chef-d'œuvre de
bon sens, de jugement & de Lati-
nité, & il dit que l'Auteur a mérité
par cet Ouvrage l'honneur &
la gloire des bons Ecrivains de
l'Antiquité. Il s'est contenté d'a-
jouter quelques notes succintes,
non pas, dit-il, pour les Sçavans,
mais pour ceux qui veulent le de-
venir : *Pontes non avibus, sed via-*
toribus sterni. Ce sont ses paroles.

2°. Un Recueil de Chartes de
fondations d'Eglises Collégiales &
d'Abbayes, de Statuts & de Con-
stitutions d'Ordres & d'autres Pie-
ces, dont plusieurs n'avoient point
encore été imprimées. En voici le
titre : *Raimundi Duellii Regul. S.*
Aug. Canon. & Bibliothecarii Sand-
Hippolytensis Miscellaneorum, qua-
ex Codibus Mss. collegit, Lib. I.

August, 1740. 1523

Augustæ Vindeliciorum & Græci :
in-4^o.

3^o. Une seconde Edition d'un Ouvrage estimé par les sentimens de pieté, qu'il respire, par l'élé-gance du Latin, par la justesse des allégories, & des pensées des SS. PP. que l'Auteur a recueillies avec goût, & dont il fait une heureuse application à la Vierge ; ce Livre est intitulé : *Mater amoris & doloris, quam Christus in Cruce moriens omnibus ac singulis suis fidelibus in Matrem legavit : ecce Mater tua, nunc explicata per Sacra emblemata, figuras Scripturæ Sacræ & quam plurimas Sanctorum Patrum Sententias, &c. Auctore A. R. D. Antonio Ginther. Augustæ Vindeliciorum : in-4^o.*

4^o. Un Corps entier de Théologie morale, ou un Recueil de matériaux tiré de l'Écriture Sainte, des Peres de l'Église, & des meilleurs Auteurs Ecclesiastiques, & mis en ordre en faveur de ceux qui s'appliquent au ministère de la Chaire,

1524 *Journal des Sçavans* ;
& qui n'ont pas de fonds suffisans
pour se procurer une nombreuse
Bibliothèque , imprimé pour la 4^{me}
fois d'abord en Italien , & ensuite
traduit en Latin. Cet Ouvrage est
intitulé : *Locupletissima Bibliotheca
moralis prædicabilis ; hæc est discursus
varii exquisiti , in quibus per
tractatus ordine digestos ad Verbum
Dei prædicandum de virtutibus &
vitiis materia copiosissima morales
subministrantur Opera & stu-
dio P. Josephi Mansi Congregatio-
nis Oratorii Romani , &c. Augustæ
& Græcii : in fol Edit. 4^{ta}.*

5^o. *R. P. Justi Redn Ord. Min.
Reformati Provinciæ Tyrolis
Opus canonico-politicum de Electio-
ne & electionis principe ex
principiis Juris Canonico-civilis, Re-
gularis ; publici . statuarii & consue-
tudinarii compositum Augustæ Vin-
deliciorum ; in-fol 3 vol.*

6^o. *Monita ad continendos Sacer-
dotum mores ex Sacris Conciliis, &
Ecclesiæ Patribus , &c. Augustæ ,
1738. in-8^o. Cet Ouvrage , qui est*

August, 1740. 1525

tout composé des paroles des Conciles & des Peres, mérite d'être recherché, si on en juge par les Editions qui en ont été faites sans nombre en Italie, en Allemagne & en Suisse.

7°. *Ludi Epigrammatici festivi salibus è rupe Parnassi deciduis ad jocum aspersi . . . & in gratiam studiosæ potissimum juventutis luce publica donati, &c. Augustæ: 1738. in-8°.*

8°. Un Recueil de Pieces, principalement touchant la Vie de S. Otton Evêque de Bamberg, Apôtre de la Poméranie, mort au commencement du 12^{me} siècle, dont une bonne partie n'avoit point encore paru. En voici le titre: *Mundi Miraculum, seu Sanctus Otto Episcopus Bambergensis, Pomeraniæ Apostolus, & Monasterii Ensdorfensis præcipuus Dotator, cum ejusdem Monasterii Fundatorum Ottonis Com. Palat. de Wittelpach ac Hæcia Conjugum, eorumque filiorum Historia, cum Abbatum serie &*

1526 *Journal des Sçavans*,
Actis, Pontificum Bullis, Impera-
torum Regum . . . Diplomatum,
&c. Collectore Fr. Anselmo Meil-
ler, Abbate, &c. Pedeponti :
1739. in-4°. L'Éditeur a joint à ce
Recueil d'Actes les Estampes &
les Epitaphes dessinées & gravées
d'Otton, Evêque de Bamberg, &
du Comte Otton & d'Helcia.

9°. *Jurisprudentia Practico-consi-*
liaria; Opus materiis diversis diffi-
cillimis & intricatis repletum
Canonum legumque auctoritate mu-
nitum Auctore P. Francisco Schmier.
Augustæ Vindeliciorum : 1737.
in - fol. L'Auteur de cet Ouvrage,
publié après sa mort, étoit Profes-
seur Emérite & Recteur de l'Uni-
versité de Salzbourg, Conseiller
de l'Archevêque de Salzbourg, &
de l'Evêque de Frisingue.

10°. *Resolutiones Morales de Ma-*
trimonio, hujus impedimentis, &
istorum dispensatione, à R. P. An-
tonio Heislinger, Soc. J. Doctore &
in Universitatè Ingolstadiana, &
Friburgensi Brisgoia Professore Eme-

Juillet , 1740. 1327

rito. Augustæ Vindelicioꝝ. 1739.

in-4^o.

11^o. Un Traité de Controverse
intitulé : *Tuba magna Ecclesie Ro-*
mano - Catholicæ antiquissima ad
Heterodoxos clangens sonum ; seu
universa Theologia Scholastica Dog-
matica in 18 Libros distributa, auc-
toritate Scripturæ, Sanctorum Pa-
trum & Conciliorum ex quinque
primis Seculis petita contra omnes
Hereses defensa & vindicata per R.
P. Amid. Mariam Markel, &c.
Augustæ Vindelicioꝝ : 1739.
in-4^o. 2 vol. L'Auteur de cet Ou-
vrage entreprend de prouver deux
choses : premièrement, que les Hé-
rèsies des derniers tems ne sont
pas nouvelles , qu'elles ne sont
que les fruits honteux des ancien-
nes ; secondement, que la Doctri-
ne de la Foi & des mœurs étant
aujourd'hui dans l'Eglise Catholi-
que , Apostolique & Romaine la
même , qu'elle étoit dans la même
Eglise pendant les cinq premiers
siècles , qui sont , suivant nos fre-

1528 *Journal des Sçavans*,
res séparés, les siècles d'or, les
beaux jours de l'Eglise, les tems,
où la Foi étoit pure & sans tache,
les preuves qu'on tire des Conci-
les, des Ecrits des Saints Peres &
des autres Monumens des cinq
premiers siècles, pour la défense
de l'Eglise, sont également victo-
rieuses & contre les Hérétiques de
ces anciens tems, & contre ceux
de nos jours.

12°. *Libri quatuor de Imitatione
Christi Joannis Gersenii de Cana-
baio Abbatis Vercellensis, in versus
distributi, unà cum novis concor-
dantiis. Studio R. P. Thomæ Ag.
Erhard, &c. Augustæ Vindelicio-
rum: in-8°. Cette Edition contient
d'abord le Texte de l'Imitation;
ensuite une concordance de tou-
tes les expressions qui se trouvent
dans les quatre Livres, & enfin
le Texte même mis en vers Latins
hexamètres & pentamètres.*

13°. *Annus politicus, per 12
Discursus, tum Critico-politicos,
tum Politico-Historicos evolutus,*

Aoust, 1740. 1529

quibus explicantur principia Principi Regnum auspicaturo necessaria, &c. Autore Ignatio - Franc. Xav. Wilhelm, Ser. Electoris Bavariae Consiliario intimo & actuali, &c. Monachii, in-fol. Cet Ouvrage, qui a été fait pour l'usage du Prince Electoral Maximilien-Joseph, Duc de Baviere, consiste en douze Discours Historiques & Politiques, chacun de deux ou de trois parties, pris de la Vie & des principales actions d'un pareil nombre de douze Empereurs, ou Rois, dont M. Wilhelm veut faire connoître l'Histoire, & proposer l'exemple au Prince de Baviere. Chaque Discours est accompagné d'une estampe, representant un Empereur ou un Roi, & ornée de tous les attributs, qui marquent les vertus & les actions, qui font le plus d'honneur à leur mémoire, & dont l'Auteur veut pareillement inspirer le goût à celui qu'il a entrepris d'instruire. Au reste, cet Ouvrage est bien imprimé, en beau papier

1730 *Journal des Sçavans*,
& beaux caracteres, & les estam-
pes en font très-bien gravées.

14°. *Modus utiliter concionandi*,
&c. à R. P. Fr. Gelasio Hochenleut-
ner. Augustæ Vindelliciorum: in-8°.
C'est une Rhétorique de la Chaire;
on trouve à la fin, *Explicatio pro-*
prietatum Linguae Hebraicae & Græ-
ca, quæ sæpius in Scripturis occur-
runt, desumpta ex Tom. I. Comment.
Tirini in Vetus & Novum Testam.

15°. Une autre Rhétorique sous
ce titre: *Favus mellis, Composita*
Verba; idest Rhetorica major &
minor, &c. Opera R. P. Petri
Gischl. August. Vindel. 1740. in-8°.
Cet Ouvrage est divisé en deux
Parties, que l'Auteur appelle la
petite & la grande Rhétorique;
la petite, est la Rhétorique ordi-
naire; & la grande est, selon lui,
la même, mais enrichie d'exem-
ples tirés de l'Écriture & des Peres
de l'Église.

16°. Un Recueil de Sujets de
Méditations, intitulé: *Verba Vitæ*
æternæ ex quatuor Evangelistis de-

Aoust, 1748. 1538

prompta, atque in argumenta quotidiana meditationis digesta à R. P. Jacobo Illjung, Soc. J. Pedeponti: 1738. in - 8°. Il y a eu plusieurs Editions de ce Livre.

17°. *De humanis affectibus cingendis & coercendis ad hominem de eorumdem servitute manumittendum... Opus tribus Tomis Digestum Auctore R. P. D. Cajetano felice Verani, &c. Monachii: 1738. in fol. 3 vol. L'Auteur n'a pas traité son sujet seulement en Philosophie, mais principalement en Théologien, qui a en vûe de former en même tems l'honnête homme & le Chrétien.*

18°. *Le Recueil des Œuvres du Card. Casini, de l'Ordre des Capucins, intitulé: Francisci-Mariae de Aretio Ord. Capucinorum Em. S. R. E. tituli S. Priscæ Cardinalis Opera omnia à Petro Paulo Capello Sacer. Theologia Doctore, &c. ex Italico in Latinum sermonem translata. Tomi tres, quorum primus*

1750 *Journal des Sçavans* ;
orationes sacras adventuales omnes &
alter quadragesimales quinquaginta
unam , tertius quadragesimales reli-
quas , Panegyres , & opus asceticum
complectitur &c. Augustæ Vindelici-
siorum & Græcii in-fol. 3. vol.

19°. *Candidatus Jurisprudentiæ
Sacra seu Juris Can. secundum Gre-
gorii IX. in apæ Decretalium titulos
explanati Liber I exhibens brevi,
clara & solidâ methodo copiosam
Sanctorum Canonum doctrinam Can-
didatis. . . perspicuam &c. Aucto-
re P. Vito Schler , Soc. Jesu Doc-
tore , & in Universitate Ingolsta-
diensi Professore ordinario. Editio
quinta , in-8°.*

20°. *Thesaurus Parochorum , seu
Vite ac Monumenta Parochorum qui
Sanctitate , Martyrio. . . . Scriptis
. . . . Catholicam illustrarunt Eccle-
siam : Tomus I. in quo agitur de ori-
gine , dignitate , nobilitate ac variis
titulis Parochorum SS. D N. Be-
nedetto Pape XIII à Joanne Ma-
rangoni Presbytero Anagnina Canonico
dicatus. Coloniae Munatianaë ,*

Aouſt , 1740. 1532

in-4°. On ne ſçait pas ſi cet Ouvrage eſt continué.

21°. Une nouvelle Edit. conſiderablement augmentée du Droit Eccleſiaſtique des Proteſtans , ſelon l'uſage preſent , par M. Boëhmer , intitulée : *Juſti Henning Boehmeri Jus Eccleſiaſticum Proteſtantium , uſum hoſiernum Juris Canonici juxta ſeriem Libri tertii Decretalium , quo Jura Capitulorum traduntur , oſtendens , & argumentis illuſtrans.* Halæ Magdeburgicæ. *in-4°*. 12. vol.

22°. Une Trad. Latine de l'Ouvrage Anglois de M. Joſeph Bingham , Membre du Collège d'Oxford , & Pasteur de l'Egliſe Anglicane , touchant la Diſcipline & les Coûtumes anciennes de l'Egliſe , intitulée : *Origines , ſive Antiquitates Eccleſiæ. Ex Lingua Anglicana in Latinum vertit Joannes-Henricus Griſchovius Halberſtadenſis.* Halæ : *in-4°*. 10 vol, M. Bingham en avoit donné de ſon vivant pluſieurs Editions Angloiſes ,

2534 *Journal des Sçavans*,
& il les augmentoit toujours con-
siderablement à mesure qu'il les
donnoit. La dernière qu'il a pu-
bliée, aussi en Anglois, & beau-
coup augmentée, parut en 1722.
en 10 vol. in-8°. C'est sur cette
dernière que la Traduction a été
faite; si elle est fidelle, & qu'elle
réponde à la bonté de l'original,
elle mérite d'être recherchée.
L'Ouvrage de M. *Bingham* a tou-
jours été beaucoup estimé; & cet
Auteur a mérité cet éloge parmi
un grand nombre de ceux de la
Communion, qu'en lisant son
Traité, on eût dit qu'il auroit vé-
cu & qu'il auroit écrit du tems de
S. Cyprien, ou même de S. Igna-
ce Martyr.

23°. Divers autres Ouvrages,
soit de Théologie, soit de Philo-
sophie, qui méritent qu'on les esti-
me, si on en juge par le nombre
des Editions qu'on en a faites, ou
par le nom de ceux qui en sont les
Auteurs.



T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal d'Août. 1740.

M emoires pour servir à l'Hi- stoire des Insectes. &c. p. 1347	
Etat des Belles-Lettres dans la Vil- le de Bresse, &c.	1381
Traité des Maladies Vénériennes, &c.	1408
Examen du Livre : Réflexions Po- litiques sur les Finances & le Commerce, &c.	1444
Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.	1477
Nouvelles Littéraires,	1498

Fin de la Table,

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR
L'ANNEE M. DCC. XL.
SEPTEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

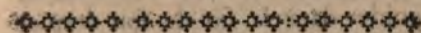
M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.



SEPT. M. DCC. XL.

HISTOIRE ROMAINE,
depuis la Fondation de Rome jus-
qu'à la Bataille d'Actium, c'est-
à-dire, jusqu'à la fin de la Ré-
publique. Par Monsieur Rollin,
ancien Recteur de l'Université de
Paris, Professeur d'Eloquence
au Collège Royal, & Associé à
l'Académie Royale des Inscríp-
tions & Belles-Lettres. Tom. IV.
A Paris, chez la Veuve Etien-
ne, Libraire, rue S. Jacques,
Sept.

vis-à-vis la ruë du Plâtre , à la
 vertu , 1740. in-12. pag. 552.
 sans deux Avertissemens & une
 Table des matieres.

ON trouve, à la tête de ce nou-
 veau volume, deux Avertisse-
 mens de l'Auteur. Dans le premier,
 M. Rollin expose la crainte mo-
 deste où il est qu'on ne s'apperçoi-
 ve. Que Tite - Live a cessé de le
 guider dans la fin de son dernier
 volume & dans le commencement
 de celui-ci. La seconde Decade de
 cet Historien est perdue , cela lais-
 se un vuide considerable qui a don-
 né lieu aux supplémens de Freinhé-
 mius. M. Rollin donne au travail
 & au discernement de cet Auteur
 les éloges qu'ils méritent , mais il
 ajoute que ce n'est point Tite-Live.
 Rien n'est au-dessus , dit-il , du
 mérite de cet illustre Historien. Il a
 égalé, par la beauté & par la nobles-
 se de son style , la grandeur & la
 gloire du peuple dont il a écrit

Septembre, 1740. 1541

L'Histoire. Il est par-tout clair, intelligible, agréable ; mais quand il entre dans des matières importantes, il s'éleve en quelque maniere au-dessus de lui-même pour les traiter avec un soin particulier & avec une espece de complaisance. Il rend presente l'action qu'il décrit, il la met sous les yeux, il ne la raconte pas, il la montre, il peint d'après nature le génie & le caractère des personnages qu'il fait paroître sur la scene & leur met dans la bouche des paroles toujours conformes à leurs sentimens & à leurs différentes situations. Sur-tout il a l'art merveilleux de tenir tellement les lecteurs en suspens par la variété des événemens, & d'interessier si vivement leur curiosité, qu'ils ne peuvent quitter le récit d'une Histoire avant qu'elle soit entièrement terminée.

De l'Eloge de Tite-Live, M. Rollin passe à celui de la traduction de cet Auteur & des supplémens de Freinshémus dont M. Guerin, au

1542 *Journal des Sçavans* ;
cien Professeur de Rhétorique au
College de Beauvais , a déjà donné
plusieurs volumes au public : Il ne
me convient pas , dit-il , d'en faire
ici un grand éloge qui pourroit être
suspect , parce qu'il part de la
main d'un de mes disciples ; je me
contente de dire , ce qui fait la
louange parfaite d'une traduction ,
que celle-ci n'en a point l'air ; on
y trouvera peut-être quelques né-
gligences qu'une seconde édition
fera aisément disparaître. Il n'est
pas étonnant qu'il s'en glisse dans
un Ouvrage d'aussi longue haleine
que celui-ci. Au reste , dit M. Rol-
lin à la fin de ce premier avertisse-
ment , je dois me féliciter moi-
même d'avoir formé des disciples
qui sont devenus mes maîtres ; ou
du moins , pour ne pas blesser leur
modestie , qui me sont d'un grand
secours dans la composition de mon
Ouvrage : l'un (M. Crever) , par sa
nouvelle édition de Tite-Live , ac-
compagnée de notes qui m'éclairent
& me guident ; l'autre (M. Guerin) ,

Septembre, 1740. 1543
par la traduction du même Auteur
à laquelle il travaille encore actuel-
lement.

Cet Avertissement est suivi d'un
second au sujet d'un Livre imprimé
en Hollande, & qui a pour
titre : *Essais de Critique I. sur les
Ecrits de M. Rollin. II. sur les traduc-
tions d'Herodote. III. sur le Diction-
naire Géographique & Critique de
M. Bruzen de la Martiniere.* M.
Rollin n'a eu connoissance de cet-
te Critique que lorsque son nou-
veau volume prêt à paroître étoit
déjà entre les mains des Relieurs,
on ne la lui a laissé que pendant
24. heures, & il n'en a lû que la
Préface & la première lettre. Elle
est intitulée : *Lettre sur un passage
de Tite-Live, où l'on réjute une in-
terprétation de deux Ecrivains mo-
dernes.* Ces deux Ecrivains sont M.
Rollin & M. Crever : voici le pas-
sage de Tite Live qui donne lieu à
la contestation. *Consules in sedem
processere suam, missique victores ad
sumentium supplicium nudatos virgis*

2544 *Journal des Sçavans ;*
cadunt, securique feriunt : cum in-
ter omne tempus pater vultusque &
os ejus spectaculo essent : eminente
animo patrio inter publica poena mi-
nisterium. M. Rollin dans son Trai-
té des Etudes, a marqué qu'on
donnoit deux sens opposés à ces
mots *animo patrio*, les uns enten-
dans l'amour de la Patrie, les au-
tres l'amour paternel. M. Rollin
est du dernier sentiment, & en
consequence il a ainsi rapporté le
fait dans le premier volume de son
Histoire Romaine. *Les Consuls pa-*
rurent alors sur leur Tribunal, & pen-
dant qu'on exécutoit les deux crimi-
nels, toute la multitude ne détourna
point la vûe de dessus le pere, exami-
nant ses mouvemens, son maintien, sa
contenance, qui malgré sa fermeté lais-
soit entrevoir les sentimens de la na-
ture qu'il sacrifioit à la nécessité de son
ministere, mais qu'il ne pouvoit étouffer.
L'interprétation de M. Rollin qui
est plus conforme que l'autre à la
nature en général, ne paroît pas
bonne à l'Auteur de la Critique.

Septembre, 1740. 1545

il ne s'est pas contenté de s'efforcer de faire voir qu'elle étoit contraire au caractère particulier que tous les Historiens & Tite-Live lui-même donnent à Brutus, il a cherché à la tourner en ridicule en supposant en plusieurs endroits que M. Rollin & M. Crevier faisoient dire à Tite-Live, que Brutus avoit versé des larmes, *ils le font*, dit-il, *pleurer comme un imbecille*. Monsieur Rollin qui n'a pas été touché des raisons de l'Auteur de la Critique, dit qu'il persiste dans son sentiment, sans condamner ceux qui pensent autrement, mais il ajoute que M. Crevier ni lui n'ont jamais parlé de larmes, qu'ils n'ont jamais fait dire à Tite-Live que Brutus en ait versé, M. Rollin en un mot ne trouve pas mauvais que l'Auteur de la Critique soit d'un autre sentiment que le sien, mais il se plaint que pour le tourner en ridicule il ait eu recours à une fausse supposition.

Cette première Lettre Critique

1746 / *Journal des Sçavans* ;
est suivie d'une seconde dont Mon-
sieur Rollin n'a lû que le titre. El-
le est intitulée : *Seconde Lettre sur
quelques méprises de M. Rollin dans
son Histoire ancienne.* Ces méprises
roulent sur plusieurs passages Grecs
dont on accuse M. R. d'avoir mal
rendu le sens ; M. Rollin dit que
l'Auteur de la Critique laisse mê-
me entrevoir dans la Préface qu'il le
soupçonne d'une ignorance grossiere
dans la Langue Gréque ; j'avouë fran-
chement (c'est M. Rollin qui parle)
qu'après une étude suivie que j'ai
faite de cette langue depuis ma
premiere jeunesse jusqu'à présent
dont je pourrois citer bien des té-
moins ; je ne m'attendois pas à ce
reproche J'ajoute moins pour ma
propre réputation que pour celle
des compagnies dont j'ai l'honneur
d'être membre ; qu'un pareil soup-
çon ne trouvera guères de crédit
auprès de ceux qui me connoissent
particulierement ; & que mon Cri-
tique lui-même auroit pû recon-
noître combien ce soupçon est mal

Septembre, 1740. 1747

fondé par un assez grand nombre de fautes des traductions d'Auteurs Grecs, soit Latines, soit Françaises que j'ai souvent corrigées dans mon Ouvrage sans en faire la remarque.

Je ne nie pas néanmoins, dit encore M. R. avec sa modestie ordinaire, qu'il ne me soit échappé peut-être un assez grand nombre de méprises sur le sens des Auteurs Grecs dont j'ai fait usage, je n'ai pas eu le tems d'examiner, ni même de lire les Observations de mon Censeur, & je n'ai point de peine à me persuader qu'elles soient solides. Je souhaiterois seulement qu'elles ne fussent pas accompagnées d'une vivacité & d'une aigreur qui semblent montrer un dessein formé de décrier l'Auteur qu'il critique. Monsieur Rollin n'a rien à craindre à cet égard, quand il seroit vray que dans le cours d'un long Ouvrage il lui fût échappé quelques légères méprises, c'est un tribut qu'il auroit payé à l'humanité, & il n'en

1548 *Journal des Sçavans* ;
mériteroit pas moins les éloges
d'homme sçavant ; d'Ecrivain éle-
gant & de Citoyen vertueux ; qui
le caractérisent dans son Histoire
ancienne. Au reste toute critique
devroit être accompagnée de poli-
tesse ; d'égard & de modestie ; faut-
il que le flambeau de la vérité de-
vienne les armes de la malignité
& de l'envie. Entre Auteurs qui for-
ment tous ensemble une espece de
société & de République commu-
ne ; il conviendroit, dit M. Rol-
lin que l'on s'aidât ; & que l'on se
soutînt mutuellement ; & sur-tout
que ceux qui se croient plus ha-
biles que les autres eussent pour
eux plus d'indulgence. Il y auroit
dans cette manière d'agir une mo-
dération & une noblesse qui mar-
queroient un mérite supérieur ; &
qui certainement attireroient aux
gens de Lettres & aux lettres
mêmes une estime générale. Quoi-
que l'Auteur de la Critique n'ait
pas eu pour M. Rollin tous les mé-
nagemens qu'il lui devoit & qu'il

Septembre, 1740. 1549

se devoit peut-être à lui-même. M. Rollin finit néanmoins cet avertissement par lui faire des remerciemens. Je lui en dois, dit-il, de la peine qu'il s'est donnée de relever mes fautes par où il m'a mis en état de rendre mon Ouvrage moins défectueux. Je lui suis encore plus obligé, ajoute M. Rollin, du service considérable qu'il me rend par sa Critique, bien capable de mortifier l'amour propre & de servir de contre-poids contre les louanges & les applaudissemens, bien plus à craindre pour moi, & bien plus dangereux que ne le seroient les Critiques les plus vives. Nous croyons néanmoins que le prétendu amour propre de M. Rollin n'avoit pas besoin de cette mortification, si c'en est une: quelques grands qu'ayent été ses succès, il ne paroît pas qu'ils l'ayent enivré, & qu'il ait rien perdu de cette modestie qui rend le mérite si aimable.

Après avoir rendu compte des

1550 *Journal des Sçavans*,
Avertissemens, nous venons à l'Ou-
vrage. La premiere guerre punique
& les commencemens de la secon-
de font la principale matiere de
ce nouveau volume, c'est pour-
quoi M. Rollin a jugé utile de met-
tre à la tête un *Avant-propos* dans
lequel il donne une idée du gou-
vernement, du caractere, des mœurs
des Carthaginois. Il y rapporte aussi
les differens Traités passés entr'eux
& les Romains avant les guerres
puniques.

Carthage étoit une colonie de
Tir, la Ville du monde la plus re-
nommée pour le commerce. Les
Auteurs varient sur l'époque de l'é-
tablissement de cette colonie en A-
frique. M. Rollin dit qu'on la peut
fixer treize ans avant que Rome
fût bâtie. La fondation de Cartha-
ge est attribuée à Elissa, Princesse
Tirienne, plus connue sous le nom
de Didon; Pigmalion son frere étoit
Roi de Tir. L'avarice de ce Prin-
ce lui fit tremper les mains dans le

Septembre, 1740. 155

sang de son beau-frere, il fit périr Sicharbas ou Sichée mari de Didon, pour s'emparer des grands biens qu'il avoit; Didon trouva le moien de se sauver, elle emporta tous les trésors de Sichée & ne laissa à Pigmalion que le remors d'un crime infructueux. Après plusieurs courses elle aborda sur les côtes d'Afrique près d'Utique, qui étoit une colonie de Tir, & ayant acheté un terrain des habitans du pays, elle s'y établit avec une petite troupe qui s'étoit attachée à son sort. Quelque temps après elle y bâtit Carthage, *Carthada* nom qui dans la langue Phénicienne & dans la langue Hébraïque, qui sont fort semblables, signifie la ville neuve.

Carthage s'accrut d'abord peu à peu dans le pays même, mais sa domination ne demeura pas longtemps resserrée dans les bornes de l'Afrique; elle porta ses Conquêtes au dehors; envahit la Sardaigne; s'empara d'une grande partie de la Sicile; se soumit presque toute

1552 *Journal des Sçavans* ;
l'Espagne & envoya de tous côtés
de puissantes colonies. Reine de la
mer & maîtresse de tous les trésors
que le commerce apporte, elle se
fit un état qui pouvoit le disputer
aux plus grands Empires. Elle étoit
au plus haut point de sa grandeur ;
lorsque les Romains lui déclarerent
la guerre.

Le gouvernement de Carthage
étoit fondé, dit M. Rollin sur des
principes d'une profonde sagesse.
Aristote, quoiqu'il pense, comme
on verra, que son gouvernement
pêchoit par deux endroits considérables,
met néanmoins cette République
au nombre de celles qui étoient
le plus estimées dans l'antiquité,
& qui pouvoient servir de modèle
aux autres. Il remarque que jusqu'à
son temps, c'est-à-dire, pendant plus
de 500 ans, elle n'étoit tombée dans
aucun des inconveniens des Gouvernemens
mixtes, tel qu'étoit celui de Carthage.
Il n'y avoit eu aucune sédition
considérable qui en eût troublé le repos,

Septembre, 1740. 1553

ni aucun tyran qui en eût opprimé la liberté.

Le gouvernement de Carthage réunissoit, comme celui de Sparte & de Rome, trois autorités différentes qui se balançoient l'une l'autre, & se prêtoient un mutuel secours : celle de deux Magistrats suprêmes appellés Suffetes, celle du Senat & celle du peuple, on y ajouta ensuite le tribunal des Cent qui eut beaucoup de crédit dans la République.

Le pouvoir des Suffetes étoit annuel comme celui des Consuls à Rome, auquel il ressembloit beaucoup. Ils présidoient aux Jugemens, ils avoient le droit de proposer & de porter de nouvelles loix, ils faisoient rendre compte à ceux qui étoient chargés du recouvrement des deniers publics.

Le Senat formoit le Conseil de l'Etat, & étoit comme l'ame de toutes les délibérations publiques. Quand les sentimens étoient uniformes, & que les suffrages se réunissoient, il décidoit souverainement.

ment, lorsqu'il y avoit partage les affaires étoient portées devant le peuple à qui le droit de décider appartenoit alors.

Le Tribunal des Cent étoit une Compagnie de cent quatre personnes. Elle tenoit lieu à Carthage de ce qu'étoient les Ephores à Sparte, c'est-à-dire, qu'elle servoit à balancer le pouvoir des Grands. Leur magistrature fut long-tems perpétuelle; Annibal la rendit annuelle environ 200 ans après sa création. Les Généraux dont l'autorité étoit absolue lorsqu'ils se trouvoient à la tête des armées, étoient obligés, quand la campagne étoit finie, de rendre compte au Tribunal des Cent de leur conduite & de leur administration.

Telles étoient les différentes parties qui formoient le corps politique de la République de Carthage. Aristote qui en loue le gouvernement, pente néanmoins qu'il y avoit deux grands défauts. Le premier consiste en ce qu'on mettoit sur la tête

Septembre, 1740. 155

d'un même homme plusieurs Charges, ce qui étoit regardé à Carthage comme la preuve d'un mérite non commun. Cette coutume étoit au sentiment d'Aristote très-préjudiciable au bien public; en effet selon lui, lorsqu'un homme n'est chargé que d'un seul emploi il est beaucoup plus en état de s'en bien acquitter, les affaires pour lors étant examinées avec plus de soin & expédiées avec plus de promptitude. On ne voit pas, ajoute-t-il, que ni dans les troupes, ni dans la Marine, on en use de la sorte. Un même Officier ne commande pas deux corps différens, un même Pilote ne conduit pas deux vaisseaux. D'ailleurs le bien de l'Etat demande que pour exciter de l'émulation parmi les gens de mérite, les Charges & les faveurs soient partagées, au lieu que lorsqu'on les accumule sur un même sujet, souvent elles produisent en lui une forte d'éblouissement par une distinction si marquée, & excitent dans les autres la jalousie.

les mécontentemens, les murmures;

Voilà les raisons dont Aristote se sert pour prouver que le bien d'un Etat ne veut pas qu'un même homme soit chargé de plusieurs emplois, mais ce sont des considérations qui, quoique généralement vraies, doivent peut-être néanmoins céder souvent à des considérations particulières. En fait de gouvernement, il y a peu de maximes générales qui ne reçoivent de continuelles restrictions.

Le second défaut qu'Aristote relève dans le gouvernement de Carthage, c'est que le mérite & la naissance ne suffisoient pas pour parvenir aux premiers postes, il falloit que la richesse y fût jointe. La pauvreté étoit un titre d'exclusion, ce qu'Aristote regarde comme un très grand mal dans un Etat; car alors, dit-il, la vertu n'étant comptée pour rien & l'argent tenant lieu de tout, parce qu'il conduit à tout, l'admiration & la soif des richesses saisit toute une ville & la corrompt.

Septembre, 1740. 1557

M. R. observe à ce sujet que si Aristote prétendoit, comme il semble l'insinuer, qu'on dût mettre également dans les premières dignités les riches & les pauvres, son sentiment seroit réfuté par la pratique générale des Républiques les plus sages, qui, sans avilir ni deshonorer la pauvreté, ont cru devoir, sur ce point, donner la préférence aux richesses, parce qu'on a lieu de présumer que ceux qui ont du bien ont reçu une meilleure éducation; pensent plus noblement, sont moins exposés à se laisser corrompre & à faire des bassesses, & que la situation même de leurs affaires les rend plus affectionnés à l'Etat; plus disposés à y maintenir la paix & le bon ordre, plus intéressés à en écarter toute sédition & toute révolte.

Carthage doit être considérée comme une République marchande tout ensemble & guerrière. Elle étoit marchande par inclination & par état, elle devint guerrière d'abord par la nécessité de se défendre

1558 *Journal des Sçavans* ;
contre les peuples voisins , & en-
suite par le desir d'étendre son
commerce & d'agrandir son Em-
pire.

Le Commerce de Carthage étoit
pour elle une source inépuisable
de richesses. Située au centre de
la Méditerranée , & prêtant
une main à l'Orient & l'autre à
l'Occident, elle embrassoit, par l'é-
tendue de son Commerce, toutes
les régions connues. Les Carthagi-
nois en se rendant les facteurs &
les négocians de tous les peuples é-
toient devenus les Princes de la
Mer, le lien de l'Orient, de l'Oc-
cident & du Midi, & le Canal né-
cessaire de leur communication.

Outre les trésors que le Com-
merce apportoit continuellement à
Carthage, elle en trouva une nou-
velle source dans les mines d'or &
d'argent d'Espagne : les naturels du
pays en avoient long-tems ignoré
ou méprisé l'usage. Les Phéniciens
furent les premiers qui les fouille-
rent, les Carthaginois & en suite les

Septembre, 1740. 1559

Romains entirerent un profit immense. Polibe cité par Strabon, dit que de son tems il y avoit quarante mille hommes occupés aux mines qui étoient dans le voisinage de Carthagene, & qu'ils fournissoient chaque jour au peuple Romain vingt-cinq mille dragmes, c'est-à-dire, 12500 liv.

La richesse de Carthage faisoit toute sa force. Il y n'y avoit qu'un très-petit nombre de ses Citoyens qui portassent les armes. Ses armées étoient composées de troupes mercenaires qu'elle achetoit dans les Etats voisins, ayant soin de choisir celles qui avoient le plus de mérite & de réputation. Elle tiroit de la Numidie une Cavalerie, legere, hardie, impétueuse, infatigable, qui faisoit la principale force de ses armées, des Isles Baléares les plus habiles frondeurs de l'univers; de l'Espagne & de l'Afrique une Infanterie ferme & invincible; des côtes de Genes & des Gaules des troupes d'une valeur reconnue &

1660 *Journal des Sçavans,*
de la Grece même des soldats éga-
lement bons pour toutes les opé-
rations de la guerre, propres à servir
en campagne ou dans les villes, à
faire des sièges ou à les soutenir.

Ainsi les Carthaginois mettoient
sur pied des armées composées de
l'élite des différens peuples. Elle ne
dépeuploit ni ses villes, ni ses cam-
pagnes, elle n'interrompoit point
son commerce, les Arts ne cessoient
pas d'y fleurir, sa marine n'étoit point
affoiblie, & si elle recevoit quel-
que échec ses pertes étoient promp-
tement réparées par les sommes
que lui fournissoit son commerce.
Ces avantages étoient balancés par
des inconvéniens au moins aussi
grands. Toutes ces parties (dit M.
R. en parlant des différentes trou-
pes qui composoient les armées
Carthaginoises, ne tenoient en-
semble par aucun lien naturel inti-
me & nécessaire. Comme nul inte-
rêt commun & réciproque ne les
unissoit pour en former un corps
solide & inalterable, aucune ne
s'affectionnoit

Septembre , 1740. 1561

s'affectionnoit sincerement au succès des affaires & à la prospérité de l'Etat. On n'agissoit pas avec le même zèle , & on ne s'exposoit pas au danger avec le même courage pour une République qu'on regardoit comme étrangère & par-là comme indifferente, que l'on auroit fait pour sa propre patrie dont le bonheur fait celui des Citoyens qui la composent. Il y a plus, ces troupes mercenaires qui rendoient Carthage redoutable aux autres nations lui devenoient quelquefois redoutables à elle-même, & elle a plus d'une fois manqué d'en être la proye. Carthage avoit néanmoins un corps de troupes composé de ses propres Citoyens , mais peu nombreux. C'étoit l'école où la principale noblesse & ceux qui se sentoient le plus d'élevation, de talens & d'ambition pour aspirer aux premières dignités , se formoient à la guerre. On tiroit de ce corps tous les Officiers Généraux.

La grandeur de Carthage n'étoit

Sept,

3 V

1562 *Journal des Scavans* ;

donc fondée que sur des appuis extérieurs souvent dangereux , toujours foibles ; s'ils venoient à lui manquer, & que son commerce fût interrompu par la perte de quelque bataille navale , sa ruine lui paroiffoit inévitable , & elle se livroit au découragement & au defefpoir.

M. Rollin fait voir qu'il n'en étoit pas ainfi de la République Romaine : comme elle étoit fans commerce & fans argent , elle ne pouvoit acheter des fecours capables de l'aider à pouffer fes conquêtes aufli rapidement que Carthage , mais aufli comme elle tiroit tout d'elle-même , & que toutes les parties de l'état étoient intimément unies enfemble , elle avoit des reffources plus sûres dans fes grands malheurs que n'en avoit Carthage dans les fiens, & de-là vient qu'elle ne fongea point du tout à demander la paix après la bataille de Cannes , comme celle-ci l'avoit demandée après la victoire navale remportée par Lutatius dans une conjuncture où

Septembre, 1740. 1563

le danger étoit beaucoup moins pressant.

A l'égard des mœurs Ciceron dans le dénombrement des différentes qualités qui distinguent les différentes nations; donne aux Carthaginois pour caractère dominant la finesse, l'habileté, l'adresse, l'industrie; la ruse (*Calliditas*). La ruse & la finesse, dit M. Rollin, conduisent naturellement au mensonge, à la duplicité, à la mauvaise foi & en accoutumant insensiblement l'esprit à devenir moins délicat sur le choix des moyens pour parvenir à ses fins, elles le préparent à la fourberie & à la perfidie. C'étoit aussi un des caractères des Carthaginois, & il étoit si connu qu'il avoit passé en proverbe. Le desir extrême des richesses produisoit en eux un amour desordonné du gain qui étoit une source fréquente d'injustice & de mauvais procédés. M. R. en cite un exemple bien frappant. Pendant une trêve que Scipion avoit accordée à

1564 *Journal des Sçavans* ;
leurs instantes prieres , des vais-
seaux Romains battus par la tem-
pête étant arrivés à la vûe de Car-
thage, furent arrêtés & saisis par or-
dre du Senat & du peuple , qui ne
purent laisser échapper une si belle
proye.

Le Caractere des Carthaginois é-
toit feroce , hautain , impérieux. Le
peuple timide & rampant dans la
crainte , fier & cruel dans ses em-
portemens , en même tems qu'il
trembloit sous ses Magistrats , fai-
soit trembler à son tour tous ceux
qui étoient dans sa dépendance. Un
mauvais succès étoit puni à Car-
thage comme un crime d'Etat. Lors-
que Terentius Varo rentra dans
Rome après la perte de la bataille
de Cannes , tous les ordres de la
République allerent au-devant de
lui & le remercierent de ce qu'il
n'avoit pas desespéré du salut de
l'Etat ; à Carthage on l'auroit puni
du dernier supplice.

Les Carthaginois portoient leur
caractere de ferocité jusques dans

Septembre, 1740. 1565

le culte des Dieux qui sembleroit , dit notre Auteur , devoir adoucir les mœurs les plus sauvages & inspirer des sentimens de bonté & d'humanité. Diodore en rapporte un exemple qu'on ne peut lire sans horreur : dans le tems qu'Agathocles étoit prêt de mettre le siege devant Carthage , les habitans de cette ville se voyant réduits à la dernière extrémité , imputerent leur malheur à la colere de Saturne contre eux , parce qu'au lieu des enfans de la premiere qualité qu'on avoit coutume de lui sacrifier , on avoit mis frauduleusement à leur place des enfans d'esclaves & d'étrangers. Pour réparer cette prétendue faute , ils immolerent à Saturne 200 enfans des meilleures maisons de Carthage , & outre cela plus de trois cent Citoyens qui se sentoient coupables de ce crime , s'offrirent volontairement en sacrifice.

Ces sacrifices impies qui n'ont été que trop communs parmi presque

1586 *Journal des Sçavans*,
toutes les nations idolâtres font
voir combien Dieu les avoit aban-
données à leur sens reprové. Jesus-
Christ n'avoit pas détruit l'Empire
du démon, & c'étoit à lui sous le
nom de leurs différentes divinités
que les Payens offroient les mal-
heureuses victimes d'un culte dé-
testable.

Avant la première guerre Puni-
que, les Carthaginois & les Ro-
mains avoient faits plusieurs Trai-
tés ensemble. Il paroît par le der-
nier conclu du tems de Pirrus &
par le silence des Historiens sur la
Marine des Romains avant les
guerres Puniqes, que jusques-là
les Romains n'avoient guères tour-
né leurs soins du côté de la mer,
quoiqu'ils ne l'eussent pas entière-
ment négligé.

Nous venons à l'Histoire.

Le Livre onzième qui est le pre-
mier de ce nouveau volume, con-
tient l'Histoire de la première guer-
re Punique. Elle a duré depuis l'an
de Rome 488. jusqu'à l'année 509.

Septembre, 1740. 1567

ce Livre renferme par conséquent un espace de 24 ans. Cette première guerre est principalement célèbre par les rapides progrès que les Romains firent dans la Marine, & par la constance de Régulus. Elle fut terminée par un Traité dans lequel entr'autres avantages les Romains enleverent la Sicile aux Carthaginois.

Le Livre douzième remplit l'intervalle qui s'est écoulé entre la fin de la première guerre Punique & le commencement de la seconde. Cela forme un espace de 23 ans. Les principaux événemens sont le Traité par lequel les Romains forcèrent les Carthaginois de leur abandonner la Sardaigne, ce qui fut par la suite une des causes de la seconde guerre Punique, l'irruption des Gaulois en Italie, qui après avoir gagné une première bataille, furent ensuite successivement & entièrement défaits dans plusieurs autres. L'occasion de cette guerre fut le partage que les Romains sept ou

1568 Journal des Sçavans,

huit ans auparavant avoient fait à l'instigation de Caius-Flaminius Tribun du peuple, des terres du Picenum dont ils avoient chassé les Senonois : Plusieurs peuples de la nation Gauloise entrèrent dans la querelle des Senonois, les Boyens sur-tout qui étoient limitrophes aux Romains & les Insubriens. Ils envoyèrent même au-delà des Alpes solliciter les peuples Gaulois qui habitoient le long du Rhône.

Tous ces préparatifs allarmerent extrêmement les Romains qui avoient déjà éprouvé le courage des Gaulois. La superstition augmentoit encore leur frayeur. On avoit trouvé dans les Livres Sibillins un prétendu oracle qui portoit que les Grecs & les Gaulois prendroient possession de Rome ; *Romam occupaturos*. Pour en détourner l'effet les Pontifes imaginerent un moyen aussi cruel que pueril. Ce fut d'enfouir tout vivans en terre deux Grecs & deux Gaulois hommes & femmes, ce qu'on renouvela

Septembre, 1740. 1569.

au commencement de la seconde guerre Punique. Les Gaulois furent vaincus & l'Italie entiere fut soumise aux Romains depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, c'est-à-dire, depuis les Alpes jusqu'à la Mer Jonienne. Ils soumirent encore l'Istrie & l'Illyrie à leur domination.

Le Livre XIII, qui est le dernier de ce volume, comprend le commencement de la seconde guerre Punique jusqu'à la bataille de Trasimene inclusivement. La prise de Sagonte, le passage d'Annibal en Italie, le combat du Tesin, les batailles de la Trebie & du Lac Trasimene en sont les principaux faits aussi connus qu'interessans. On trouve dans ce volume plusieurs digressions curieuses sur les Gladiateurs, sur les Tribus, sur les Saturnales, sur les vœux, sur les Publicains, sur les habits des Romains. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de les faire toutes connoître, nous nous bornerons à donner une idée très-abre-

1570 *Journal des Sçavans*,

gée de ce qui regarde les Gladiateurs & les Saturnales.

L'usage des Gladiateurs fut introduit à Rome l'an 488. les deux freres M. & D. Brutus s'en servirent pour célébrer les funerailles de leur pere. Tite Live remarque qu'ils étoient déjà en usage chez d'autres peuples d'Italie. On ne les employa d'abord à Rome que dans les funerailles des hommes illustres; dans la suite l'usage en devint si commun que les particuliers marquoient par leur testament combien ils vouloient qu'il y eût de couples de Gladiateurs à leurs funerailles, on les appelloit *Bustuarii*, parce qu'ils combattoient autour du bucher. Le nombre n'en fut pas d'abord excessif, mais il alla toujours en augmentant. L'an 578. de Rome 74 Gladiateurs combattirent à des funerailles.

Ce spectacle, qui dans son origine étoit une cérémonie de deuil, devint par la suite un des divertissemens les plus agréables aux peuples Romains. La profession de

Septembre, 1740. 1571

Gladiateur fut un Art enseigné par des Maîtres qu'on appelloit *Laniste*. Il n'étoit point permis aux Gladiateurs de donner en combattant la moindre marque de foiblesse ou de crainte, c'étoit un crime pour eux que de faire entendre la moindre plainte quand ils étoient blessés ou de demander quartier quand ils étoient vaincus. Leurs maîtres leur faisoit jurer qu'ils combattroient jusqu'à la mort. Ils étoient différemment armés & étoient en conséquence différemment nommés, ceux qu'on appelloit *Retiarii* avoient pour arme un Trident avec un Rets ou filet qu'ils jettoient sur la tête de leur antagoniste pour l'embarrasser dans ce filet & le mettre hors d'état de se défendre.

On appelloit *Thracés* ceux qui avoient une armure semblable à celle des Thraces, c'est-à-dire une espee de dague avec une rondache & ainsi des autres.

Les Athéniens dont le caractère étoit la douceur & l'humanité n'ad-

Digitized by Google

1572 *Journal des Sçavans,*

mirent jamais dans leur ville ces Spectacles plus dignes de réjouir des bêtes feroces, que des hommes qui devroient se regarder tous comme freres. Comme on leur proposoit d'y établir un combat de Gladiateurs pour ne pas ceder en ce point à ceux de Corinthe : Renversés donc auparavant, s'écria un Athénien du milieu de l'assemblée, renversés l'Autel que nos peres, il y a plus de mille ans, ont erigé à la misericordé.

Il fallut bien des efforts pour déraciner à Rome cette coutume barbare. Quelques Empereurs Payens y apporterent des temperamens, Marc-Aurele ne permit de combattre qu'avec des épées émoussées; il étoit réservé au Christianisme d'abolir ces spectacles sanglans. Constantin le Grand défendit les combats de Gladiateurs; sa défense n'eut pas apparamment un grand effet, puisqu'Honorius fut obligé de la renouveler dans l'occasion que nous allons rapporter. Un saint Solitaire d'Orient, nommé Telemaque, vint à

Septembre ; 1740. 1573

Rome , où la fureur des spectacles regnoit encore , il se rendit à l'Amphithéâtre comme les autres , mais dans une intention bien différente. Quand le combat fut commencé il descendit dans l'Arene & fit son possible pour empêcher les Gladiateurs de s'entretuer. Ce fut un spectacle auquel on ne-s'attendoit point , & qui au lieu de toucher les spectateurs les révolta ; ils se jetterent sur le saint Solitaire & le tuerent à coup de pierre. Honorius ayant sçu cette horrible action , défendit absolument le combat des Gladiateurs & le sang du martyr, dit M. Rollin , obtint de Dieu ce que les loix de Constantin n'avoient pû faire. Il ne fut plus parlé depuis à Rome de combats de Gladiateurs.

Les Saturnales étoient une fête instituée en l'honneur de Saturne. Elle avoit pour objet de représenter cette égalité que les hommes apportent en naissant , & qu'on supposoit avoir subsisté pendant le règne de Saturne.

Cette fête se célébroit dans la

1574 *Journal des Sçavans* ;
mois de Decembre , les Romains
quittoient la Toge & paroissoient
en public en habit de table. Ils
s'envoyoient des présens comme
aux étrennes qui s'appelloient *Apo-
phoreta*. Les jeux de hazard défen-
dus en un autre tems étoient alors
permis. Le Senat vaquoit , les
affaires du Bureau cessoient. Les
Ecoles étoient fermées.

Les enfans annonçoient cette fé-
te en courant dans les rues dès la
veille & criant *jo Saturnalia*. On
voit encore des Médailles sur
lesquelles ces mots sont gravés.
C'est le fondement de la raillerie
piquante que le fameux Narcisse
affranchi de Claude essuya , lorsque
cet Empereur l'envoya dans les
Gaules pour appaiser une sédition
qui s'étoit élevée parmi les troupes.
Etant monté sur le Tribunal pour
haranguer l'armée à la place du
Général , les soldats se mirent à
crier *Jo Saturnalia* voulant dire que
c'étoit la fête des Saturnales , où
les esclaves faisoient les maîtres.
C'étoit en effet ce qui s'y pratiquoit.

Septembre, 1740. 1575

de plus remarquable. Les maîtres changeoient d'état & d'habit avec leurs esclaves, ils leur donnoient autorité sur toute la maison qui leur devenoit soumise comme une petite République. Ils vouloient qu'on leur rendit les mêmes respects & les mêmes devoirs qu'à eux. Non seulement ils les admettoient à leur table, mais selon Athénée ils les y servoient; enfin ils leur donnoient la liberté de dire & de faire tout ce qu'il leur plaisoit. M. Rollin remarque que cette coutume avoit été sagement établie pour faire souvenir les maîtres que les esclaves étoient hommes comme eux, & devoient être par conséquent traités avec humanité & regardés par eux comme des especes de commençaux & d'amis d'un ordre inférieur. C'est par la même raison, ajoute-t'il, qu'à Rome dans la cérémonie la plus capable d'inspirer des sentimens de complaisance & d'orgueil, c'est-à-dire dans le triomphe où le vainqueur du haut d'un Char pompeux

1576 *Journal des Sçavans* ;
étoit donné en spectacle à tout un
peuple , on avoit soin de placer
derriere lui un esclave qui l'avertis-
soit de se souvenir qu'il étoit
homme. -

ASTRONOMIE PHYSIQUE ;
ou *Principes généraux de la Na-*
ture , appliqués au Méchanisme
Astronomique , & comparés aux
principes de la Philosophie de M.
Newton. Par M. de Gamaches ,
Chanoine Régulier de Sainte
Croix de la Bretonnerie , de l'A-
cadémie Royale des Sciences. A
Paris , chez Charles - Antoine
Fombert , rue S. Jacques, Librai-
re du Roi pour l'Artillerie & le
Génie , à l'Image Notre-Dame :
1740. vol. in-4^o. pag. 410. & 22
planches. -

A VANT l'illustre Descartes,
on pensoit peu au méchanis-
me des Cieux. Il falloit un génie
tel que ce grand Philosophe pour
embrasser d'une vûe générale l'ar-
rangement de l'Univers ; il faut
néanmoins convenir qu'il est tom-

Septembre, 1740. 137

bé en défaut. Mais à travers ses erreurs on apperçoit un génie vaste & fécond, tel qu'il le falloit pour découvrir les vérités qu'il nous a transmises. Depuis ce Philosophe, la Physique s'est fort enrichie, les expériences, les observations, la Géométrie même que ce grand Homme avoit conduite si loin, s'est fort augmentée. Il semble cependant que les connoissances n'ont fait qu'accroître les doutes. Les Philosophes toujours embarrassés à allier différentes observations ont eu recours à diverses hypothèses; il seroit heureux de rencontrer un Système qui pût les concilier & se trouver indépendant de nouvelles suppositions qu'on fait presque toujours suivant l'exigence des cas que la nature peut nous présenter. C'est sans doute une telle considération, & peut-être l'honneur de la Nation qui a engagé M. de Gama-ches à composer l'excellent Ouvrage dont nous allons rendre

3578 *Journal des Sçavans*,
compte. Newton, ce célèbre Géo-
mètre, est devenu redoutable ; on
ne pénètre qu'avec peine dans les
secrêts de la Géométrie, dont il a
eu soin d'orner sa Physique. Quel-
ques illustres modernes ont osé
attaquer plusieurs de ces principes.
Mais ces principes tiennent à une
espece de Métaphysique toujours
susceptible de détours & de faux-
fuyans. Il falloit plus que de la
hardiesse pour examiner Newton
dans ses calculs & le suivre dans les
conséquences qu'on déduit de cet-
te fine Géométrie. Une erreur
dans la Géométrie commise par
Newton pouvoit devenir une véri-
té, ou du moins en imposer à bien
des Géomètres. Rien n'a arrêté M.
de Gamaches en reconnoissant la
superiorité de Newton, il a sçu
profiter de ses propres armes pour
le combattre.

L'Ouvrage dont nous allons
parler est partagé en neuf Disserta-
tions, auxquelles on a joint quel-
ques éclaircissmens. Elles sont

Septembre, 1740. 1579

précédées d'un Discours préliminaire. M. de Gamaches, à l'imitation de plusieurs célèbres Auteurs, a voulu mettre ici les phénomènes généraux de la Nature, tels que les inclinaisons des orbites des Planètes rapportées à l'Ecliptique. Car les orbites des Planètes sont différemment inclinées les unes sur les autres, & leurs nœuds, c'est-à-dire, l'interfection de ces plans répond à différens points du Ciel; ce n'est plus qu'une question de Trigonométrie sphérique d'avoir les positions respectives sur toute autre orbite à laquelle on veut les rapporter; lorsqu'on a la position des Planètes par rapport à l'Ecliptique: c'est par ce moyen qu'on sçait l'inclinaison des Planètes par rapport à l'Equateur du Soleil. Mais ces nœuds, soit les ascendants, soit les descendants, ne peuvent être marqués que pour un certain tems limité, puisqu'ils sont variables à cause de leur propre mouvement, & celui de l'axe de la

1580 *Journal des Sçavans* ;

Terre autour des pôles de l'Ecliptique, c'est de la difference de ces deux mouvemens ; d'où naît le direct & le rétrograde dont l'on a donné ici la Table.

Il y a quelque chose de plus difficile à déterminer, c'est l'apparence que chaque orbite a avec son plan particulier, relativement à celui avec lequel elle change régulièrement de situation, & ce changement de position influe sur les mouvemens des apsidés : on trouve ici une Table des mouvemens annuels des apsidés rapportées au point équinoxial du printemps, & au ciel des étoiles fixes avec le lieu des aphélies rapportées à l'Ecliptique.

Dans un Ouvrage si important il étoit nécessaire, pour déduire d'exactes conséquences, d'évaluer les plus grandes, les moyennes, & les plus petites distances de la Terre à ces Planètes, ainsi que leurs excentricitez. Quiconque connoît la liaison & les loix im-

Septembre, 1740. 1581

muables qui sont établies entre les distances & les tems des révolutions, sentira qu'on ne pouvoit se dispenser de mettre ces tems marqués ici suivant les Tables de M. de la Hire. Les densitez des Planètes, leurs rotations autour de leur propre centre, le rapport de leurs diamètres entre dans le Système Astronomique, elles y sont même d'un grand poids, ainsi que les différentes inclinaisons de la Lune, le mouvement de ses apsidés, les inégalitez de ses mouvemens y devoient être exposées, puisque ce sont ces phénomènes dont notre Auteur entreprend de rendre raison.

La premiere Dissertation traite du mouvement, nous n'en parlerons point. Nous avons un si grand nombre de choses sur lesquelles nous souhaitons entretenir le Lecteur qu'il nous permettra de le renvoyer à l'Ouvrage même, d'autant plus qu'on peut regarder cette partie comme étrangere aux

1582 *Journal des Sçavans*,
questions qui font le sujet de celles
que M. de Gamaches a entrepris
d'éclaircir.

Seconde Dissertation.

Les loix du mouvement sont le
fondement de toute la méchanique.
Cette question, qui bien connue, quant
au résultat des opérations, tient à une
question purement métaphysique. On
a disputé longtems s'il y a un espace,
c'est-à-dire quelque chose vuide de
toute matiere, ou si la matiere elle-même
occupant son propre lieu remplit
exactement celui que l'Auteur de la
nature lui a destiné. Cette question
a fait demander nécessairement si
le mouvement est relatif ou absolu.
En conservant les anciennes manieres
de raisonner, il est assez difficile, pour
ne pas dire impossible, de déterminer,
s'il y a du vuide dans la nature ou un
plein universel, il falloit donc se
tourner d'un autre côté & remon-

Septembre, 1740. 1583

ter à des principes dont tout le monde convint, tels que la sagesse de Dieu. Or M. de Gamaches fait sentir que l'Auteur de la nature qui suit toujours les voyes les plus simples, a dû nécessairement établir la communication des loix telles qu'elles existent pour que nous ne fussions pas abandonnés à une illusion perpétuelle dans laquelle nous serions tombés s'il avoit établi toutes autres loix que celles qu'exigeoit la nature du mouvement relatif. Car dans ce cas les apparences ne seroient jamais les mêmes, elles seroient variables pour deux spectateurs. Au contraire dans le mouvement relatif les apparences seront toujours fixes, ce qui convient infiniment à la Sagesse du Créateur.

Entrons dans la troisième Dissertation :

C'est le principe de l'attraction qu'on trouve ici expliqué & plein de toute la Géométrie que peut demander cette matiere, M. New-

4384 *Journal des Sçavans*,
ton fait servir ce principe, comme
l'on sçait, de fondement au fa-
meux Ouvrage qu'il nous a laissé
sur le Systême du Monde. Voici
comme s'exprime M. de Gama-
ches : » Ce nouveau Philosophe,
» déjà illustré par les rares connois-
» sances qu'il avoit puisées dans la
» Géométrie, souffroit impatient-
» ment qu'une Nation étrangère pût
» se prévaloir de la possession où elle
» étoit d'enseigner les autres, excité
» par une noble émulation, & gui-
» dé par la supériorité de son génie,
» il ne songea plus qu'à affranchir
» sa patrie de la nécessité où elle
» croyoit être d'emprunter de nous
» l'art d'éclairer les démarches de la
» Nature & de la suivre dans ses
» opérations. Ce ne fut point enco-
» re assez pour lui, ennemi de tou-
» te contrainte, & sentant que la
» Physique le gêneroit sans cesse,
» il la bannit de sa Philosophie, &
» de peur d'être forcé de réclamer
» quelquefois son secours, il eut
» soin d'ériger en loix primordiales
les

Septembre, 1740. 1585

»les causes intimes de chaque Phé-
»nomène particulier. Par-la toute
»difficulté fut applanie, son travail
»ne roula plus que sur des sujets
»traitables qu'il sçut assujettir à ses
»calculs. Un phénomène analysé
»géométriquement devint pour lui
»un phénomène expliqué. Ainsi cet
»illustre rival de M. Descartes eut
»bien-tôt la satisfaction singulière
»de se trouver grand Philosophe,
»par cela seul qu'il étoit grand
»Géomètre.

Les Règles de Kepler sont les
loix de l'Astronomie. Voyons-les
exactement. Car cet Ouvrage ne
tire toute sa force que de sa par-
faite conformité avec l'harmonie
de ces loix, & ne renverse le Sy-
stème Cartésien que par un ac-
cord pépétuel avec ces mêmes loix
que la nature a rendues invaria-
bles. Avant que d'entrer en ma-
tiere nous placerons quelques dé-
finitions dont nous avons besoin
pour rendre notre Extrait plus uti-

1586 *Journal des Sçavans* ;
le à ceux qui voudront s'en servir
pour comprendre un Ouvrage qui
mérite toute l'attention du lecteur.

Lorsqu'une Planète décrit une
orbite telle qu'une ellipse, on di-
stingue quatre mouvemens.

Le mouvement absolu de la Pla-
nète,

Le mouvement translatif de la
Planète,

Le mouvement de la matiere
éthérée, & le mouvement angulai-
re de l'une & de l'autre.

Par le mouvement absolu on en-
tend le mouvement suivant la tan-
gente qui est le petit élément de la
courbe.

Le mouvement translatif est ce-
lui dont la direction est perpendi-
culaire au rayon vecteur.

Le mouvement de la matiere est
pris suivant la même direction per-
pendiculaire au rayon, mais quel-
quefois il se trouve plus grand, &
quelquefois plus petit que celui
du mouvement translatif des Pla-
nètes.

Septembre, 1740. 1587

Le mouvement angulaire est l'Arc par lequel on juge du mouvement d'une Planète.

Dans les cercles les vitesses absolues, les translatives. & les angulaires seront les mêmes, elles sont toujours en raison inverse des racines quarrées des distances, & les tems des révolutions sont comme les racines des cubes des distances ou rayons vecteurs. Mais si les Planètes décrivent des ellipses, leurs vitesses absolues seront comme les racines des paramètres des sections qu'elles décrivent divisées par les perpendiculaires menées du foyer sur les tangentes aux différens points par où passent successivement ces Planètes. Aux moyennes distances arithmétiques ou à l'extrémité du petit axe de l'orbite que décrit une Planète, leurs vitesses absolues sont égales à celles de la matiere, & par conséquent en raison inverse des racines de leurs distances. Les tems des révolutions des Planètes sont comme

1588. *Journal des Sçavans*,
ceux de la matiere prise aux
moyennes distances, d'où il suit
que les quarrés des tems sont
comme les cubes des distances
moyennes. Par ceci on peut tou-
jours comparer la vîtesse de deux
Planètes ensemble, en les imagi-
nant circuler dans des cercles qui
auroient pour rayon la ligne tirée
du foyer à l'extrémité du petit axe,
car elles employent autant de tems
à parcourir leur vraie orbite que
celui qu'elles mettroient à parcou-
rir ce cercle dont nous avons assi-
gné le rayon.

Imaginons presentement avec
M. de Gamaches (qui, dans cette
troisième Dissertation, parle le lan-
gage des Astronomes & des New-
toniens) un corps en mouvement,
continuellement détourné de son
chemin par une force, soit uni-
forme, soit variable vers un cer-
tain point fixe, il décrira une cour-
be; donc les aires seront toujours
proportionnelles aux tems. La
converse de cette proposition est

1176 E

Septembre, 1740. 1589

également vraie. Des-là on peut assigner les vitesses absolues des Planètes, & on trouve que dans une orbite quelconque elles sont en raison renversée des perpendiculaires abaissées du foyer sur les tangentes, mais les mouvemens translatifs des couches sphériques qu'on voudroit supposer pousser ou agir sur la Planète, feront en raison renversée des racines des distances, alors il est démontré que si les mouvemens translatifs des Planètes suivoient cette proportion, les tems seroient comme les quarrés des distances, ce qui troubleroit la loi de Kepler; on ne peut donc recevoir cette action de matiere sur la Planète, sans tomber en contradiction avec soi-même, puisque si, d'une part, l'on veut que les vitesses translatives de la matiere soient en raison renversée des distances, on aura les aires proportionnelles aux quarrés des tems. Mais les tems ne suivront plus la proportion des

1590 *Journal des Sçavans*,
racines quarrées des cubes des di-
stances, si de l'autre, on prend ces
vitesses en raison inverſe des raci-
nes quarrées des distances on aura
les quarrés des tems proportion-
nels aux cubes des distances, mais
les aires ne ſuivront plus la pro-
portion des tems.

M. Newton explique toutes ces
loix avec facilité, il ſupprime la
matiere, donc il n'y aura point
d'altération dans le mouvement
circulaire de la Planète, & pour
qu'elle puiſſe être perpétuellement
détournée de ſa premiere détermi-
nation, il ſuppoſe les Planètes at-
tirées par le Soleil. Voila comme,
dit M. de Gamaches, la difficulté
levée, & le phénomène expliqué :
un autre principe qu'a adopté M.
Newton, & qui devient très-pro-
bable en admettant les idées de
l'attraction, c'eſt que les chûtes
initiales ſont en raifon directe
des maſſes, en même tems qu'elles
ſont en raifon renverſée des quar-
rés des diſtances, puiſque plus il

Septembre, 1740. 1591

ya de masse attirante, plus le corps doit être attiré. Ainsi l'attraction ne peut pas s'admettre sans une mutualité. Car toute action est jointe à une réaction. C'est pourquoi la Lune & la Terre doivent nécessairement tendre à s'approcher avec des vitesses qui soient en raison renversée de leurs masses. Ce sont-là les principes du célèbre Newton. Des cette Dissertation notre Auteur donne à penser combien ce Système est sujet à l'arbitraire. Pourquoi, par exemple, les Planètes circulent-elles toutes dans le même sens? Pourquoi tournent-elles sur leurs centres dans le même sens qu'elles tournent autour du Soleil? Pourquoi le centre commun de gravité du Soleil & des Planètes reste-t-il immobile? Pourquoi les corps célestes ne se réduisent-ils pas en un seul point s'il arrive quelque déplacement, comme on ne peut en douter? Puisqu'alors ils ne doivent cesser de s'approcher à cause

1592 *Journal des Sçavans,*

de l'augmentation des forces attractives qui sont toujours en raison renversée des quarrés des distances. Pourquoi enfin la différence de la force qu'a la Terre pour attirer la Lune, étant à celle qu'a le Soleil pour les séparer dans le cas des Szigies, comme 178 à 1, à peu - près ? Pourquoi, dis-je, la Lune ne tournera-t-elle pas contre l'ordre des Signes dans le tems que son centre de gravité décrira son orbite autour du Soleil ; car, suivant la loi de Kepler, les deux Planètes ayant commencé à se mouvoir avec des vîtesses reciproquement proportionnelles aux racines de leurs distances au Soleil, les forces qu'elles auront eu pour s'attirer, l'auront emporté sur celle qu'avoit le Soleil pour les séparer. Il est clair qu'en les regardant alors comme attachées aux extrémités des bras d'un levier, l'excès de la vîtelle de la Planète inférieure, sur celle de la Planète supérieure auroit dû déterminer

Septembre, 1740. 1593

l'une & l'autre masse à circuler
autour de leur centre commun de
gravité, suivant une direction
contraire à celle de la circulation
de ce centre commun autour du
Soleil.

Quatrième Dissertation.

Une partie des plus beaux Théo-
rèmes de M. Newton se trouve
dans cette Section. M. de Gama-
ches a choisi ceux qui pouvoient
lui être utiles, & que le sçavant
Anglois a employés pour détermi-
ner les différentes especes d'at-
tractions; on y trouve, par exem-
ple, comment deux corps égaux,
placés à une certaine distance,
sont toujours attirés par deux au-
tres dans la raison renversée des
quarrés des distances. On y cher-
che dans quel rapport s'attireront
ceux dont les distances seroient
proportionnelles aux rayons de
deux globes attirans, on y décou-
vre comment un corpuscule placé

On peut appliquer ces raiso-
mens à tous les corps qui sont
blables. Mais Newton n'en a
resté à ces seules consideratio-
lui falloit trouver la somme de
attractions, & notre Aute-
pas manqué de le suivre. Il
ché, avec le secours de la
Géométrie qu'a employé
ton, la somme des attra-
d'un corps qui en attire un
or, si l'on y fait attention, &
que les lignes qui expriment
rapport de ces attractions de-
être dans la raison renver-
quarrés des distances, & par
séquent inégales, donc el-
une courbe

Septembre, 1740. 1595²¹

bien le but de cette comparaison. On veut connoître le rapport de l'attraction d'un corps au sphéroïde aplati & à la sphère, d'où, par quelques conclusions que M. Newton a adoptés lui-même, on arrive à prouver que la pesanteur absolue au pôle est à la pesanteur sur l'Equateur, comme 501 à 500.

Une suite de l'attraction est la facilité avec laquelle on compare la masse du Soleil avec celle de la Terre, Jupiter, Saturne, c'est-à-dire, les Planètes qui ont des Satellites; ces rapports sont susceptibles de différentes expressions qu'on trouvera dans la suite, le premier que notre Auteur enseigne est qu'une masse centrale est égale à la chute initiale d'un de ses Satellites, multipliée par le carré de la distance à ce même Satellite; or cette masse, divisée par son volume, donnera la densité du Soleil, de Jupiter, de Saturne, &c. M. de Gamaches recherche encore quel rapport il y a entre le

1596 *Journal des Sçavans*,
tems de la révolution d'un Sa
& la distance au centre com
de gravité des deux masses ;
tems est toujours proportior
la racine de cette distance au
tre commun de gravité des
masses : on fera dans la su
grand usage de ce théorème
rendre l'attraction plus que
pecte.

L'Auteur finit cette Dissert
par examiner la tendance rel
ve d'un Satellite vers la Plan
laquelle il est associé, & de l
nète vers le Satellite. Un
fort aisé démontre que la p
teur d'un Satellite augmente
ses quadratures, & dimini

Septembre, 1740. 1397

n'entend qu'avec peine chez celui de qui notre Auteur les a tirées.

La cinquième Dissertation traite du mouvement des corps dans les fluides. Ceux qui connoissent le fameux Ouvrage de M. Newton n'ignorent pas qu'il a employé dans cette partie la plus subtile Géométrie. M. de Camaches, toujours attentif à placer les théorèmes dont M. Newton s'est servi, ne le perd point de vûe. Il nous donne par analyse les propositions nécessaires pour calculer les différentes résistances qu'éprouve un corps en traversant divers milieux. Mais avant que de les rapporter, notre Auteur annonce une proposition qui devient importante, & qui se trouve le fondement de presque tout son Systême.

Lorsqu'un corps solide reçoit du mouvement, toutes ces parties entrent en partage, & le mouvement se communique à toutes celles qui le composent. Mais un fluide est une masse composée de par-

ties infiniment déliées, & détachées les unes des autres, il peut donc recevoir plusieurs impressions, & celles qui ne sont pas immédiatement appliquées au corps frappant, s'écartent & se dérobent à l'impression du choc. Il suit de-là qu'un corps placé dans un fluide comprimé, déplace les parties par une circulation perpétuelle, c'est-à-dire, que les couches de ce fluide conçues infiniment minces s'échapperont latéralement avec une grande facilité, & cela parce qu'il est démontré que dans un fluide les mouvemens lateraux occasionnés par un mobile, ne prennent rien sur le mouvement direct du mobile, la vitesse du corps diminuera à peine d'une infinitième de sa force, puisque son action ne consiste pas à pousser chacune des surfaces qui lui est présentée, mais à déranger seulement les parties de la couche infiniment mince qui lui cede & s'échappe par les côtez avec une telle vitesse qu'elle peut

Septembre, 1740. 1599

même augmenter à l'infini, si l'on imagine ce fluide entre deux plans parallèles, dont l'un iroit à la rencontre de l'autre.

Les résistances qu'éprouvent les corps dans les fluides sont proportionnelles, non seulement aux couches qu'ils font circuler par leur mouvement, mais à la densité des milieux. Elles sont encore relatives à la densité de ces corps, & à leurs vitesses ainsi qu'à leurs figures. On trouve donc le rapport de ces résistances par le rapport composé de tous ces rapports particuliers.

On peut, avec la Géométrie, déterminer les vitesses résidues d'un corps qui se meut dans un fluide. A chaque instant il trouve de nouvelles résistances, mais on connoît sa masse, sa vitesse, & la quantité de parties de ce fluide qu'il déplace; il est donc facile d'assigner les pertes. Ces suites de vitesses résidues forment une progression harmonique. Or si l'on

1600 *Journal des Sçavans* ;

imagine une hyperbole équilatère dont la puissance égalera le quarré de la force primitive , & que les abscisses soient partagées en parties égales , les ordonnées élevées à ces points seront en progression , & chaque ordonnée sera proportionnelle à la vîtesse résiduë dont l'abscisse correspondante signifie le tems écoulé , & les espaces mixtilignes exprimeront l'espace total parcouru , par conséquent la somme de ces vîtesse résiduës. On s'apperçoit bien des différentes hypothèses qu'on pourroit faire sur les résistances , mais on a supposé ici qu'ellès décroissent comme les quarrés des vîtesse , d'autant plus qu'elles suivent ce rapport dans un milieu infiniment fluide.

Il faut encore voir quelles sont les différentes faces ou côtés par lesquels un corps est mû dans un fluide , ce qui fait examiner à M. de Gamaches quel est le rapport de l'impression que feroit un fluide

Septembre, 1740. 1601

sur la superficie d'un solide engendré par une courbe quelconque à celui qu'il éprouveroit sur sa base. Mais il est à remarquer que les parties de ce fluide se dérangeant par le mouvement qui lui sera imprimé, les particules voisines de l'espace que le corps mû vient de quitter sont remplacées avec une vitesse proportionnelle à la racine de la hauteur du fluide. Les vuides qu'il plairoit d'imaginer deviendroient un obstacle au mouvement, puisque dans cette supposition il faudroit que les particules se ramassassent pour être poussées, & pour lors elles ne s'échapperoient plus latéralement, le corps supporteroit toute la colonne qui lui seroit exposée, & des-là tout mouvement s'anéantiroit. La perpétuité du mouvement n'est donc admissible que dans l'hypothèse de la plénitude universelle.

Lorsqu'un corps est poussé vers les parties d'un fluide, on peut attribuer cette même vitesse aux

1602 *Journal des Sçavans*,

particules du fluide , & laisser le corps mû en repos ; la colonne alors qui s'appuye sur la face qui lui est présentée est réagie par celle de derriere , que nous appellons la *postérieure* ; mais si , par la pensée, on supprime cette *postérieure*, il est évident que l'*antérieure* s'appuyera sur le côté qu'on lui a exposé , & qu'il la supportera toute entière. Remettons presentement cette colonne que nous avions supprimée , l'équilibre renaîtra & le corps n'éprouvera plus aucune résistance , il ne portera aucun poids. La communication entre les parties supérieures & inférieures se retablira. Le mouvement qui fait l'essence du fluide remet l'équilibre. Si l'on transporte maintenant le mouvement au corps ; il n'aura que les particules à déplacer , qui , comme nous l'avons dit, s'échapperont , & celles de derriere venant à succeder , l'équilibre ne sera point troublé , & le corps mû n'aura point de poids à

Septembre , 1740. 1603.

supporter. Cela posé, qu'on conçoive que ce même corps mis en mouvement soit exposé au courant d'un fleuve. Il recevra pour lors deux impressions, la première qui lui viendra des particules qu'il obligera de s'écarter, & la seconde du poids d'une colonne d'eau qui aura pour hauteur celle de sa chute, & qu'il est obligé de soutenir; car pour lors chaque couche du fluide est conçûe couler le long d'un plan incliné, & avoir acquis une vitesse égale à la racine quarrée de sa hauteur. C'est ainsi qu'un poisson, en nageant dans une eau tranquille, n'éprouve qu'une seule impression, mais que s'il remonte un courant il éprouvera deux résistances, l'une de la part des parties à déplacer, & la seconde de la part d'une colonne d'eau égale au poids de cette masse multipliée par la racine quarrée de la chute du courant.

C'est, suivant notre Auteur, pour n'avoir pas fait cette distinc-

tion que M. Newton avoit démontré l'impossibilité du plein en démontrant qu'une sphère d'une densité égale à celle du fluide dans lequel on la feroit mouvoir, perdoit la moitié de sa vitesse en moins de tems qu'elle n'en employeroit à parcourir d'un mouvement uniforme un espace égal à trois fois son diamètre. M. de Gammaches rapporte la démonstration de Newton telle qu'elle se trouve chez cet illustre Géomètre, il le fait dans tout son calcul, & il fait voir que son parallogisme vient de n'avoir pas fait attention à ces deux résistances, puisque l'Ether n'est pas un fluide tombant. Voilà donc le plein rétabli dans l'Univers. On a prouvé la non résistance de l'Ether, & son inaction sur les corps célestes, ils se meureront donc comme s'ils étoient dans le vuide. Les règles de Kepler se trouveront observées, une première direction & le mouvement de pesanteur les fera circuler au-

Septembre, 1740. 1695

tour d'un centre commun ; restera
seulement à faire connoître d'où
vient ce dernier phénomène, &
pourquoi il suit toujours le rapport
renversé des quarrés des distances,
c'est ce que M. de Gamaches expli-
que dans sa sixième Dissertation.

Sixième Dissertation.

Ceci est un morceau qui appar-
tient en entier à M. de Gamaches.
Après quelques définitions nécessai-
res de la force centrifuge & de ses
augmentations, comme de ses
pertes, on vient à un Théorème
essentiel.

Lorsqu'un tourbillon se meut,
chaque corpuscule a nécessaire-
ment deux tendances, l'une vers
le centre du cercle qu'il décrit, &
l'autre vers le centre de la masse
totale; on démontre que le rapport
de ces deux forces centrifuges, ou
de ces deux efforts qu'il fait pour
s'échapper est en raison renversée
des rayons qui se terminent au

point, où est placé le corpuscule. Mais en supposant que ce même corpuscule pût pénétrer la matière qui lui fait obstacle, il décriroit un grand cercle qui auroit une tangente commune avec ce petit cercle, puisque le mouvement réfléchi est toujours dans le plan où se trouve la perpendiculaire tirée au point de contact qui est ici le rayon de la sphère; il n'est donc retenu dans son plan que par la résistance que lui fait la couche sphérique.

Toutes les couches sphériques dont la sphère est formée ont nécessairement des forces centrifuges égales, puisqu'elles sont en équilibre. Si l'une l'emportoit sur l'autre, elles se dissiperoient ou se comprimeroient de manière à réduire le tout en une masse impénétrable. De l'égalité de ces forces centrifuges on tire donc la figure du tourbillon, qui ne peut être que sphérique, puisque c'est la seule figure qui puisse donner une pression & une réaction égale dans la matière en-

Septembre , 1740. 1607

vironnante. Avec tout ceci qu'on ne peut refuser on déduit aisément par de simples analogies que tous les points d'une même couche ont des vitesses égales ; mais que les vitesses de deux points quelconques pris dans des couches différentes sont dans la raison renversée des racines des rayons. On concluera encore que les forces centrifuges de deux points pris dans les couches différentes d'une même masse fluide sont en raison renversée des quarrés des rayons, nonobstant l'égalité des forces centrifuges de deux couches prises en total. Enfin on déduira des mêmes proportions que les tems des révolutions de deux points pris dans des plans concentriques sont comme les racines quarrées des cubes des distances.

Voilà donc les règles de Kepler déduites dans le tourbillon, mais il est important de faire attention qu'il implique contradiction que les Planètes qui parcourent des el-

lipfes soient emportées par la matière qui circule autour du Soleil ; car si d'un côté il fuit , du principe de l'équilibre des tourbillons que les vîtesfes translatives de la matière font par-tout en raison inverse des racines des distances , & que les tems soient proportionnels aux cubes des distances , on démontre de l'autre que les aires étant proportionnelles aux tems employés à les décrire ; il faut que les mouvemens translatifs de la Planète , pris suivant la direction de ceux de la matière , soient en raison inverse des distances. Il est vrai qu'aux moyennes distances des Planètes , leurs vîtesfes absolues font égales à celles de la matière , comme nous l'avons dit au commencement de notre Extrait. Mais à cause de la direction oblique du mouvement des Planètes à cette distance , leur mouvement translatif est plus petit que celui de la matière. Ces mouvemens translatifs ne deviennent égaux à ceux
de

Septembre , 1740. 1609

de la matiere qu'aux extrémitez des rayons moyens proportionnels géométriques entre la moitié du petit & du grand axe. Mais alors la vitesse absolue de la Planète l'emporte sur celle de la matiere.

Il est encore à propos de sçavoir (pour comprendre ce que l'Auteur dit dans son Ouvrage) que nous ne pouvons juger du mouvement d'une Planète que par l'arc qu'elle nous paroît décrire : ce qu'on appelle son mouvement angulaire : or ces mouvemens angulaires vont toujours en augmentant depuis l'aphélie jusqu'au périhélie , ce qui est de nécessité , puisqu'il est de fait que les aires sont proportionnelles aux tems , & que la Planète décrit une ellipse. Or la somme de tous ces arcs sont égaux à deux droits , si donc on partage l'aire totale depuis l'aphélie jusqu'au périhélie en 180 parties on aura le mouvement angulaire moyen égal à la 180^{me} partie du cercle. On peut imaginer un cercle tel que

1610 *Journal des Sçavans* ,
ces arcs soient égaux à ces mouve-
mens moyens , & ce sera celui
qui aura pour rayon vecteur une
ligne moyenne , proportionnelle
entre la moitié du petit & du
grand axe , & c'est de ce point
dont nous avons parlé , &
auquel nous avons dit que les
mouvements translatifs de la Plané-
te & ceux de la matiere étoient
égaux. Ceci est le principe dont
l'Astronomie tire l'équation du
tems vrai au tems moyen.

Le sujet des forces centrifuges
traité ici avec grand soin nous fera
ajouter ce qui se tire naturellement
des principes qu'on y explique. On
prend quelquefois les forces cen-
trifuges égales aux forces centri-
pètes ; cela mérite distinction ; ce-
la est vrai dans le mouvement cir-
culaire , mais dans le mouvement
elliptique on apperçoit qu'à l'a-
phélie la force centrifuge de la
matiere est plus grande que la for-
ce centrifuge de la Planéte , & la
force centrifuge de la matiere

Septembre, 1740. 161

étant égale à la force centripète de la Planète, il s'ensuit que la force centripète de la Planète est plus grande que sa force centrifuge, ce qui doit être, puisqu'elle doit s'approcher du centre des tendances. Ce sera le contraire pour le périhélie.

L'Hypothèse des tourbillons tient nécessairement à celle de la plénitude universelle, car dans cette hypothèse il implique contradiction que le centre commun de gravité de tous les corps se dérrange, puisqu'il est démontré qu'il ne pourroit se déranger sans continuer de se mouvoir en ligne droite d'un mouvement uniforme, donc on est forcé de reconnoître qu'à tout mouvement imprimé dans la matière, doit répondre un mouvement égal, mais contraire. Aussi, les tourbillons supposés, la somme de tous les mouvements de la nature, pris de même part, sont égaux. Ce n'est peut-être pas toutes ces considérations qui les

1612 *Journal des Sçavan*
ont suggerés à son inventeur
il a vû les Planètes tourne
du même sens autour du So
avoir un mouvement au
leur propre centre , & c
suffi.

Au reste , il est possible
travers ces grands courans
tiere il s'en forme de subalt
ce qui pourra arriver lo
courant , au lieu de suivre l
totale , avancera par son m
ment particulier dans un se
traire. Alors les couches in
res ayant plus de vîtesse
supérieures , la matiere pro
courant éprouvera plus de r
ce vers l'endroit le plus vo
centre total , elle sera dou
trainte de se détourner. Il
core , pour leur formation
puissent parcourir des tra
assez grandes , & pendant
long-tems , ce qui ne peu
contreer que vers les ce
couches , proche de l'Eq
une petite latitude , c

Septembre ; 1740. 1613

couches fort élevées , si la latitude est fort grande. Ce premier cas peut expliquer l'inclinaison des orbites à l'Ecliptique , & le dernier celles de quelques Comètes. Nous avons déjà vû qu'il étoit nécessaire , pour l'équilibre total , que chaque couche du tourbillon fût en équilibre les unes avec les autres. Ce n'est donc pas une nouvelle supposition que de vouloir que les grands , & les petits tourbillons tendent pareillement à se mettre en équilibre les uns avec les autres , & l'on tire de là que leurs dernières couches sphériques ont des vitesses égales. C'est le principe dont M.de Gama-ches déduit qu'un tourbillon est continuellement obligé de rentrer dans ses bornes à cause de la réaction de la matiere qui s'oppose à la dilatation , & parce que cette réaction est égale à la force avec laquelle il tend à se dilater , ce qui fait dire à notre Auteur, » qu'il » est aisé de prouver que c'est un

» fluide qui pèse alternativement
» du centre à la circonférence, &
» de la circonférence au centre.
» C'est par ces deux mouvemens
» d'oscillation que les couches d'u-
» ne part se dilatent, & s'appla-
» tissent, & de l'autre qu'elles re-
» prennent leur première sphérici-
» té. « Mais cette matière éthérée
ne refluera pas vers l'axe, ce sera
vers le centre de la masse, puisque
la compression des ressorts ne se
fait que suivant des perpendiculai-
res aux surfaces, dont les actions
doivent suivre le même rapport
que ces surfaces, & par consé-
quent la raison renversée des quar-
rez de leurs distances au centre.

Ce flux & reflux de matière a
fait penser à notre Auteur que pe-
sant du centre à la circonférence,
cette matière » devoit bien éprou-
» ver une réaction égale à son ac-
» tion, mais qu'en pesant de la cir-
» conférence au centre, elle n'a
» nul besoin d'être appuyée, elle
se soutient par l'efficace de sa for-

Septembre , 1740. 1615

ce centrifuge , « d'où il suit que les tourbillons particuliers des Planètes portent alors tout le poids des colonnes supérieures auxquelles ils servent de base. Par cette nouvelle idée M. de Gamaches explique la pesanteur d'un corps qui est obligé de céder à cette réaction & de tomber par les mêmes loix qu'un morceau de liége est contraint de s'élever sur l'eau , les colonnes ne peuvent lui servir d'appui. C'est ainsi que l'impulsion est le principe d'un phénomène qui a arrêté tous les Physiciens , ce qui avoit engagé les Disciples de Newton à le regarder comme un effet de l'attraction.

On trouve encore dans cette sixième Dissertation plusieurs remarques importantes , & qu'on peut appeller des corollaires. Car ce ne sont plus de nouvelles suppositions ou de nouveaux principes. M. de Gamaches explique cette multitude de phénomènes embarrassans avec simplicité , appanage

1616 *Journal des Sçavans* ;
assez ordinaire de la vérité. Cela
est d'un grand avantage dans le
Système général du Monde. Une
difficulté que nous ne devons pas
passer sous silence & qui tomboit
sur le mécanisme des tourbillons
est celle que M. Newton avoit tirée
des vitesses angulaires plus
promptes dans les couches infé-
rieures que celles des couches su-
périeures. Mais l'ordre des circula-
tions ne pouvoit être conservé ,
à moins que le mouvement qu'ac-
queroit chacune de ces couches
par le frottement de sa surface
concave , elle ne le perdit par ce-
lui de sa surface convexe , afin que
le tout restât comme s'il n'y avoit
point de frottement , mais de cet-
te supposition M. Newton tiroit
par le calcul que les tems des cir-
culations n'étoient plus comme
les racines quarrées des cubes des
distances ; il auroit fallu en con-
venir si les frottemens de ces deux
surfaces étoient entr'eux comme
les surfaces multipliées par les vi-

Septembre, 1740. 1617

tesse angulaires - relatives. Si au contraire les frottemens sont (tels que nous l'apprennent les expériences) comme les poids multipliés par les vitesses angulaires, alors l'ordre des circulations ne suivra plus le rapport renversé des quarrés des rayons, comme le démontroit M. Newton. Ainsi, bien loin que les loix de Kepler soient troublées, M. de Gamache les confirme & son calcul le conduit à rétablir les anciennes vérités.

Avant que de finir ce premier Extrait, que nous avons souhaité composer de maniere qu'il pût expliquer les principales difficultés à ceux qui voudront étudier cet Ouvrage avec utilité. Nous croyons faire plaisir d'étendre un peu la démonstration de M. de Gamaches, qui a écrit pour des Géomètres & des Physiciens consommés en Géométrie. On fait allusion à la démonstration qui se trouve, page 186.

Les frottemens des couches doivent être par-tout égaux. Cherchons quelle doit être l'impression de ces frottemens. Qu'on nomme (*f*) cette impression générale. Il est clair que dans tout frottement qui se fait en tourbillon ; on doit faire attention à cinq choses ;

sçavoir :

A la masse ,

A la pesanteur de cette masse ,

A la longueur du levier à laquelle on conçoit cette masse attachée ,

A la vitesse respective , ou , ce qui est la même chose , à la différence des vitesses & à la quantité des engrenemens des surfaces ; puisqu'on suppose les masses agir l'une contre l'autre. Donc l'impression générale des frottemens doit être en raison composée de ces cinq choses ; ainsi , si l'on nomme , dans le tourbillon , le rayon ,

La masse sera , r^3 ,

Puisque les Sphères sont comme

Septembre, 1740. 1619

les cubes des rayons,

La pesanteur égale à p ,

La quantité des engrenemens, κ ,

Que la difference des vîtesses des couches inférieures à la vîtesse d'une des couches superieures, soit nommée, v ;

On aura l'impression ($f = vpr^3 \times r\kappa$), mais qu'on se rappelle que (p), où la pesanteur est proportionnelle à la chute initiale, c'est-à-dire, à ($\frac{vv}{r}$), en nommant (v)

la vîtesse absolue, puisque la pesanteur est toujours égale au carré de la vîtesse divisée par le rayon. De plus, la masse est la quantité de matiere contenuë sous un certain volume, & le poids est la masse multipliée par la chute initiale. Si dans la formule ($f = vpr^3 \times r\kappa$) on substitue à la place de (p) sa valeur ($\frac{vv}{r}$), on aura

$$\left(\frac{vvvr^3 \times r\kappa}{r} = vvvr^3\kappa \right), \text{ \& } (\kappa)$$

qui exprime la quantité des engre-

nemens, est en raison directe de la pesanteur, & en raison inverse de la vitesse respective, car plus un corps est pesant plus il s'engraine de fois, & plus il a de vitesse, moins il se fait d'engrenemens; donc (κ) égalera $(\frac{p}{v})$ qui exprime

la raison directe de la pesanteur, & la raison inverse de la vitesse respective. Cette valeur substituée dans la formule $(vvr^3\kappa)$, l'on aura $(vvr^3 \times \frac{p}{v})$, & au lieu de (p)

qu'on mette $(\frac{pv}{r})$, la formule se

changera en $(vvr^3 \times \frac{pv}{rv})$, qui

étant réduite, vous aurez $(v^4 r^2 = f)$ pour l'expression du frottement qu'on cherchoit, ou $(v^4 r^2 = 1)$, puisque c'est une grandeur constante. Donc $(v^4 = \frac{1}{r^2})$, & tirant la racine $(v = \frac{1}{r})$, c'est-à-

dire, que les vitesses des couches sont entre elles en raison renversée.

Septembre, 1740. 1621

des racines des distances, ce que demande la loi de Kepler.

Cette formule est d'autant plus remarquable qu'on en tire la règle établie par M. Amontons & confirmée par l'expérience que les frottemens sont toujours proportionnels aux poids, & non aux surfaces. Car sur la terre les poids sont proportionnels aux masses, puisque les pesanteurs sont égales aux mêmes distances du centre des tendances, la longueur du levier est la même, les vitesses respectives multiplient les autres quantitez de la formule, & divisent en même tems, ainsi (vpr^3k) ou $(vpr^3 \times r \times p)$

se reduira à (r^3) , qui est la masse, puisqu'il en faut faire évanouir (p, r) , qui sont des grandeurs constantes; & que (v) se détruit. Cette nouvelle certitude qu'acquere la démonstration de M. de Gamaches, en se rencontrant avec M. Amontons, fait sentir en même tems que cet illustre Académi-

cien a été heureux d'avoir trouvé une vérité, qui par-tout ailleurs auroit été démentie, si l'on n'avoit fait les mêmes attentions que notre Auteur.

Nous allons encore tâcher de simplifier la démonstration de Newton, rapportée par M. de Gama-ches, pag. 180, par laquelle cet illustre Géomètre, voulant déterminer l'impression des frottemens dans le tourbillon, raisonne ainsi : on nomme toute vitesse respective ($= v$).

Le rayon indéterminé de chaque couche ou de chaque surface ($= x$). La densité des parties, si l'on y fait attention, sera nommée ($= \kappa$), l'impression (f) des frottemens ou la raison composée égalera donc ($v.x.\kappa$), en admettant que les frottemens suivent le rapport des surfaces, ou celui des quarrés des rayons. Il faut presentement chercher la valeur de cette vitesse respective (v), qui sera donc ($v = \frac{f}{x.\kappa}$), & si

Septembre, 1740. 1623.

l'on suppose les densitez, les mêmes, ce sera ($v = \frac{1}{xx}$). Mais, pour convertir cette vitesse respective en mouvement angulaire, on sçaura qu'il faut, pour cela, la diviser par le rayon: ainsi les deux membres divisés par (x) donnent ($\frac{v}{x} = \frac{1}{x^3}$), & par conséquent ($\frac{1}{x^3}$) ou (x^{-3}) sera proportionnel à ce mouvement angulaire: que l'on imagine, que les ordonnées d'une courbe representent ces differences angulaires des differentes couches, la somme de ces ordonnées, ou de ces differences sera égale à l'aire de la courbe. Il faut donc differentier, pour en avoir le petit élément; ainsi (x^{-3}), exprimant une ordonnée quelconque, son élément differentiel sera ($x^{-3} dx$), & son intégrale est ($\frac{x^{-2}}{-2}$ ou $-\frac{x^{-2}}{2}$), ce qui avertit que cette intégrale,

étant accompagnée du signe moins, n'est pas complète, ou que l'on n'est pas à l'origine. On ajoutera donc la constante (a), & on aura

$$\left(-\frac{x^2}{2} + a \right), \text{ égale à l'aire de}$$

la courbe : mais en faisant (x), qui est indéterminée, égale au rayon (r) de la première couche; cette formule n'exprimera plus qu'un élément infiniment petit,

donc alors on pourra faire $\left(-\frac{r^2}{2} + a = 0 \right)$ ou $(a = \frac{r^2}{2})$. En re-

mettant cette valeur de (a) dans la première équation, on aura

$$\left(-\frac{x^2}{2} + \frac{r^2}{2} \right) \text{ ou } \left(-\frac{x^2}{2} + r^2 \right) \text{ ou}$$

$\left(-\frac{x^2}{2} \right)$ pour une portion
 jusqu'à l'origine de la courbe,
 ou pour des mouvemens an-
 indéterminé.
 finie pour

Septembre, 1740. 1625

avoir toute l'aire, & la formule se reduira à $(\frac{1}{r^2})$, égal à tout le mouvement angulaire de la couche qui aura (r) pour rayon, égal à la somme de toutes les différences angulaires, prises depuis l'extrémité de ce rayon (r) jusqu'à l'extrémité du tourbillon, qu'on suppose infiniment étendu, c'est ainsi que les mouvemens angulaires sont en raison renversée des quarez des rayons; & puisque les tems des circulations sont en raison inverse des vitesses angulaires on aura $(T = r^2)$, ce qui détruit la loi de Kepler. C'est ainsi que M. Newton raisonnoit; car, suivant cette loi, on a vû que les tems doivent être comme les racines quarrées des cubes des distances, c'est-à-dire $(T = r^{\frac{3}{2}})$. Nous ajouterons que pour retrouver la loi de Kepler dans la formule de M. Newton, il faudroit que les densitez exprimées ici par (κ) , fussent en raison renversée des ra-

1626 *Journal des Sçavans*
cines quarrées des distances

à-dire ($\kappa = \sqrt{\frac{1}{r}}$) ou (r
lors le mouvement angula
viendroit, en faisant ent

dans la formule ($r^{\frac{1}{2} - \frac{1}{2}}$) c
pour lors les tems qui sont
me nous avons dit, en rail
versée de ces vîtesses, doi

($T = r^{\frac{3}{2}}$), c'est-à-dire, l
comme les racines quarré
cubes des distances; mais l
bien qu'une telle supposit
forcée, puisqu'il est visible
masses les plus solides doiv
loigner du centre à cause
force centrifuge.

Que l'on compare ce q
montré notre Auteur avec
avancé M. Newton, il fera
s'appercevoir que ce grand
me n'avoit pas pris les vrais
pour trouver l'impression di
ment. Nous donnerons le
Extrait dans les Journaux

Septembre, 1740. 1627

*MÉMOIRES POUR SERVIR
à l'Histoire des Insectes. Par M.
de Réaumur, de l'Académie R.
des Sciences, de la Soc. R. de Lon-
dres & des Acad. de Petersbourg,
& de l'Inst. de Bologne, Comman-
dant & Intendant de l'Ordre
Royal & Militaire de S. Louis.
Tome V. Suite de l'Histoire des
Mouches à deux ailes, & l'Hi-
stoire de plusieurs Mouches à
quatre ailes, sçavoir des Mou-
ches à scie, des Cigales, & des
Abeilles. A Paris, de l'Imprime-
rie Royale. 1740. in-4°. pp. 728.
sans une Préface, planch. dét.
38. Et se vend chez Lambert, rue
S. Jacq. vis à vis la rue de la
Parcheminerie.*

SECOND EXTRAIT.

LA plupart des Insectes ont une
industrie, qui pour être mer-
veilleuse, ne nous en est que plus
nuisible, ils l'exercent à nos dépens,
& nous serions doublement obligés
à ceux qui nous apprennent à l'ad-

mirer , s'ils nous apprennent en même tems à nous en garantir. Il n'en est pas de même des Abeilles , ce sont d'excellentes ouvrières qui , sans être à nos frais , travaillent incessamment pour nous , quoique ce ne soit apparemment pas leur intention. Nous ne sommes pas plus l'objet des peines qu'elles se donnent que d'autres Insectes le sont de celles de nos laboureurs & de nos vigneronns , à qui ces Insectes enlèvent néanmoins quelquefois tout le fruit de leurs travaux. Ce n'est pas pour nous que les Abeilles font leur cire & leur miel , mais c'est nous qui en profitons. Quoique le miel soit aujourd'hui moins estimé que quand le sucre étoit moins commun , on l'employe néanmoins à des usages auquel le sucre ne pourroit convenir : à l'égard de la cire , c'est un objet très - considérable , la consommation qu'on en fait augmente tous les jours , & on ne peut par conséquent trop multiplier les seuls Artistes à qui la na-

Septembre, 1740. 1629

ture en a montré la composition. On peut dire que les Abeilles sont dignes à la fois de l'attention d'un Philosophe & de celle d'un politique, l'un les envisagera parce qu'elles ont d'admirable, l'autre parce qu'elles ont d'utile. L'Auteur qui a réuni ces deux objets commence l'Histoire des Abeilles dans le cinquième Mémoire de son nouveau volume, c'est à ce cinquième Mémoire que nous en sommes demeurés dans notre premier Extrait. Une infinité d'Auteurs ont parlé des Abeilles, mais ils ont mêlé beaucoup de fables aux faits véritables qu'ils en ont raconté; suivant M. de Réaumur, ils ne nous ont pas donné plus de preuves de la réalité de ce qu'ils en débitent que les Auteurs des Romans ne nous en donnent de la vérité des événemens par lesquels ils prétendent nous intéresser; Virgile, en qualité de Poëte, n'a pas dû être exact, aussi ne l'a t'il pas été, mais son quatrième livre des Georgiques n'en

1630 *Journal des Sçavans*,
est pas moins un morceau admirable & infiniment précieux pour tous ceux qui ne sont pas insensibles aux charmes de la belle Poësie.

Le tems qui nous a laissé beaucoup de mauvais ouvrages sur les Abeilles, nous en a fait perdre deux qui doivent être regretés ; l'un, du Philosophe Aristomachus, qui, au rapport de Ciceron & de Pline, n'avoit fait autre chose, pendant 38 ans, que d'étudier les Abeilles ; & l'autre, du Philosophe Hyliscus, qui, suivant Pline & Elien, fut épris d'une si forte passion pour ces Insectes qu'il se retira dans les deserts pour les observer plus à son aise.

Ce qu'en avoient écrit ces deux Philosophes est perdu. On n'a d'observations, sur lesquelles on puisse compter, que des observations très-modernes. Telles sont celles qui ont été imprimées dans les Mémoires de l'Académie de 1712. dont M. Maraldi est l'Auteur. Plusieurs années auparavant M. Swammerdam,

Septembre , 1740. 1631

qui a toute sa vie étudié les Insectes , avoit composé une Histoire de Abeilles en Hollandois , mais il s'est passé un tems considerable avant qu'elle ait été imprimée, elle ne l'étoit pas lorsqu'il mourut. M. Svammerdam legua ses manuscrits à M. Thevenot , qui mourut aussi sans les avoir fait imprimer , par la négligence des heritiers de M. Svammerdam qui ne les lui renirent pas assez tôt. Les heritiers des Sçavans sont quelquefois des gens très - barbares , ceux de M. Thevenot ne connurent pas le prix des Manuscrits de Svammerdam , ils alloient leur faire esfuyer le sort des Ecrits les plus méprisables , si M. du Verney ne les y eut dérobes pour une somme modique. L'intention de M. du Verney étoit de les publier , il est néanmoins mort sans le faire. On doit être indulgent , dit M. de R. pour quelqu'un qui ne fait pas paroître au jour les découvertes d'autrui lorsqu'il néglige de publier

1632 *Journal des Sçavans*,
les siennes propres. L'ardeur des
recherches nouvelles ne laissoit pas
le tems à M. du Verney de faire
part au public du fruit de ses pré-
cedentes recherches. Enfin l'illus-
tre M. Boerhaave (c'est M. de R.
qui parle) dont nous ne serions pas
réduits à pleurer la perte, si la
durée de la vie de chaque homme
étoit proportionnée à l'utilité dont
elle est au public; M. Boerhaave,
que plusieurs des plus grands Mé-
decins de l'Europe se font gloire
de reconnoître pour leur maître,
qui a donné tant d'excellens ouvra-
ges de Médecine & de Physique,
M. Boerhaave, dit M. de R. crut
rendre un grand service à tous ceux
qui aiment l'Histoire Naturelle, s'il
pouvoit parvenir à leur procurer les
Observations de Svammerdam. Il
les acquit de du Verney & enga-
gea M. Gobius, sçavant Professeur à
Leyde, de se charger de les tra-
duire en Latin, & de les faire im-
primer en Hollandois & en Latin,
ce qu'il a exécuté. Cela forme deux
volumes

Septembre, 1740. 1633

volumes in-fol. dont le second n'a paru que depuis un an. C'est celui qui contient l'Histoire des Abeilles.

Malgré le grand cas que je fais, dit M. de R. de cette Histoire, & quoique celle que M. Maraldi a publiée me paroisse estimable par bien des endroits, j'ai cru cependant que je devois laisser voir le jour à celle pour laquelle j'avois rassemblé des matériaux pendant une longue suite d'années. Nous avons plusieurs Histoires des Peuples dont les exploits ont mérité de passer à la posterité, tels que les Romains, par exemple; or suivant notre Auteur les Abeilles sont au moins parmi les Insectes, ce qu'ont été les Romains par rapport aux peuples qui ont donné les plus grands spectacles à l'Univers.

Svammerdam & M. Maraldi ont observé bien des particularités dans l'Histoire des Abeilles qui avoient échappé aux anciens; des circonstances favorables, dit M. de R.

Sept.

3 Z

m'en ont montrées aussi & même d'essentielles que Svammerdam & M. Maraldy ne se sont pas trouvés à portée de voir. Je fais pourtant persuadé, ajoute-t-il, que ces Mouches admirables ne m'ont pas tout montré à beaucoup près, qu'elles se sont encore réservé des mystères qu'elles pourront découvrir à quelqu'un qui les observera dans de nouvelles circonstances & avec une nouvelle assiduité.

Il n'est pas aisé de bien voir ce qui se passe dans les ruches des Abeilles ; pour y parvenir il faut avoir recours à des expédiens particuliers, & sçavoir profiter des circonstances heureuses qui sont rares, autrement on est aussi peu en état de reconnoître à quoi tendent les actions des Abeilles d'une ruche qu'on est de démêler les motifs de celles des hommes distribués par pelotons dans une place qu'ils remplissent presque, & où on ne les voit que du haut d'une Tour.

Pour admirer les Abeilles, il ne

Septembre , 1740. 1635

Il faut néanmoins que se trouver dans
un jardin auprès des ruches qui y ont
été placées. » L'on ne s'accoutume
» point, dit M. de R. à regarder sans
» surprise ces habitations remplies
» par un petit peuple si actif , si
» laborieux , remplies par un nom-
» bre d'habitans qui surpasse le nom-
» bre de ceux d'une grande Ville.
» Si dans les belles heures du jour
» on fixe ses regards sur les dehors
» d'une de ces ruches , on voit au
» tour des ouvertures qui donnent
» entrée dans son intérieur à un con-
» cours de mouches plus grand que
» celui des hommes que nous pou-
» vons voir dans les lieux les plus
» fréquentés. On voit les unes arri-
» ver de la campagne chargées
» de matériaux & de provisions
» pendant que d'autres prennent
» l'essor pour aller faire des recol-
» tes semblables à celles que les
» premières rapportent. On en voit
» de celles-ci qui n'attendent pas
» qu'elles soient rentrées dans la
» ruche pour faire part à d'autres

» mouches du miel qu'elles ont
» recueilli ou de la matière pro-
» pre à devenir cire qu'elles y ont
» amassée. Dans tel instant on n'en
» verra plus sortir aucune ; celles
» qui sont dehors arrivent en foule,
» les portes ne suffisent pas pour
» laisser rentrer toutes celles qui
» s'y présentent. Qu'on regarde en
» l'air & on sera bien-tôt au fait
» de la cause qui les détermine à
» revenir chez elles. On verra quel-
» que nuée noire de celles qui dès
» qu'elles sont arrivées sur nos têtes
» y laissent tomber de la pluye.
» Soit que les Abeilles jugent com-
» me nous de ces nuées par leurs
» yeux , soit qu'elles soient inf-
» truites de leur approche par quel-
» que autre sens dont nous n'avons
» aucune idée , elles sçavent ordi-
» nairement se mettre à l'abri , il
» n'y a que les foibles & celles qui
» ont été très-au loin qui se laissent
» surprendre par une grande pluye.

Aristote & Plin ont cru que les
Abeilles sçavoient se mettre en état

Septembre, 1740. 1637

de n'être point trop emportées par les vents impétueux, & qu'à cet effet elles se lestoient, pour ainsi dire, d'une petite pierre qu'elles tenoient entre leurs jambes. C'est une erreur dont Svammerdam a deviné le principe: Il y a des mouches du genre des Abeilles qui bâtissent avec de gros gravier, on les a confondues avec les Abeilles ordinaires, & on a imaginé que les petites pierres dont elles se chargeoient étoient destinées à leur donner plus de poids dans l'air.

Les dehors d'une ruche offrent encore d'autres faits à la curiosité. On voit quelquefois des Abeilles qui emploient toutes leurs forces pour entraîner une Abeille morte hors de la ruche & l'emporter fort loin: la plupart des Auteurs qui ont orné les Abeilles de toutes les vertus morales présentent ce fait comme une action de charité, mais lorsqu'on les voit entraîner hors de la ruche & avec autant de peine des ordures de différentes especes, on voit bien

1638 *Journal des Sçavans* ;
que tout ce qu'on doit conclure ;
c'est qu'elles veulent que leurs ru-
ches soient nettes. On prétend que
les mouches jeunes ; & vigoureuses
tuent celles qui sont vieilles &
usées par le travail ; seroit-ce aus-
si par charité & par un motif sem-
blable à celui qui détermine cer-
tains peuples sauvages à ôter aux
vieillards un reste de vie qu'ils ne
pourroient passer que dans les souf-
frances.

Au reste , on peut faire ces obser-
vations générales & exterieures
sans aucun danger ; qu'on demeu-
re tranquille auprès des ruches , &
l'on ne sera point piqué : il ne
faudroit néanmoins en approcher
suivant certains Auteurs , qu'après
avoir fait son examen de conscien-
ce , il prétendent que les Abeilles
ne peuvent souffrir les hommes im-
purs , les adulteres , qu'elles font
une guerre mortelle aux voleurs ;
Aristote a cru qu'elles attaquoient
ceux qui avoient des odeurs , d'au-
tres on dit qu'il y avoit un tems .

Septembre, 1740. 1639

où les dames devoient s'en éloigner, ce sont des fables qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de ceux qui les ont inventées.

Il n'est pas aussi aisé d'observer ce qui se passe dans l'intérieur d'une ruche, que de voir ce qui se passe au dehors. M. de R. a été obligé de donner différentes formes aux ruches suivant les différentes observations qu'il vouloit faire. Il en donne la description dans ce cinquième Mémoire, il faut la voir dans l'Auteur même.

Pendant la plus grande partie de l'année, on ne voit dans les ruches que des Mouches parfaitement semblables entre elles à quelques légères différences près de grandeur & de couleur. Mais depuis le commencement, ou le milieu de Mai, jusques vers la fin de Juillet, on y découvre d'autres Abeilles sensiblement plus grandes que les premières, & dont la tête est plus grosse & plus ronde proportionnellement à leur grandeur. Ce sont les

1640 *Journal des Sçavans* ;
mâles que les anciens appelloient
fici, en François *Bourdons*, mais
l'Auteur leur donne le nom de
faux Bourdons, afin de ne les pas
confondre avec les *Bourdons* qui
sont une espece de mouche à miel
différente des Abeilles. Lorsque
les mâles commencent à paroître ;
on n'en voit d'abord que fort peu,
le nombre en augmente chaque
jour, & il n'y en a jamais tant que
lorsqu'il doit incessamment n'y en
plus avoir. Leur nombre est néan-
moins toujours fort inférieur à ce-
lui des Abeilles ordinaires, elles
sont au moins sept ou huit contre
un. Aussi n'est-ce point pour elles
que ces mâles sont destinés. Les
Abeilles ordinaires que notre Au-
teur appelle ouvrières n'ont point
de sexe ; uniquement occupées du
travail, la multiplication de leur
espece ne les regarde point. Mais
il y a dans chaque ruche une mou-
che unique à laquelle les anciens
ont mal-à-propos donné le nom
de roi des Abeilles ; on sçait par

Septembre , 1740. 1641

des observations faites depuis plus de cent ans que cette mouche est une femelle , c'est en elle seule qu'est renfermée toute la posterité des Abeilles de son empire. Il y a des souverains qui ont de nombreux ferrails de femmes , la reine des Abeilles a un ferrail au moins aussi nombreux des mâles de son espece. Ils sont tous destinés à son usage , & il n'y a point de ruche où il n'y en ait plusieurs centaines , leur nombre va quelquefois jusqu'à mille , la mere Abeille succomberoit bien-tôt aux soins qu'elle prendroit de sa posterité , si l'empressement des mâles répondoit à leur nombre ; mais on verra qu'ils sont peu ardents , & que par un renversement de l'ordre ordinaire c'est la mere Abeille qui est obligée de faire les avances. La mere Abeille est plus longue mais moins grosse que les mâles , ses aîles sont très-courtes proportionnement à sa longueur , elles finissent vers le troisième anneau au lieu que chez

1642 *Journal des Sçavans* ;

les mâles elles ont toute la longueur de leur corps. Il n'est pas aisé d'appercevoir une mere Abeille, sur-tout dans les ruches ordinaires parce qu'elle se tient ordinairement au centre ; il faut voir dans l'Auteur comment il est parvenu à la bien voir.

Toutes les autres Abeilles non-seulement ont un respect extraordinaire pour la mere Abeille, mais elles cherchent continuellement à lui être utiles, sans cesse elles lui offrent du miel, elles la lechent, elles la brossent, par-tout où elle va quelques-unes lui font cortège ; enfin elles ne comptent pour rien la vie de toutes leurs compagnes auprès de la sienne. L'Auteur en rapporte un trait remarquable. On sçait que souvent des mouches paroissent noyées sans être mortes, & que si on les retire de l'eau, qu'on les essuye, qu'on les réchauffe, elles reprennent le mouvement qu'elles avoient perdu. M. de R. retira de l'eau une mere Abeille.

Septembre, 1740. 1643

qui ne donnoit plus le moindre
signe de vie, & qui avoit même
une jambe estropiée. Il la mit dans
un poudrier de verre & avec elle
sept ou huit Abeilles ouvrières qui
paroissoient mortes aussi. Il faut
observer que ces Abeilles n'étoient
point des sujettes de la mere Abeil-
le, n'ayant point été prises dans sa
ruche. M. de R. approcha le pou-
drier du feu. La mere Abeille resta
quelque tems morte en apparence,
quelques-unes des autres mouches
qui se ranimerent avant elle vin-
rent aussi-tôt se ranger autour d'elle
& lui rendre tous les secours
dont elles étoient capables. Elles
ne cessoient de la lecher avec leur
trompe, & cela successivement en
différens endroits de son corps, de
son corcelet & de sa tête. Tandis
qu'elles prenoient tous ces soins
pour une mere Abeille qui leur é-
toit étrangere, elles ne tenoient
aucun compte de leurs anciennes
compagnes qui étoient tout auprès
mortes ou mourantes. Au bout

1644 *Journal des Sçavans*,
d'un quart d'heure, ou un peu plus,
la mere Abeille fit un léger mou-
vement, un second le suivit bien-
tôt, aussi-tôt on entendit un bour-
donnement dans le poudrier ou
jusqu'alors on n'avoit pas entendu
le moindre bruit; plusieurs per-
sonnes qui étoient avec l'Auteur
furent frappées comme lui de ce
bourdonnement qui sembloit plus
aigu qu'à l'ordinaire & toutes,
dit-il, lui donnerent le nom de
chant de rejouissance, les Abeilles
eurent lieu de le continuer; la mere
Abeille reprit ses forces peu à peu
& malgré sa jambe estropiée elle
devint en état de marcher, & mar-
cha; la nature a mis dans les A-
beilles ouvrières, un amour do-
minant de leur posterité; quoiqu'el-
les ne contribuent en rien, à la
faire naître, c'est pour elle seule
qu'elles travaillent; ces mêmes A-
beilles si laborieuses lorsqu'elles ont
dans leur ruche une mere Abeille
tombent dans l'inaction s'il arri-
ve qu'elle leur soit enlevée, les

Séptembre, 1740. 1645

travaux languissent, elles languissent elles-mêmes & se laissent périr par la faim; si on leur rend une mere Abeille elles reprennent l'ouvrage, tout se ranime: ce qu'il y a de plus singulier c'est que non-seulement elles ne sont laborieuses que quand elles ont une mere, mais qu'elles ne le sont que proportionnellement à sa fécondité. C'est ce dont M. de R. s'est assuré par des expériences reiterées: il a entr'autres partagé un essain en deux ruches; la mere Abeille s'est trouvée dans la plus petite: aussi-tôt que les Abeilles ouvrières y ont été arrangées, elles se sont occupées de leurs travaux ordinaires, au lieu que celles de l'autre ruche qui étoient en plus grand nombre sont demeurées dans une inaction totale & sont toutes peries. Au reste la fécondité d'une mere Abeille est prodigieuse; elle peut dans un an mettre au jour 30 à quarante mille mouches, les ouvrières, les mâles & les femelles toutes lui doivent leur naissance.

Sixième Mémoire.

Dans le sixième Mémoire l'Auteur donne la description des parties extérieures des Abeilles, & rend compte de la manière dont elles vont faire dans les campagnes leur récolte de cire & de miel.

Les Abeilles sont de la seconde classe des Mouches à quatre aîles, c'est-à-dire qu'elles ont une trompe & des dents. Elles ont des yeux à réseau, placés sur le côté de la tête & remplis de poils comme tout le reste de leur corps.

M. de R. a observé que les Papillons & beaucoup d'autres Insectes ont des yeux à réseau pareillement chargés de poils qui peuvent nous paroître mal placés. M. Valisnieri a pensé que ce n'étoit point des yeux, parce qu'ils seroient inutiles, les poils empêchant, selon lui, l'action de la lumière. Il est vrai, dit M. de R. qu'au moyen des poils il n'y a que les rayons

Séptembre, 1740. 1647

qui viennent dans certaines directions qui puissent parvenir sur chaque facette, mais il ne convenoit pas apparemment que les rayons de lumière pussent agir à la fois sur tous les petits yeux de certains Insectes. Quoiqu'il en soit on ne sauroit douter que ce réseau ne soit un prodigieux amas de petits yeux; indépendamment de leur structure qui ne permet guères d'en douter, Hook rapporte dans sa Micographie des expériences qui le prouvent. Il a coupé ou percé à des mouches les parties que M. Valisnieri prétend n'être pas des yeux, & les mouches se sont conduites en aveugles. Svammerdam a eu recours, dit notre Auteur, à un moyen plus doux & moins équivoque, il a enduit de noir détrempé à l'huile les yeux de certaines mouches, mais des yeux qui ne sont pas vélus. Il a observé que les mouches sur les yeux desquels il avoit mis un pareil bandeau, voloient à l'avanture, qu'elles étoient comme imbecilles,

1648 *Journal des Sçavans* ;

que lorsque elles étoient postées quelque part, elles ne fuyoient point la main qui vouloit les prendre. M. de R. a repeté ces expériences sur les mouches bleues de la viande avec le même succès ; il en a fait d'autres sur les Abeilles mêmes qui nous paroissent plus décisives encore. Il a couvert d'un vernis rouge sans transparence, les yeux à réseau de plusieurs Abeilles toutes prises dans la même ruche ; il les a renfermées dans un poudrier avec d'autres Abeilles de la ruche aux yeux desquelles il n'avoit pas touché ; il a ensuite levé le couvercle du poudrier ; les Abeilles qui n'avoient point eu de vernis prirent sur le champ l'essor & se rendirent à leur habitation, les autres n'avoient aucun empressement à sortir du poudrier, elles avoient peine à se déterminer à voler, & la plupart dirigeoient leur vol indifféremment & n'alloient pas loin. Quelques-unes qu'il a jettées en l'air s'y sont élevées presque verti-

Septembre, 1740. 1649

calement à perte de vûe , & il n'a
fçu ce qu'elles font devenues. On
a imaginé, dit M. de R. une espe-
ce de chasse aux Corneilles assez
plaisante , on leur met de l'appât
dans un Cornet de papier rempli
en partie ou du moins enduit de
glu ; la Corneille, attirée par l'ap-
pât , en voulant le prendre , se fait
une coëffe du cornet qui lui cou-
vre les yeux , elle s'éleve alors en
l'air à perte de vûë , & on assure
qu'elle s'éleve jusqu'à ce qu'elle
tômbe sans force & presque mor-
te ; mes Abeilles dont les yeux é-
toient vernis me présentoient une
image de cette chasse aux Corneil-
les. Nous renvoyons au Mémoire
même ceux qui voudront connoi-
tre toutes les parties extérieures des
Abeilles, & sur-tout la construction
de leur trompe qui exige une lon-
gue description avec des figures. M.
de R. fait voir que cette trompe
n'agit point à la maniere des pom-
pes comme Svammerdam l'avoit
cru , mais que c'est une espece de

1650 *Journal des Sçavans* ;
langue velue & très-longue qui, en
léchant, se charge d'une liqueur
qu'elle conduit dans la bouche de
l'Insecte : cette bouche est, comme
nous l'avons dit, munie de dents,
ce sont les outils dont les Abeilles
se servent pour façonner la cire.

Les Abeilles recueillent la ma-
tiere dont elles forment la cire sur
les fleurs des plantes. Il n'est pas
nécessaire d'avoir étudié la structu-
re des fleurs pour sçavoir qu'elles
contiennent des filets differemment
colorés, & chargés d'une poudre de
même couleur que celle des filets.
Tout le monde sçait que dans un
Lys, par exemple, il y a des fi-
lets jaunes, dans une Tulippe des
filets bruns, &c. Et que quand on
les touche ils laissent sur les doigts
une poudre jaune ou brune. Ces
filets en langage de Botaniste s'ap-
pellent des étamines, & leurs pou-
dres les poussieres des étamines.
M. de Tournefort ne regardoit ces
poussieres que comme des excré-
mens qui devoient être tirés de la

Septembre, 1740. 165

fleur par une espece de secretion : le sentiment qui a prévalu veut qu'on les regarde comme destinées par la nature, à féconder les plantes. M. Geoffroy a fait voir dans un mémoire publié parmi ceux de l'Académie de l'année 1711. que chaque grain de ces poussieres avoit une figure constante & differente dans les differentes plantes. Quoiqu'il en soit ces poussieres sont la matiere dont les Abeilles composent leur cire ; ces Insectes ont le corps couvert de poils propres à se charger de ces poussieres ; la pénultième partie de chacune de leurs jambes est faite en brosse, cette brosse leur sert pour ramasser les poussieres dont leurs poils se sont chargés, & ils les serrent dans deux especes de corbeilles que la nature a placées sur chacune de leurs jambes de la dernière paire. Ce sont deux petites cavités bordées de poils qui en ferment l'ouverture. Les Abeilles vont ainsi de fleur en fleur jusqu'à ce qu'elles

1652 *Journal des Sçavans*,
ayent formé de leurs poussieres ;
deux petits grains à peu près égaux
à un grain de poivre un peu ap-
plati. Plusieurs Plantes ont chacu-
ne de leurs étamines terminée par
un petit corps souvent oblong que
les Botanistes ont appelé le som-
met de l'étamine , ce sommet est
une capsule dans lequel les pouf-
sieres sont renfermées , & d'où el-
les ne sortent que quand la capsule
s'entrouvre. Les Abeilles tâtent
avec leurs dents ces capsules &
forcent celles qui sont mures de
s'ouvrir , & de leur livrer les pouf-
sieres qui y sont cachées.

La plupart des Abeilles se brof-
sent avant que de rentrer , mais
quelques-unes aussi rentrent sans
s'être broffées. Cela les fait
paroître jaunes , vertes , rouges ,
brunes suivant la différente cou-
leur des poussieres dont elles se
sont chargées. Un Gentilhomme
d'un Canton de Poitou , où les A-
beilles rencontrent à la fin du Prin-
tems beaucoup de fleurs dont les

Septembre, 1740. 1653

étamines sont bien fournies de poussieres, croïoit avoir en ce tems-là des ruches remplies en partie d'Abeilles jaunes, on en parla à M. de R. comme d'une singularité, on lui promit de lui en faire avoir; le fait observé avec soin par M. de Villars, Docteur en Médecine, il s'est trouvé comme M. de R. l'avoit pensé que c'étoit des Abeilles qui ne s'étoient pas broffées.

A l'égard du miel les Abeilles vont le puiser dans une espece de réservoir que les Plantes ont, & que ces Insectes ont sçu découvrir avant nous. M. Lineus, dit notre Auteur, a mieux observé qu'on ne l'avoit fait avant lui, que les fleurs ont des especes de vesicles ou plutôt des glandes qui sont des réservoirs pleins d'une liqueur miellée qu'il a nommé en Latin *Nectaria*; il leur a trouvé des figures & des positions si différentes dans les fleurs des différentes Plantes, qu'il a cru qu'on devoit faire entrer ces *Nectaria* dans les caracteres des

1674 *Journal des Sçavans*,
genres des Plantes. Les Abeilles
auroient pû nous instruire il y a
long-tems de la position de ces ré-
servoirs ; car elles sçavent très-bien
où il faut les aller chercher. C'est
dans ces glandes qu'elles vont pren-
dre le miel ou la liqueur propre à le
devenir. Elles le font sur le champ
passer dans leur corps où elles le
conservent jusqu'à ce qu'elles puis-
sent le déposer dans des endroits
destinés à le recevoir.

Septième Mémoire.

¶ Dans le septième Mémoire l'Au-
teur entretient ses lecteurs de l'ai-
guillon des Abeilles, de leurs com-
bats & des différences remarqua-
bles entre les parties extérieures
des Abeilles ordinaires & les par-
ties extérieures des mâles & des
meres.

La trompe des Abeilles n'est
point une arme comme celle des
Cousins & de beaucoup d'Insectes,
mais elles portent au derriere un

Septembre, 1740. 1655

aiguillon plus redoutable que la trompe des Cousins, ce n'est cependant par rapport à nous qu'une arme défensive, les Cousins cherchent à nous piquer, au lieu que nous n'avons rien à craindre des Abeilles, si nous ne cherchons pas nous mêmes à les attaquer ou du moins à troubler leurs travaux. Ce qu'on appelle vulgairement l'aiguillon des Abeilles est une pointe écaillée extrêmement fine, & qui n'est cependant que l'étui de deux dards beaucoup plus fins. Ces deux dards sont dentelés sur leur côté extérieur & près de la pointe, la blessure qu'ils font seroit néanmoins peu considérable, s'il n'y couloit pas en même tems une liqueur empoisonnée. Dans l'intérieur des Abeilles près de la base de leur aiguillon, il y a une vessie pleine d'une liqueur transparente & caustique, cette liqueur est portée par un canal dans l'étui des dards au bout desquels on en voit paroître des gouttes successivement toutes les

fois qu'on serre une Abeille entre ses doigts. La moindre goutte de cette liqueur mise sur la langue y fait naître de la chaleur. M. de R. s'est assuré par plusieurs expériences, que c'est cette liqueur qui rend la piqueure des Abeilles douloureuse, il s'est piqué avec un épingle, & ayant introduit de la liqueur dans la playe, il a senti une douleur semblable à celle qu'on éprouve quand on a été piqué par une Abeille.

Un Académicien qui doutoit de l'expérience ou du moins du degré de son effet ayant voulu s'en assurer par lui-même, M. de Réaumur, pour le mieux convaincre, ne lui épargna pas la liqueur; l'Académicien se repentit bien-tôt de son doute, & la douleur qu'il éprouva lui en fit faire une pénitence qu'il trouva très-rude. Une autre expérience qui prouve que la liqueur fait tout le mal de la playe, c'est que si on se fait piquer par une Abeille après lui avoir fait épuiser cette liqueur par plusieurs piqueu-
res

Septembre, 1740. 1657

res successives, cette dernière piqueure n'est presque pas sensible.

L'aiguillon des Abeilles est une arme qui leur est nécessaire pour défendre le fruit de leurs travaux & pour se défendre elles mêmes. Il y a des Insectes avides & paresseux qui laissant aux Abeilles le soin de la récolte ne se chargent que de la leur enlever, il y en a d'autres qui peu friandes de miel le font des Abeilles mêmes & en font de très-bon repas quand ils peuvent. Que les Abeilles se servent de leur aiguillon pour mettre à couvert leur miel ou leur vie, cela paroît très-naturel, mais elles en font d'ailleurs un usage qu'on ne peut regarder que comme très-barbare. Après un certain tems, lorsque la mere a été fécondée les mâles deviennent des bouches inutiles, qui sans plus contribuer au bien de la Société, profitent néanmoins de ses avantages. Alors les Abeilles ouvrières qui jusques-là les avoient élevés & nourris,

1658 *Journal des Sçavans*,
font un carnage épouvantable de ces
pauvres mâles, ils n'ont point d'ai-
guillons pour se défendre, tous sont
massacrés, & il n'en reste pas un
seul dans la ruche. Nous ignorons
les raisons que les Abeilles ouvrie-
res pourroient alleguer pour justi-
fier une si cruelle exécution, & sur-
quoi elles fondent leur droit de
vie & de mort sur les mâles; M.
de R. dit qu'il leur a été accordé
par la nature qui les a mises en
état de l'exercer.

Il s'éleve assez souvent des que-
relles entre les Abeilles ouvrières
elles-mêmes qui se voident par des
combats particuliers. Il n'est pas
rare de voir de ces especes de duels;
semblables aux anciens guerriers
qui étoient tous couverts de fer,
elles ont leur corps cuirassé & cou-
vert d'écaillés, tous leurs efforts
tendent réciproquement à faire pas-
ser leur aiguillon entre deux écail-
les, la blessure en est mortelle, cel-
le qui est piquée expire, mais la
victoire est quelquefois fatale à cel-

Septembre, 1740. 1659

Ce qui la remporte, son aiguillon reste dans la playe & sa mort est alors inévitable. Souvent trois ou quatre Abeilles en attaquent une seule, mais elles n'en veulent point alors à sa vie, elles la forcent à dégorger du miel & la laissent ensuite tranquille.

Outre les combats particuliers il y a des actions générales. Comme autrefois de nombreux peuples, mettant un chef à leur tête, sortoient du Nord & venoient chercher un établissement dans d'autres pays; de même les Abeilles d'une ruche devenues trop nombreuses en font sortir des essains qui ayant chacun une reine à leur tête vont former un nouvel établissement. Si ces essains s'avisent d'entrer dans une ruche déjà habitée, il se livre un cruel combat entre celles qui défendent leurs foyers & les nouvelles qui veulent s'en rendre maîtresses. M. de R. a été témoin d'un combat de cette nature, nous croyons qu'on ne sera pas fâché

1660 *Journal des Sçavans* ;
d'en voir le détail. » La ruche (c'est
» M. de R. qui parle) n'étoit pas
» construite de maniere à me lais-
» ser voir ce qui se passoit dans
» l'interieur, mais les dehors m'of-
» froient un spectacle meurtrier &
» très-varié. Je voyois sortir deux
» Mouches, dont l'une étoit entraî-
» née par l'autre, qui la faisisoit
» par où elle pouvoit, & qui ten-
» doit à lui monter sur le corps.
» Quand elle y étoit parvenue, &
» bien-tôt celle qui avoit du dessous
» étoit égorgée, je dis égorgée, &
» peut-être le puis-je dire dans son
» sens propre; la mouche supérieu-
» re faisisoit l'autre & la ferroit a-
» vec ses dents près de la tête, &
» je ne sçais si ce n'étoit pas au col
» ou au corcelet. Il m'a paru que
» quelquefois c'étoit auprès des
» stigmates. Ce qui est certain,
» c'est que dès que la mouche
» vaincuë avoit été ferrée près de
» sa partie anterieure, elle étoit
» morte ou mourante. La victorieu-
» se la laissoit sans vie sur la pouf-

Septembre, 1740. 1661

» siere ou prête d'y expirer : elle
» l'abandonnoit alors , mais elle
» restoit posée auprès d'elle com-
» me pour jouir de sa victoire ou
» pour se délasser de ses fatigues.
» Les Mouches victorieuses fai-
» soient constamment la même
» manœuvre. Dès que le combat
» étoit fini par la mort de leur en-
» nemie, posées sur leurs quatre pre-
» mières jambes , elles frottoient
» les deux postérieures l'une con-
» tre l'autre. Quelquefois l'affaire
» étoit décidée dès l'interieur de la
» ruche , quelquefois c'étoit en de-
» hors à quelque distance qu'elle
» se terminoit Dans le premier
» cas une mouche sortoit triom-
» phante de la ruche tenant sous
» son ventre & entre ses jambes
» celle à laquelle elle avoit ôté la
» vie & sortoit en volant. Elle pre-
» noit , tantôt un plus grand &
» tantôt un plus petit essor ; quel-
» quefois ce n'étoit qu'à quelques
» pieds de la ruche qu'elle alloit
» s'appuyer à terre & y déposer le

1662 *Journal des Sçavans* ;

» cadavre dont elle étoit chargée ;
» quelquefois elle s'élevoit à perte
» de vûë. Souvent je remarquois
» l'endroit où alloient se poser cel-
» les que je pouvois suivre des
» yeux , & lorsque je me rendois
» où j'en avois vû une s'arrêter, si
» l'Abeille pleine de vie & de vi-
» gueur en étoit partie , j'y trou-
» vois au moins la morte. Dans le
» second cas, dans celui où l'Abeil-
» le n'avoit pas encore mis à mort
» l'Abeille qu'elle tenoit saisie &
» qu'elle portoit en volant hors de
» la ruche , elle ne la portoit qu'à
» quelques pas & achevoit de la
» tuer. Nous ne viendrions pas auf-
» si vite à bout de tuer une mou-
» che , si nous ne voulions pas
» l'écraser , que chaque Abeille ve-
» noit à bout de tuer celle qu'elle
» avoit transportée hors de la ru-
» che. Elles sçavent mieux que
» nous où les coups mortels doi-
» vent être portés. Je ne les voiois
» pas se servir alors de leur aiguil-
» lon, mais il y a apparence que les

Septembre, 1740. 1663

» blessures empoisonnées faites à
» la mouche vaincuë avoient valu
» la supériorité à la victorieuse. Il
» ne restoit plus à celle-ci qu'à don-
» ner pour ainsi dire le coup de
» grace, & elle le faisoit avec ses
» dents. Hors de la ruche tous les
» combats à mort n'étoient que de
» seule à seule, peut-être que tout
» ne se passoit pas aussi généreuse-
» ment dans l'intérieur. Celles qui
» étoient massacrées en dehors a-
» voient déjà été mises hors de
» combat dans la ruche même.

M. de Réaumur ramassa plus de
150 des Abeilles qui périrent dans
ce combat, & il auroit pû en ra-
masser beaucoup davantage s'il en
avoit eu besoin.

La mere Abeille a un aiguillon
plus grand que celle des autres
Mouches, quoique quelques an-
ciens ayent assuré le contraire, &
que quelques devises les en suppo-
sent privées, mais cette reine a en
cela le modèle des rois avec
plus de pouvoir que les autres A.

1664 *Journal des Sçavans*,
beilles, a en même tems plus de
modération, elle est née avec un
naturel pacifique, on peut même
la tenir entre les doigts sans qu'elle
cherche à piquer.

Huitième Mémoire.

Dans le huitième Mémoire il est
question de gâteaux de cire, M.
de R. y explique comment les A-
beilles parviennent à les construire
& changent en véritable cire les
poussieres des étamines, il y parle
de la récolte que les Abeilles font
de la propolis; enfin de la façon
dont elles remplissent les alvéoles
de miel & l'y conservent.

Chaque gâteau de cire est com-
posé de deux rangs de cellules exa-
gones opposés l'un à l'autre, l'un
étant sur une face & l'autre sur le
revers. De toutes les cellules de
capacité égale, qui peuvent être
ajustées les unes contre les autres
sans laisser de vuide entre elles, les
exagones sont celles qui peuvent

Septembre, 1740. 1665

être faites avec le moins de matière ; par cette raison Pappus Géometre célèbre parmi les anciens regardoit les Abeilles comme de grands Géometres , mais il eût eu , dit M. de R. une bien plus haute idée de leur Géometrie , s'il eût sçu que la construction du fond de chacune de leurs cellules sembloit supposer qu'elles avoient résolu un problème qu'il n'auroit pas sçu résoudre lui-même , sa solution dépendant de l'Analyse des infini-mens-petits , inconnüe du tems de Pappus. Le fond de chaque cellule n'est pas plat , il est pyramidal & formé par trois petits lozanges ou rhombes de cire semblables & égaux. Cette figure pyramidale permet au fond des cellules des deux faces opposées de s'ajuster les uns contre les autres aussi exactement que les corps des cellules s'ajustent , c'est-à-dire sans laisser de vuide , mais les Abeilles avoient à choisir entre une infinité de rhombes differents qui peuvent former

1666 *Journal des Sçavans*,
des pyramides plus écrasées ou plus
allongées, & également propres à
s'appliquer les unes contre les au-
tres sans laisser de vuide. Les rhom-
bes pour lesquels elles se sont dé-
terminées, ont deux angles oppo-
sés chacun d'environ 110 degrés &
les deux autres chacun d'environ
70. Quelles sont, dit M de R. les
raisons de la préférence donnée à
ces rhombes? J'ai soupçonné, ré-
pond-t-il, que l'épargne de la cire
en pouvoit être une, & j'ai propo-
sé à M. Kœnig, capable de résoudre
les problèmes les plus difficiles, de
déterminer entre les cellules exa-
gones de même capacité & à fond
pyramidal composé de trois rhom-
bes égaux & semblables, quels de-
voient être les angles des rhom-
bes au moyen desquels la quanti-
té de matiere ou de cire employée
seroit la plus petite qu'il est possi-
ble, & il a trouvé que les rhom-
bes demandés sont précisément
ceux que les Abeilles ont choisis.

Les gâteaux que font les Abeil-

Septembre, 1740. 1667

les sont de cire ; mais cette cire la trouvent-elles toute faite sur les plantes , ne font-elles que l'y recueillir , ou bien n'y recueillent-elles qu'une matiere propre à devenir de la cire ? certaines parties des plantes & des arbres donnent de la résine toute faite , d'autres fournissent de la gomme , enfin nous connoissons un arbrisseau commun au Missisipi des graines duquel on tire de la cire au moyen de l'eau bouillante. M. de R. fait voir par un grand nombre d'expériences , que les poussieres des étamines dont se chargent les Abeilles ne sont point une cire toute faite , mais seulement une matiere propre à le devenir. Il rapporte d'autres expériences par lesquels il a tenté de convertir ces poussieres en cire ou du moins de l'en extraire , ce seroit une opération très-utile , la cire que les Abeilles nous font ne nous coûte rien à la vérité , ce sont des ouvrières que nous n'avons pas la peine de nourrir, mais leur nom

bre n'est pas assez grand, & il seroit heureux qu'on pût y suppléer; les expériences de M. de R. prouvent qu'il ne nous est pas plus aisé de convertir la poussière des étamines en cire, qu'il nous le seroit de convertir nos alimens en chile sans le secours de la digestion. En effet, il ne suffit pas aux Abeilles de pétrir ces poussières avec leurs jambes après les avoir humectées de quelque liqueur, comme Svammerdam & M. Maraldy ont paru disposés à le croire, il faut qu'elles passent dans les intestins des Abeilles & dans un de leurs estomacs, car elles en ont deux, c'est-là que se forme la cire. M. de R. s'est assuré par des observations certaines que les Abeilles mangent ces poussières après les avoir paîtries, que lorsqu'elles les ont digérées, elles font retourner vers leur bouche la véritable cire qui en a été extraite, elle en sort en forme & consistance d'une bouillie claire & quelquefois mousseuse: la langue de l'A-

Séptembre , 1740. 1669

bëille aide à la conduire hors de la bouche & à la placer où elle doit être mise en œuvre par les dents pour former une partie du gâteau. Cette bouïllie de cire se durcit en un instant.

L'habitation des Abeilles ne doit avoir d'ouvertures que celles qui leur permettent d'entrer & de sortir librement. D'ailleurs elle ne scauroit être trop bien close; les Abeilles employent à la boucher une espece de résine qu'elles trouvent toute faite sur certains arbres; & qui a plus de ténacité que la cire; cette résine, qui n'a besoin d'aucune préparation, a une odeur aromatique assez agréable; les anciens lui ont donné le nom de *Propolis*, elle est molle lorsque les Abeilles l'emploient, mais elle prend de jour en jour plus de consistance. Les Abeilles en font encore un usage. Il s'introduit quelquefois dans les ruches des limaces, des limaçons, ces insectes ne sont pas difficiles à détruire, mais il ne seroit pas aisé de les

1670 *Journal des Sçavans*,
transporter hors de la ruche ; pour
prévenir les effets de la corruption
de ces Insectes les Abeilles les em-
baument de propolis. A l'égard du
miel que les Abeilles recueillent,
il est déposé dans les cellules desti-
nées à le recevoir, partie est con-
sommée journellement, partie est
réservée pour les tems de famine,
des cellules couvertes en sont les
magasins.

Nous donnerons dans la suite
l'Extrait des Mémoires 9, 10, 11,
12 & 13.



Septembre , 1740. 1671

ESSAIS ET OBSERVATIONS
de Médecine de la Société d'E-
dinbourg. Ouvrage traduit de
l'Anglois & augmenté par le Tra-
ducteur d'Observations concernant
l'Histoire Naturelle & les Mala-
dies des yeux. Par Monsieur P.
de Mours Médecin de Paris ,
Tome premier. A Paris , chez
Hypolite Louis Guerin , Libraire
rue S. Jacques , vis-à-vis la rue
des Mathurins , à saint Thomas
d'Aquin , 1740. avec Approba-
tion & Privilége , pag. 431. sans
l'Avertissement du traducteur , la
Préface , la Table des Matieres ,
plusieurs Planches & les Obser-
vations concernant l'Histoire Na-
turelle & les Maladies des yeux :

MONSIEUR de Mours à qui
le public est redevable de
cette traduction , étoit déjà connu
par un autre Ouvrage de ce genre.
On sçait qu'il est élève du célèbre
M. Duverney , & qu'il a rempli

1672 *Journal des Sçavans*,
long-tems, la place de Garde &
Démonstrateur du Cabinet d'Hif-
toire Naturelle du Jardin du Roi.

Dans un Avertissement que M.
de Mours a mis à la tête de sa tra-
duction, il nous apprend d'abord,
comment la Société d'*Edinbourg* est
composée. » La place de Secretaire
» est remplie par le sçavant & l'ingé-
» nieux M. *Monro* Professeur d'Ana-
» tomie dans l'Université d'*Edin-*
» *bourg* & membre de la Société
» Royale de Londres.

M. de Mours parle ensuite de
l'objet principal que la Société d'*E-*
dinbourg se propose dans la collec-
tion des Mémoires dont elle a déjà
donné 4 volumes. Ce n'est ici que
la traduction du premier, mais le
zélé Traducteur annonce qu'il don-
nera successivement la Traduction
des trois autres; & celle des Re-
cueils que cette Société publiera
dans la suite.

Il avertit encore qu'ayant fait
cette Traduction-ci sur la première
édition qui a paru de ces mêmes

Septembre , 1740. 1673

Essais ; comme il vient récemment d'en être imprimée en Angleterre une nouvelle, il a eu lieu de retoucher cette même Traduction & d'y faire quelques additions qu'il indique.

A cette Traduction , qu'il s'est attaché sur-tout à rendre fidèle , il a joint quelques Observations dont il est l'Auteur , sur l'Histoire Naturelle , & sur les maladies des yeux : les connoissances qu'il marque lui avoir été communiquées par Monsieur *Petit* le Médecin, concernant ces mêmes Maladies : l'habitude où il est depuis quelques années de traiter ces Maladies : toutes ces circonstances qu'il expose , l'ont mis à portée de faire des recherches Anatomiques très-curieuses , sur certains organes de la vûe : la structure & le mécanisme de ces organes donneront lieu dit il , à une Description du Globe de l'œil très-détaillée , & qu'il compte de publier lorsqu'il la jugera digne de paroître.

Nous ne devons point passer sous silence le caractère de modestie qui se découvre dans tout ce que M. de Mours , dit de ses propres Ouvrages ; ni la reconnoissance qu'il marque des lumieres que quelques personnes lui ont communiquées.

A la suite de l'Avertissement du Traducteur , on trouve la Préface traduite de l'Anglois. Ce sont d'abord de Réflexions sur l'utilité de recueillir les Observations de Médecine qui se font journellement : il s'en fait bien , selon le sentiment de la Société d'*Edinbourg*, que d'anciennes Observations puissent être aussi instructives à l'égard des maladies actuelles , que le seroient des observations plus récentes. 1°. Parce que le nom des maladies & celui des remedes changent. 2°. Parce qu'il naît de nouvelles maladies. 3°. Parce que la difference des climats & des alimens , donnent lieu à des differentes manieres de traiter les maladies. L'Auteur fait ensuite des remarques très-judicieuses ; sur la

Septembre , 1740. 1675

nécessité & sur les moyens de bien observer les maladies. Il examine quelle est la meilleure forme qu'on puisse donner à une Collection de Mémoires qui contiendroient de telles observations : il parcourt à cet effet , les Mémoires des différentes Académies & Sociétés des Sciences de l'Europe : ce qui le mène à expliquer quelles matières la Société d'*Edinbourg* a jugé devoir entrer dans ses Recueils : il rend compte des motifs qui ont déterminé cette Société à cet égard ; & les avantages qui doivent naître des travaux dont elle s'occupe dans la vûe du bien public : détails remplis de vûes très-étendues , très-réfléchies & qui demandent d'être lûs dans la Préface même.

Voici quels sont les Mémoires contenus dans ce premier volume au nombre de quarante ; le choix des matières sert à faire connoître l'esprit dans lequel la Société d'*Edinbourg* dirige ses travaux & profite des Mémoires que des Auteurs

1676 *Journal des Sçavans*,
étrangers lui envoient. Nous ne
rapporterons ici que les noms des
Auteurs, suprimant leurs qualités
qui tiendroient trop de place dans
ces Extraits.

Les cinq premiers Mémoires ont
pour objet d'éclaircir si les mala-
dies épidémiques, ou celles qui ont
été les plus fréquentes; sont cau-
sées par les variations sensibles de
l'air; la disposition des lieux: la
nature des alimens, &c. Dans cet-
te vûe on donne une Descrip-
tion d'*Edinbourg*; une Description
des instrumens qui servent aux
Observations Météorologiques:
une exposition des maladies qui
ont été plus fréquentes à *Edinbourg*
pendant l'année qui a précédé celle
où ce Recueil a été imprimé; &
un Extrait des Registres publics
des enterremens d'*Edinbourg*.

Les Mémoires qui viennent en-
suite sont:

Remede Mercurial altérant par
M. A. *Plummer*.

Propriété & usage des Eaux Mi-

Septembre, 1740. 1677
nerales de *Moffat*, par M. G. *Mil-*
ligen.

Expériences sur les Eaux Mine-
rales de *Moffat* par M. *Plummer*.

Essai sur l'Art d'injecter les vais-
seaux des animaux par M. *Alexan-*
dre Monro.

Démonstration de la force qu'ont
les os pour résister aux Agens qui
tendent à les rompre transversale-
ment par M. *Guil. Poterfield*.

Remarques sur l'articulation, les
muscles & la luxation de la ma-
choire inferieure par M. *A. Monro*,

Essai sur le mouvement alternatif
du Thorax & des Poumons dans
la respiration, par Monsieur *Geor-*
ges Martin.

Essai sur la Nutrition du Fœtus
dans la Matrice, par M. *Joseph*
Gibson.

Deux Observations sur des en-
fans nés avec des conformations
contre nature, des intestins, par
M. *Jac. Calder le jeune*.

Observation sur une playe au col
accompagnée de symptômes peu

1778 *Journal des Sçavans*,
ordinaires, par Monsieur *Jean Ké-*
neddy.

Observation sur un os considé-
rable tiré de la partie intérieure de
l'œsophage, par Monsieur *Jean*
Stedeman.

Observation sur une tumeur rare
à la mammelle, par Monsieur *P.*
Paron.

Réflexion sur l'opération de la
Paracentèse, par M. *Monro*.

Observation sur des vers sortis
d'un ulcère dans l'aîne, par M.
Jac. Douglas.

Observation sur une mortifica-
tion des intestins dans une hernie
guérie, par M. *Jac. Jamieson*.

Observation sur des Pierres trou-
vées dans le Rein, avec des remar-
ques sur l'opération de la Nephro-
tomie, par M. *Douglas*.

Observation sur une Tumeur
Anomale de la jambe, traitée sans
succès, par M. ***

Observation sur une grande par-
tie du Tibia enlevée & réparée en-
suite par le Cal, par Monsieur *David*
Laing.

Septembre ; 1740. 1679

Remarque concernant M. Garangeot par un *Anonyme*.

Essai sur les moyens de perfectionner la Médecine , par M. J. Drumond l'aîné.

Observation sur un ulcère des poulmons qui avoit percé le Diaphragme, & qui s'étendoit jusques dans le foye , par M. Edouard.

Observation sur une Tumeur dans l'œsophage & provenante d'une cause extraordinaire , par M. G. Waugh.

Observation sur des mouvemens convulsifs de l'œsophage , par M. J. Aird.

Observation sur une inflammation d'estomac accompagnée d'hydrophobie , & d'autres symptômes extraordinaires , par Monsieur Jean Innes.

Observation sur un dégoût & sur une atrophie causée par le déplacement de l'estomac , par M. Robert Lowis.

Observation sur une Timpanite , par M. Monro.

1680 *Journal des Sçavans,*

Observation sur une colique de six ans causée par une concrétion formée sur un noyau de prune qui s'étoit arrêté dans les intestins, par *M. Thomas Simson.*

Essai sur la Jaunisse, par M.***

Observation sur une vessie devenue squirreuse, par Monsieur *Ed. Barry.*

Observation sur une rétention de la liqueur féminale dans l'acte vénérien, par *M. Guillaume Cockburn.*

Observation sur une paralysie des extrémités inférieures accompagnée de mortifications, par Monsieur *Drummond.*

Exposition des découvertes les plus remarquables, & des progrès faits en Médecine ou proposés depuis l'année 1731.

Liste des Ouvrages de Médecine publiés, depuis le commencement de l'année 1731.

Livres annoncés & qui doivent bien-tôt paroître.

Sociétés nouvellement établies pour le progrès de la Médecine.

Ne

Septembre , 1740. 1681

Ne pouvant dans un Extrait nous étendre sur chacun de ces Mémoires , nous allons en choisir deux seulement dont nous donnerons le précis.

M. *Drummont l'ainé* , ci-devant Président du Collège Royal des Médecins à *Edinbourg* dans un *essai sur le moyen de perfectionner la Médecine* , propose ainsi ses vûes.

Il seroit utile pour les étudiants en Médecine & pour les jeunes Praticiens , de s'attacher d'abord , non à retenir comme les Livres l'enseignent , les noms & les distinctions subtiles & multipliées , presque gratuitement , pour chaque maladie , mais à se former des idées distinctes de ce que les maladies ont de plus général. L'hémorragie , (c'est l'exemple qu'il donne) est divisée par les Auteurs en un nombre d'Espèces dont la distinction est peu importante (1). Il seroit bien plus avantageux , dit-il , pour les

(1) Telles que Anastomosis, Diairesis, Diapedesis, Rixis & Diabrosis.

1682 *Journal des Sçavans*,
commençans, de considerer sim-
plement l'hémorragie comme un
écoulement de sang contre nature,
& de rassembler en une même
classe les hémorragies qui dépen-
dent de la même cause; telles que
l'hémorragie par le nez, le vomisse-
ment de sang, &c.

Les fièvres sont dans le même cas;
» la considération de ce qui conf-
» titue la fièvre avec ses vraies cau-
» ses & ses effets naturels, peut
» donner une idée plus juste &
» plus claire de la maladie, & sug-
» gerer une pratique plus métho-
» dique, que tout ce qui a été écrit
» fort au long sur les distinctions
» subtiles & peu nécessaires que
» *Riviere & Sidenham* (ce sont les
termes de l'Auteur) ont recon-
nues.

M. Drummont fait encore l'ap-
plication de son principe à plu-
sieurs autres maladies qu'il regarde
comme appartenant à la même cau-
se: Il prescrit en même tems, les
bornes qu'il convient de donner à

Septembre, 1740. 1683

ce même principe dans le traitement des maladies ; il employe à ce sujet , plusieurs exemples de maladies communes, qui, en général , demandent un traitement particulier ; soit à cause de la conduite opposée qu'auront gardé en santé deux personnes qui se trouvent attaquées de la même maladie ; soit à cause de la différence d'âge , de sexe , &c. Un grand nombre de réflexions que nous sommes obligés de passer sous silence , concourent très-heureusement à faire valoir les opinions de M. Drummont. Nous renvoyons donc les lecteurs au mémoire même.

Le second Mémoire, dont nous parlerons en particulier, contient l'exposition des Découvertes les plus remarquables, & des progrès faits en Médecine, ou proposés depuis le commencement de l'année 1731. donnons-en l'énumération.

Une Description exacte de la plante dont on tire le *Contragerva*, &c. par M. Houston.

1684 *Journal des Sçavans*,

Expérience faite par M. Jussieu des bons effets que produit dans la dyssenterie le *Simarouba*.

Accidens causés par l'eau de laurier distillée, & par la seule infusion de laurier.

Préparation d'un sel de lait faite par M. *Gaubius* différente de celle que *Valencini* (2) dit être le célèbre *suc de lait* si fort vanté par *Ludovicus Testi*. (3) & recommandé par d'autres comme un remède infailible pour la goûte.

Les nouvelles expériences Chimiques de M. *Sthal*, &c.

Remarques sur les propriétés de l'eau-de-vie de grain pour conserver les préparations Anatomiques, mieux que ne le fait l'eau-de-vie tirée du vin, par M. *Trew*.

Remarques sur les vaisseaux de l'humeur crystaline de l'œil, &c.

Observations curieuses sur la vessie par M. *Albrerht*.

Conjectures sur ce que la cire

(2) *Medicina Nov. Antiq.*

(3) *In Epistol.*

Septembre, 1740. 1685

• passe à travers les Tuniques des artères & des veines, lorsqu'on les injecte, &c. par M. J. H. *Schulze*.

• Nouvelle Description de la structure du Diaphragme & remarques très-ingénieuses & très-instructives sur l'action de ce muscle par M. *Senac*.

• Additions considérables au traité des os & des nerfs, par Monsieur *Monro*, &c.

• Additions très-importantes faites par M. *Winslow*, à son Traité de l'Exposition Anatomique de la structure du corps humain.

• Réfutation des opinions de M. *Newton* touchant les différentes parties de l'économie animale, par le Docteur *B. Robinson*.

• Moyens de perfectionner la méthode ordinaire pour le traitement de certaines *Hernies* par Monsieur *Winslow*.

• L'opération de l'appareil lateral pratiquée & perfectionnée, par M. *Chéselden*.

• Augmentations considérables

1686 *Journal des Sçavans*,
dans le *Traité des Observations*
Chirurgiques, par M. *Garangeot*.

Remarques sur l'inoculation de
la petite verole pratiquée à la *Chine*
long-tems avant qu'elle l'ait été en
Europe; Extrait d'une Lettre du P.
Denirecolle Jesuite Missionnaire.

Que l'humeur de la *Goutte* est
plutôt d'une nature *Alcaline* que
d'une nature *Acide*, par le *Docteur*
Scaveno.

Description & recherches sur
les causes d'une espece de *Colique*
dangereuse, & qui est commune à
Amsterdam pendant l'hyver, par
un Anonyme.

Traité de la petite verole, où
l'Auteur desaprouvé la saignée hors
dans un seul cas, &c. par le *Doc-*
teur Lobb, avec des remarques sur
ce qu'on peut prévenir ou guérir
cette maladie sans éruption.

Les fréquentes saignées recom-
mandées dans le traitement de la
petite verole, par M. *Loeber*.

Il nous reste à rendre compte des
Observations de M. de *Mours*,

Septembre, 1740. 1687

concernant l'Histoire naturelle & les maladies des yeux.

Son premier Mémoire a pour objet des recherches » qui peuvent » servir d'éclaircissemens au phénomène de la propagation des » animaux. « Il s'agit de la fécondation de la *Salamandre femelle*. Il avertit d'abord, qu'il ne parle point de la Salamandre de terre qu'on appelle communément aujourd'hui le *Sourd*, ou le *Mouron*, mais de cette espèce de Salamandre qu'on trouve communément autour de *Paris* dans des bassins négligés & dans les Marres de la Campagne, animal à quatre pieds, dont le mâle est distingué par une crête ou membrane flottante, découpée en dent de scie; & qui s'étend sur le dos, depuis le milieu de la tête jusqu'au commencement de la queue. M. de Mours, quand à la Description des différentes espèces de Salamandres, & à quelques autres particularités qui ne rentrent point dans l'objet de son

1688 *Journal des Sçavans*,
Mémoire , renvoye à celui de M.
Dufay qu'on trouve dans le Re-
cueil de l'Académie des Sciences
de l'année 1729.

Voici ce qui se passe entre les Sa-
lamandres , c'est dans un bassin du
Jardin du Roi que M. *de Mours* a
fait cette observation. Le mâle ,
après avoir poursuivi quelque tems
la femelle , passe au-devant d'elle
& lui barre le chemin. Alors sa
crête relevée , il se soutient sur
deux pattes d'un même côté seule-
ment ; il courbe son corps en rele-
vant le dos , & forme ainsi une es-
pece d'arcade sous laquelle la fe-
melle passe , continuant son che-
min : le mâle se remet & les yeux
tournés du côté de la femelle , dès
qu'il la voit s'arrêter , il court vers
elle , il vient la regarder fixément
de très-près & reprend la même
posture qu'auparavant ; ce qu'ils
répètent plusieurs fois de suite.
Tout ce jeu , remarque l'observa-
teur , n'est point encore ce qui doit
procurer la fécondation de la femel-
le.

Septembre, 1740. 1689

Ce manége fini, la femelle reste sur la vase, & le mâle se tient au-dessus à un pouce environ de distance d'elle, & de la vase. . . . C'est dans cette situation que sa crête flottant nonchalamment, il frappe de tems en tems la femelle de sa queue, & c'est dans cet éloignement que ce qui sert à féconder la femelle s'échappant du mâle, se mêle avec l'eau & se répand sur les flancs de la femelle qui est alors immobile. Pour éclaircir, si la femelle, après ce qui vient d'être décrit, étoit fécondée, l'observateur l'ayant mise seule dans une cuvette de fayance, elle y pondit du frai dont les embryons subirent divers changemens avant que de prendre la forme de Salamandre.

Seroit-il permis de conjecturer de cette observation, ajoute M. de Mours, » que l'esprit séminal » passant à travers les pores de la » peau de la femelle, porte la vie » & le mouvement aux embryons » contenus dans le bas ventre.

A B V

Dans l'observation qui suit, M. de Mours, rend compte d'une maladie des yeux au traitement & à la guérison, de laquelle il a concouru, ayant été appelé par M. *Silva*; c'étoit une dilatation de la prunelle accompagnée de circonstances singulieres. Après une explication très-curieuse de l'état, des causes & des effets de cette maladie, notre Auteur remarque entr'autres singularités que la personne malade, voyoit » les objets beaucoup » plus petits lorsqu'elle les regardoit avec l'œil affecté, quoi » que la prunelle en fût très-dilatée, que lorsqu'elle les regardoit avec l'œil sain dont la prunelle étoit bien plus rétrécie: » symptôme contraire, ajoute-t-il, » à ce qu'on connoît des loix de » de la vision.

Quoique les Observations de M. de Mours sur cette circonstance & sur toutes celles qui lui paroissent remarquables, soient très-dignes d'être rapportées ici; pour ne point

Septembre, 1740. 1691

étendre les bornes d'un Extrait, nous passerons aux moyens employés pour la curation de cette maladie. Notre Auteur rapelle d'abord avec une fidélité qui doit donner plus de confiance encore en ses lumieres, une précaution qu'il auroit dû prendre & dont il n'apperçut l'utilité qu'après la guérison du malade; c'étoit de le faire coucher sur le côté opposé à celui de l'œil affecté. Aux secours des saignées employées précédemment, M. Silva joignit l'usage du petit lait avec du fumeterre & du sel sedatif; & cela dans une quantité différente, selon que l'état du malade le requeroit; on y joignit les Eaux dépurées de Passi: auxquelles on substitua ensuite, une légère tisane d'esquine dont on continua l'usage pendant tout le reste du traitement, & le malade fut purgé mollement de loin à loin.

Quand aux remedes externes, M. de Mours fut d'avis d'employer des douches d'eau commune, de

1692 *Journal des Sçavans*,
décoction de pavot, on mit aussi en
usage des douches d'infusion de
racine de Guimauve ou de semen-
ce de coing comme remèdes dou-
cissans. Lorsqu'il fut tems d'user
des douches résolutives & astrin-
gentes, on eut recours à la dé-
coction d'hyssope, à laquelle on
ajouta par degrés, les fleurs de Ca-
momille & de Mélilot, l'Eau-de-
vie & les Roses rouges. On fai-
soit encore couler dans l'œil du
malade, plusieurs fois le jour, une
goutte d'un Collyre adoucissant
fait avec le mucilage de semence
de coing & une préparation de
écroute de sucre, c'est le terme dont
on se sert dans les raffineries.

Cette conduite opera la guéri-
son complète, mais c'est dans le
Mémoire même de M. de Mours
qu'il faut lire les différentes cir-
constances de cette curation; &
sur-tout les remarques qu'il fait sur
les remèdes qui produisirent un
mauvais effet, tels que celui des
collyres astringens qui ne réussirent

Septembre, 1740. 1695

jamais en aucun tems de cette maladie : aveu d'autant plus louable dans M. de Mours, qu'il ne cherche pas même à se faire honneur de sa sincérité. J'agis ainsi, dit-il, » persuadé avec les sçavans Edi- » teurs des Essais & Observations » de Médecine de la Societé d'E- » dinbourg ; qu'on retire souvent » plus d'avantage des erreurs qui » se commettent dans la pratique » de la Médecine, que des obser- » vations où l'on ne rapporte que » des guérisons des plus heureuses ; » guérisons quelquefois équivoques » ou dont l'Histoire devient sou- » vent inutile, par ce que leurs » Auteurs écrivant moins pour le » public que pour eux, négligent » les circonstances nécessaires pour » instruire les autres ; où se réser- » vent la connoissance des remédes » qu'ils ont employés.

Monfieur de Mours comme nous l'avons dit, annonce qu'il continuera la traduction des Recueils que la Societé d'Edinbourg a don-

1694 *Journal des Sçavans*,
nés, & de ceux qu'elle fera paroître dans la suite. Il promet aussi de faire part de ses observations sur l'Histoire naturelle & sur les maladies des yeux : on a d'autant plus lieu de croire qu'il sera fidèle à cet engagement, qu'il trouvera de nouveaux motifs de le remplir dans le jugement que les personnes instruites ont porté de ce premier Recueil.



Septembre , 1740. 1695

ANTIQUA NUMISMATA
maximi moduli, aurea, argen-
tea, ærea, ex Museo Alexan-
dri S. R. E. Card. Albani in
Vaticanam Bibliothecam, à
Clemente XII. Pont. Opt. Max.
translata, & à Rodulphino Ve-
nuto Cortonensi notis illustrata.
Volumen I. Romæ, impensis
Calcographeï Cameratis. Typis
Bernabò. 1739.

C'est-à-dire: Médailles Antiques,
d'or, d'argent, & de bronze;
qui, du Cabinet du Cardinal
Alexandre Albani, ont passé
dans la Bibliothèque du Vatican,
par ordre du Pape Clément XII.
avec les Remarques de M. l'Ab-
bè Rodulphino Venuti de Cortone.

A Rome, chez Bernabò, 1739.
I^{er} vol. in fol. pag. 125 pour les
Remarques; 12 pour le titre,
la Préface & les Approbations,
& 62 pour les planches.

Les Médaillons sont des Pièces de métal d'un plus grand module, ou d'une épaisseur plus considérable que les Médailles ordinaires, & les Antiquaires croient communément qu'elles ont été frappées, non pour avoir cours dans le commerce ordinaire, comme monnoyes, mais pour être distribuées gratuitement dans certaines occasions d'éclat, & pour conserver la mémoire des événemens les plus remarquables. De-là il est aisé de conclure que ces Pièces sont & plus rares & frappées encore avec plus de soin que toutes les autres Médailles antiques. Peu de particuliers ont osé jusqu'à présent entreprendre d'en former des suites. C'est un dessein, pour l'ordinaire, au-dessus de leurs forces, & qui ne peut guères convenir qu'à des Souverains ou à des grands Seigneurs. Mais plus il est difficile d'assembler un certain nombre de Médaillons, plus aussi doit-on

Septembre , 1740. 1697

être obligé à ceux qui veulent bien prendre la peine de faire part au public des Collections que les grands Cabinets nous offrent en ce genre.

Le sçavant Auteur des Remarques sur la Science des Médailles du P. J. Robert , a fait mention de la plupart des Recueils de Médailles qui ont paru jusqu'à présent : & si l'Ouvrage , dont nous avons à rendre compte , avoit été publié lorsque cet Antiquaire écrivoit ses Remarques , on ne peut douter qu'il ne lui eût donné une place distingué dans son Catalogue.

Le Recueil de Médailles dont M. l'Abbé Venuti donne le premier Volume , a été formé avec beaucoup de soin & de dépense par le Cardinal Albani. Le feu Pape Clément XII , toujours persuadé que l'attention qu'il donnoit aux Lettres , faisoit partie de celle qu'il devoit au bien public , acquit ce précieux Recueil , le fit passer dans la Bibliothèque du

1698 *Journal des Sçavans*,
Vatican, dont il fait aujourd'hui
un des ornemens le plus conside-
rable.

Ce premier Volume contient
cent cinquante-sept Médaillons,
dont le dernier est celui d'Annia-
Faustina, femme d'Elagabale. Le
second Volume comprendra tous
les autres Médaillons jusqu'au bas
Empire, ce qui en tout forme une
suite d'un peu plus de 300. Ce
nombre est, à la vérité, très-con-
siderable en ce genre; mais qu'il
nous soit permis de dire que M.
l'Abbé Venuti n'a pas été bien in-
formé, lorsqu'il a dit dans sa Pré-
face, qu'il n'y a en Europe ni
Prince, ni particulier qui en
possede une suite plus nombreuse.
On en compte près de mille dans
le Cabinet du Roi, ce qui donne
à la Collection qu'il renferme une
supériorité qui la met hors de tou-
te comparaison.

Le principal avantage du Re-
cueil formé par le Cardinal Alba-
ni, consiste dans la parfaite con-

Septembre, 1740. 1699

ſervation de toutes les Pieces qui le composent. Il ſ'y en trouve bien peu qui ne ſoient à fleur de coin. Ce qui doit particulièrement faire eſtimer l'Edition de M. l'Abbé Venuti, c'eſt qu'il nous aſſure qu'on n'y a fait entrer aucun Médaillon qui n'ait été plus d'une fois examiné par les plus fins connoiſſeurs, & dont l'Antiquité n'ait été unanimement reconnue. On ſçait qu'il eſt auſſi commun dans ce genre d'érudition de voir des gens qui cherchent à tromper les autres que d'en trouver qui veuillent ſe tromper eux-mêmes.

L'ordre dans lequel on a fait graver ces Médaillons eſt l'ordre chronologique des Empereurs, des Imperatrices, & des Césars. Cet ordre a été communément ſuivi par tous ceux qui nous ont donné des ſuites de Médailles Imperiales. Nous ſommes perſuadés que c'eſt par une ſimple inadvertance du Graveur, qu'on y trouve un Médaillon d'Ælius - Céſar après

1700 *Journal des Sçavans* ;
ceux de Faustine la mere, & immé-
diatement avant M. Aurele. La
place de ce Médaillon auroit dû
être entre Sabine & Antinoüs, ou
du moins immédiatement avant
Antonin-Pie.

Les Médaillons sont tous gra-
vés de la grandeur de l'original,
on ne peut s'empêcher de rendre
justice à la beauté des gravures, &
en général à leur exactitude. On
auroit seulement pû souhaiter,
qu'on eût laissé moins de contours
vides de Médailles dans les plan-
ches, & qu'on eût plutôt employé
dans les vignettes, qui terminent
les remarques, des desseins de
différens Monumens Antiques qui
eussent quelque rapport au dessein
de l'Ouvrage, que des payfages,
des marines & autres sujets de pu-
re imagination. C'est sur-tout dans
ces sortes d'Ouvrages qu'on peut
dire que tout ornement, qui n'est
précisément qu'ornement, est de
trop. Le Sénateur Buonaroti, sur
les Médailles du Cardinal Car-

Septembre , 1740. 1701

pegna , a donné là - dessus un modèle qui devroit être suivi par tous ceux qui publient des Livres de Médailles & d'Antiquité. Il a été effectivement imité plus d'une fois en Italie , & en particulier dans le Recueil des Pierres gravées du Cabinet du grand Duc , dont nous avons donné l'Extrait dans notre Journal du mois de Juillet , 1733.

M. l'Abbé Venuti , dont les remarques occupent plus de la moitié de ce Volume , expose dans une Préface judicieuse & modeste, l'arrangement qu'il a cru devoir donner aux Médaillons , & la méthode qu'il a suivie dans ses notes. Quoiqu'il soit persuadé que les Grecs n'ont frappé de Médaillons que sous les Empereurs , l'exemple des Antiquaires qui l'ont précédé , l'a déterminé à mettre au nombre des Médaillons quelques Monnoyes d'or d'Alexandre le Grand , de Lyfimachus & de Ptolémée , dont le volume & le poids

1702 *Journal des Sçavans*,
excedent de beaucoup celui des
Pièces ordinaires.

C'est encore, pour s'assujettir
à l'usage, qu'il a fait entrer dans
cette Collection les Tétradrages
d'argent, qui n'étoient cependant
que des Monnoyes, & qui avoient
un libre cours dans le commerce.

Quant aux Médaillons de bronze,
M. l'Abbé Venuti, après s'être
plaint des abus que la vanité,
ou l'avarice ont introduit dans la
Science des Médailles, dit que les
Antiquaires desespérant de pou-
voir jamais faire des suites com-
plètes de Médaillons, se sont avi-
sés d'y faire entrer des Médailles
de grand & de moyen bronze des
premiers Césars, & que cet usage
est devenu si général, qu'il a été
forcé de le suivre. Il ne l'a fait ce-
pendant que rarement, & seule-
ment, lorsque ces Médailles se
trouvoient entourées d'un cercle
d'autre métal, ou quand elles
étoient d'une épaisseur considéra-
ble.

Septembre, 1740. 1703

Une remarque importante, c'est que l'Editeur assure qu'il a reconnu par une longue experience, qu'il n'y avoit point de véritable Médaillon antique Latin, frappé avant Hadrien, & que s'il s'en trouve quelques-uns qui paroissent avoir été frappés à Rome avant ce tems-là, pour peu qu'on y fasse attention, on s'appercevra que ce sont des Médailles de grand bronze desquelles on a eu soin d'effacer, avec le burin, les lettres S.C. qui ne manquent jamais de s'y trouver, lorsque la Piece n'a pas été retouchée.

M. l'Abbé Venuti retranche encore du nombre des Médaillons ces Médailles de Trajan, de Déce, d'Etruscille, & de quelques autres Princes, où l'on trouve les mêmes lettres S.C.; il croit qu'elles sont de même fabrique que le grand bronze des mêmes Empereurs, & qu'elles ont eu la même valeur dans le commerce. Mais il reconnoît pour vrais Médaillons ces Pie-

1704 *Journal des Sçavans*,
ces qui n'ont pas la marque de
l'autorité du Sénat, & dont la fa-
brique ne ressemble point à celle
des monnoyes ordinaires, quoi-
qu'elles ne paroissent être que de
la seconde grandeur. Il y a beau-
coup de ces Médaillons, la plû-
part en deux métaux dans le Cabi-
net de M. le Cardinal Albani, &
suivant le docte Editeur, la mode
de fabriquer des especes de deux
métaux, c'est-à-dire, dont le
champ est de cuivre jaune, & le
cercle ou les bords de cuivre rouge
n'a commencé que sous Com-
mode.

Plusieurs Antiquaires avoient
cru devoir mettre les Contorniates
au rang des Médaillons. Mais
comme les Sçavans conviennent
aujourd'hui que ces Pieces, loin
d'avoir été frappées du tems de
ceux dont elles portent le nom ou
l'image, ne sont que des produc-
tions grossieres du siecle de Théo-
dose, & de celui d'Honorius. M.
l'Abbé Venuti a jugé à propos de
ne

Septembre, 1740. 1705

ne les point admettre dans son
Ouvrage.

A l'égard des notes, l'Editeur a
suivi l'exemple de M. Vaillant,
dans le Livre qu'il a publié sur les
Médailles frappées dans les Colo-
nies, & de M. Havercamp sur les
Médailles des Familles Romaines.
Les notes dont il accompagne
chaque Médaillon sont courtes,
& il ne leur a donné un peu plus
d'étendue que lorsqu'il s'agissoit
d'une Piece entierement nouvelle.
Une attention dont on doit sça-
voir gré à M. l'Abbé Venuti, c'est
qu'il a marqué très-exactement le
poïds de chacun des Médaillons,
& qu'il a eu soin d'indiquer ceux
qui avoient déjà été publiés, & les
Livres où ils avoient paru.

Nous passerions les bornes d'un
Extrait, quand même nous nous
contenterions de rendre compte
seulement de ce qu'il y a de rare
parmi ces Médaillons, & de cu-
rieux dans les remarques. Nous

Sept.

4 B

1706 *Journal des Sçavans* ;
ne ferons qu'indiquer en passant
ce qui nous y a paru le plus digne
d'attention.

Le premier Médaillon de toute
la Collection est un Alexandre en
or , & M. l'Abbé Venuti observe
que son poids excède celui du Sta-
ter Attique , des Dariques , des
Philippes d'or. C'est cette seule
singularité qui lui a fait donner
place dans ce Recueil , car du
reste il n'a rien qui mérite l'atten-
tion des connoisseurs.

Le Médaillon de Néron en bron-
ze, qui est gravé à la sixième plan-
che , au revers duquel l'Empereur
paroît en *Toge* sur un petit Tribu-
nal, accompagné de ses Officiers,
haranguant les Cohortes Préto-
riennes , avec la légende (ADLO-
CUT. COH.) , donne lieu au sça-
vant Editeur d'observer les varie-
tez qui se trouvent dans les des-
criptions que divers Antiquaires
en avoient données , soit pour le
type , soit pour la légende.

Pour donner une idée des re-

Septembre, 1740. 1707

marques de M. l'Abbé Venuti ,
nous traduirons celle qu'il a jointe
au Medaillon dont il s'agit ici.
» On rapporte , *dit-il* , que Néron
» harangua deux fois ses Soldats ,
» la premiere , lorsqu'accompagné
» de Burrhus , il fut salué Empe-
» reur , & qu'il reçut encore d'au-
» tres honneurs , outre le titre de
» pere de la patrie , dont il est qua-
» lifié sur notre Medaillon ; titre
» qu'il prit avant la fin de la pre-
» miere ou de la seconde année de
» son regne , l'autre après avoir
» découvert & puni de mort diver-
» ses personnes qui avoient cons-
» piré contre sa vie , comme le
» prouve un passage de Tacite. Je
» n'ometrai point encore la haran-
» gue qu'il fit aux Soldats Préto-
» riens pour les engager à travail-
» ler à l'Isthme de Corinthe , qu'il
» avoit entrepris de couper. Pour
» moi , *dit-il* , je ne déterminerai
» point à laquelle de ces differen-
» tes occasions cette Medaille a
» rapport , quoique j'eusse beau-

» coup à dire sur ce sujet, parce
 » que je suis persuadé qu'il est trop
 » peu connu, pour me flatter de
 » pouvoir bien l'éclaircir.

On connoissoit déjà des Médailles avec les têtes de Domitien, & de sa femme Domitia, mais on en voit ici une (planche 9), où on lit du côté de la tête de cette Impératrice (DOMIT. DOMITIAN. AUG. P. M. COS. VII.), & c'est la seule Médaille avec la tête de Domitia, sur laquelle il soit fait mention du septième Consulat de Domitien. L'Editeur, dans sa note sur cette Médaille, adopte le sentiment de Mezzabarba & de Grævius, qui ont placé ce Consulat en l'an de Rome 833, de J. C. 80. contre le sentiment de M. de Tillemont & du P. Pagi, qui trompés par un passage de Suétone, plaçoient en cette même année le second Consulat de cet Empereur.

Au revers d'un Médaillon d'Hadrien (planche 12, n^o 3) on voit Apollon avec sa lyre, & Bacchus

Septembre , 1740. 1709

avec son Thyrsé dans un char tiré par une Panthère & une Chevre sauvage. Cupidon jouant de la flûte est monté sur la Chevre. Le revers d'un Médaillon d'Antonin-Pie pour faire sans doute allusion à la paix & à la tranquillité que ce Prince faisoit régner dans son Empire , nous représente Hercule vainqueur de Cacus , environné de peuples , qui paroissent lui témoigner leur reconnoissance de ce qu'il les avoit delivrés des brigandages de ce monstre. C'est sans doute encore par le même motif que sur un Médaillon de ce même Prince , on voit Jupiter dans un char traîné par quatre chevaux , qui paroît foudroyer un homme dont les deux cuisses se terminent en deux serpens.

On met au rang des Médaillons qui n'ont jamais été publiés le second de la planche 23 , le premier de la planche 24 , le second de la planche 25 , &c. Nous nous contenterons de les indiquer ici , par-

1710 *Journal des Sçavans*,
ce qu'ils n'ont guères d'autre mé-
rite que celui d'être uniques, d'a-
voir jusqu'ici échappé aux recher-
ches des curieux, & qu'il faut l'être
réellement pour en sentir le
prix.

Nous ne finirions point, si nous
voulions marquer toutes les singu-
laritez qui rendent plusieurs de ces
Médaillons dignes de la curiosité
des Antiquaires, & principale-
ment toutes les lumieres qu'on en
peut tirer pour la correction de
ceux qui ont été décrits peu exacte-
ment dans les précédentes Collec-
tions. Nous ne doutons point que
tous les amateurs de cette partie
de la belle Antiquité, n'attendent
avec impatience le second Volume
de cet Ouvrage, & que la manie-
re dont celui-ci est reçu du public,
n'engage le sçavant Éditeur à sa-
tisfaire bien-tôt à l'espèce d'enga-
gement qu'il a pris avec lui en pu-
bliant ce premier Volume.



Septembre, 1740. 1711

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE VENISE.

JEAN-BAPTISTE *Albrizzi*, Imprimeur - Libraire, a achevé d'imprimer & débite actuellement le 9^m vol. de la *Traduction Italienne de l'Histoire Ancienne de M. Rollin*, 1740 in-12.

Simon *Archi* vient aussi d'imprimer en un vol. in-8^o. un *Recueil d'Observations Critiques sur la Langue Latine moderne*, composé par M. Paul *Zambaldi*, Gentilhomme Feltrin. Cet Ouvrage porte pour titre : *Osservazioni Critiche intorno la moderna Lingua Latina dal Sign. Paolo Zambaldi, Gentiluomo Feltrino*, 1740.

DE FLORENCE.

Voici une Dissertation qui,

1712 *Journal des Sçavans*, quoique fort courte, a été bien reçue du Public; l'Auteur s'y est proposé de déterminer le tems où a commencé l'Université de Pise, & il le fixe à l'année 1340. environ: elle est intitulée: *Stephani-Marie Fabruccii Florentini. in Pisana Academia Civilium Legum Professoris Dissertatio Historico-Critica, quâ certius quam antea Pisana Universitatis initium constituitur.* 1739. in-12. Il paroît que ce petit Ouvrage est le prélude de l'Histoire de cette Université que l'Auteur nous prepare.

On a donné ici depuis peu de tems une nouvelle Edition du *Recueil des Conférences Ecclesiastiques*, composées par M. le Cardinal Jean-Casimir Denhoff, Evêque de Cesena, pour l'usage des Ecclesiastiques de son Diocèse. L'Ouvrage porte pour titre: *Ragionamenti agli Ecclesiastici adattatissimi a far loro comprendere la dignità del loro stato e a dimonstrar ne le obbligazioni*, &c. Ces Conférences, qui respi-

Septembre , 1748. 1713

rent l'esprit de l'état Ecclesiastique, & qui sont destinées à servir de sujet de méditation & de conférences spirituelles aux Ecclesiastiques de ce Diocèse pour tous les mois de l'année ; sont au nombre d'onze ; auxquelles on a ajouté , pour tenir lieu d'une douzième , une Lettre de S. Vincent de Paul , Fondateur de la Congrégation de la Mission , à un Ecclesiastique de ses amis , qui l'avoit consulté sur le dessein qu'il avoit de donner l'habit ecclesiastique à son neveu.

DE PALERME.

Il s'étoit élevé ici une dispute , il y a quelques années , sur la question de sçavoir en quel tems on a commencé d'annoncer la Foi en Sicile, & à Palerme en particulier. Dom François Senio - Mongitore vient de donner un Ouvrage solide & étendu sur ce sujet : en voici le titre : *Dissertazioni Istoriche , Apologetiche , e critiche , in difesa*

1714 *Journal des Sçavans* ;
della dottissima apologia del canoni-
co Decano e Dottore Dom Antonio
Mangitore , scritta à favore dell'
antiche glorie sì sacre come profane
della Citta di Palermo , &c. In Pa-
lermo , 1739. in-fol.

H O L L A N D E.

D' A M S T E R D A M.

*Mémoires de Maximilien Emma-
nuel , Duc de Wirtemberg , Colonel
d'un Régiment de Dragons au service
du Roi de Suede , contenant plusieurs
particularitez de la Vie de Charles
XII. Roi de Suede , depuis 1703.
jusqu'en 1709. après la Bataille de
Pultowa. Par M. F. P. Amsterdam,
1740. in-12. Cet Ouvrage , outre
l'abrégé de la Vie & des principa-
les actions du Duc de Wirtem-
berg , contient plusieurs Anecdo-
tes curieuses & interessantes tou-
chant la Vie de Charles XII : &
ce n'est pas ce que le Lecteur y
trouvera de moins digne de son
attention.*

Septembre, 1740. 1715
Cet Ouvrage se trouve aussi à
Leipfig.

S U I S S E.

D E G E N E V E.

On prepare ici une nouvelle Edition Latine des *Origines & Antiquitez Ecclesiastiques* de M. Joseph Bingham, revûe & corrigée sur l'original Anglois. Cramer & Philibert, Libraires, qui ont entrepris de l'imprimer, l'enrichiront encore de nouvelles remarques & observations critiques de quelque Sçavant : in-4°. 10 vol.

On trouve encore ici un Ouvrage nouveau, intitulé : *Ecclaircissemens & réflexions sur les Propheties & Avertissemens* de N. S. J. contenus dans les Chapitres XXIV^{me} de S. Mathieu, XIII^{me} de S. Marc, & XXI^{me} de S. Luc.

F R A N C E.

D E L Y O N.

Essais sur l'Histoire des Belles-Lettres, des Sciences & des Arts. Par M. Juvenel de Carleucas. Chez Duplain, pere & fils, 1740. in-12. On rendra compte de cet Ouvrage dans un des Journaux suivans.

Décisions du Droit Civil, Canonique & François, par ordre alphabetique, avec des Observations sur l'ancienne & la nouvelle Jurisprudence des Pays qui se régissent par le Droit-Ecrit. Par M. Gabriel Berthon, Seigneur de Fromental, Conseiller du Roi & son Procureur au Sénéchal & Présidial du Puy. Chez le même Duplain, pere & fils, 1740. in-folio.

L'Auteur nous apprend, dans une courte Préface, qui est à la tête de son Ouvrage, que le plan qu'il s'y est proposé a été de donner dans un Volume *in-folio*, rédi-

Septembre , 1740. 1717

gé par ordre alphabétique , une petite Bibliothèque où l'on trouveroit les principaux Textes du Droit Civil, Canonique , & François , les sentimens des Auteurs , les changemens qu'il y a eu dans la Jurisprudence des Parlemens qui se régissent par le Droit-Ecrit , & quelle est celle qui doit à présent y être observée. *Les Juges Laïques & Ecclesiastiques , les Avocats & Gens d'affaires y trouveront des ressources pour décider ou pour consulter ; les Seigneurs Hauts-Justiciers , les Bénéficiers , & même les Chefs de Famille y apprendront à prévenir ou à terminer de mauvais procès. C'est ce qui a engagé l'Auteur à se servir de la Langue Françoise , non seulement parce qu'elle est la plus noble , dit-il , mais encore parce qu'elle est de la Nation à qui il fait part du fruit de ses veilles ; trop heureux , ajoute-t-il , si le public , ayant égard aux difficultez infinies de son entreprise & à l'utilité de son dessein , veut bien excuser*

1718 *Journal des Sçavans ;
les défauts dont il peut être suscep-
tible.*

DE MARSEILLE.

On trouve chez la Veuve J. P.
Brebion, Imprimeur du Roi, de
M. l'Evêque, de la Ville, & du
Collège de Belzunce, une Piece
de Théâtre intitulée : *Absalon*,
composée par le R. P. Pierre-Xa-
vier *Marion*, de la Compagnie de
Jesús, 1740. in-8°.

DE MENDE.

*Statuts Synodaux publiés dans le
Synode général tenu à Mende les 22
& 23 Octobre 1738. par Monsei-
gneur Gabriel Florent de Choiseuil-
Beaupré, Evêque de Mende. Chez
F. Bergeron, Imprimeur de M. l'E-
vêque, du Clergé & du Collège,
1739. in-8°.*

Cet Ouvrage si utile pour l'in-
struction des Ministres de l'Eglise,
& pour l'uniformité & la conser-

Septembre, 1740. 1719

vation de la Discipline Ecclesiastique, que M. de Mende vient de publier, contient les Régles que chaque Ministre est obligé de suivre, les sources d'où elles ont été puisées, & les fondemens sur lesquels elles sont appuyées, mais ce qu'on doit encore priser davantage, ces régles sont accompagnées d'Instructions courtes, solides & pleines d'onction qui en ôtent la sécheresse qui leur est ordinaire, & les persuade bien mieux.

DE TOURNAY.

L'Accord de la Grace & de la Liberté, Poëme accompagné de Remarques-Critiques & Historiques, par le R. P. le Vaillant de la Bassadries, de la Compagnie de Jesus, Théologien de son Excellence le Comte de Salme, Evêque de Tournay & Examineur Synodal du Diocèse. Chez Louis Varté, Imprimeur Juré, au Marché aux Poteries, à l'Enseigne de

1720 *Journal des Sçavans*,
la Bibliothèque Royale, avec ap-
probation de M. l'Evêque de
Tournay, du Pere Provincial
des Jesuites, & la permission de
M. le *Couvreur Delville*, Conseil-
ler, Procureur Général de Sa Ma-
jesté I. & C. Cet Ouvrage est
composé de XII Chants, l'Auteur
a mis des Sommaires à la tête de
chacun de ces Chants, & une Dé-
dicace à M. l'Evêque au commen-
cement de l'Ouvrage.

D E P A R I S.

*Description des Fêtes données par
la Ville de Paris à l'occasion du
Mariage de Madame Louise-Elisa-
beth de France & de Don Philippe
Infant & grand Amiral d'Espagne,
les 29 & 30 Aoust 1739. De l'Im-
primerie de P. G. le Mercier, Im-
primeur-Libraire de la Ville, rue
S. Jacques, au Livre d'or.*

Les Fêtes que la Ville de Paris a
données à l'occasion du Mariage
de Madame Louise - Elisabeth de

Septembre, 1740. 1721

France avec l'Infant Dom Philippe méritoient qu'on en conservât la mémoire. Le zèle & le bon goût de M. *Turgot* s'y sont signalés, & on peut dire que par l'un & par l'autre il a fait autant d'honneur à la Ville, qu'il lui a d'ailleurs procuré d'avantages par l'utilité des ouvrages qu'il y a fait faire pendant la Prévôté : c'est renouveler le plaisir de ceux qui ont vû ces Fêtes que d'en faire la description, & elle fera connoître à ceux qui n'y ont pas assisté que les applaudissemens qu'elles ont eu ont été aussi justes qu'ils étoient unanimes; cette Description, outre deux vignettes qui sont au commencement, & dont le dessein de la première est de *Boucharдон*, est suivie de treize planches où l'on a parfaitement exposé aux yeux ce que la Description n'exposoit pas moins bien à l'esprit. Il paroît qu'il y a eu dans ces Fêtes plusieurs choses de l'invention de M. *Salley*; Secrétaire de M. le Comte de

1722 *Journal des Sçavans*,
Maurepas ; telle est , entr'autres ,
la Salle du Bal dont tout le monde
a admiré la disposition , l'élégance
& la noblesse.

Le troisiéme Volume de la gran-
de *Collection des Historiens de Fran-
ce* paroît depuis peu.

Le *Diçtionnaire de l'Académie
Françoise* paroît aussi avec des
augmentations & des changemens
considerables. On rendra compte
au Public , dans un des Journaux
suivans , de l'un & de l'autre de
ces Ouvrages.

On a mis en vente depuis peu de
jours chez *Cavelier* , rue S. Jacq.
Giffey , rue de la Vieille Bouclerie,
& *David fils* , rue S. Jacques , à la
Plume d'or , une nouvelle Edition
de l'*Histoire Militaire de Charles XII
Roi de Suede* , depuis l'an 1700. jus-
qu'à la Bataille de Pultowa en 1709.
écrite par ordre exprès de Sa Ma-
jesté : par M. *Gustave Adlerfeld* ,
Chambellan du Roi. On y a joint
une Relation exacte de la Bataille
de Pultowa , avec un Journal de la

Septembre, 1740. 1723.
retraite du Roi à Bender. Trois-
vo!. in-12.

Cet Ouvrage est enrichi d'un
nombre de planches, & du por-
trait de Charles XII. Il nous a
paru que les Libraires n'ont rien
épargné pour faire une belle Edi-
tion, tant pour le papier que pour
l'impression.

On trouve ici, chez *Montalant*,
Quai des Augustins, des exemplai-
res d'un Ouvrage important, im-
primé cette année à la Haye chez
la veuve *Levier* & *Pierre Paupie*,
intitulé : *Histoire de l'origine & des*
premiers progrès de l'Imprimerie,
in-4°.



T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Sept. 1740.

H istoire Romaine , depuis la fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium , &c. p. 1539	
Astronomie Physique , ou Principes généraux de la Nature , &c. 1578	
Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes , &c.	1627
Essais & Observations de Médecine de la Société d'Edinbourg , &c.	1671
Médailles Antiques , d'or , d'argent, & de bronze , &c.	1695
Nouvelles Littéraires ,	1711.

Fin de la Table.







The following text is extremely faint and illegible due to low contrast and significant noise. It appears to be a list or a series of entries, but the specific content cannot be discerned. The text is scattered across the page, with some lines appearing as small dark specks and others as thin, broken horizontal lines.



